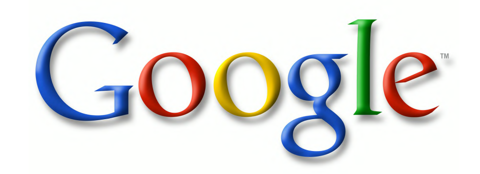
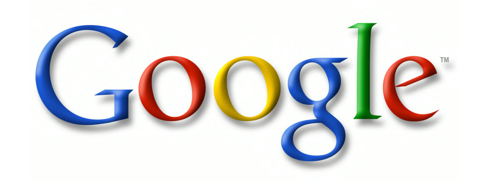
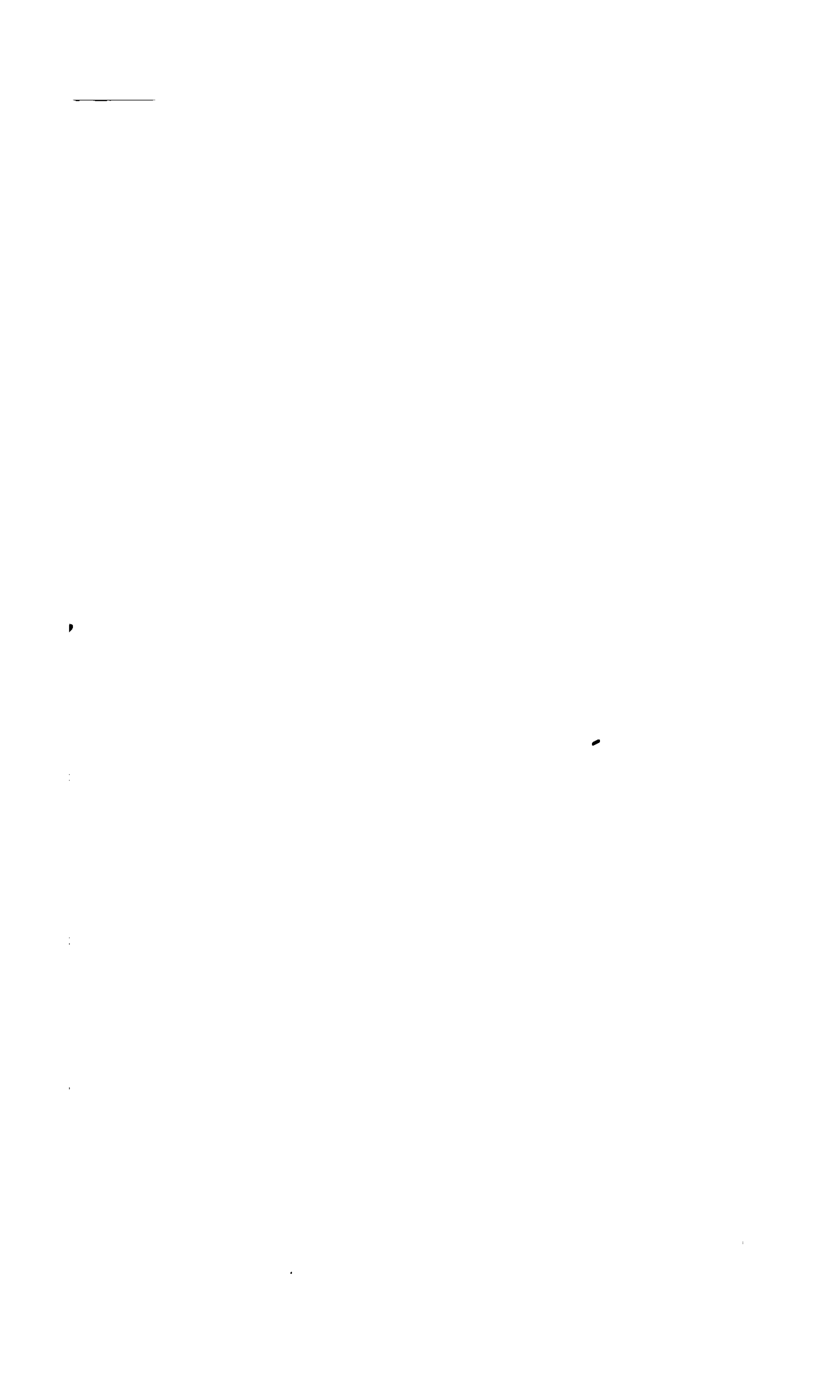
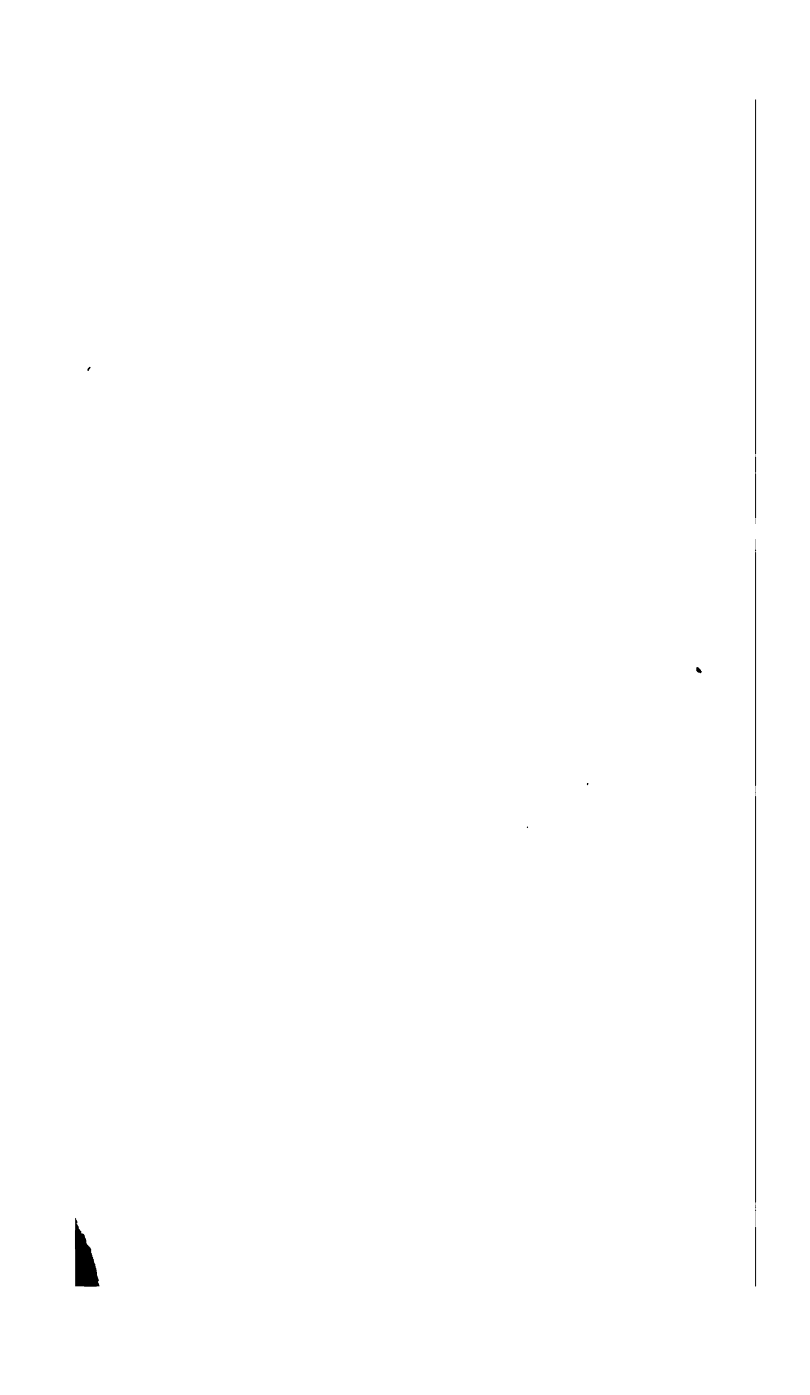












HISTOIRE
DES CONJURATIONS,
CONSPIRATIONS
ET
RÉVOLUTIONS CÉLEBRES,
TANT ANCIENNES QUE MODERNES.

Par M. DU PORT DU TERTRE.

TOME QUATRIEME.



A PARIS,

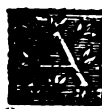
Chez DUCHESNE, Libraire rue S. Jacques, au bas de la fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



DIVERSES CONJURATIONS *ET* CONSPIRATIONS *EN FRANCE.*



PRÈS la mort tragique de Henri III, une partie de la France reconnut pour son Souverain Henri de Bourbon, Roi de Navarre. Si ce Prince n'avoit eu à opposer aux *Ligueurs* que les droits de sa naissance, il auroit couru risque de ne jamais monter sur le Trône; mais sa valeur le mit en possession d'une Couronne qu'il étoit si digne de porter. Ce fut contre ses propres Sujets qu'il se vit obligé de combattre. Heureux si, après avoir triomphé de ses ennemis, il eût pu se garantir des attentats du Fanatisme!

La Ligue se signaloit tous les jours par de nouvelles fureurs, on eut l'audace de soutenir en Sorbonne que Henri III, comme tyran, avoit été justement mis à mort, & l'action de Jacques Clément fut regardée comme un trait des plus héroïques. Bourgoins (*a*), Supérieur du Couvent où demeuroit cet éxécrable assassin, monta un jour en chaire, & représenta son Confrere comme un Martyr de la Religion. La mere de Jacques Clément eut part aux éloges que l'on prodiguoit à son fils. On voyoit le peuple courir au-devant d'elle, & témoigner une extrême envie de la voir. Elle reçut une somme d'argent assez considérable, pour avoir donné le jour à un monstre que beaucoup de François regardoient alors comme leur libérateur. Des hommes plongés dans un pareil aveuglement, & qui s'imaginoient obéir aux ordres du Ciel, en se portant aux plus terribles excès contre leur Souverain, étoient des ennemis bien redoutables. Il falloit un homme tel que

---

(*a*) Bourgoins fut écartelé à Tours, comme complice de Jacques Clément : il nia constamment d'avoir excité son Religieux à tuer Henri III.

Henri IV, pour réſiſter à leur furie, & pour ſurmonter tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon élévation.

Je n'entrerai point dans le détail de ſes expéditions militaires. Tout le monde ſait que ce grand Prince fut obligé de conquérir ſon Royaume, & qu'il vint à bout de dompter entiérement ſes Sujets rebelles; mais, quoiqu'il eût gagné le cœur des François, il ſe trouva encore parmi eux quelques ſcélérats qui formerent plus d'une fois d'horribles complots contre ſa vie, & qui réuſſirent enfin à la lui arracher. Le premier qui attenta ſur les jours de Henri IV, fut Pierre (a) Barriere. Ce malheureux communiqua ſon deſſein à des Prêtres & à des Moines, qui le confirmerent dans ſa réſolution: il y eut cependant un Dominicain (b) qui feignit d'approuver l'aſſaſſinat, & qui en fit donner avis au Roi. Barriere fut arrêté, il varia fort dans ſes dépoſitions; & lorſqu'on l'eut mis à la torture, il chargea un Eccléſiaſtique de Lyon, un Capucin, un Jéſuite, & Aubry, Curé de ſaint

(a) Bâtelier de la Loire, puis Soldat.

(b) Ce Dominicain étoit Florentin, & s'appelloit Séraphin Bianci.

André des Arts, qui l'avoient, diſoit-il,
1593. exhorté à commettre un ſi grand crime. Barriere fut condamné à avoir le poing coupé, tenant le couteau dont il s'étoit ſervi, à être tenaillé avec des tenailles ardentes, puis rompu vif, ſon corps brûlé, & ſes cendres jetées au vent. Il arriva une choſe aſſez ſinguliere avant qu'on arrêtât l'aſſaſſin dont je viens de parler. Henri IV étant ſur le chemin de Brie-Comte-Robert, & ayant été obligé de mettre pied à terre, il appella une eſpèce de payſan (c'étoit Barriere lui-même), & lui donna ſon cheval à tenir. Le Roi vit cet homme fouiller dans ſes poches, apparemment pour tirer ſon couteau; mais il ne le tira point. Ce ſcélérat avoua depuis, dans ſon interrogatoire, qu'il étoit venu à ſaint Denis le jour que Henri IV devoit faire ſon abjuration, qu'il s'approcha du Roi pendant qu'il entendoit la (a) Meſſe, qu'il ſe diſpoſa à faire ſon coup; mais qu'il s'étoit ſenti arrêter le bras par une force inviſible, & que ſon cœur ſe trouva tout-à-fait changé. Il ajouta qu'étant retourné à Paris, on

(a) Henri IV venoit de faire ſon abjuration.

lui fit entendre que la converſion du Roi n'étoit qu'une feinte, ce qui l'avoit engagé à reprendre ſon premier deſſein. En conſéquence il alla à Melun, où il fut découvert par un Gentilhomme appellé Brancaleon, qui étoit au ſervice de la Reine Douairiere. Voilà comme quelques Eccléſiaſtiques empoiſonnoient l'eſprit du peuple par leurs déteſtables maximes, & mettoient, pour ainſi dire, le couteau entre les mains des Sujets, pour en aſſaſſiner les Rois. Nous allons encore voir de pareilles horreurs.

Henri IV, arrivant de Picardie, & étant encore botté, entra dans la chambre de la Marquiſe de Monceaux, ſa maîtreſſe, à l'Hôtel de Schomberg, derriere le Louvre, entouré de Princes & de Seigneurs : un jeune homme, âgé de dix-huit à dix-neuf ans, ſe coula, ſans être apperçu, juſqu'auprès du Roi, & lui porta un coup de couteau dont il prétendoit le frapper à la gorge ; mais ce Prince s'étant courbé par bonheur dans le moment pour embraſſer les Sieurs de Raigni & de Montigni, qui l'abordoient en le ſaluant très-profondément, il reçut le coup dans la levre ſupérieure, au côté droit, & en eut une dent rompue. L'aſſaſſin, qui s'appelloit Jean Châtel,

Fils d'un Drapier de Paris, demeurant devant la grande porte du Palais, fut arrêté sur le champ. Dès qu'on sut que le Roi venoit d'être blessé, toute la Ville fut en alarmes ; mais la joie succéda à la consternation, lorsqu'on apprit que la blessure n'étoit pas dangereuse. On courut en foule à Notre-Dame, pour remercier Dieu d'avoir préservé le Roi d'un si grand péril. On chanta le *Te Deum*, & le Roi y assista lui-même sur les huit heures du soir.

Jean Châtel, ayant été interrogé, suivant la coutume, sur son nom, son pays, son âge, son état, ses occupations, dit entr'autres choses que, se sentant la conscience chargée de crimes énormes, il avoit cru ne pouvoir se réconcilier avec le Ciel, qu'en assassinant le Roi, qui, n'ayant pas encore reçu l'absolution du Pape, devoit être regardé comme un tyran. Il confessa aussi qu'il avoit étudié au College de Clermont, sous les Peres Jésuites, qui l'avoient souvent mené dans la (*a*) chambre des méditations, où l'enfer étoit représenté avec des figures épouventa-

(*a*) Les Jésuites pratiquent encore quelque chose de semblable à Quimpercorentin.

bles. Aussi-tôt le bruit se répandit dans Paris que l'assassinat avoit été commis par le conseil des Jésuites, & même que c'étoit un Jésuite déguisé qui avoit fait le coup. La populace se souleva, &, sans les gardes que l'on plaça autour de leurs maisons, ces Religieux auroient couru risque d'être mis en pieces. On commença à procéder contre eux. On fit la visite de leur College, & on trouva, chez le Pere Jean Guignard, Bibliothécaire de la Maison, quelques libelles injurieux à la mémoire de Henri III, & au Roi actuellement régnant. Guignard allégua, pour sa justification, que ces écrits avoient été faits avant la réduction de Paris, & avant le pardon général que le Roi, lorsqu'il se fut rendu

---

Quand ils donnent des Retraites, ils tirent des rideaux sur toutes les croisées de leur Eglise, de sorte que cela répand une très-grande obscurité. Alors un Jésuite monte en chaire, & s'entretient, par le moyen d'un Cantique, avec un Bas-Breton, qui est caché au fond d'une espece de caveau, & qui joue le rôle d'un damné. Celui-ci, d'une voix sépulchrale, répond, en chantant, à toutes les questions que lui fait le Missionnaire. Cette farce dévote arrache des larmes à toute l'assemblée.

maître de sa Capitale, avoit accordé à tous ceux qui étoient coupables de pareilles fautes, exceptant seulement les personnes qui avoient attenté à sa vie, ou qui avoient eu part à la mort de son Prédécesseur. Ces raisons n'empêcherent pas Guignard d'être arrêté. On le conduisit à la Conciergerie, où il fut mis dans un cachot.

Il y avoit encore, dans le College (*a*) de Clermont, un autre Jésuite, nommé Gueret, dont Châtel avoit été écolier en Philosophie ; il fut aussi envoyé en prison, avec quelques-uns de ses Confreres. Les autres Jésuites furent très-étroitement gardés dans les deux Maisons qu'ils avoient à Paris. Gueret fut confronté à Jean Châtel, à qui on demanda s'il n'avoit point communiqué son projet au Jésuite qu'il voyoit devant lui : l'assassin répondit qu'il n'en avoit jamais parlé à personne, excepté à son pere, qui avoit fait son possible pour le détourner d'un pareil dessein. Lorsqu'on le questionna, pour savoir qui lui avoit conseillé de tuer le Roi,

---

(*a*) Aujourd'hui le College de Louis-le-Grand.

il déclara qu'en pluſieurs lieux il avoit entendu dire qu'il étoit permis de le faire. Interrogé s'il n'avoit pas entendu dire la même choſe chez les Jéſuites, il répondit qu'oui, mais ſans pouvoir nommer perſonne en particulier.

Sur ces dépoſitions, on forma, le 29 de Décembre 1594, contre Jean Châtel & contre les Jéſuites, un Arrêt qui condamnoit le premier à être tiré à quatre chevaux, & les ſeconds, comme corrupteurs de la jeuneſſe, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi & de l'Etat, à vuider, dedans trois jours après la ſignification du préſent Arrêt, hors de Paris, & autres villes & lieux où ſont leurs Colleges, &, quinzaine après, hors du Royaume, ſur peine, où ils ſeront trouvés, ledit temps paſſé, d'être pris comme criminels & coupables dudit crime de Leſe-Majeſté. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenants, employés en œuvres pitoyables, & diſtribution faite d'iceux ainſi que par la Cour ſera ordonné. Outre, fait défenſe à tous Sujets du Roi d'envoyer des Ecoliers aux Colleges de ladite Société, qui ſont hors du Royaume, pour y être inſtruits, ſur la même peine de crime

de Lese-Majesté. Il fut aussi ordonné que la Maison de Châtel seroit démolie ; & à sa place, on érigea une pyramide de pierres de taille. Sur l'une des quatre faces, étoit gravé l'Arrêt, & sur les trois autres, on mit diverses inscriptions latines, en prose & en vers, pour faire détester la mémoire de cet horrible attentat, & la Doctrine qu'on accusoit de l'avoir causé.

L'Arrêt fut exécuté, à l'égard de Jean Châtel, le même jour qu'il fut prononcé, & quelques jours après, à l'égard des Jésuites. Ceux-ci se rendirent en Lorraine, où ils furent très-bien reçus. Les autres Parlements suivirent l'exemple de celui de Paris, excepté ceux de Toulouse & de Bordeaux, qui retinrent les Jésuites, sans que le Roi en témoignât aucun (*a*) mécontentement. On travailla avec chaleur au procès du P. Guignard, qui fut condamné à être

(*a*) Henri IV ne paroissoit pas bien persuadé que les Jésuites fussent coupables. Il ne les regardoit point comme *corrupteurs de la Jeunesse*, comme *ennemis du Roi & de l'Etat*, puisqu'il accordoit facilement la permission que quantité de personnes de qualité lui demandoient, d'envoyer leurs enfants étudier aux Colleges de Douai, de Pont-à-Mousson, de

pendu. Quand il fit amende honorable, il ne voulut jamais convenir qu'il s'étoit rendu coupable envers le Roi. On le conduisit à la place de Greve, ou il fut exécuté en présence d'une foule extraordinaire de gens de toutes sortes d'états, dont les sentiments parurent fort divers sur une telle exécution. Il est certain que Guignard étoit coupable, puisqu'il avoit contrevenu à l'Arrêt qui ordonnoit de brûler tous les libelles diffamatoires qu'on avoit faits pendant les troubles de la Ligue ; mais aussi il faut convenir qu'il fut traité avec toute la rigueur de la Justice. Que de personnes auroient éprouvé le même sort, si on avoit visité leurs cabinets & leurs bibliotheques ! mais on voulut faire un exemple, & intimider tous ceux

Le 7 Janv. 1595.

Verdun, de Dole & de Besançon; lesquels Colleges étoient alors hors du Royaume. La maniere dont il se comporta à la suite à l'égard de la *Société*, & les bienfaits dont il la combla, prouvent évidemment qu'il ne pensoit pas désavantageusement sur le compte des Jésuites ; mais il ne crut pas devoir, dans l'occasion dont il s'agit, s'opposer au zele du Parlement, qui cherchoit à arrêter les complots qu'on formoit à chaque instant contre la vie du Roi.

qui n'avoient pas dans le cœur les sentiments que tout bon Sujet doit avoir pour son Roi. Gueret, autre Jésuite, & ancien Régent de Châtel, fut appliqué à la question, qu'il soutint avec beaucoup de fermeté & de courage. N'ayant rien confessé, on se contenta de le condamner à un bannissement perpétuel. Se seroit-on borné à une punition si légere, supposé qu'il eût inspiré à son éleve ces horribles maximes qu'on imputoit à la Société? On condamnoit à mort un Jésuite qui avoit eu l'imprudence de conserver (a) des libelles proscrits par les loix, & on auroit laissé vivre un monstre qui venoit d'exciter un fanatique à tremper ses mains dans le sang de son Roi? Penser de la sorte, ce seroit reprocher au Parlement une inconséquence de conduite dont on ne peut soupçonner un Corps si respectable. Le malheur de Gueret fut d'avoir eu pour disciple un homme qui s'étoit laissé séduire par une détestable doctrine qui étoit en vogue alors, &

(a) Quelques Historiens prétendent que le P. Guignard étoit l'Auteur de ces Libelles; il fut condamné, non pas pour les avoir faits, mais pour les avoir conservés.

dont les Jésuites n'étoient pas plus les auteurs que d'autres Ecclésiastiques du Royaume.

Quatre ans après l'attentat de Jean Châtel, deux Jacobins de Flandres, l'un, nommé Charles Ridicovi, & l'autre, Pierre Arger, entreprirent d'assassiner le Roi; ils vinrent en France à diverses fois, pour exécuter leur horrible dessein, sans avoir pu en trouver l'occasion. Ridicovi ayant su que ce Prince avoit abjuré ses erreurs, non-seulement ne songea plus à ce qu'il avoit projeté, mais encore il déféra son complice. Tous deux furent saisis. Arger, convaincu d'avoir persisté dans sa résolution, fut puni de mort, & Ridicovi, mis au Fort-l'Evêque, où il demeura deux ans. Ce dernier trouva moyen de s'échapper, avant l'exécution de l'Arrêt de bannissement prononcé contre lui. Ayant été arrêté de nouveau, un Curé du Diocese de Langres attesta que ce misérable avoit repris son premier dessein. Il fut puni du même supplice que son Confrere. 1599.

Un Capucin de Milan donna avis qu'un Frere lai, qui étoit sorti de l'Ordre, vouloit attenter sur la personne du Roi. Celui qui méditoit un pareil assas-

ſinat fut ſurpris en habit de Marmiton : on le queſtionna ſur ſon changement d'état & ſur ſon empreſſement à ſuivre la Cour ; n'ayant apporté que de mauvaiſes raiſons, il fut puni de mort.

Voici un Conſpirateur d'un rang plus illuſtre, qui cherche, non pas à faire périr ſon Roi, mais à le précipiter du Trône, ou du moins à lui ravir une partie de ſes Etats. Je parle du Maréchal de Biron. Cet homme ambitieux étoit parvenu à tous (a) les honneurs où un Sujet peut aſpirer ; non content de cette élévation, il forma le projet de ſe faire Souverain. Ce fut à Bruxelles qu'il commença à s'entêter d'une ſemblable chimere. Il y avoit alors dans cette ville un François, qui s'appelloit Picoté, & qui s'étoit retiré en Flandres pour je ne ſais quelle raiſon. C'étoit un homme d'eſprit & fort intriguant, que les Eſpagnols employoient utilement pour leurs deſſeins. Dans un entretien qu'il eut avec le Maréchal, dont il étoit connu, Biron lui fit un grand éloge de la Cour de Madrid, où l'on ſavoit plus qu'ailleurs récompen-

(a) Il étoit Maréchal de France, Amiral, Chevalier des Ordres du Roi, Duc & Pair, & Gouverneur de Bourgogne.

ser les services. Picoté prit la parole ; & après avoir flatté le Maréchal sur la haute estime que les Espagnols avoient de son mérite, il lui dit qu'il ne tiendroit qu'à lui de s'élever à la plus haute fortune, s'il vouloit embrasser les intérêts de l'Espagne.

Biron se laissa éblouir par ces magnifiques promesses, & laissa entrevoir qu'on n'auroit pas beaucoup de peine à corrompre sa fidélité. Les Espagnols, instruits de ce qui se passoit, furent au comble de la joie. Leur but étoit d'ôter à Henri IV un homme tel que Biron, soit en l'attirant à leur parti, soit en le faisant périr par la justice de son Roi, si le complot venoit à être découvert. Pour le déterminer à la révolte, on lui fit différentes propositions de mariage, tantôt avec Marie d'Autriche, cousine de (*a*) l'Empereur, tantôt avec la sœur naturelle du Duc de Savoie, & enfin avec la troisieme fille de ce Duc. L'espérance de contracter de si illustres alliances, acheva de lui faire ourner la tête. C'est pourquoi, à son retour de Bruxelles, il refusa plusieurs partis avantageux que le Roi lui proposa, &

(*a*) Rodolphe, qui régnoit alors.

déclara nettement qu'il avoit de plus hautes vues, & qu'il prétendoit épouſer une Princeſſe. Au lieu de ſe contrefaire, pour cacher ſes deſſeins, il laiſſoit éclater, à toute occaſion, ſon prétendu mécontentement. Il ſe plaignoit ſans ceſſe de l'ingratitude du Roi, qui ne reconnoiſſoit point, diſoit-il, ſes ſervices, & il ſe donnoit quelquefois la liberté de tenir des diſcours fort inſolents ſur la conduite de ſon Maître.

Le Duc de Savoie, étant venu en France, & trouvant ſon avantage à exciter des troubles dans le Royaume, travailla (*a*) à aigrir de plus en plus l'eſprit de Biron, & n'eut pas de peine à réuſſir. Le Maréchal lui découvrit qu'il y avoit déjà un parti formé dans l'Etat, dont le Comte d'Auvergne, le

---

(*a*) Le Duc de Savoie faiſant, en préſence de Henri IV, l'éloge des deux Maréchaux de Biron, le Roi répondit bruſquement : *J'ai eu beaucoup plus de peine à modérer la fierté & la brutalité du pere & du fils, que je n'en ai tiré de ſervices.* Le Duc rapporta ces paroles au Maréchal de Biron, qui dit que, s'il avoit été préſent lorſqu'elles furent prononcées, il eût couvert de ſang, ſans rien excepter, tout ce qui ſe fût trouvé autour de lui.

(a) Connétable & lui étoient les Chefs ; qu'ils feroient appuyés sous main par un Prince (b) du Sang qu'on vouloit mettre sur le Trône, à la place du Roi. Alors le Duc lui fit offre de toute sa puissance & promit d'engager le Roi d'Espagne dans ce parti. En effet, il envoya son Chancelier à Madrid, pour faire savoir à Sa Majesté Très-Catholique ce qu'il avoit négocié avec Biron. Comme on avoit fait quelques railleries touchant l'inutilité (c) de son voyage en France ; ce Prince dit, avant son départ : *Je ne suis pas venu en France pour recueillir, mais pour semer.* Ces paroles donnerent lieu de penser qu'on tramoit quelque chose contre l'Etat, & Biron commença à être soupçonné. Cela n'empêcha pas le Roi de lui donner le Commandement de l'armée qui devoit entrer dans la Bresse. Le Maréchal se vit donc ainsi obligé d'attaquer le Duc de Savoie. Il réussit mieux qu'il n'auroit souhaité ;

(a) Le Duc de Montmorenci.

(b) Le Comte de Soissons.

(c) Le Duc de Savoie étoit venu en France pour tâcher de s'accommoder avec Henri IV, qui demandoit la restitution du Marquisat de Saluces.

mais il ne fit pas, à ce qu'on prétend, tout ce qu'il auroit pu faire.

Biron avoit besoin d'un confident pour le seconder dans ses intrigues. Il jeta les yeux sur un de ses parents, appellé de Lafin, qui étoit un brave Officier & un fort mal-honnête homme. Il lui fit part de tous ses projets, & le chargea de négocier avec la Cour de Madrid. Lafin se rendit à Some sur le Pô, & y conféra avec le Comte de Fuente & l'Ambassadeur d'Espagne. Picoté assista à ces conférences, & voici la substance du Traité qui fut conclu. On devoit démembrer la France, y établir autant de Souverainetés que de Provinces, & mettre tous ces petits Potentats sous la protection de l'Espagne. Le Duc de Savoie devoit avoir pour sa part le Lyonnois, le Dauphiné & la Provence. On donnoit à Biron le Duché de Bourgogne, auquel les Espagnols joindroient la Franche-Comté, pour servir de dot à la fille de leur Roi, ou à celle du Duc de Savoie, qu'on promettoit de donner en mariage au Maréchal. On traita aussi des projets de la Campagne, de la jonction des troupes du Milanois avec celles de Savoie, des diversions que le Maréchal & ses amis feroient en divers en-

droits du Royaume, & des ſommes que l'Eſpagne fourniroit pour faire réuſſir l'entrepriſe.

Toutes ces choſes ne purent ſe paſſer ſi ſecrettement que le Roi n'en eût quelque connoiſſance; c'eſt ce qui fit que Biron, par un motif de crainte plutôt que de repentir, ſe détermina à avouer une partie de ſon crime, pour en obtenir le pardon. Un jour qu'il ſe promenoit à Lyon avec le Roi, après avoir paru quelque temps rêveur, il lui dit: « Sire, il faut que je vous décharge ma » conſcience. Ce n'eſt pas ſans fonde» ment que vous m'avez ſoupçonné. » Le refus du Gouvernement (*a*) de la » Citadelle de Bourg me mit en fureur, » & me fit écouter quelques propoſi» tions du Duc de Savoie, qui me pro» mit une de ſes filles, ſi je voulois agir » contre votre ſervice. Je ſupplie V. M. » de me pardonner cette faute, dont je » ſuis tout-à-fait repentant. » Le Roi, charmé de ce qu'on ſe confioit en ſa clémence, celle de toutes ſes vertus qui lui étoit la plus chere, aſſura le Maréchal qu'il oublioit entiérement le paſſé,

(*a*) Biron avoit demandé ce Gouvernement pour un de ſes amis.

& qu'il lui donneroit, comme à l'ordinaire, des marques sensibles de son affection. Il l'interrogea ensuite sur les liaisons qu'il avoit eu avec le Duc de Savoie, & sur les points particuliers dont il étoit question entr'eux. Le Maréchal, dans ses réponses, découvrit le moins qu'il put ses intrigues.

Henri IV en usa depuis avec Biron comme si celui-ci n'eût jamais été coupable. Il l'envoya à Londres, à la tête de la plus illustre Noblesse, pour complimenter la Reine d'Angleterre. Il le nomma Ambassadeur extraordinaire en Suisse, pour jurer le renouvellement d'Alliance avec les treize Cantons, & il lui fit un présent de trente mille écus. Tant de bontés auroient dû changer le cœur de Biron ; cependant il continua ses intrigues. Le Roi en reçut des avis certains de divers endroits, & sut de plus qu'il avoit signé une association avec le Comte d'Auvergne & le Duc de Bouillon, pour se maintenir & se défendre les uns les autres envers & contre tous, *sans nul excepter*. En conséquence de cette association, ils usoient de toutes sortes d'artifices, pour fomenter le mécontentement des peuples ; & ils firent tous leurs efforts

pour exciter à la révolte les Habitants de la Guienne & du Poitou, à l'occaſion de quelques impôts que l'on venoit d'établir.

Le Roi réſolut alors d'approfondir une affaire qui commençoit à lui cauſer de furieuſes inquiétudes. Il s'agiſſoit de gagner le Confident du Maréchal. On s'adreſſa donc au Sieur Lafin, & on lui promit ſa grace, s'il vouloit dire tout ce qu'il ſavoit. Ce traître y étoit aſſez diſpoſé. Il commençoit à craindre que ſes engagements ne lui devinſſent funeſtes; & pour ſe tirer d'embarras, il ne ſe faiſoit pas un ſcrupule d'avoir recours à la perfidie: il étoit d'ailleurs piqué contre les Eſpagnols, parce que le Comte de Fuente, s'étant apperçu qu'on ne pouvoit pas ſe fier à un homme de ce caractere, jugea qu'il falloit ſe ſaiſir de ſa perſonne & de celle de ſon Secretaire, qui s'appelloit Renazé. On arrêta celui-ci, comme il paſſoit par la Savoie; mais Lafin prit ſon chemin par les Griſons, & évita la priſon qu'on lui deſtinoit. Il ſe trouva fort offenſé de ce qu'on lui retenoit ſon Secretaire, jeune garçon pour lequel il avoit une amitié très-équivoque. Ce déplaiſir, joint à la jalouſie qu'il eut de ce que

Biron donnoit, depuis quelque temps, toute sa confiance au Baron de Luz, fut un des principaux motifs qui l'engagea à perdre le Maréchal. Pour y réussir, il dit un jour à Biron qu'il étoit dangereux de garder le traité qu'il avoit conclu avec le Duc de Savoie, parce que, si on le trouvoit jamais saisi d'un pareil écrit, il n'en falloit pas davantage pour le conduire sur un échafaud : il lui conseilla de garder une copie des articles, & de brûler l'original. Biron trouva ce conseil très-prudent, & donna le traité, pour en tirer une copie. Quand elle fut faite, Lafin la présenta au Maréchal, & chifonna l'original, comme pour le jeter au feu ; mais il lui substitua adroitement un autre papier, qu'il brûla, & mit l'original dans sa poche.

Lafin pouvoit servir le Roi, sans trahir son parent & son ami. Il avoit beaucoup d'empire sur l'esprit du Maréchal, & rien ne lui eût été plus facile que de le faire renoncer à ses chimériques projets, d'autant plus que Biron lui-même, voyant que la Reine avoit accouché d'un fils, écrivit à Lafin, *que, puisque Dieu avoit donné un Dauphin au Roi, il ne vouloit plus songer à ces folies,*

&

& qu'il le prioit de s'en revenir. C'étoit-là une belle occasion de sauver le Maréchal, en le fortifiant dans le parti que sa raison venoit de lui suggérer. Mais Lafin espéroit tirer un grand avantage de la vente de ses secrets. De quoi n'est pas capable un homme accablé de dettes, lorsqu'il n'a aucun sentiment de Religion ni d'honneur ? Le perfide Lafin se rendit à la Cour pour trahir le Maréchal ; celui-ci qui ne se défioit de rien, lui écrivit : « Vous avez en » votre main ma fortune & ma vie, » ayez soin de brûler tous mes papiers, » & de vous défaire de ce Curé dont » nous nous sommes servis pour l'exé» cution de nos desseins. Attendez-» vous à être mal reçu du Roi ; vous » l'adoucirez en l'assurant que vous » n'avez été en Italie que pour un » voyage de dévotion à Notre-Dame de » Lorette. Vous pouvez avouer qu'en » passant par Milan, on vous a parlé » du mariage d'une des filles du Duc » de Savoie avec moi, mais que je » n'y ai point voulu consentir, sça» chant que le Roi avoit dessein de » me marier. »

Je ne sçai ce qu'avoit fait le Curé dont il est mention dans cette lettre.

Il paroît ſeulement qu'il avoit connoiſſance du complot. Voilà comme les Grands ſacrifient à leur ſureté ceux qui ont été les inſtrumens de leurs crimes. Lafin étant arrivé à Fontainebleau où étoit pour lors la Cour, découvrit au Roi la Conſpiration. Il lui délivra enſuite les lettres & toutes les pieces qui pouvoient ſervir à la condamnation du Maréchal, & déclara tous les Conjurés, parmi leſquels il nomma le Baron de Roſni. Le Roi qui connoiſſoit parfaitement la fidélité de ce Seigneur, n'en eut aucun ſoupçon, & le chargea même d'examiner toute cette affaire dans laquelle Lafin impliqua un grand nombre de perſonnes de la première qualité. Le Roi tout étonné de la grandeur du péril, fut quelques jours ſans ſçavoir à qui donner ſa confiance. Comme on craignoit de mettre le Royaume en combuſtion, en cherchant à faire arrêter quantité de Seigneurs, contre qui il n'y avoit aucune preuve que la dépoſition de Lafin, on crut qu'il étoit plus ſûr de leur laiſſer moyen de ſe répentir, ſuppoſé qu'ils fuſſent coupables, que de les mettre dans la néceſſité de chercher leur ſalut dans une rébellion ouverte. C'eſt pourquoi on ne fit pa-

roître que les lettres où il étoit question du Maréchal. Il s'agissoit d'arrêter celui-ci : la chose n'étoit pas facile, Biron étant alors dans son Gouvernement de Bourgogne. Le Roi se conduisit en cette rencontre avec toute la prudence possible. Il appella un jour le Baron de Lux, un des Confidens du Maréchal, & lui dit : « L'entretien que » j'ai eu avec le sieur Lafin m'a tiré en» tiérement d'inquiétude. Je vois main» tenant clair dans toute cette affaire, » & je suis convaincu que tous les bruits » qui ont couru des mauvais desseins du » Maréchal sont absolument faux, & » n'ont d'autre fondement que ses ro» domontades. Qu'il soit à l'avenir plus » circonspect dans ses discours, car ses » ennemis en abusent pour le perdre. »

Le Baron de Lux écrivit tout ce détail à Biron, & Lafin lui manda en même-tems qu'en parlant au Roi & aux Ministres, il ne lui étoit rien échappé qui pût lui nuire. Malgré toutes ces assurances, le Maréchal fit quelques difficultés de venir à la Cour lorsqu'on lui ordonna de s'y rendre. Cependant la honte qu'il eut de témoigner de la peur, & de donner quelque avantage

à ses ennemis qui souhaitoient de le voir coupable, la crainte qu'on allât le chercher jusques dans son Gouvernement comme le Roi l'en avoit menacé, enfin sa malheureuse destinée lui firent prendre la résolution d'obéir aux ordres de son Maître.

Avant son départ il reçut plusieurs lettres qui l'avertissoient de prendre garde à lui. Le Duc d'Epernon lui écrivit même à ce sujet des choses extrêmement fortes ; mais Biron reçut fort mal tous ces avertissemens. Il se contenta de répondre qu'il venoit à la Cour pour faire mentir & mourir ceux qui parleroient mal de sa conduite ; puis mettant la main sur la garde de son épée, il dit en jurant à son ordinaire, que si quelqu'un osoit entreprendre sur sa personne, il couperoit autant de bras & de têtes qu'il s'en présenteroit
1602 devant lui. Il arriva à Fontainebleau le Mercredi 13 de Juin à six heures du matin. Comme il descendoit de cheval, Lafin, qui jouoit parfaitement son rôle de traître, alla au devant de lui, & lui dit à l'oreille : *mon Maître, courage & bon bec, ils ne sçavent rien*. Le Roi usa aussi d'une profonde dissimulation, car

dès qu'il l'apperçut, il lui sauta au col, & lui dit en riant : *vous avez bien fait de venir, car autrement je vous allois chercher*. Le Maréchal lui fit ses excuses, & lui apporta plusieurs raisons de son retardement, mais d'une maniere froide qui déplut fort au Roi.

Les Courtisans, qui se doutoient bien que Biron étoit un homme perdu, témoignerent par leur contenance le danger où il étoit. Il ne voyoit que des visages glacés. Peu de gens l'abordoient & on ne lui parloit qu'avec peine. La Comtesse de Roussi, sa sœur, lui envoya un billet pour l'avertir de se sauver avant qu'il fut gardé de plus près. Cela ne lui auroit peut-être pas été facile ; mais on lui présenta un moyen plus sûr & plus honorable de pourvoir à sa conservation. Le Roi avoit résolu d'user de clémence à son égard, pourvu qu'il fit lui-même l'aveu de son crime. Henri IV, qui ne cherchoit qu'à sauver cet illustre coupable, le mena dans les jardins du Château. Et après quelques propos assez indifférens, il entama le discours sur les sujets de mécontentement qu'il avoit du Maréchal, & lui dit que, pourvu qu'il ne déguisât rien, il en

seroit quitte pour le repentir de ses fautes.

« Si je vous exhorte, ajouta le Roi, » à déclarer vous-même tout ce que » vous avez fait contre mon service, » c'est pour empêcher que d'autres ne » prennent connoissance d'une affaire » qui vous seroit si désavantageuse. » Le Maréchal, qui s'imaginoit toujours que Lafin ne l'avoit point trahi, répondit fiérement qu'il n'étoit point venu pour se justifier, mais pour connoître ses accusateurs, & qu'il n'avoit point besoin de pardon, puisqu'il n'étoit point coupable. Le Roi fit plusieurs tentatives, & ne put tirer du Maréchal que des plaintes & des emportemens contre ses prétendus calomniateurs dont il vouloit tirer raison par l'épée. Ce n'étoient que bravades, que menaces, que sermens & exécrations qui donnerent lieu de penser qu'un homme de ce caractere étoit plus capable de commettre un crime que de s'en repentir.

Le Roi, voyant l'opiniâtreté du Maréchal, prit enfin le parti de le livrer à la Justice. Il voulut sçavoir auparavant si les preuves étoient suffisantes pour lui faire son procès : on lui répondit

qu'il n'y avoit point de tribunal où il ne fût condamné. Après cette assurance, il appella Messieurs de Vitri & de Pralin, & leur donna ses ordres pour arrêter le Maréchal de Biron & le Comte d'Auvergne, les avertissant de si bien prendre leurs mesures, que la chose s'exécutât sans bruit & sans désordre.

Le Comte & le Maréchal vinrent après souper chez le Roi, & Biron joua à la Prime avec la Reine. Le Comte entra dans la chambre, & s'approchant du Maréchal, lui dit tout bas: *il ne fait pas bon ici pour nous.* Biron ne fit pas semblant de l'entendre & continua de jouer. Sur le minuit le Roi étant entré chez la Reine, fit cesser le jeu, & ordonna à tout le monde de se retirer. Il appella le Maréchal dans son cabinet, & l'exhorta encore une fois à faire l'aveu de sa faute, lui donnant sa parole qu'une confession véritable & entiere effaceroit tous ses attentats quelque énormes qu'ils pussent être. Biron répondit arrogamment *que c'étoit trop presser un homme de bien. Puisque vous ne voulez rien dire*, repliqua le Roi, *adieu, Biron.*

Le Maréchal sortant de l'anticham-

bre, fut arrêté par Vitri, qui lui dit : *Monsieur, le Roi m'a commandé de lui rendre compte de votre personne, donnez-moi votre épée.* Quelques Gentilshommes de la suite du Maréchal, firent mine de vouloir se mettre en défense, mais ils furent bien-tôt saisis par les Gardes. Biron demanda à parler au Roi. *Le Roi*, reprit Vitri, *est retiré. Donnez-moi votre épée* : *mon épée*, dit le Maréchal, *qui a rendu tant de services au Roi.* Il la donna, & on le conduisit dans une chambre du Château. Tandis qu'on le menoit, il dit à ceux qui se trouverent sur son passage. *Regardez, Messieurs, comme on traite les bons Catholiques.* Il passa la nuit dans une espece de fureur, & se répandit en invectives contre son Souverain.

Le Baron de Rosni étant entré dans l'appartement du Roi pour recevoir ses ordres au sujet de cet affaire, Henri IV. lui dit : « nos gens sont pris ; mon-» tez à cheval, & allez leur préparer » un logement à la Bastille, où je les » enverrai par bateau, ils ne tarderont » pas à vous suivre. Vous les ferez des-» cendre par la porte de l'Arsenal du » côté de l'eau, & vous les conduirez

» par les jardins. Faites ensorte d'em-
» pêcher la foule du peuple. Vous
» irez ensuite au Parlement & à l'Hô-
» tel de Ville, pour les instruire de ce
» qui vient d'arriver. Je leur en ap-
» prendrai les causes, & je m'assure
» qu'ils les trouveront justes. »

Les prisonniers partirent le lendemain bien escortés, & arriverent le 15 de Juin à la Bastille : on les logea dans des chambres séparées. Le même jour le Roi se rendit à Paris, où le peuple témoigna par mille acclamations la joie qu'il avoit de voir la conspiration découverte. Trois jours après les parens du Maréchal vinrent se jeter aux pieds de Henri IV. pour implorer sa miséricorde. Monsieur Caumont de la Force portoit la parole, & n'oublia aucun des motifs les plus capables de toucher le Roi. Il demanda que, pour l'honneur de sa famille, la peine de mort fut changée en une prison perpétuelle. « Mon
» indignation, répondit Henri IV. ne
» s'étendra sur aucun des parens du
» Maréchal, & je donnerai des mar-
» ques de mon affection à tous ceux de
» sa famille qui s'en rendront dignes.
» Les plus illustres Maisons ont quel-

» quefois produit de grands criminels.
» L'opprobre de leur supplice n'a point
» rejailli jusques sur leur postérité. Au
» reste, l'affaire dont vous me parlez
» est entre les mains de la Justice, je
» la laisserai agir. Il vous est permis
» de solliciter les Juges en faveur de
» votre parent. Au moins, reprit Mon-
» sieur de la Force, nous avons la con-
» solation de voir que le Maréchal n'a
» jamais formé aucun projet contre
» Votre Personne. A quoi le Roi, sans
» s'expliquer sur ce point, répartit,
» faites votre possible pour prouver
» son innocence, & je vous secon-
» derai. »

Dès le dix-huit du mois de Juin, le Roi envoya commission (a) au Parlement pour faire le procès au Maréchal. Achilles de Harlay, Premier Président, Potier de Blanc-Menil, Président à Mortier, Estienne Fleuri & Philibert de Turin, les deux plus anciens Conseillers de la Cour, se transporterent à la Bastille pour faire prêter l'interro-

(a) Dans cette commission il n'étoit point fait mention du Comte d'Auvergne.

gatoire au Maréchal. Ses parens & ses amis présenterent Requête, demandant qu'on lui accordât un Conseil. Cela fut refusé. On lui confronta d'abord le sieur Lafin ; & comme Biron étoit toujours persuadé que cet homme ne l'avoit point trahi, non-seulement il ne le récusa point, au contraire il déclara qu'il le reconnoissoit pour un homme d'honneur, pour son ami & son parent. Après cette déclaration, on reçût les dépositions de Lafin, dont voici les principales.

Que le Maréchal, étant chargé de faire la guerre au Duc de Savoie, avoit agi contre les intérêts de son Souverain, en négligeant les occasions de battre les ennemis, en leur facilitant les moyens de se défendre, en leur enseignant la maniere de pointer leurs canons pour tuer le Roi, ou de placer une embuscade pour enlever ce Prince. Lafin déclara encore que, par le Traité qui avoit été conclu à Somme, on promettoit en mariage au Maréchal la belle-sœur du Roi d'Espagne, ou sa niece de Savoie, la Lieutenance-Générale de toutes ses armées, dix-huit cents mille écus pour la guerre de France, le Duché de Bour-

gogne en propriété, à condition d'en faire hommage à l'Espagne, & que ledit sieur Maréchal promettoit de bouleverser tous les Ordres & Etats du Royaume de France, & de rendre cette Couronne élective à la nomination des Pairs qui deviendroient semblables aux Electeurs de l'Empire

Quand on lui eut lu cette déposition, il vomit une infinité d'injures contre Lafin, disant que c'étoit le plus scélérat de tous les hommes, un sorcier, un traître, un assassin, un Sodomite, dont on ne devoit pas recevoir le témoignage. S'il avoit d'abord récusé un pareil témoin, il auroit peut-être été difficile de le condamner : car presque tous ses Ecrits étoient avant le pardon que le Roi lui avoit accordé à Lyon. Une autre chose déconcerta furieusement le Maréchal. Il avoit dit dans son interrogatoire que, si (*a*) Renazé étoit présent,

(*a*) Renazé, comme je l'ai dit ailleurs, étoit Sécrétaire de Lafin, & avoit été arrêté par les ordres du Duc de Savoie. Il s'étoit sauvé de la prison, & étoit revenu en France. Le Maréchal n'en sçavoit rien. Il croyoit même que le Duc de Savoie avoit fait périr cet homme en prison.

il démentiroit tout ce que Lafin venoit d'avancer. On fit paroître (a) cet homme devant le Maréchal qui fut étrangement consterné en le voyant paroître, & qui s'imagina alors avoir été trahi par le Roi d'Espagne & par le Duc de Savoie. Renazé confirma les dépositions de Lafin, & il y eut encore un Sécrétaire du Maréchal qui servit de témoin contre son Maître.

On employa trois séances à la revision des pieces, sur lesquelles le Procureur Général ayant donné ses conclusions, on fit comparoître le Maréchal au Parlement le 27 de Juillet. Il y fut mené par Monsieur de Montigni, Gouverneur de Paris qui l'alla prendre à cinq heures du matin, & le conduisit dans un carosse par l'Arsenal où il le fit entrer dans un bateau couvert. Il y avoit des soldats sur les deux bords de la riviere & dans deux autres bateaux, entre lesquels étoit celui qui portoit le Maréchal. Celui-ci étant arrivé à l'Isle du Palais, il entra par la porte de la Tournelle, & fut conduit à la Grand'Chambre où il y avoit cent douze Juges (b).

(a) Quatre jours après l'interrogatoire.

(b) Quoique les Ducs & Pairs eussent été

de toutes les Chambres assemblées. Au lieu de la sellette ordinaire, on lui donna un assez haut tabouret pour s'asseoir. On lui laissa tout le tems qu'il voulut pour parler, & il se défendit alors beaucoup mieux qu'il n'avoit fait devant ses Commissaires. Il représenta à ses Juges qu'on ne punissoit point les volontés lorsqu'elles n'avoient point eu d'effet ; que ses services devoient faire oublier la faute dont il s'étoit rendu coupable. Il insista principalement sur le pardon (a) que le Roi lui avoit accordé à Lyon. Ensuite il fit une belle exposition de tous ses exploits militaires, & parla avec cette éloquence naturelle qui fait une vive impression sur les cœurs. Quelques-uns de ses Juges laisserent couler des larmes, & auroient souhaité en ce

appellés selon les formes, il ne s'en trouva aucun. Les Gens du Roi demanderent défaut contre Messieurs les Pairs de France qui avoient été ajournés deux fois pour assister au Jugement, sans avoir comparu ni envoyé leurs excuses, & qu'il fut passé outre ; ce qui fut accordé.

(a) Le Roi révoqua, par des Lettres scellées au grand sceau, le pardon qu'il lui avoit accordé de bouche.

moment pouvoir le soustraire à la rigueur des Loix. Comme il ne restoit pas assez de tems pour aller aux voix, on le conduisit à la Bastille de la même maniere qu'il en avoit été amené.

Le Lundi 29 de Juillet le Parlement se rassembla, le Chancelier étant à la tête ; Monsieur de Fleuri qui étoit le Rapporteur, après avoir lu les Conclusions du Procureur-Général, opina le premier à la mort. Tous les Juges furent du même avis, & en conséquence le Chancelier prononça l'Arrêt qui déclaroit *Charles de Gontault, Maréchal de Biron, atteint & convaincu du crime de Lese-Majesté pour Conspirations contre la personne du Roi, entreprises sur l'Etat, & Traité avec les ennemis. On le condamna à avoir la tête tranchée en place de Greve, déclarant ses biens acquis & confisqués au Roi, la Duché de Biron éteinte, & cette Terre & autres, s'il en avoit qui relevassent du Roi, réunies à la Couronne.*

Le lendemain Mardi, trentieme du mois, tout fut préparé dans la Place de Greve pour l'exécution. Le Maréchal entendant un grand bruit dans la Ville, & voyant par les grilles de sa fenêtre le peuple accourir en foule aux

environs de la Bastille, il s'écria *je suis jugé & je suis mort.* L'exécution fut remise au lendemain, & le Roi ordonna qu'elle se feroit dans la cour de la Bastille. On craignoit quelque émotion de la part des gens de guerre qui se trouvoient à Paris; mais la Cour voulut persuader aux parens de Biron que c'étoit par considération pour eux qu'on avoit changé le lieu du supplice. Le Chancelier accompagné de trois Maîtres des Requêtes, & suivis d'Audienciers & d'Huissiers, alla après le dîner du Maréchal lui prononcer son Arrêt. Tel homme, qui brave la mort dans la chaleur des combats, ne peut quelquefois sans horreur l'envisager de sang-froid. C'est ce qu'on eut lieu de remarquer dans le Maréchal de Biron. Quand il vit qu'il falloit mourir, il s'abandonna aux cris, aux plaintes & aux reproches, protesta de son innocence, ajourna le Chancelier à comparoître devant Dieu, accusa le Roi d'ingratitude & d'injustice. Après qu'il eut jeté feu & flammes, il tomba dans l'autre extrêmité, & eut recours aux plus basses supplications. Mais, voyant que tout étoit sourd à ses prieres, il rentra

en furie plus fort qu'auparavant. On eut beaucoup de peine à le faire mettre dans l'état où doit être un criminel pour entendre la lecture de son Arrêt. Il l'écouta assez patiemment, excepté les paroles qui l'accusoient *d'avoir conspiré contre la personne du Roi*. Il s'écria que *cela étoit faux*, & persista jusqu'à la mort à soutenir la même chose.

Le Chancelier s'étant retiré, Maignan, Curé de St. Nicolas des Champs, & le Docteur (*a*) Garnier travaillerent à le disposer à la mort. Après bien des exhortations, ils vinrent enfin à bout de le faire se confesser. Sur les cinq heures du soir, le Greffier vint lui dire qu'il falloit descendre. On jugea à propos de ne le point lier, dans la crainte de lui troubler entiérement la tête. Quand il sortit de la Chapelle pour aller sur l'échafaud, il tâcha de rassurer sa contenance, & parut devant l'assemblée avec un air plus fier que ferme. S'étant mis à genoux au pied de l'échelle, il jeta son chapeau & pria Dieu environ un demi-quart d'heure; ensuite s'étant relevé, il monta sur l'échafaud, regarda de

(*a*) Il fut depuis Evêque de Montpellier.

toutes parts, & voyant les soldats rangés à l'entour. Il dit : *Oh ! que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une mousquetade au travers du corps : hélas, quelle pitié !* Les deux Docteurs l'exhortant à penser à Dieu, il fit une courte priere, & puis se banda lui-même les yeux avec son mouchoir ; mais aussi-tôt il se l'ôta & se tourna vers le Boureau, on ne sçait à quel dessein. Quand on lui eut dit qu'il falloit lui couper ses cheveux, il entra en fureur, & s'écria en jurant : *Qu'on ne m'approche pas, & si l'on me met en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici.* Il prononça ces paroles d'une maniere si terrible, que la plupart des assistans, saisis de frayeur, chercherent à s'enfuir. Il appella le sieur Baranton qui l'avoit gardé pendant sa prison, & le pria de lui rendre ce dernier service. Ce Gentilhomme monta sur l'échafaud & lui banda les yeux. Le Maréchal s'étant mis dans la posture convenable, cria au Bourreau, *dépêche, dépêche.* Celui-ci lui répondit, Monsieur, il faut dire auparavant votre *in manus* ; mais dans le moment ayant pris son coutelas de la main de son valet, d'un seul coup il lui abattit la tête. Comme elle étoit toute pleine de

feu & d'eſprits, on remarqua qu'elle fit deux bonds, & qu'elle jeta beaucoup plus de ſang qu'il n'en ſortit du tronc. Son corps fut inhumé dans la nef de St. Paul avec une grande affluence de peuple qui accourut de toutes parts pour lui ſervir de convoi.

Ainſi mourut Charles de Gontault, Maréchal & Amiral de France, Duc de Biron, Pair du Royaume & Gouverneur de Bourgogne. Il étoit de médiocre taille, avoit le corps aſſez gros, les cheveux noirs, les yeux enfoncés, la tête petite, la phyſionomie funeſte, un courage intrépide & encore plus de témérité, beaucoup de ſobriété & de tempérance, très-peu de Religion, un excellent eſprit, & point de jugement. Son déſaſtre fit beaucoup de bruit dans l'Europe par la réputation qu'il avoit d'être un grand homme de guerre. La mort de cet illuſtre criminel éteignit tous les reſtes de la Conſpiration. Ses parens & ſes amis plaignirent ſon ſort ſans oſer en murmurer. La Reine d'Angleterre approuva fort la ſévérité du Roi. Elle avoit dit plus d'une fois que ce Prince étoit trop bon, & qu'il ne ſeroit point maître chez lui, qu'il n'eût fait couper

autant de têtes à Paris qu'elle en avoit fait couper à Londres.

Henri IV. pardonna au Comte d'Auvergne qui étoit un des principaux complices de Biron. Les prieres & les larmes de la marquise (a) de Verneuil faciliterent beaucoup la grace du coupable. Le Baron de Lux obtint aussi le pardon de son crime, à condition qu'il ne cacheroit rien de tout ce qu'il sçavoit. Il obéit & déclara bien des choses que le Roi tint toujours secrettes, pour n'être pas obligé de punir un grand nombre de personnes d'un rang distingué (b) qui avoient eu part à la conspiration. Quelques-uns des complices du Maréchal auroient cependant laissé leur tête sur un échafaud sans les grands services qu'ils avoient rendus à l'Etat & au Roi; mais le Baron de Fon-

(a) Mademoiselle d'Entragues, appellée alors Marquise de Verneuil, sœur de mere du Comte d'Auvergne & Maîtresse de Henri IV.

(b) Parmi les Seigneurs qui eurent part à la Conspiration, on comptoit le Duc de Bouillon, le Prince de Joinville, le Comte de Chatillon, Coligni, Montbarot, Gouverneur de Rennes.

tanelle, qui n'avoit pas de pareils titres pour obtenir sa grace, fut rompu vif en place de Greve, & on envoya deux ou trois de ses gens au gibet.

Tous les Ambassadeurs des Puissances étrangeres vinrent féliciter le Roi sur la découverte d'un si dangereux complot. Ceux du Roi d'Espagne & du Duc de Savoie firent comme les autres; mais Henri IV. leur témoigna d'une maniere assez sensible ce qu'il pensoit de leur démarche: néanmoins il les assura qu'il ne romproit point la paix.

Le Comte d'Auvergne ne profita de la grace qu'il avoit obtenue que pour comploter de nouveau contre son Maître. Il entretenoit des correspondances secrettes avec les Espagnols, auxquels il découvroit tout ce qu'il pouvoit apprendre des secrets de l'Etat. La Marquise de Verneuil & les (a) d'Entragues eurent part à cette nouvelle conspiration. Le Roi en fut averti, & fit arrêter tous les coupables. On travailla 1605. avec chaleur à leur procès, & on découvrit que leur projet étoit de faire

(a) Le pere & le frere de la Marquise de Verneuil.

passer la Marquise de Verneuil en Espagne avec les enfans qu'elle avoit eu du Roi. Cette femme étoit munie d'un écrit par lequel Henri IV. s'étoit engagé autrefois à l'épouser. Le Monarque Espagnol qui ne cherchoit que les occasions d'exciter des troubles en France, auroit été bien aise d'avoir à sa disposition le billet & les enfans de la Marquise, afin de prendre la défense de leur prétendu droit à la Couronne contre les enfans légitimes.

Le Parlement, après avoir examiné sérieusement cette affaire, rendit un Arrêt, par lequel Charles de Valois, Comte d'Auvergne, François Balzac (*a*) d'Entragues, & Thomas (*b*) Morgan, atteints & convaincus du crime de Lese-Majesté au premier chef, & de conspiration contre le Roi & l'Etat, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Greve; & Henriette de Balzac, Marquise de Verneuil, à être renfermée dans l'Abbaye de Baumont-les-Tours, en attendant de plus

(*a*) Pere de la Marquise de Verneuil.

(*b*) C'étoit un Gentilhomme Anglois qui étoit du complot.

amples informations ſur ſon ſujet en particulier. Le Roi commua la peine de mort en une priſon perpétuelle. Il permit même à Monſieur d'Entragues, quelques tems après, d'aller demeurer en ſa Maiſon de Malherbe en Beauce. Pour le Comte d'Auvergne, il ne ſortit point de la Baſtille pendant la vie du Roi. Le lieu de la retraite de la Marquiſe fut auſſi changé, & elle eut permiſſion de demeurer à Verneuil. Comme le Roi l'avoit beaucoup aimée, & qu'il l'aimoit peut-être encore, il la fit décharger abſolument du crime dont elle avoit été accuſée. Morgan fut banni du Royaume. Ce fut ainſi que ſe termina cette fameuſe Conſpiration dont le Maréchal de Biron fut l'auteur & la victime.

Les Eſpagnols ne furent occupés pendant tout le regne de Henri IV. qu'à exciter des troubles dans ſon Royaume. Tout François, qui vouloit trahir ſon Roi, étoit ſûr de trouver en eux un appui. Nous avons vu comment ils pouſſerent le Maréchal de Biron à la révolte. Après ſa mort ils continuerent de faire jouer les reſſorts de leur indigne politique, & entraînerent encore dans le précipice un Gentilhomme des plus

qualifiés de la Province. Celui dont je veux parler, étoit Louis d'Alagon, Baron de Mairargues, originaire du Royaume de Naples. La ressemblance de son surnom lui avoit donné la vanité de croire qu'il étoit de la Maison d'*Arragon*, & sur cette chimere, il s'étoit mis en tête de faire fortune par le moyen des Espagnols. C'est pourquoi il traita avec eux pour leur livrer la ville
1605 de Marseille. Mairargues différa l'exécution de son entreprise jusqu'à l'année suivante, parce qu'il espéroit être élu Viguier de Marseille. Cette Charge lui eut donné beaucoup de facilité pour faire réussir son dessein. Il communiqua ses projets à un (a) Forçat d'une de ses Galeres, homme d'esprit & adroit dont il prétendoit se servir. Il falloit être bien imprudent pour se confier à un homme de cette espece. Aussi le Galérien, qui voyoit une récompense assurée en trahissant son Capitaine, découvrit tout au Duc de Guise, & celui-ci en écrivit au Roi.

Sur ces entrefaites, on tint les Etats en Provence, & Mairargues fut député

(a) Mairargues commandoit à Marseille deux galeres.

à la Cour pour présenter le cahier. On examina de près toutes ses démarches, & on le surprit un jour lorsqu'il s'entretenoit de son entreprise avec le Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne. Tous les deux furent arrêtés : on les fouilla, & l'on trouva sous la jarretiere de l'Espagnol un Mémoire qui apprit une partie de ce qu'on vouloit sçavoir. Le Secrétaire fut conduit au Châtelet, & Mairargues à la Bastille.

L'Ambassadeur d'Espagne fit grand bruit au sujet de cette affaire, & s'en plaignit comme d'une injure atroce faite à la dignité de son Maître & à l'honneur de toutes les têtes couronnées. Henri IV. à qui il eut l'audace de porter ses plaintes, lui remit devant les yeux toutes les indignes pratiques des Espagnols, qui depuis plusieurs années cherchoient à mettre son Royaume en combustion. « C'est vous, leur dit-il, » qui violez le droit des gens, puisque » vous excitez mes Sujets à la révolte. » Sont-ce là les fonctions d'un Ambas- » sadeur ? Et comment oser trouver à » redire que je m'assure d'un homme » qui vient allumer le feu de la rebel- » lion dans mes Etats ? » Il est certain

que Henri IV, ſans manquer à ce qui eſt dû au caractere d'Ambaſſadeur, pouvoit faire punir ſévérement le Secretaire Eſpagnol qui avoit ſi étrangement abuſé de ſon miniſtere ; cependant peu de jours après il eut la bonté de le renvoyer à ſon Maître.

On fit le procès à Mairargues, & on n'eut pas de peine à le convaincre. Il fut condamné à avoir tête tranchée, & à être écartelé après ſa mort. Le Roi par conſidération pour le Duc de Montpenſier & pour le Cardinal de Joyeuſe, leur envoya offrir de commuer l'Arrêt de mort en une priſon perpétuelle ; mais ils répondirent qu'il falloit défaire le monde de tous ces ſcélérats, & que, s'il n'y avoit point de Bourreau pour punir celui-ci, tout leur parent qu'il étoit, ils en ſerviroient eux-mêmes. Ainſi il fut exécuté en Greve, & on ſépara ſon corps en quatre quartiers qu'on mit aux quatre principales portes de Paris ; ſa tête fut envoyée à Marſeille, & plantée au bout d'une pique ſur la Tour d'une des portes de la Ville.

Le même jour que Mairargues fut exécuté, Henri IV. courut un très-

grand risque de la vie. Ce Prince passant le soir à cheval sur le Pont-neuf, enveloppé de son manteau, un homme ayant percé au travers des Gardes, saisit le Roi par derriere, le renversa sur la croupe de son cheval & l'auroit tué d'une bayonnette, si l'assassin n'avoit été saisi dans le moment par les Valets de pied. Celui qui pensa faire ce coup, s'appelloit Jean de Lisle, natif de Vineux, auprès de Senlis. Ayant été conduit en prison & interrogé par le Président Jeannin, il ne fit que des réponses extravagantes. Il dit entr'autres choses, qu'il étoit Roi de toute la terre, & qu'il avoit voulu se défaire de Henri qui lui retenoit une partie de son Empire. On fit des informations sur le lieu de sa naissance, & il fut attesté que depuis long-tems il ètoit véritablement fou & furieux. Le Roi ne voulut point qu'on le condamnât à mort, mais seulement qu'on le mît hors d'état d'assassiner personne. On l'enferma dans une prison où il mourut quelque tems aprés.

Toutes les entreprises formées contre la vie de Henri IV. n'avoient pas réussi jusqu'alors, mais enfin nous allons voir ce bon Prince périr par la main

d'un de ses Sujets. Celui qui avoit affronté la mort en tant de batailles, qui s'étoit attiré l'admiration de toute l'Europe par son héroïque courage, qui avoit mérité à plus juste titre que tant d'autres Rois, le surnom glorieux de Grand, qui fut les délices de son peuple & la terreur de ses ennemis; Henri IV. en un mot, succombe sous le fer d'un vil assassin. Entrons dans le détail de ce funeste événement.

Henri IV. se disposoit à attaquer vivement la Maison d'Autriche dont il avoit si fort lieu de se plaindre. Avant que de partir pour se mettre à la tête de son armée, il jugea à propos de faire couronner la (a) Reine. Cette cérémonie se fit à Saint Denis le 13 * de Mai 1610, avec beaucoup de solemnité & de magnificence. Le Roi avoit eu soin lui-même de donner tous les ordres nécessaires. L'entrée de la Reine à Paris se devoit faire le Dimanche suivant, & en attendant, cette Princesse revint au Louvre avec le Roi. On faisoit dresser des portiques, des arcs de triomphes, des échafauds dans les rues par

* C'étoit un Jeudi. 1610.

(a) Marie de Médicis.

où la Reine devoit passer, & on préparoit un superbe festin dans le Palais. Le lendemain du couronnement, Henri IV. en qui on remarqua ce jour-là une inquiétude (a) extraordinaire, monta en

(a) On prétend qu'il y eut plusieurs présages de la mort de Henri IV. Le May qui étoit planté dans la cour du Louvre, tomba sans aucune violence. Il parut des cometes, & la Loire se déborda. Les habitans du pays d'Angoumois virent en l'air une armée fantastique. Le jour de la mort du Roi, l'Ecu de ses armes qui étoit sur la porte du Château de Pau en Bearn, avec les premieres lettres de son nom à côté, tomba à terre & se brisa. A la même heure, les vaches du troupeau Royal qui paissoit là auprès, s'étant toutes couchées en rond, & meuglant d'une façon horrible, le principal taureau qu'on appelloit le Roi, vint tout furieux rompre ses cornes contre la porte du Château, puis se précipita dans le fossé, & se tua. De sorte que tout le peuple qui étoit accouru à ce spectacle, se mit à crier *le Roi est mort*. Ces sortes de gens qui se mêlent de prédire l'avenir, avoient annoncé la mort de Henri IV. Il y en eut un qui dit à la Reine que cette Fête se termineroit en deuil & en larmes. La Reine elle-même rêva qu'on tuoit son mari d'un coup de couteau. On rapporte plusieurs autres choses semblables, sur lesquelles le Lecteur portera tel jugement qu'il lui plaira.

carrosse un peu avant quatre heures après midi. Il fit mettre le Duc d'Epernon à sa droite. A la portiere du même côté étoient Messieurs de Lavardin & de Roquelaure ; à l'autre portiere, le Duc de Montbazon & le Marquis de la Force, & sur le devant du carrosse ; Monsieur de Lyancourt, premier Ecuyer, & le Marquis de Mirebeau. Le Cocher ayant demandé au Roi où il souhaitoit aller, ce Prince répondit d'un ton un peu chagrin : *mettez - moi hors d'ici.* Lorsqu'il fut sous la premiere porte du Louvre, il fit ouvrir le carrosse de tout côté, & ordonna au Cocher d'aller à la Croix du Tiroir. Etant devant l'Hôtel de Longueville, il renvoya sa garde à cheval, se faisant seulement accompagner de ses Valets de pied & de quelques Gentilshommes. Il fit tourner vers le cimetiere de Saint Innocent ; & son dessein étoit, après avoir fait quelques tours dans Paris, de se rendre à l'Arsenal. Le carrosse entra dans la rue de la Feronnerie, & fut arrêté par un embarras de charrettes.

Les Valets de pied, pour passer plus aisément, avoient pris la plupart par derriere le cimetiere de Saint

Innocent; il n'en étoit resté que deux, dont l'un s'étoit avancé pour faire défiler les charrettes, & l'autre s'étoit arrêté pour raccommoder sa jarretiere.

L'exécrable assassin, qui n'avoit pu faire son coup entre les deux portes du Louvre, comme il l'avoit projeté, avoit toujours suivi le carrosse, & prit pour l'exécuter le moment de l'embarras & de l'éloignement de tous ceux qui par leur office devoient être à côté des portieres. Ce monstre s'appelloit François de Ravaillac. Il étoit natif d'Angoulême, âgé d'environ trente-deux ans, fils d'un solliciteur de procès qui vivoit encore alors. Pendant sa jeunesse, il avoit suivi le métier de son pere, puis étoit entré dans l'Ordre des Feuillans, d'où il fut chassé, parce qu'on s'apperçut que c'étoit un visionnaire. Quelque mois après il fut emprisonné pour un meurtre dont il ne fut cependant pas convaincu. Au sortir de prison, il se remit à solliciter des procès, & en perdit un en son nom au sujet d'un héritage. Se voyant sans ressource, il tint école de petits enfans dans la ville d'Angoulême. L'austérité du Cloître, l'obscurité de la prison, la perte

de son procés, l'extrême indigence où il se trouvoit réduit, lui troublerent la tête, & aigrirent de plus en plus son humeur atrabilaire. Dès sa premiere jeunesse, les chaleurs de la Ligue, les Libelles & les discours séditieux des Prédicateurs lui avoient inspiré une très-forte aversion pour le Roi. Il étoit imbu aussi de cette affreuse doctrine: *Qu'on peut tuer ceux qui mettent la Religion Catholique en danger, ou qui font la guerre au Pape.* Ravaillac étoit si fort échauffé sur ces sortes de matieres, qu'il ne pouvoit entendre prononcer le nom de Huguenot sans entrer en fureur.

Ceux qui avoient prémédité de faire périr le Roi, trouvant cet instrument propre pour l'exécution de leur dessein, sçurent bien le confirmer dans ses sentimens. Des Docteurs, qui l'obsédoient sans cesse, lui troublerent l'esprit par des visions supposées & par mille autres artifices. On avoit soin de lui fournir de l'argent sans qu'il sçût d'où il venoit; mais c'étoit toujours en petite quantité, de peur que s'il eût été à son aise, il n'eût renoncé à son projet. On prétend qu'il fut mené

jusqu'à Naples, & que dans une assemblée qui se tint chez le Vice-Roi, il trouva plusieurs personnes qui étoient déterminées comme lui à assassiner Henri IV. On le fit venir d'Angoulême à Paris deux ou trois fois. Enfin on sçut si bien le conduire, qu'on vint à bout de lui faire exécuter le plus horrible des complots.

Ravaillac qui suivoit toujours le carrosse du Roi, le voyant arrêté, mit le pied sur une des roues, & donna si promptement deux coups de couteau au Roi (a), que les Seigneurs qui étoient dans le carrosse ne s'en apperçurent qu'en entendant le Roi qui cria, *je suis blessé*; il en porta même un troisieme, que le Duc de Montbazon, ayant levé le bras pour l'arrêter, reçut dans sa manche. Le second coup que le Roi avoit reçu étoit mortel, aussi expira-t-il sur le champ. Ravaillac montra un air si assuré, que, s'il eût jeté son couteau, on ne l'eût pas reconnu, & il auroit pu

(a) Le Roi écoutoit alors une lettre dont le Duc d'Epernon lui faisoit la lecture. D'autres prétendent que c'étoit le Roi qui lisoit en ce moment.

s'échapper. Mais, ayant été pris le tenant encore à la main, il avoua ſon crime auſſi hardiment que s'il eût fait une action héroïque. Il y a deux choſes bien ſingulieres dans la conduite qu'on tint à l'égard du meurtrier. Premiérement, lorſqu'on l'eut pris, on vit venir ſept ou huit hommes l'épée à la main, qui diſoient tout haut qu'il falloit le tuer, & qui ſe cacherent auſſi-tôt dans le foule. En ſecond lieu, on ne mit pas d'abord Ravaillac en priſon; on ſe contenta de le garder pendant deux jours à l'Hôtel de Retz, mais avec ſi peu de ſoin que toutes ſortes de perſonnes vinrent lui parler.

Les Seigneurs qui accompagnoient le Roi, ayant jeté un manteau ſur le cadavre, & tiré les rideaux du carroſſe, firent tourner bride vers le Louvre, & commanderent qu'en y entrant, on criât *un Chirurgien & du vin*, pour faire croire que le Roi n'étoit pas mort: on étendit le cadavre tout ſanglant ſur un lit avec aſſez de négligence, & il y fut exposé pendant quelques heures. On fit quelque tems après l'ouverture du corps en préſence des Médecins, qui aſſurerent qu'il avoit toutes les par-

ties nobles si saines, qu'il eût pu vivre encore trente ans. Cela ne servit qu'à augmenter la douleur des François, qui se voyoient privés d'un bon Roi dont ils auroient encore pu jouir long-tems.

Paris changea tout-à-coup de face après ce terrible événement. Il fallut abattre ces Arcs de triomphe qui devoient servir à l'entrée de la Reine, pour y substituer les préparatifs du deuil & des funérailles du Roi. Ce spectacle arracha des larmes bien sinceres. La consternation & la douleur se répandirent dans tout le Royaume, & jamais depuis l'établissement de la Monarchie aucun Monarque ne fut si regretté.

Ravaillac, ce monstre qui venoit de plonger la France dans la plus affreuse désolation, avoit d'abord été conduit à l'Hôtel de Retz, où, comme je l'ai déja dit, on le gardoit avec trop peu de soin. Il demanda si le Roi étoit mort; on lui répondit que non, & que même il se portoit bien. *Je ne comprends pas, repliqua-t-il, comment il peut se bien porter; je lui ai donné un mauvais coup.* Quand quel-

qu'un l'interrogeoit pour sçavoir qui l'avoit engagé à commettre un si grand crime: *Je vous mettrois dans un furieux embarras*, répondit-il, *si j'allois dire que c'est vous*. Le P. Coton alla le voir, & lui dit: *mon ami, prenez garde d'accuser les gens de bien.* On transféra Ravaillac en prison, & on delibéra sur la maniere dont on devoit s'y prendre pour l'obliger à déclarer ses complices. On proposa la Question de (*a*) Geneve qui est une des plus terribles qu'on ait imaginé. Quelques Conseillers remontrerent qu'il n'étoit pas besoin de recourir à des tortures étrangeres, & qu'on avoit en France des instrumens propres à faire parler les criminels. Il y eut quelques Magistrats qui eurent la simplicité de dire que quand la Question de Geneve seroit la meilleure du monde, on ne pouvoit chrétiennment s'en servir, parce que cela venoit de la part des Hérétiques; l'avis de ces Conseillers prévalut.

Ravaillac fut interrogé par le Premier Président, qui, ne pouvant rien apprendre de ce malheureux, lui dit:

(*a*) On l'appelle *la Barate ou la Beurriere*.

« la Cour vient d'envoyer chercher à
» Angoulême votre pere & votre mere,
» qu'on fera mourir cruellement en
» votre présence puisque vous ne vou-
» lez rien déclarer. Les Loix divines
» & humaines autorisent une pareille
» rigueur, quand il s'agit d'un crime
» aussi énorme que le vôtre. » Ravaillac répondit qu'on n'avoit jamais rien pratiqué de semblable. Cependant il parut fort troublé de la menace qu'on venoit de lui faire ; mais il ne confessa rien de plus qu'auparavant. Le P. d'Aubigny, Jésuite, qui avoit confessé Ravaillac, fut aussi interrogé par le Premier Président, pour sçavoir si ce Scélérat lui avoit avoué son crime. Le Jesuite répondit qu'il ne se souvenoit jamais de ce qu'on lui avoit dit en Confession.

Dans tous les interrogatoires qu'on fit subir à Ravaillac, jamais il n'avoua que personne l'eût excité à tuer le Roi, & les douleurs de la torture ne lui firent rien déclarer. Le Jeudi, 27 Mai 1610, il fut condamné à mort. Voici les termes de l'Arrêt : « La Cour
» a déclaré & déclare François Ravail-
» lac duement atteint & convaincu de
» crime de Lese - Majesté divine &
» humaine au premier chef, pour le

» très - méchant, très - abominable &
» très-déteſtable parricide commis en
» la perſonne du feu Roi Henri IV. de
» très-bonne & trés-louable mémoire;
» pour réparation duquel l'a condamné
» & condamne à faire amende honora-
» ble devant la principale porte de l'E-
» gliſe de Paris, où il ſera mené & con-
» duit dans un tombereau ; là, nud en
» chemiſe, tenant une torche ardente
» du poids de deux livres, dire & dé-
» clarer que malheureuſement & pro-
» ditoirement il a commis ledit très-
» méchant, très-abominable & très-
» déteſtable parricide, & tué ledit
» Seigneur Roi de deux coups de cou-
» teau dans le corps, dont ſe repent,
» demande pardon à Dieu; au Roi & à
» la Juſtice; de là conduit à la place
» de Greve, & ſur un échafaud qui
» ſera dreſſé, tenaillé aux mammelles,
» bras, cuiſſes & gras de jambes ; ſa
» main dextre y tenant le couteau du-
» quel a commis ledit parricide, ards
» & brûlé de feu de ſoufre; & ſur les
» endroits où il ſera tenaillé, jeté du
» plomb fondu, de l'huile bouillante,
» de la poix réſine brûlante, de la cire
» & ſoufre fondus enſemble. Ce fait,
» ſon corps tiré & démembré à quatre

» chevaux, ses membres & corps con-
» sommés au feu, réduits en cendre,
» jetés au vent. A déclaré & déclare
» tous & chacun ses biens acquis &
» confisqués au Roi. Ordonné que la
» maison où il a été né sera démolie;
» celui à qui elle appartient préalable-
» ment indemnisé, sans que sur le fond
» puisse à l'avenir être fait autre bâti-
» ment, & que dans la quinzaine après
» la publication du présent Arrêt, à
» son de trompe & cri public dans la
» Ville d'Angoulême, son pere & sa
» mere vuideront le Royaume, avec
» défense d'y revenir jamais, à peine
» d'être pendus & étranglés sans autre
» forme ni figure de procès. A fait &
» fait défense à ses freres, sœurs, oncles
» & autres, de porter ci-après ledit
» nom de Ravaillac, leur enjoint de le
» changer en un autre sur les mêmes
» peines; & au Substitut du Procureur
» Général du Roi, faire publier & exé-
» cuter le présent Arrêt, à peine de s'en
» prendre à lui; & avant l'exécution
» d'icelui Ravaillac, ordonné qu'il se-
» ra derechef appliqué à la Question
» pour la révélation de ses complices. »

On lut à Ravaillac ce terrible Arrêt, & on l'appliqua encore à la torture,

mais il ne confessa rien. Il pria seulement le Roi, la Reine, la Cour & tout le monde, de vouloir lui pardonner, reconnoissant qu'il avoit commis un grand crime, mais que personne ne l'y avoit excité. Sur les trois heures de l'après-midi, on le tira de la chapelle pour le conduire au supplice. Tous les prisonniers l'accablerent d'injures, & se seroient jetés sur lui, si les Gardes ne les en avoient empêchés. Lorsqu'il sortit de la Conciergerie pour monter dans le tombereau, la populace en le voyant, devint si furieuse, qu'on eut bien de la peine à la contenir. Les injures & les imprécations recommencerent avec des cris & des hurlemens affreux. Les femmes, comme c'est l'ordinaire, étoient encore plus animées que les hommes. Il y en eut quelques-unes qui trouverent moyen d'approcher de Ravaillac, & de lui faire sentir leurs ongles & leurs dents. Ce malheureux étant monté sur l'échafaud, les Docteurs (*a*) qui l'accompagnoient, l'exhorterent encore à déclarer ses complices; mais il persista toujours à dire

(*a*) Fillesac & Gamache, Docteurs de Sorbonne.

qu'il étoit le ſeul coupable. Pendant qu'on lui brûloit la main droite & qu'on le tenailloit, on lui réitéra les exhortations pour l'engager à découvrir ce qu'on vouloit ſavoir ; mais ce fut inutilement. Ce malheureux étant ſur le point d'être démembré, un Gentilhomme qui s'apperçut qu'un des quatre chevaux ne tiroit que foiblement, prêta le ſien qui étoit fort & vigoureux. Sur quoi Ravaillac s'écria : *On m'a bien trompé quand on a voulu me faire entendre que le coup que je ferois ſeroit bien reçu du peuple, puiſqu'il fournit lui-même des chevaux pour me mettre en pieces.* Il pria les Docteurs de dire un *Salve Regina.* Lorſqu'ils ſe diſpoſoient à lui donner cette conſolation, le peuple les en empêcha, en diſant qu'il ne falloit point de prieres pour un méchant qui étoit damné comme *Judas.* Ravaillac ſe retourna vers ſon Confeſſeur, & lui demanda l'abſolution. *Cela m'eſt défendu*, répondit le Prêtre, *quand il s'agit d'un crime de Leſe-Majeſté au premier chef, à moins que vous ne révéliez vos complices. Donnez-la moi*, repliqua Ravaillac, *en ſuppoſant que j'ai dit la vérité. J'y conſens à cette condition*, dit le Confeſſeur ; *mais en cas que cela ne ſoit pas*

ainsi, votre ame, au sortir de cette vie, s'en va droit à tous les Diables. Je l'accepte & la reçois à ces conditions-là, dit Ravaillac. Ce furent les dernieres paroles de ce misérable. Il expira à la seconde ou troisieme tirade, car il n'en pouvoit presque plus lorsqu'il fut question de l'écarteler. Après sa mort, le Bourreau voulut jeter les membres au feu; mais la populace se jeta impétueusement sur le cadavre qu'elle mit en pieces, & qu'elle fit brûler au coin des rues. Des paysans ayant trouvé le moyen d'en avoir quelques morceaux, les brûlerent dans leur Village : ainsi périt Ravaillac, dont la mémoire doit être en exécration à tous les François.

Il seroit difficile de décider si ce Scélérat avoit été excité par quelqu'un à poignarder Henri IV. La constance avec laquelle il souffrit les plus affreuses tortures sans rien avouer, sa persévérance à ne déclarer personne, malgré les exhortations des deux Docteurs qui le menaçoient de la perte de son ame s'il s'opiniâtroit à ne rien dire, la simplicité de ses réponses dans les différens interrogatoires qu'on lui fit subir, tout cela donneroit lieu de croire qu'il s'étoit porté de lui-même à com-

mettre un ſi grand crime ; mais, quand on ſe rappelle les paroles de Ravaillac que j'ai rapportées ci-deſſus, il paroît que ce malheureux s'étoit laiſſé ſéduire, & qu'on lui avoit même fait les plus belles promeſſes : mais qui furent les premiers auteurs d'un ſi horrible attentat ? C'eſt un myſtere affreux qu'on n'a pu découvrir, & qu'on ne découvrira ſans doute jamais. On ſoupçonna des perſonnes d'un rang diſtingué, & voici ce qui donna lieu à ces ſoupçons. Le Prévôt des Maréchaux de Pluviers, qui étoit un méchant homme, fort attaché à la Marquiſe de Verneuil, jouant ou regardant jouer à la boule, à l'heure même que Henri IV. fut aſſaſſiné, dit *le Roi eſt mort, il vient d'être tué préſentement, n'en doutez point.* On ne fit d'abord aucune attention à ces paroles ; mais, lorſqu'on eut appris ce qui étoit arrivé, on crut que cet homme pouvoit bien être un des complices de Ravaillac : on le conduiſit à la Conciergerie, où on le trouva huit jours aprés étranglé avec les cordons de ſes caleçons. Il n'en fallut pas davantage pour faire ſoupçonner la Marquiſe de Verneuil, qui, aprés avoir été Maîtreſſe du Roi, ſe vit ſur le point de perdre la tête ſur

un échafaud. On ſçait juſqu'où les femmes ſont capables de porter la vengeance ; c'eſt ce qui fit ſoupçonner la Marquiſe d'avoir eu part au complot. Elle en fut même accuſée par la Demoiſelle d'Eſcouman, fille de beaucoup d'eſprit, mais d'une vie peu reglée. Cette Demoiſelle alla trouver la Reine (*a*) Marguerite, & lui déclara que la Marquiſe de Verneuil & le Duc d'Epernon avoient ſuborné Ravaillac. Sur le rapport qu'on en fit à Marie de Médicis, qui étoit pour lors Régente du Royaume, le Parlement eut ordre de prendre connoiſſance de cette affaire. La d'Eſcouman interrogée par M. de Harlai, Premier Préſident, accuſa deux hommes, dont l'un avoit été Valet-de-chambre du Marquis (*b*) d'Entragues. On le mit dans un cachot, & on les confronta avec leur accuſatrice qui ſoutint fortement ce qu'elle avoit déclaré. Elle dit que la Marquiſe de Verneuil lui avoit adreſſé Ravaillac avec une lettre pour Mademoiſelle du Tillet, &

(*a*) Premiere femme de Henri IV. Son mariage fut caſſé, & Henri IV. épouſa Marie de Médicis.

(*b*) Pere de la Marquiſe de Verneuil.

que celle-ci, en sa présence, avoit parlé à Ravaillac d'assassiner le feu Roi ; mais la d'Escouman soutint si mal tout ce qu'elle avoit avancé, elle réussit si peu à dépeindre la figure de l'assassin, elle débita tant de faussetés qu'on n'ajouta point foi à ses dépositions. On la condamna à être enfermée entre quatre murailles, & on relâcha les deux prisonniers.

Il n'est pas nécessaire d'examiner ici si une femme du caractere de la Marquise de Verneuil étoit capable du crime dont on venoit de l'accuser. Il suffit de sçavoir qu'il ne se trouva point de preuves contr'elle ; si on en avoit eu de valables, Marie de Médicis n'auroit pas manqué de lui faire son procès & de la poursuivre à toute outrance. C'étoit là une belle occasion de se venger d'une rivale qui lui avoit causé tant (a) de chagrin.

(a) La Marquise pendant le tems de sa faveur parloit quelquefois fort insolemment à la Reine, jusqu'à faire comparaison de ses enfans avec ceux de cette Princesse, fondée sur une promesse de mariage que la Marquise prétendoit avoir par écrit de la main du Roi. D'ailleurs cette Marquise faisoit de conti-

Il n'est pas vraisemblable aussi que le Duc d'Epernon eût fait assassiner Henri IV. S'il avoit conçu un semblable projet, en auroit-il confié l'exécution à un homme tel que Ravaillac? D'ailleurs auroit-il empêché qu'on ne tuât (a) sur le champ le meurtrier du Roi.

Les Jésuites furent aussi soupçonnés de cet énorme attentat. Ravaillac, dans son interrogatoire, déposa qu'il avoit eu de fréquens entretiens avec le Pere d'Aubigny, Prêtre de la Société. Il est vrai que tous ces entretiens ne rouloient que sur des visions (b) extra-

---

nuelles plaintes de la Reine, & abusant de l'empire qu'elle avoit pris sur le cœur de Henri IV. elle osa une fois lui parler de la Reine en termes si outrageans, que ce Prince leva la main pour lui donner un souflet.

(a) Un des Gentilshommes du Roi, nommé St. Michel, qui suivoit le carrosse, ayant apperçu Ravaillac qui venoit de faire son coup, accourut l'épée à la main pour le percer; mais le Duc d'Epernon & les autres Seigneurs qui étoient dans le carrosse, lui crierent sagement de ne le pas faire, & qu'il y alloit de sa tête.

(b) Ravaillac dit qu'ayant été prisonnier à Angoulême, pendant qu'il y étoit retenu pour dettes, il avoit eu des visions comme

vagantes que Ravaillac prétendoit avoir

---

des sentimens de feu de soufre & d'encens, & qu'étant hors de la prison, le Samedi d'après Noël, ayant fait sa méditation pendant la nuit, ayant les mains jointes & les pieds croisés dans son lit, il avoit senti sur sa face qui étoit couverte, & sur sa bouche, quelque chose qu'il ne put discerner, parce que c'étoit à l'heure de minuit; étant en cet état, il lui prit envie de chanter le Cantique de David qui commence ainsi : *Dixit Dominus* avec le *Miserere* & le *De profundis*. Il lui sembla qu'en chantant il avoit à la bouche une trompette, dont le son imitoit celui des trompettes de guerres. Le lendemain matin il se leva & fit sa méditation à genoux. S'étant recueilli en Dieu, il se leva & s'assit sur une petite chaise devant le foyer : puis s'étant peigné, & attendant que le jour vint à paroître, il apperçut du feu à un tison. Il acheva de s'habiller, prit un morceau de sarment de vigne qu'il plaça sur le tison allumé. S'étant mis à genoux & ayant soufflé, il vit incontinent aux deux côtés de sa face, à la lueur du feu, des hosties semblables à celles qu'on donne pour la Communion. Au-dessous de sa face, & au côté de sa bouche à droite il vit un rouleau de la même grandeur que celui-qui est levé par le Prêtre à la célébration de la Messe. Je ne sçais de quel rouleau il vouloit parler. Il paroit par ce récit que Ravaillac étoit un visionnaire du premier ordre. Le P. d'Aubigny, après avoir eu la patience d'écouter de pareilles extravagances, lui fit entendre

eu, & qu'il communiqua au Jésuite dont je viens de faire mention. Celui-ci fut mandé au Parlement & confronté avec le criminel. Le P. d'Aubigny soutint qu'il ne le connoissoit pas, qu'il ne l'avoit jamais vu, & que c'étoit un impudent. Ravaillac persista dans ses dépositions; mais, comme elles ne chargeoient point le P. d'Aubigny, il fut renvoyé sur le champ. Cela n'empêcha pas les ennemis des Jésuites de tenir des discours fort injurieux à la Société. Le Pere Portugais, Cordelier, & quelques Curés de Paris, entr'autres ceux de St. Barthelemi & de St. Paul, firent entendre que les Jésuites étoient complices de l'assassinat du feu Roi. Tout le monde ne pensoit pas de la sorte, & ces Religieux avoient de puissans défenseurs. Le Comte de Soissons étant dans sa chambre où il y avoit plusieurs Gentilshommes, menaça de donner de son poignard dans le sein du premier qui diroit que les Jésuites avoient fait mourir le Roi. Je sçais, dit-il, que ce langage est commun à Paris, mais il en coutera la vie au pre-

qu'il avoit le cerveau troublé, & lui conseilla de dire son chapelet & de prier Dieu.

mier

mier qui le tiendra. Je ne sçais pas quel avantage auroient trouvé les Jésuites à faire périr Henri IV ; au contraire il étoit de leur intérêt qu'il régnât longtems : on ne desire pas la mort d'un bienfaiteur. Pendant les fureurs de la Ligue, les Jésuites pouvoient penser comme les autres Ecclésiastiques du Royaume ; mais depuis la conversion du Roi, ils devoient avoir bien changé de sentimens. Henri IV. avoit promis de leur donner son cœur après sa mort : on se conforma aux intentions de ce Prince ; leur auroit-on accordé ce cœur, s'ils y avoient fait plonger un poignard ?

Après avoir lu tout ce qui concerne la mort de Henri IV, je suis tenté de croire que personne n'avoit excité Ravaillac à tuer le Roi, & que ce meurtrier étoit un Fanatique tel que Barriere, Châtel & tant d'autres qui avoient formé le même projet. Il paroît par ses réponses qu'il croyoit la Religion Catholique en danger (*a*) sous le regne de

(*a*) Voici une des réponses qu'il fit dans les interrogatoires. On lui demanda ce qu'il avoit fait à Paris depuis son retour d'Angoulême. Il répondit qu'il fut loger aux cinq

Henri IV. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer un esprit foible & superstitieux à se porter aux derniers excès. S'il n'agit que par les instigations de quelques personnes d'un rang distingué, on lui promit sans doute de le tirer d'affaire en cas qu'on voulût le poursuivre. Mais pourquoi garda-t-il un silence si opiniâtre, lorsqu'on lui fit souffrir les plus cruelles tortures, &

Croissans, Fauxbourg Saint Jacques, & que pour être proche du Louvre il se logea ensuite aux trois Pigeons rue St. Honoré. En y allant, il voulut rester dans une Hôtellerie qui étoit près des Quinze-Vingts; mais on lui refusa un gîte, parce qu'il y avoit trop de monde. Sur une table il vit un couteau qui lui parut propre à son dessein; il le prit & le garda quinze jours ou trois semaines. Ayant perdu l'envie de tuer le Roi, il partit de Paris pour s'en retourner à Angoulême; il fut jusqu'à Estampes. Pendant la route, il rompit son couteau de la longueur d'un pouce à une charrette qu'il trouva dans son chemin. Etant dans le Fauxbourg d'Estampes devant une image représentant un *Ecce Homo*, il reprit son dessein de tuer le Roi, & ne put résister à la tentation, comme il avoit fait auparavant. Il revint à Paris pour exécuter son projet; ce qui l'y détermina, c'est qu'il avoit entendu dire que le Roi vouloit faire la guerre au Pape, & transférer le Saint Siege à Paris.

qu'il se vit condamné à périr par un supplice affreux? Quels ménagemens étoit-il alors obligé d'avoir pour des personnes qui l'abandonnoient à son malheureux sort, & que risquoit-il en les déclarant? Tout devoit l'engager à parler dans les derniers momens de sa vie. Le désespoir d'avoir été séduit par de fausses promesses, le plaisir d'associer à son malheur des gens qui l'avoient excité au crime pour en recueillir eux seuls le fruit, & lui en laisser la punition, l'espérance de se soustraire peut-être à la rigueur des Loix, en déclarant des complices d'un rang trop élevé pour craindre un juste châtiment; enfin la crainte d'une damnation éternelle dont le menaçoient les Docteurs qui l'exhortoient à la mort; tous ces motifs auroient dû ce semble le déterminer à rompre un silence qu'il s'obstina à garder jusqu'au dernier soupir. Quelques paroles qui lui echapperent, & qui ne servirent qu'à inspirer des soupçons sans rien éclaircir, ont donné lieu à des conjectures que la prudence ne permet pas de publier, & qui ne pourront jamais se changer en certitude. Ainsi je m'en tiens à croire que Ravaillac étoit un Fanatique qui se porta de lui-même à

assassiner le plus grand & le meilleur de nos Rois.

On forma aussi contre Louis XIII, successeur de Henri IV, quelques Conspirations qui ne furent funestes qu'à ceux qui en furent les auteurs. Richelieu, Cardinal & premier Ministre, gouvernoit le Royaume avec une autorité absolue. Son caractere dur & hautain l'avoit rendu odieux à presque tous les Seigneurs François, qui se voyoient contraints de ramper devant un Prêtre occupé continuellement à les contenir dans la plus basse soumission ; il étoit d'ailleurs implacable ennemi, & il n'y avoit que la mort de quiconque avoit eu le malheur de lui déplaire qui pût satisfaire sa haine. Le Maréchal de (*a*) Marillac en fit la fu-

(*a*) Ce Maréchal fut accusé de péculat. On établit une commission pour lui faire son procès. Ses Juges, qui étoient vendus au Cardinal & qui sçavoient ses intentions, condamnerent à mort l'infortuné Marillac. Quelque tems après, Richelieu railla cruellement ces indignes Magistrats. " Il faut avouer, leur dit-il, " que Dieu donne aux Juges des lumieres " qu'il n'accorde pas aux autres hommes, " puisque vous avez condamné M. de Maril- " lac à la mort. Pour moi je ne croyois pas

neſte expérience. Tous les Grands du Royaume étoient intérieurement révoltés contre le Cardinal ; mais perſonne n'avoit plus ſujet de le haïr que la Reine-Mere, Marie de Medicis, qui s'étoit vue obligée de ſortir du Royaume. Elle demeuroit à Bruxelles où Gaſton Duc d'Orléans, ſon ſecond fils, l'étoit venu joindre, à cauſe des déſagrémens qu'il avoit auſſi eſſuyés à la Cour.

Ce Prince & cette Princeſſe, ayant appris que le Maréchal de Montmorenci étoit mécontent du Cardinal, lui envoyerent Delbene, Evêque d'Albi, pour le faire ſouvenir qu'il avoit autrefois promis au Duc d'Orléans de lui rendre quelque ſervice ſignalé. Le Prélat repréſenta au Maréchal qu'il ne ſe trouveroit peut-être jamais une occaſion où ſon ſecours fut plus utile à Marie de Médicis & au Duc d'Orléans qui attendoient leur rétabliſſement de ſa généroſité ; qu'il ne pouvoit acquérir une gloire plus éclatante, plus ſolide que celle d'avoir délivré d'une longue & cruelle perſécution la veuve & le fils de Henri le Grand. M. de Montmo-

„ que ſes actions méritaſſent un ſi rude châ-
„ timent. „

renci paroissoit très-disposé à entrer dans les vues du Prince & de la Princesse ; mais Soudheilles, Gentilhomme Limosin, travailloit à empêcher le Maréchal de prendre une résolution extrême, en lui représentant les périls auxquels il s'exposoit en voulant recevoir le Duc d'Orléans dans le (a) Languedoc. « Le Roi, disoit ce sage & » prudent Limosin, ne manquera pas » de suivre son frere avec la plus gran- » de partie de ses forces. Quel moyen » aurez-vous de résister à une puissante » armée ? N'attendez pas qu'aucun Sei- » gneur du Royaume se joigne à vous. » Car qui voudra se déclarer pour un » jeune Prince qui se laisse trahir par » ses favoris, & qui a plus d'une fois » abandonné ceux qui ont entrepris de » le servir ? »

L'Evêque d'Albi empêcha l'effet d'un conseil si judicieux. « Que crai- » gnez-vous, dit-il au Maréchal ? la » Noblesse & le peuple du Languedoc, » totalement dévoués à votre Maison » & à votre personne, se déclareront » en votre faveur, & seconderont vos

(a) Le Maréchal de Montmorenci étoit Gouverneur de cette Province.

» deſſeins. Le ſuccès n'en peut qu'être » glorieux. Ne différez donc pas à dé» livrer une grande Reine & un jeune » Prince qui gémiſſent ſous l'oppreſ» ſion d'un Miniſtre univerſellement » déteſté. » Montmorenci fut ébranlé par ce diſcours; mais il ne ſe rendit pas encore. Il ne s'engagea dans la révolte qu'après avoir appris que le Cardinal (a) vouloit le faire arrêter. L'Abbé d'Elbene, neveu de l'Evêque d'Albi, acheva de le déterminer, en lui expoſant avec beaucoup d'adreſſe tous les ſujets de chagrin que lui avoit donnés la Cour. « Il eſt tems que vous penſiez » à vous, lui dit d'Elbene; l'injuſtice » exercée contre M. de Marillac doit » faire trembler quiconque n'eſt pas » dans les bonnes graces d'un Miniſtre » cruel & vindicatif. D'ailleurs le parti » qu'on vous propoſe n'a rien de con» traire au ſervice du Roi. N'eſt-ce pas » ſervir l'Etat que de ſecourir une Rei» ne affligée & l'héritier préſomptif de » la Couronne qui ſe jettent entre vos

(a) Le Cardinal avoit appris tout ce qui s'étoit paſſé entre l'Evêque d'Albi & le Maréchal.

» bras ? Quand le Miniſtre ſera infor-
» mé de la droiture de vos intentions,
» il ne pourra ſe diſpenſer de vous
» accorder du moins une grande partie
» de vos juſtes demandes. Les gens de
» bien applaudiront au noble projet de
» réunir la famille Royale malheureu-
» ſement diviſée, & toute la France
» en ſecondera l'exécution avec plaiſir.»

Emporté par la paſſion de ſe ſignaler en devenant le libérateur de la Reine-mere & du Duc d'Orléans, ou peut-être par le deſir de ſe venger du Cardinal de Richelieu, Montmorenci conſentit à aider de tout ſon pouvoir le Prince & la Princeſſe qui imploroient ſon ſecours. Il y a quelques hiſtoriens qui prétendent que le Maréchal ne ſe détermina qu'à la ſollicitation de ſon épouſe qu'il aimoit tendrement. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que Montmorenci ſe laiſſa entraîner dans une révolte dont les ſuites lui furent très-funeſtes.

Dès qu'il ſe fut engagé, l'Evêque d'Albi travailla à gagner les Députés des Villes de Languedoc. On n'épargna pas l'argent en cette occaſion. Une grande partie de la Nobleſſe & des Evêques ſe portoient d'eux-mêmes à ſe-

conder les projets du Maréchal, les uns par l'envie de conserver leurs privileges, les autres à cause de leur attachement à la personne du Gouverneur. L'Archevêque de Narbonne n'étoit pas dans les mémes dispositions que les autres Prélats du Languedoc. « Monsieur,
» dit-il un jour au Maréchal, je vous
» conjure de réfléchir sérieusement sur
» les malheurs auxquels vous allez ex-
» poser votre personne & la Province,
» mais encore tout le Royaume que
» vous avez défendu plus d'une fois
» avec une valeur digne du nom que
» vous portez. L'entreprise que vous
» projetez flétrira la belle réputation
» que tant de victoires vous ont ac-
» quise. Après avoir rendu tant de ser-
» vices à la Patrie, voulez-vous la
» plonger dans les horreurs d'une guer-
» re civile? Quelque chose que vous
» puissiez dire, on ne croira jamais
» que vous vous êtes uniquement pro-
» posé de ruiner un Ministre dont
» vous croyez avoir raison de vous
» plaindre; & quand ce seroit là le mo-
» tif qui vous met les armes à la main,
» convient-il à un Sujet de régler les
» inclinations de son Maître? Il n'est

» jamais permis, ſous quelque prétexte
» que ce ſoit, de ſe révolter contre
» ſon Roi. »

Ce diſcours tout ſenſé qu'il étoit, fit peu d'impreſſion ſur Montmorenci. Cependant, comme il n'avoit pas encore pris tous ſes arrangemens, il uſa de diſſimulation, & feignit de n'être pas encore bien déterminé à recevoir le Duc d'Orléans en Languedoc. Il envoya même en Cour des lettres remplies de proteſtations de fidélité. Le Cardinal ne ſe laiſſa point ſéduire par toutes ces belles apparences ; il fit partir Soudheilles pour exhorter encore une fois le Maréchal à rentrer dans ſon devoir ; mais il n'étoit plus tems. Gaſton venoit de pénétrer dans la Bourgogne, & s'avançoit vers le Languedoc avec aſſez peu de troupes. Cette précipitation chagrina Montmorenci, mais ne lui fit pas changer de deſſein. Il prit des meſures pour obliger les Etats de la Province à le ſeconder, & dit à Soudheilles qui gémiſſoit de voir ſon (a) Maître embarqué dans cette mauvaiſe

(a) Il étoit Capitaine des Gardes du Maréchal.

affaire : *Cher ami, le dé est jeté ; il n'y a plus moyen de s'en dédire.* « Monsieur,
» répondit le sage Gentilhomme, puisque vous oubliez vos véritables intérêts, ceux de vos amis & de vos serviteurs, considérez du moins que vous allez perdre une Province qui vous fut toujours chere ; elle va être en proie à deux ou trois armées qui la désoleront. Ne craignez-vous point qu'on ne vous reproche un jour tous les maux que vous allez attirer sur le Languedoc ? » Montmorenci parut touché de cette remontrance ; mais il persista dans son dessein. On lui conseilla de faire arrêter quatre personnes qui n'étoient pas dans ses intérêts. L'Archevêque de Narbonne étoit de ce nombre (z). Quand on vint le saisir, il dit à l'Officier : *allons où il vous plaira ; mais en quelque lieu qu'on me mette, le Roi saura bien m'en tirer.* On le conduisit d'abord au Château de Pezenas, où il ne resta qu'un jour. On le mit

(z) Les trois autres personnes qui furent arrêtées, étoient Herbri & Miron, Commissaires du Roi, & Venderonne, Intendant du Languedoc.

ensuite entre les mains de l'Evêque d'Agde.

Le Duc d'Orléans, après avoir traversé plus des deux tiers de la France, arriva en Languedoc à la tête de deux mille hommes, dont la plûpart étoient étrangers : (a) Voici le Manifeste qu'il publia pour justifier sa révolte. « Gaston, fils de France, frere unique du » Roi, Duc d'Orléans, sçavoir faisons » qu'après avoir demandé justice au » Roi, notre très-honoré Seigneur, » par nos très-humbles supplications, » & au Parlement de Paris par nos » Requêtes, contre Armand, Cardi- » nal de Richelieu, perturbateur du » repos public, ennemi du Roi & de » la Maison Royale, Usurpateur de » toutes les meilleures Places du Ro- » yaume, Tyran d'un grand nombre » de personnes de qualités qu'il a op- » primées, & généralement de tout le » peuple de France qu'il accable ; nous

(a) Le Roi d'Espagne qui avoit promis à Gaston de le secourir, lui donna quelques Régimens de Cavalerie Allemande, Liégeoise & Napolitaine : il y en avoit trois ou quatre assez bons ; le reste étoit le rebut de l'armée Espagnole.

» ſommes contraints de nous oppoſer
» aux pernicieux deſſeins d'un homme
» qui prétend diſſiper ou uſurper l'E-
» tat, à la conſervation duquel notre
» naiſſance, & les intérêts que chacun
» ſçait, nous obligent indiſpenſable-
» ment de travailler. Dans cette vue,
» nous appellons à nous les véritables
» François, bons & fideles ſerviteurs
» du Roi. Notre unique intention eſt
» de faire connoître à Sa Majeſté qu'elle
» eſt trompée par les artifices & par les
» calomnies du Cardinal, & de donner
» au Roi la gloire de les diſſiper, &
» l'honneur d'apporter le remede au
» mal que cauſe celui qui s'eſt emparé
» de l'autorité ſouveraine. Nous dé-
» clarons en même tems que nous re-
» garderons comme ennemis du Roi &
» de ſon Etat, tous ceux qui s'oppoſe-
» ront directement ou indirectement à
» un ſi grand bien ; que nous les juge-
» rons de bonne priſe s'ils tombent
» entre nos mains, & que nous pour-
» ſuivrons en Juſtice les complices, les
» Suppôts & les Miniſtres de la Ty-
» rannie du Cardinal, ſans permettre
» qu'on faſſe aucun déplaiſir aux autres
» Sujets du Roi, étant d'ailleurs bien
» fâchés de nous voir dans la néceſſité

» d'incommoder quelques particuliers
» en travaillant au ſalut du peuple. »

1632. Gaſton prit enſuite la qualité de Lieutenant-Général du Roi pour la réformation des abus & des déſordres introduits dans le Gouvernement de l'Etat par le Cardinal de Richelieu. La Cour ne tarda pas à envoyer des troupes contre le Prince rebelle. Les Maréchaux de la Force & de Schomberg, qui commandoient l'armée Royale, n'avoient accepté cette commiſſion qu'avec une répugnance extrême. Il pouvoit arriver que le Duc d'Orléans, héritier (*a*) préſomptif de la Couronne, fût tué dans un combat, & les deux Généraux ne ſçavoient ſi on ne les rendroient point reſponſables d'un pareil accident. Auſſi le Maréchal de la Force demanda un ordre précis & poſitif ſur la maniere dont Sa Majeſté vouloit qu'on en uſât à l'égard du Duc d'Orléans. Le Roi ayant répondu qu'il falloit qu'on prît garde de faire aucun mal à ſon frere, & qu'on le traitât avec tout le reſpect dû à ſa naiſſance & à ſon

(*a*) Louis XIII. n'avoit point encore alors d'enfans. Il n'eut un fils que ſix ans après le tems dont nous parlons.

rang. M. de la Force remontra qu'il ſeroit difficile de diſtinguer le Prince dans la mêlée. Comme l'incertitude & l'embarras où ſe trouvoient les Généraux pouvoit les empêcher d'agir avec une certaine vigueur, Richelieu conſeilla au Roi de s'aller mettre à la tête de ſon armée. Louis XIII. avant que de partir tint ſon lit de Juſtice, & fit lire la déclaration ſuivante : " Nous
„ eſpérons que le Duc d'Orléans, mon
„ frere, ſe ſouvenant du rang qu'il tient
„ dans cet Etat, & de l'honneur qu'il a
„ de nous appartenir, aura enfin hor-
„ reur de la déſolation & du mal que
„ les troupes qu'il amene cauſent à
„ nos pauvres Sujets. Si dans ſix ſe-
„ maines, après la publication des pré-
„ ſentes, il a recours à notre bonté,
„ s'il renvoie les étrangers & les autres
„ qui ſont à ſa ſolde, s'il ceſſe tout acte
„ d'hoſtilité, de guerre & d'entrepriſe
„ ſur nos Places, & s'il vient nous
„ trouver, ou s'il dépêche quelqu'un
„ vers nous pour ſe remettre entiére-
„ ment dans ſon devoir, nous promet-
„ tons d'oublier ſes fautes paſſées, de
„ le rétablir dans tous ſes biens, Apa-
„ nages, penſions & appointemens, &
„ de lui faire un ſi bon & ſi favorable

» traitement, qu'il aura tout sujet de » se louer de notre bonté, & de dé- » tester les mauvais conseils de ceux » qui l'ont éloigné de nous au préju- » dice de la France & au sien propre. » Que si, ce tems passé, il persiste dans » les mauvais desseins qu'on lui a fait » prendre, nous nous réservons d'or- » donner contre lui ce que nous juge- » rons devoir faire pour la conserva- » tion de cet Etat & pour le repos & » la sûreté de nos Sujets, conformé- » ment aux Ordonnances du Royaume, » & ce qui a été pratiqué par nos Pré- » décesseurs en pareilles occasions, &c.»

Le jour que le Roi partit pour aller réduire son frere, la Princesse de Guimenée dit au Cardinal : *Monsieur, souvenez-vous des grandes marques d'affection que M. de Montmorenci vous a données il n'y a pas long-tems ; vous ne pouvez les oublier sans ingratitude. Madame*, répartit froidement Richelieu, *je n'ai pas rompu le premier.* Louis XIII. étant arrivé à Lyon, envoya ses ordres pour qu'on attaquât les rebelles. On leur livra bataille auprès de Castelnaudari, & ils furent vaincus. Le Maréchal de Montmorenci, après avoir fait des prodiges de valeur, & reçu plusieurs bles-

sûres, tomba au pouvoir de ses ennemis, qui le conduisirent au Château de Leytoure.

Gaston, voyant la défaite de son armée, songea à s'accommoder avec le Roi. Il fit des propositions qu'à peine lui auroit-on accordées, s'il eut été vainqueur; aussi furent-elles rejetées. Il insista d'abord avec assez de chaleur sur la délivrance du Maréchal; mais enfin il se vit obligé de faire son accommodement sans avoir pu sauver un homme qui venoit de se perdre pour lui rendre service.

Toutes les Villes du Languedoc se soumirent à leur Souverain qui leur rendit certains privileges dont la perte leur avoit été fort sensible. Mais la clémence du Roi ne s'étendit pas sur tous les rebelles. Il fut bien-tôt question de sçavoir comment on traiteroit celui qui avoit soulevé la Province confiée à ses soins. Cette affaire fut mise sur le tapis dans le Conseil du Roi; & Richelieu, qui opina le premier, parla de la sorte: « Il n'est pas facile de décider, Sire, si V. M. doit user de sévérité ou d'indulgence à l'égard du Maréchal de Montmorenci. Je trouve de puissantes raisons pour le con-

» damner ou l'absoudre. La promesse
» que le Duc d'Orléans veut faire, de
» renoncer à toutes les factions hors du
» Royaume, & de rompre ses liaisons
» avec les étrangers, en cas que vous
» lui accordiez la grace du Maréchal
» de Montmorenci, paroît d'une ex-
» trême importance au service de V.
» M. & au bien de l'Etat. La prudence
» semble vous permettre d'acheter cet
» avantage un peu cher, & de sacrifier
» vos justes ressentimens contre un Su-
» jet ingrat & rebelle, afin d'amener le
» Prince votre frere, par la douceur,
» à un point auquel il se réduira peut-
» être difficilement par la sévérité.
» Votre condescendance, en cette oc-
» casion, lui fournira un prétexte hon-
» nête de se séparer de tous ceux aux-
» quels il s'est lié mal-à-propos. Qui
» pourra le blâmer d'avoir sacrifié les
» intérêts de la Reine-Mere, du Roi
» d'Espagne & du Duc de (*a*) Lor-
» raine, quand il n'aura eu que ce seul

(*a*) Le Duc de Lorraine avoit favorisé les projets de Gaston ; mais en portant la guerre dans le sein de ses Etats, on le força de se tenir tranquille.

» moyen de ſauver la vie au Duc de
» Montmorenci ? Que ſi vous refuſez
» au Prince la grace qu'il demande
» avec inſtance, il ſe plaindra qu'on
» l'empêche de rentrer avec honneur
» dans ſon devoir. Ses Confidens ne
» manqueront pas de lui repréſenter
» qu'il doit riſquer tout, plutôt que
» d'abandonner un Seigneur qui ne
» s'eſt rendu coupable que pour avoir
» voulu le ſervir, & qu'il vaudroit
» mieux encore ſe jeter entre les bras
» des étrangers, que de conſentir à un
» accommodement capable de flétrir à
» jamais ſa réputation ; & qui ſçait ſi
» des raiſons ſi ſpécieuſes ne détermi-
» neront pas le Prince à prendre un
» parti violent qui mettra en combuſ-
» tion toute la France. Les Eſpagnols
» feront tout leur poſſible pour enga-
» ger votre frere à les ſervir dans le
» projet qu'ils ont depuis long-tems
» de ruiner & de démembrer un Ro-
» yaume dont la puiſſance leur cauſe
» de trop grands ombrages. Si le Duc
» d'Orléans gagné par l'indulgence que
» vous aurez pour M. de Montmoren-
» ci, ſe ſépare des Eſpagnols & des au-
» tres ennemis de V. M. s'il prend une
» ferme réſolution de ne plus former

„ de complots contre le Gouvernement,
„ & s'il rentre de bonne foi dans son
„ devoir ; vous êtes en état, Sire, de
„ tout entreprendre contre la Maison
„ d'Autriche. Au lieu que, s'il persé-
„ vere dans sa mauvaise disposition, il
„ vous sera impossible d'abattre l'orgueil
„ & la puissance des ennemis irréconci-
„ liables de votre Couronne.

„ Malgré tout ce que je viens de
„ dire, il paroît que la clémence n'est
„ pas le parti le plus avantageux que
„ vous puissiez prendre. La situation
„ présente des affaires du Royaume
„ exige un grand exemple de sévérité.
„ L'histoire nous apprend que les Sou-
„ verains âgés ou valétudinaires ne sont
„ venus à bout de conserver leur au-
„ torité que par l'exécution rigoureuse
„ des Loix. Si les Seigneurs, les Pro-
„ vinces, les Villes & le peuple se per-
„ suadent une fois que, quoi qu'il puisse
„ arriver, on obtiendra l'impunité par
„ le crédit du Prince ; qui est-ce qui
„ fera alors difficulté de se donner à
„ lui ? Combien de gens hazarderont
„ volontiers la perte d'une charge ou
„ d'un emploi, dans l'espérance d'être
„ un jour amplement dédommagés par
„ l'héritier présomptif de la Couronne ?

„ Certaines circonstances rendent im-
„ pardonnable la faute du Maréchal. Il
„ ne s'est pas contenté de prendre les
„ armes en faveur du Duc d'Orléans,
„ il l'a encore excité d'entrer dans le
„ Royaume à main armée; il a soulevé
„ une grande Province, & engagé les
„ Etats à lui fournir les moyens de
„ soutenir sa révolte. Une pareille con-
„ duite ne mérite-t-elle pas les plus ri-
„ goureux châtimens? Car il seroit dan-
„ gereux de se borner à une punition
„ légere. Il n'y a pas de sûreté à gar-
„ der en prison un Seigneur si consi-
„ dérable par ses alliances. Le parti du
„ Prince, que la seule nécessité réduit
„ aujourd'hui à la soumission, subsiste-
„ roit toujours & se réveilleroit à la
„ premiere occasion. Les Espagnols ne
„ seroient pas moins attentifs à fomen-
„ ter les mécontentemens. L'aigreur
„ de la Reine-Mere ne diminueroit
„ point; les Confidens du Prince n'au-
„ roient ni moins d'inquiétude, ni
„ moins d'ambition, & les engagemens
„ pris avec le Duc de Lorraine ne se-
„ roient point rompus. Si vous voulez,
„ Sire, abandonner la Suede & les Pro-
„ vinces Unies à la Maison d'Autriche,
„ sacrifier à la Reine-Mere tous ceux

„ qu'elle hait, dépendre absolument de „ ses volontés, & rendre les Places (a) „ au Duc de Lorraine, les factions & „ les cabales pourront cesser à ce prix; „ mais je ne crois pas que V. M. ait „ une complaisance si préjudiciable à „ ses intérêts. Il faut donc songer à dis- „ siper tous les complots. Celui du Ma- „ réchal de Montmorenci tombera avec „ sa tête, & le Duc d'Orléans perdra „ en même tems tout son crédit dans „ le Royaume.

„ Il n'est pas difficile de répondre „ aux raisons qui pourroient vous en- „ gager à user de clémence. Si V. M. „ prenoit ce parti, ce seroit dans l'es- „ pérance que la douceur produiroit

(a) Charles, Duc de Lorraine, favorisa, comme je l'ai déja dit, la rebellion du Duc d'Orléans. Louis XIII, pour l'en punir, entra dans la Lorraine, & se rendit bien-tôt Maître de la plûpart des Places. Le Duc, se voyant sur le point d'être écrasé, fit son accommodement avec le Roi. Il s'engagea par le Traité de Liverdun, à remettre entre les mains de Louis XIII, pour quatre ans, les Villes & les Châteaux de Stenai & de Jametz, avec les munitions & l'artillerie qui s'y trouveroient, à condition qu'après le terme expiré, Louis rendroit tout au Duc de Lorraine.

„ les mêmes effets que la sévérité. Mais
„ a-t-on lieu de le présumer dans l'af-
„ faire dont il s'agit ? Peut-on se fier
„ aux promesses du Prince, votre frere,
„ après qu'il a manqué tant de fois de
„ parole, sans aucun égard aux bons
„ traitemens qu'il a reçus de votre part?
„ Se reposer sur les assurances qu'il s'of-
„ fre de donner, ce seroit une trop gran-
„ de imprudence. Il ne manquera pas
„ de dire que la nécessité les lui a extor-
„ quées. On objectera peut-être que son
„ ressentiment est à craindre. Je suis
„ bien éloigné de le croire. Car, s'il n'a
„ pas le pouvoir de sauver le coupable,
„ qui osera désormais se déclarer pour
„ un Prince qui ne peut délivrer ses
„ amis du péril auquel il les expose ?
„ Cette seule considération doit suffire
„ pour engager V. M. à punir le Maré-
„ chal comme il le mérite. D'ailleurs il
„ n'y a pas à craindre que cette punition
„ rende odieuse la personne du Prince.
„ Comment le pourra-t-on blâmer
„ d'avoir permis une exécution qu'il
„ n'aura pu empêcher ? C'en est assez
„ pour mettre sa réputation à couvert.
„ Il fera le mécontent, je n'en doute
„ pas ; mais il ne sera pas en état de
„ former un nouveau parti dans le

„ Royaume. A la vérité vos Ministres
„ auront toujours à craindre les effets
„ de son indignation ; mais devons-
„ nous songer à nos intérêts, quand il
„ s'agit des votres? C'est pourquoi,
„ tout bien consideré, la sévérité en
„ cette occasion me paroît plus avan-
„ tageuse que la clémence. C'est à vous,
„ Sire, de voir quelle résolution V.
„ M. croit devoir prendre. »

Aucun de ceux qui assistoient au Conseil n'osa contredire le Cardinal; le Roi adopta le sentiment de son Ministre, & dit: " Je suivrai l'exemple
„ que mon pere m'a donné dans l'affaire
„ du Maréchal de Biron, & je veux
„ intimider tous les Grands du Royau-
„ me par la punition du plus dangereux
„ & du plus puissant de tous les rebel-
„ les. „ Ces paroles firent connoître qu'il n'y avoit point de pardon à espérer pour Montmorenci. Cependant on sollicita sa grace avec beaucoup de chaleur. Le Duc d'Angoulême chercha à fléchir le Cardinal par la lettre suivante. « Vous sçavez, Monsieur,
„ que je n'ai jamais douté du malheur
„ de M. de Montmorenci. J'aurois
„ même désespéré de sa vie, si je ne
„ m'étois soutenu par l'espérance que
„ sa

» ſa diſgrace vous fourniroit un moyen
» de diſſiper les factions formées con-
» tre l'autorité du Roi, & contre la
» ſageſſe de vos conſeils, & vous don-
» neroit occaſion de montrer à toute
» la terre que vous uſez généreuſement
» de la victoire. Au nom de Dieu,
» Monſieur, que ce pauvre Seigneur,
» quelque coupable qu'il ſoit, ſente par
» votre interceſſion les effets de la mi-
» ſéricorde du Roi. Sauvez un homme
» que vous avez tant aimé. Vous l'ap-
» pelliez autrefois votre fils, châtiez-le
» en pere. Faites voir que vous oubliez
» facilement les offenſes, & que le de-
» ſir d'acquérir de la gloire peut plus
» ſur votre cœur que le plaiſir de la
» vengeance. Une pareille générosité
» obligera tous les parens & les alliés
» de M. de Montmorenci; elle rame-
» nera ceux qui mal-à-propos ſe ſont
» éloignés de vous. Les plus méchans
» eſprits ſeront contraints d'admirer
» votre vertu; & les gens qui oſent
» donner des interprétations ſiniſtres
» à vos entrepriſes, en loueront la juſ-
» tice & la ſageſſe. Je vous ai voué mes
» ſervices, Monſieur, depuis que j'ai
» l'honneur de vous connoître. Non-
» obſtant les puiſſans efforts de mes en-

» nemis pour m'éloigner de vos bonnes » graces, vous me les avez conservées; » cela me donne lieu d'espérer que vous » voudrez bien prescrire à mon Secre» taire ce que je dois faire en cette » rencontre. Comme j'ai résolu de dé» pendre de vos ordres, je l'ai chargé » de se régler sur votre volonté. »

Cette lettre si soumise ne servit qu'à flatter l'orgueil de Richelieu, sans lui faire changer de résolution. « La der» niere révolte, dit-il au Secretaire » du Duc d'Angoulême, est la plus » grande qu'on ait vu en France. Si on » néglige d'en prévenir une seconde » par une sévérité nécessaire; qui nous » répondra que d'autres n'en feront pas » autant? » M. d'Angoulême, repartit le Secretaire, ne m'a point envoyé ici pour excuser M. de Montmorenci. « J'ai seulement ordre de vous repré» senter, Monseigneur, que quelque » énorme que soit la faute du Maréchal, » le Roi peut user de clémence : les » prédécesseurs de S. M. ont fait grace » à de pareils coupables. M. d'Angou» lême ose espérer qu'elle se laissera flé» chir à leur exemple, si Votre Emi» minence veut bien appuyer de ses bons » offices la très-humble priere que les

» parens, les Alliés & les amis de M.
» de Montmorenci font unanimement
» au Roi. Mon Dieu, reprit le Cardi-
» nal, d'un air chagrin, M. de Mont-
» morenci étoit devenu insupportable,
» & si envieux qu'il ne pouvoit voir
» qui que ce fût au-dessus de lui. »

Le Duc d'Epernon vint de Guyenne à Toulouse pour solliciter en faveur de l'infortuné Montmorenci qu'il avoit toujours beaucoup aimé. « Sire, dit-il,
» en se mettant à genoux (a) devant le
» Roi, si je me jete au pieds de V.
» M. ce n'est point dans le dessein
» d'exténuer la faute de M. de Mont-
» morenci par des excuses recherchées.
» Son crime est grand & manifeste;
» c'est ce qui le rend digne de votre
» clémence, vertu vraiment Royale
» qui paroît avec le plus d'éclat dans
» le pardon des fautes énormes. Je ne
» sçais si vous trouverez jamais, Sire,
» une plus belle occasion de faire voir
» que vous êtes le meilleur Roi du
» monde. Toute l'Europe est attentive
» à ce que V. M. ordonnera d'un Sei-
» gneur si distingué par sa naissance &
» par ses services. Je vous demande sa

(a) Le Roi le fit lever aussi-tôt.

» grace avec d'autant plus de confian-
» ce, qu'ayant reçu une pareille mar-
» que de votre bonté dans une occa-
» ſion preſque ſemblable, je puis me
» vanter que Votre Majeſté n'a pas eu
» lieu de ſe repentir de m'avoir par-
» donné. Je ne ſuis pas, Sire, le ſeul
» de vos ſerviteurs qui vous ſoit rede-
» vable d'un ſi grand bienfait. M. le
» Cardinal de Richelieu y a eu autant
» de part que moi. Nous étions l'un &
» l'autre dans les intérêts de la Reine
» votre mere, en un tems où le nom de
» Votre Majeſté nous étoit contraire,
» quoique nous euſſions intention de
» vous ſervir. Si vous nous euſſiez alors
» abandonné à la rigueur des Loix &
» de la Juſtice, vous vous ſeriez privé
» des ſervices utiles de M. le Cardinal
» & de la gratitude que j'ai toujours
» conſerveé. La jeuneſſe de M. de Mont-
» morenci mérite autant d'être excu-
» ſée que les bonnes intentions de M. le
» Cardinal & les miennes dans les trou-
» bles dont j'oſe vous renouveller la
» mémoire. M. de Montmorenci eſt
» entre vos mains, Sire; il ne peut
» plus rien faire contre le ſervice de
» Votre Majeſté; mais la conſervation
» de la vie de ce Seigneur vous acquer-

» ra une gloire immortelle. Le grand
» nom de Montmorenci reſte dans ſa
» ſeule perſonne. Le mérite ſignalé de
» ſes ancêtres ne l'emportera-t-il point
» ſur ſa témérité? Oubliez, Sire, la
» faute de ce Siegneur infortuné, en
» faveur de ſes aïeux qui ont ſi bien
» ſervi vos prédéceſſeurs. Si je ſuis aſſez
» heureux pour obtenir la grace de mon
» ami; je me rends volontiers caution,
» que le reſte de ſa vie ſera déſormais
» employé au ſervice de Votre Ma-
» jeſté, & que M. de Montmorenci la-
» vera dans ſon ſang dont il eſt prodi-
» gue, le jour d'un bataille, la tache de
» ſa déſobéiſſance. »

Pendant tout ce diſcours, le Roi tint les yeux fixés en terre, & ne répondit pas une ſeule parole. Ce ſilence fit juger au Duc d'Epernon que la perte de ſon ami étoit réſolue. Voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, il quitta la Cour, & ſe retira dans ſon Gouvernement de Guyenne. Quantité de perſonnes de diſtinction ſolliciterent la grace de M. de Montmorenci; mais ce fut inutilement. On auroit été bien aiſe de voir le Prince de Condé joindre ſes ſollicitations à celles de tout le Royaume. Il déſeſpéra ſans doute de pouvoir flé-

chir le Roi en faveur du coupable. Peut-on croire qu'un Condé n'ait fait aucune démarche pour sauver la vie à son beau-frere, parce qu'il se flattoit d'obtenir la confiscation des biens de la Maison de Montmorenci ? On admira la conduite de Monsieur du Chatelet, qui, quoique dévoué au Cardinal de Richelieu, se déclara vivement pour l'infortuné Maréchal, Louis XIII. voyant tant d'ardeur & d'empressement, dit un jour. « Je pense que M. du Chate-
» let voudroit avoir perdu un bras pour
» sauver M. de Montmorenci : je vou-
» drois, Sire, répondit du Chatelet,
» en avoir perdu deux inutiles à votre
» service, & en sauver un qui vous a
» gagné des batailles & qui vous en
» gagneroit encore. »

Le Cardinal de la Valette & le Duc de Chevreuse se mirent au rang des solliciteurs. Malgré les différends que le dernier avoit eu avec Montmorenci, il ne se montra pas moins ardent que les meilleurs amis de ce Maréchal. De si nobles procédés sont rares parmi les Courtisans. On eut beau solliciter Louis XIII, il demeura toujours inflexible. Si je suivois, dit-il un jour, les inclinations du peuple & des parti-

culiers, *je n'agirois point en Roi.* Dès que le Maréchal s'apperçut qu'il n'y avoit point de grace à espérer, il se disposa sérieusement à mourir ; mais il ne se laissa point abattre par la crainte de la mort. Le jour même qu'on le vint prendre à Leytoure pour le conduire à Toulouse, il s'amusa à regarder des vendangeurs qui exprimoient leur joie par des danses & des chansons. Son Chirurgien ne put s'empêcher de lui dire : « Est-il possible, Monsieur, qu'é-» tant si près & si assuré de votre mal-» heur, vous n'y pensiez pas davanta-» ge ? J'y pense, répondit le Maréchal, » mais cela ne trouble point la tranquil-» lité de mon ame ; & que sçavez-» vous, Monsieur, reprit le Chirur-» gien, si on ne vous fera point mourir » ici même ? tant mieux, dit le Maré-» chal, je n'aurai pas la peine d'aller » à Toulouse. » Il fut conduit dans cette Ville, escorté de huit Compagnies de Cavalerie. On le mena à l'Hôtel de-Ville, & après qu'il se fut reposé un peu de tems, deux Conseillers du Parlement vinrent l'interroger. « Messieurs, » leur dit-il, je pourrois insister qu'en » qualité de Duc & Pair de France, » je ne dois point répondre devant

» vous; mais puisque le Roi l'ordonne,
» j'obéirai, quand bien même cette
» soumission devroit m'être préjudi-
» ciable. » Il subit ensuite l'interrogatoire dans les formes, & finit en protestant qu'il se repentoit de sa faute, & qu'il ne souhaitoit de vivre que pour la réparer & pour employer le reste de ses jours au service du Roi. Le lendemain on lui confronta les témoins qui étoient Guitaut & St. Preuil, Capitaines aux Gardes. On demanda au premier s'il avoit reconnu le Maréchal dans le combat. « Le feu & la fumée
» dont il étoit couvert, répondit Gui-
» taut en pleurant & d'une voix entre-
» coupée de sanglots, m'empêcherent
» d'abord de le distinguer; mais voyant
» un homme qui, après avoir rompu six
» de nos rangs, tuoit encore des sol-
» dats au septieme, je jugeai certaine-
» ment que ce ne pouvoit être que M.
» de Montmorenci. Je ne le sçus cer-
» tainement que quand je le vis à terre
» sous son cheval mort. » Que cette déposition auroit été glorieuse pour le Maréchal, s'il n'avoit pas combattu contre son Roi!

On eut bien-tôt instruit le procès. La veille du jour que Montmorenci de-

voit être exécuté, il écrivit à son épouse pour lui demander pardon de tous les chagrins qu'il lui avoit causés. Ceux qui furent chargés de rendre la lettre, trouverent la Duchesse dans une désolation si affreuse, qu'il n'oserent s'acquitter de leur commission Cette Dame avoit pressenti la mort de son époux, par le triste & morne silence de tous ses domestiques, & par la consternation & l'abattement qui paroissoit sur leurs visages. Dans le premier transport de sa douleur, elle ne put s'empêcher de dire, en parlant du Roi. *Grand Dieu! après cela peut-on l'appeller juste* (a)?

Le 30 d'Octobre 1632, jour destiné à l'exécution de l'arrêt qu'on alloit prononcer, Montmorenci parut devant ses Juges avec cet air de noblesse & de grandeur qu'il avoit dans le tems de sa plus haute fortune. Chateauneuf, Garde des Sceaux, & Président de la Commission établie pour juger le Maréchal, lui demanda son nom selon la coutume. *Mon nom*, lui dit *Montmorenci*? *Vous le devez sçavoir; vous avez mangé assez long tems le pain de mon pere.* Ce re-

(a) Le titre de *Juste* fut donné à Louis XIII.

proche, quoiqu'un peu vif, étoit excusable de la part d'un homme qui voyoit à la tête de ses Juges un ancien (a) Domestique de sa maison. Ce fut là le seul trait d'aigreur qui échappa à Montmorenci. Il répondit avec beaucoup de douceur & de franchise à toutes les interrogations ; & dans ses réponses, il ne chercha qu'à sauver toutes les personnes qui se trouvoient compliquées dans cette malheureuse affaire. Quand il se fut retiré, les Juges qui fondoient en larmes, condamnerent à mort, & Chateauneuf signa l'Arrêt qu'on ne tarda pas à lui prononcer. Après qu'on lui en eut fait la lecture, il dit aux deux Conseillers qui avoient été chargés d'une si triste commission. *Je vous remercie, Messieurs ; assurez tous ceux de votre Compagnie, que je regarde cet Arrêt de la Justice du Roi, comme un Arrêt de la miséricorde de Dieu.* Jamais on ne montra plus de courage qu'en fit paroître Montmorenci dans une circonstance où les plus grands cœurs témoignent quelquefois beaucoup de foiblesse. « Je puis vous assurer, dit le

(a) Chateauneuf avoit été Page du dernier Connétable de Montmorenci, pere du Maréchal.

» Maréchal à son (*a*) Confesseur, que
» je vais au supplice avec plus de joie
» que je n'en ai jamais eu en allant à
» une bataille ou à quelque partie de
» plaisir. » Les sentimens de Religion dont il étoit pénétré lui inspirerent ce généreux mépris de la mort.

Le Comte de Charlus vint lui demander de la part du Roi le Bâton de Maréchal & le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit. Montmorenci obéit, & pria le Comte d'assurer Sa Majesté qu'il mouroit son très-humble serviteur. Louis XIII. jouoit aux échecs avec Liancour, lorsque Charlus vint rendre compte de sa commission. Le Roi eut le déplaisir de voir que tous les Courtisans dont il étoit environné, ne pouvoient retenir leur larmes. « Sire,
» dit Charlus, je vous rapporte le Bâ-
» ton de Maréchal & le Colier de l'Or-
» dre dont vous aviez ci-devant hono-
» ré M. de Montmorenci. Il m'a char-
» gé, Sire, de protester à Votre Ma-
» jesté qu'il meurt avec un vif regret de
» l'avoir offensée. Bien-loin de se plain-
» dre de la mort à laquelle il est con-
» damné, il la trouve trop douce par

(*a*) Le Pere Arnoux, Jésuite.

» rapport au crime qu'il a commis. »
Charlus ſe jeta enſuite à genoux, & embraſſant les pieds du Roi qu'il arroſoit de ſes larmes, il lui dit : » Ah ! » Sire, faites grace à M. de Montmorenci. Ses ancêtres ont ſi bien ſervi » les Rois vos prédéceſſeurs. Faites-» lui grace, Sire, je vous en conjure.» Tous ceux qui ſe trouverent pour lors dans le cabinet du Roi ſe mirent auſſi à genoux, & demanderent grace en pleurant. « Il n'y en a point, répondit Louis » d'un ton ſévere : il faut qu'il meure. » On ne doit pas être fâché de voir » mourir un homme qui l'a ſi juſtement » mérité. Plaignez-le ſeulement de » s'être précipité dans un ſi grand mal-» heur. Allez lui dire, pourſuivit le » Roi, en s'adreſſant à Charlus, que la » ſeule grace que je puis lui accorder, » c'eſt que le Bourreau ne le touchera » point, & qu'on ne lui mettra point » la corde ſur les épaules. » Montmorenci par un ſentiment d'humilité ne profita point de cette légere faveur, & voulut être traité comme les autres criminels.

Le Roi ordonna que l'exécution ne ſe feroit point dans la Place publique, mais dans la cour de la Maiſon de Ville,

dont les portes ſeroient fermées. On craignoit quelque ſoulevement de la part du peuple. Quand le moment fatal fut arrivé, Montmorenci ſortit de la Chapelle où il étoit reſté depuis qu'on lui avoit lu ſon Arrêt. En allant au ſupplice, il s'arrêta pour jeter les yeux ſur une ſtatue de Henri IV. le Confeſſeur lui demanda, s'il deſiroit quelque choſe. « Non, mon Pere, répondit-il, » je regardois (*a*) la ſtatue de ce grand » Monarque. C'étoit un très-bon & très- » généreux Prince. J'avois l'honneur » d'être ſon filleul. Allons, mon Pere,

---

(*a*) On fit à cette occaſion ces quatre vers latins qui ne plairont qu'aux perſonnes qui aiment les jeux de mots.

Ante patris ſtatuam, nati implacabilis irâ
Occubui, indignâ morte manuque cadens.
Illorum ingemuit neuter mea fata videndo;
Ora patris, nati pectora marmor erant.

En voici la traduction. C'eſt Montmorenci qui parle.

Un infame Bourreau a tranché le fil de mes jours devant la ſtatue de Henri IV. par l'animoſité de l'implacable Louis XIII. Aucun de ces deux Princes n'a été ſenſible à mon triſte ſort. La ſtatue du pere & le cœur du fils étoient de marbre.

» voici le seul & le plus sûr chemin
» du Ciel. » On conjecture, avec assez de vraisemblance, que Montmorenci se souvint alors de la clémence de Henri IV. envers le Maréchal de Biron, qui ne fut puni de mort qu'après qu'on lui eut fourni tous les moyens imaginables de sauver sa vie.

L'infortuné Montmorenci, vêtu d'un habit de toile blanche qu'il s'étoit fait faire pour cette triste cérémonie, monta d'un air modeste sur l'échafaud dressé dans la Cour de la Maison de Ville de Toulouse. Il tendit ses mains pour être liées, parla toujours au Bourreau avec douceur, & reçut le coup mortel en recommandant son âme à Dieu. Ainsi mourut à l'âge de trente-sept ans Henri de Montmorenci, Duc & Pair, Maréchal & autrefois Amiral de France, petit-fils de quatre Connétables & de six Maréchaux; le plus riche, le mieux fait, le plus noble, le plus brave & le plus généreux de tous les Seigneurs du Royaume. Il est certain qu'il méritoit la mort; mais on le traita selon toute la rigueur des Loix, & jamais criminel ne fut plus digne de clémence : sous un autre ministere que celui de Richelieu, Montmorenci auroit trouvé grace au

près de son Roi ; mais le Cardinal jugea cet acte de sévérité nécessaire pour contenir dans le devoir tous les Grands du Royaume.

Jamais affliction ne fut égale à celle que témoigna la Duchesse de Montmorenci après la mort de son époux. *Je n'aimois que lui dans le monde*, disoit-elle en versant des torrens de larmes, & *vous me l'avez enlevé, ô mon Dieu ! afin que je n'aime que vous.* Quelqu'un lui ayant conseillé d'enlever des meubles précieux & des pierreries : *Je ne veux pour tout bien*, répondit-elle, *que la douleur & la patience ; je ne crains pas qu'on m'enleve jamais ni l'une ni l'autre.* Huit jours après l'exécution, un Exempt des Gardes conduisit la Duchesse au Château de Moulins pour y être prisonniere. Au bout d'un an, on lui permit de sortir & de recevoir des visites. Au lieu de profiter de cette permission, elle s'enferma dans un cabinet qui n'étoit éclairé que par quelques bougies, & d'où elle ne sortoit que pour aller à la Chapelle du Château. La Duchesse quitta cette triste demeure à la sollicitation de ses parens & de ses amis ; mais ce ne fut que pour se retirer dans le Couvent de la Visi-

tation qui est à Moulins. Louis XIII. passant par cette Ville, dix ans après la mort de Montmorenci, envoya visiter la Duchesse. *Témoignez au Roi*, dit-elle au Gentilhomme, qui avoit été chargé de cette commission, *que je suis surprise qu'il se souvienne encore d'une femme infortunée & indigne de l'honneur qu'il me fait;* mais de grace n'oubliez pas de *lui rapporter ce que vous voyez*. Elle couvrit alors son visage d'un mouchoir pour donner un libre cours à ses larmes Richelieu lui envoya aussi un de ses domestiques pour la saluer de sa part. *Assurez M. le Cardinal*, répondit elle, *que je lui suis obligée de l'honneur qu'il me fait; mais dites lui aussi que mes larmes ne cessent pas encore.* Cette illustre veuve fit élever un superbe Mausolée où on transféra le corps de son époux qui avoit d'abord été inhumé dans l'Eglise de St. Saturnin à Toulouse. Elle se fit ensuite Religieuse, & passa le reste de ses jours auprès des cendres qu'elle avoit tant arrosées de ses pleurs.

Gaston, frere du Roi, ayant appris à Tours la mort de M. de Montmorenci, crut que son honneur ne lui permettoit pas de demeurer en France. Il résolut donc de sortir du Royaume; mais

la véritable raison qui l'engagea à prendre ce parti, fut son mariage contracté à l'insçu du Roi avec la Princesse Marguerite de Lorraine. On représenta d'ailleurs à ce Prince que, s'il vouloit rester en France, il falloit se résoudre à être l'esclave de Richelieu & le jouet de la Cour. On ne manqua pas aussi de lui faire entendre qu'on romproit aisément le mariage qu'il venoit de contracter. Ebranlé par ces raisons, & chagrin de voir son crédit entiérement perdu dans le Royaume, Gaston partit de Tours; & de Montereau-Faut-Yonne, il écrivit au Roi la lettre suivante.

MONSEIGNEUR,

« Si ma résolution de sortir de France vous déplaît, Votre Majesté s'en » doit prendre uniquement à ceux qui » lui ont conseillé une si grande violence contre mon Cousin le Duc de » Montmorenci. Sans ce funeste accident, j'aurois inviolablement observé tout ce que j'ai promis, quelque » dur, quelque désavantageux qu'il me » paroisse. Je sacrifiois sans peine mes » plus grands intérêts au salut d'une

» personne si chere à la France, & qui
» m'avoit si sensiblement obligé. Que
» pouvois-je refuser à l'extrême dou-
» leur de ma Cousine de Montmo-
» renci, & aux prieres continuelles
» qu'elle me faisoit de me soumettre
» à toutes choses. Et à quoi ne de-
» vois-je pas me résoudre pour pré-
» venir un opprobre dont j'aurois été
» infailliblement chargé si j'en eusse usé
» autrement? On m'auroit imputé la
» cause d'une action si déplorable après
» la menace que le sieur d'Aiguebonne
» me fit de votre part, qu'il en cou-
» teroit la vie à mon cousin de Mont-
» morenci, si je me retirois dans le
» Roussillon. Je devois avec grande
» raison inférer de ce discours, que les
» choses se passeroient plus doucement
» si j'obéissois à Votre Majesté. Com-
» ment aurois-je pu croire qu'après
» vous avoir rendu les soumissions les
» plus basses, vous ne seriez pas tou-
» ché de compassion en considérant l'é-
» tat auquel une sévérité, que personne
» ne se pouvoit imaginer, réduiroit un
» Prince qui a l'honneur d'être votre
» frere.

» Pardonnez-moi, Monseigneur, si
» je vous parle avec trop de liberté. La

„ considération de mon honneur & de
„ ma réputation ne devoit-elle pas
„ vous fléchir ? C'étoit un contre-poids
„ suffisant à la faute de mon Cousin de
„ Montmorenci. Si vous pouvez en
„ cette occasion tirer de votre justice
„ quelques avantages pour le bien de
„ votre Etat, la clémence vous en
„ auroit sans doute procuré de plus
„ grands. Je serois demeuré dans le
„ respect, & les peuples vous auroient
„ comblé de bénédictions. Je n'ignore
„ pas, Monseigneur, que les Loix de
„ votre Royaume m'obligent à de
„ grands devoirs envers Votre Majes-
„ té ; mais je vous supplie très-hum-
„ blement de considérer qu'elles ne dé-
„ truisent point les Loix de la nature
„ qui sont beaucoup plus fortes. Puis-
„ que vous devez reconnoître par des
„ témoignages de votre bonne volon-
„ té les soumissions que je vous rends,
„ j'ai aussi la liberté de me plaindre de
„ ce que vous manquez aux regles de
„ l'affection fraternelle dans l'affaire la
„ plus importante à mon honneur que
„ je puisse avoir pendant le cours de
„ ma vie. Mon ressentiment est si juste
„ que Votre Majesté ne le peut con-
„ damner. Je vous proteste que j'ai le

„ cœur vivement percé de douleur &
„ de regret. La confiance que j'avois
„ prise dans vos bonnes graces, me rend
» ce nouveau déplaisir encore plus sen-
» sible. Dieu m'est témoin que je n'ai
» jamais rien plus ardemment desiré
» que d'être honoré de cette confiance.
» Tel a toujours été l'objet le plus
» agréable de mes souhaits au milieu
» de mes plus grandes souffrances. Le
» tort considérable que j'ai bien voulu
» faire à ma réputation, montre assez
» combien j'estimois le bonheur d'être
» bien dans votre esprit. Pourquoi m'a-
» t-on envié si-tôt un avantage que je
» chéris extrêmement. A quoi tend
» cette violence faite à la bonté de vo-
» tre naturel ? Que Votre Majesté ré-
» fléchisse s'il lui plaît là-dessus. Ce-
» pendant je la supplie d'agréer la ré-
» solution que je prends de sortir du
» Royaume & de chercher ailleurs
» une retraite assurée. Après la con-
» noissance que j'ai du peu de bonne
» volonté que vous avez pour moi, je
» dois appréhender les suites d'un si
» grand mépris de toutes mes soumis-
» sions. Ce n'est pas, Monseigneur, que
» dans l'excès de mes déplaisirs, je ne
» me flatte encore de la pensée, que

» l'affection & la tendresse dont vous
» m'avez donné tant de marques autre-
» fois, n'est pas encore tout-à-fait
» éteinte dans votre cœur. Je ne puis
» me persuader que Votre Majesté qui
» prend un soin si particulier de ses
» Alliés, veuille ternir la gloire qu'elle
» acquiert par l'assistance qu'elle leur
» donne, en ôtant toujours le repos &
» la sureté à son frere. »

Cette lettre fit beaucoup de bruit en France & dans toute l'Europe. On ne manqua pas de publier la replique du Roi : la voici. « Mon frere, je ne
» puis vous dire combien le prétexte
» qu'on vous fait prendre de sortir du
» Royaume pour la quatrieme fois
» me cause de déplaisir. Si vous l'aviez
» sérieusement examiné, vous l'auriez
» trouvé aussi peu légitime que les pré-
» cédens dont vous avez reconnu la
» fausseté. Le Duc de Montmorenci
» ayant été condamné tout d'une voix
» par un des plus célebres Parlemens
» de mon Royaume, mon Garde des
» Sceaux y présidant, vous vous en
» offensez, parce que vous desiriez
» que le crime demeurât impuni. Vous
» voulez vous persuader que le Sieur de
» Bullion vous a fait espérer que je par-

» donnerois au Duc de Montmorenci.
» Les termes des conditions qui vous
» ont été accordées de ma part, sont si
» éloignés de votre prétention, que la
» lecture seule sert de réponse à ce que
» vous dites. Je ne doute pas que le
» sieur d'Aiguebonne ne vous ait fidel-
» lement rapporté ce que je lui ai com-
» mandé ; & par conséquent il vous au-
» ra donné aussi peu de fondement que
» le sieur de Bullion d'espérer l'impu-
» nité que vous demandiez. Je vous lais-
» se à considérer si je pouvois en user
» autrement après l'infidélité du Duc
» de Montmorenci ; après sept Couriers
» envoyés coup sur coup pour m'assu-
» rer de son obéissance ; après une cons-
» piration formée contre mon Etat avec
» les Etrangers ; après un soulevement
» excité dans une des principales Pro-
» vinces de mon Royaume ; enfin après
» les efforts faits, comme vous le sçavez,
» pour séparer de moi ceux que toutes
» sortes de considérations obligent à
» m'être inviolablement attachés. Je ne
» manquerai jamais de faire pour eux
» ce que la nature & le sang exigent de
» moi ; mais j'aurois en même-tems tous
» les soins que les loix divines & hu-
» maines demandent que je prenne pour

» le bien de mon Etat, & pour empê-
» cher la désolation que causent ces
» misérables révoltes. Je l'ai vu avec un
» si grand déplaisir, que je n'ai pu
» m'empêcher de prévenir par cet exem-
» ple de semblables malheurs.

» Les moyens que j'ai donnés au Duc
» de Montmorenci de se signaler en di-
» verses occasions, sont des témoigna-
» ges de ma confiance qui l'oblige-
» roient à demeurer inébranlable dans
» son devoir. Au lieu de cela, il est ve-
» nu combattre mes troupes ; il a été
» pris commandant une armée contre
» moi, & ayant à la main une épée tein-
» te du sang de mes fideles Sujets. Je ne
» veux point répondre à ce que vous
» dites, que l'espérance qu'on vous don-
» na de lui accorder sa grace, vous a
» porté à vous soumettre aux conditions
» que je vous ai imposées. Aviez-vous
» un autre parti à prendre? Tout ce que
» je puis faire en cette rencontre, c'est
» de vous exhorter à ne vous remettre
» plus dans le même état, & à rentrer
» au plutôt dans votre devoir. »

Gaston ne jugea pas à propos de se rendre aux exhortations du Roi son frere. Il sortit de France & se rendit à Bruxelles, où il fut très-bien reçu par l'In-

fante Isabelle qui gouvernoit alors les Pays-Bas. Le Prince, après avoir rendu compte à l'Empereur, aux Rois d'Espagne & d'Angleterre, des raisons qui l'avoient porté à chercher sa sûreté à Bruxelles, députa à Vienne un Gentilhomme de sa suite pour demander à Sa Majesté Impériale un secours d'hommes qu'on prétendoit joindre aux troupes que le Roi d'Espagne fourniroit, & à celles que Gaston leveroit par le moyen de ses partisans. On devoit ainsi former une armée capable de faire une irruption dans quelques Provinces frontieres de la France. Le Député rapporta des promesses fort avantageuses qui n'eurent aucun effet.

Marie de (a) Médicis qui s'étoit vu contrainte en quelque sorte de quitter la France, s'étoit aussi (b) retirée en Flandres. Richelieu étoit également inquiet de voir la mere du Roi & l'héritier présomptif (c) de la Couronne

---

(a) Femme de Henri IV. & mere de Louis XIII.

(b) Quelque tems avant Gaston.

(c) Louis XIII. n'avoit point encore alors d'enfans.

entre

entre les mains des Espagnols. Ceux-ci se trouvoient par-là en état d'exciter des troubles en France. Le Cardinal avoit fort envie de leur enlever la Reine-Mere & le Duc d'Orléans. La chose ne paroissoit pas extraordinairement difficile par rapport à Gaston. On pouvoit gagner les favoris de ce Prince, & par conséquent le déterminer à prendre tel parti qu'on jugeroit à propos. Il y avoit de plus grands obstacles du côté de Marie de Medicis. Outre que cette Princesse étoit opiniâtre dans ses passions, on lui insinuoit sans cesse que son honneur & sa propre sûreté demandoient qu'elle rentrât en France indépendamment de Richelieu, & que cela ne se pouvoit sans l'appui de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Le Cardinal, qui craignoit l'humeur inquiette & remuante de Marie de Medidicis, ne se soucioit pas de la voir revenir en France. Il auroit bien voulu qu'elle se fût retirée à Florence, & il fit quelques tentatives pour l'y déterminer ; mais il ne put réussir. Cette Princesse passa tristement le reste de ses jours. Pour s'être brouillée avec le Cardinal, son ancien Domestique, elle se vit pour ainsi dire chassée de France,

obligée de mendier l'appui du Roi d'Espagne, & ne sachant où trouver une retraite assurée, quoique son fils & ses deux gendres (a) fussent les plus grands Rois de l'Europe. Chagrine de se voir si long-tems à charge aux Espagnols, elle se retira à Cologne où elle mourut dans une extrême misere. Tel fut le sort de la femme d'Henri IV. & de la mere de Louis XIII.

Le Duc d'Orléans ne demeura pas long-tems tranquille. M. de Cinq-Mars, Grand Ecuyer de France, & favori du Roi, oubliant les obligations qu'il avoit à son Maître, chercha à susciter des troubles dans le Royaume, espérant en tirer avantage. Ce jeune téméraire fit part de ses desseins à M. de Thou, qui se contenta de lui faire des remontrances à ce sujet, sans vouloir trahir son ami. Gaston & quelques-uns des principaux Seigneurs de la Cour entrerent dans cette nouvelle Conspiration; mais, comme il falloit des secours étrangers pour faire réussir l'entreprise, on eut recours au Roi d'Espagne, & on envoya à Madrid un Gentilhomme nommé Fontrailles pour négocier avec les Espagnols.

(a) Les Rois d'Espagne & d'Angleterre.

Le Traité fut signé le 13 Mars 1642. Il contenoit vingt articles, dont voici les principaux ; que le but principal de cette union étant une paix juste entre les Couronnes de France & d'Espagne, on ne veut rien faire contre Louis XIII. ni au préjudice de la Reine son épouse, qu'au contraire on aura soin de maintenir cette Princesse dans tous ses droits (a) ; que Philippe fournira douze ou quinze mille hommes de vieilles troupes ; que dès le jour même que le Duc d'Orléans sera dans Sedan, Sa Majesté Catholique lui remettra quatre cents mille écus pour faire des levées ; qu'elle lui donnera douze mille écus de pension par mois, quarante mille ducats par an au Duc de Bouillon, & autant au Grand Ecuyer, cent mille livres pour mettre Sedan en état de défense, & vingt-cinq mille par mois pour l'entretien de la garnison ; que le Roi d'Espagne & le Duc d'Orléans ne feront aucun accommodement général ou particulier sans le consentement de l'un & de l'autre ; que les Places prises sur la France depuis la rupture des deux couronnes

(a) On vouloit parler de la Régence qu'Anne d'Autriche prétendoit obtenir après la mort du Roi.

seront rendues de bonne foi, dès que Louis XIII. restituera celles qu'il a prises, ou achetées, ou occupées par des gens à sa solde (a); que le Duc d'Orléans & ceux de son parti se déclareront ennemis des Suédois, des Provinces-Unies, des Portugais & des Catalans; qu'en cas que Gaston vienne à mourir, Sa Majesté Catholique conservera les mêmes pensions aux deux Seigneurs & même à un seul, pourvu que le parti subsiste. On ne pouvoit prendre des engagemens plus étroits de part & d'autre.

Richelieu ne demeura pas long-tems sans avoir connoissance du Traité que Fontrailles venoit de négocier à Madrid. Aussi-tôt que la Conspiration eut été découverte, le Roi donna ordre au Comte de Charost, Capitaine des Gardes, d'arrêter Cinq-Mars. Celui-ci en ayant été averti, monte à cheval suivi d'un seul Valet de chambre, & court aux portes de la Ville. Les trouvant toutes fermées, il se réfugie chez une femme appellée la Burgos, dont le mari étoit pour lors absent. Charrost ayant manqué son coup, va le dire au Roi qui

(a) C'est-à-dire, qu'outre ses conquêtes, il rendra Pignerol, Brisac, quelques autres villes d'Alsace & la Lorraine.

ordonne des perquisitions dans toutes les maisons de la Ville, défend sous peine de la vie à qui que ce soit de cacher Cinq-Mars, & menace de la même punition ceux qui connoîtront le lieu de sa retraite sans le découvrir. L'infortuné favori auroit pu échapper aux recherches qu'on faisoit dans toute la Ville, si Burgos ne fut pas malheureusement revenu au logis. Un de ses Domestiques lui ayant dit qu'un jeune Gentilhomme de fort bonne mine étoit dans la maison, il soupçonnât que ce pourroit bien être le Grand Ecuyer. Ne sçachant quel parti prendre, il consulte un de ses amis qui lui conseille de ne point s'exposer à perdre la vie. Aussi-tôt il avertit le Lieutenant du Roi qui vient prendre Cinq-Mars, & le conduit prisonnier au Palais de l'Archevêque. De Thou & Chavagnac le pere furent arrêtés en même-tems (*a*) par Ceton, Lieutenant de la Compagnie des Gardes Ecossoises, qui laissa à de Thou la liberté de brûler les lettres & les papiers dont il vouloit dérober la connoissance à ses ennemis.

(*a*) Au Camp devant Perpignan.

Le Grand Ecuyer fut transféré de Narbonne dans la Citadelle de Montpellier; on conduisit de Thou & Chavagnac à Tarascon, où Richelieu leur fit subir divers interrogatoires. Un Lieutenant des Gardes du Duc de Bouillon qui se trouva à Narbonne dans le tems que Cinq-Mars fut arrêté, sçachant que son maître étoit impliqué dans la même affaire, partit sur le champ pour donner avis de ce qui se passoit au Duc de Bouillon, qui étoit dans l'armée d'Italie. Le hazard fit que son chemin l'obligea de passer par Montfrain où le Cardinal de Richelieu & M. de Turenne prenoient les eaux. Il vit ce dernier en passant, & lui apprit la détention de M. de Cinq-Mars, sans l'instruire de l'intérêt que M. de Bouillon avoit à cette affaire. Il feignit même d'aller trouver son maître sous un autre prétexte. M. de Turenne qui ne se doutoit de rien, courut chez le Cardinal pour lui apprendre que Cinq-Mars étoit arrêté. Le premier Ministre étonné qu'on sçut cette nouvelle avant lui, voulut sçavoir par quel canal on l'avoit apprise. M. de Turrene dit tout simplement de quelle façon elle étoit parvenue à sa connoissance. Le Cardinal dépêcha sur

le champ un Courier après le Lieutenant des Gardes qui étoit déjà en Dauphiné & qui fut mis en prison. Pendant ce tems-là on donna des ordres pour faire arrêter le Duc. C'est ainsi que M. de Turenne fut la cause innocente du malheur de son frere. Monsieur le Marquis de Chouppes nous assure dans ses Mémoires qu'il avoit appris ce fait tel que je viens de le raconter, de la bouche même du Cardinal de Richelieu.

Dès que le Duc d'Orléans qui étoit à Bourbon, eut appris que la Conspiration étoit découverte, il écrivit la lettre suivante au Cardinal de Richelieu. « Mon Cousin, le Roi mon Seigneur m'a fait l'honneur de m'écrire » quel a été enfin l'effet de la conduite » de l'ingrat Cinq-Mars. Après les » obligations qu'il vous avoit, devoit-» il chercher à vous déplaire ? Nonobstant les graces qu'il recevoit de » sa Majesté, je me suis toujours tenu sur mes gardes contre lui & contre ses artifices ; vous avez bien vu, » je m'assure, que si je l'ai considéré, » ce n'a été que jusqu'aux Autels. Aussi » est-ce pour vous, mon cousin, que » je conserve mon estime & mon ami-

» tié toute entiere. Je vous prie de croire » que vous ne sçauriez jamais avoir de » plus véritable, de plus fidel ami que » moi. » C'est ainsi qu'un Prince du Sang, que le frere d'un Roi écrit à un Ministre qu'il avoit les plus fortes raisons de haïr, & sacrifie un homme dont il avoit recherché l'amitié & occasioné la ruine. La bassesse des sentimens n'est pas incompatible avec la plus haute naissance.

Après un procedé si lâche, le Duc eut recours à la voie de la négociation pour se tirer d'affaire. Il dépêcha de Moulins l'Abbé de la Riviere son favori, & lui donna des lettres de créance pour le Roi, pour les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, pour Messieurs des Noyers & Chavigni, Secrétaires d'Etat. Voici ce qu'il écrivit au premier Ministre. « Mon » Cousin, je vous envoie l'Abbé de la » Riviere pour vous dire ce que j'attends de votre générosité; je vous » prie d'avoir une entiere créance en lui, » & de garder cette lettre pour m'être » un reproche éternel, si je manque à la » moindre chose dont il vous assurera » de ma part. Je prends Dieu à témoin de la sincérité avec laquelle je » vous fais cette protestation & celle

» d'être toujours le plus fidele de vos » amis. „

Richelieu tout fier de voir à ses pieds un ennemi si puissant, lui fit une réponse pleine de dignité ou plutôt d'arrogance. « Monsieur, disoit le Cardinal, „ puisque Dieu veut que les hommes „ aient recours à une entiere & ingénue confession de leurs fautes pour „ être absous en ce monde ; je vous „ enseigne le chemin que vous devez „ tenir, afin de vous tirer de la peine „ où vous êtes. Votre Altesse a bien „ commencé ; c'est à elle d'achever, & „ à ses serviteurs de supplier le Roi „ d'user en ce cas de sa bonté à votre „ égard. Il y est fort disposé ; c'est „ tout ce que je puis vous dire. „

Pendant tout le cours de cette affaire, Gaston se comporta de la maniere la plus basse & la plus indigne. Voilà cependant le Prince qui fut long-tems l'héritier présomptif de la Couronne. Quel Roi, grand Dieu, nous aurions eu à la place de Louis XIV ! le Ciel, qui vouloit élever la France au plus haut point de grandeur, ne permit pas que ce Royaume passât sous la domination d'un Prince sans génie & sans ame, & qui étant incapable de gouverner par

lui-même, n'auroit pas eu du moins l'adresse de choisir, à l'exemple du Roi son frere, un Ministre habile & intelligent.

L'Abbé de la Riviere apporta de la part de son Maître deux Déclarations, dont l'une étoit pour le Roi, & l'autre pour le Cardinal. Dans la premiere, le Duc d'Orléans confessoit qu'à la sollicitation de Cinq-Mars, il s'étoit lié avec lui *pour mettre le Cardinal hors des affaires*; que le Duc de Bouillon entra dans le complot, & promit de se retirer à Sedan avec son Altesse Royale; qu'ils traiterent tous trois avec le Roi d'Espagne, à certaines conditions que Gaston ne manqua pas de rapporter.

Dans la Déclaration envoyée au premier Ministre, le Prince protestoit qu'il avoit bien eu quelque soupçon que Cinq-Mars vouloit attenter à la vie de Richelieu, mais que jamais le Grand Ecuyer ne le lui déclara nettement. « Je n'aurois jamais, ajou-
„ te-t-il, prêté l'oreille ni le cœur à la
„ moindre proposition contre la per-
„ sonne de M. le Cardinal, en quelque
„ façon ou en quelque tems que ce pût
„ être. Ma conduite passée en est une
„ preuve suffisante. Dieu m'a fait la

» grace de me donner de si bonnes in-
» clinations, que j'aurai toute ma vie
» horreur de si damnables pensées con-
» tre le moindre homme du monde, à
» bien plus forte raison contre une
» personne sacrée & si précieuse, que
» je prie Dieu de la conserver long-
» tems pour la France & pour mon
» bien particulier. „

Il ne suffit pas qu'un Prince ait de *bonnes inclinations*, il faut encore qu'il en ait de nobles ; & c'est ce qui manquoit au Duc d'Orléans. Je veux bien croire qu'il a eu horreur d'un assassinat; mais devoit-il être le premier à se déclarer contre des personnes qu'il s'étoit associées pour perdre le premier Ministre ?

Les déclarations qu'envoya le Duc d'Orléans ne contenterent pas Richelieu. Le Cardinal vouloit avoir en main de quoi convaincre de Lese-Majesté Cinq-Mars & ses complices. « Ce
» n'est pas assez de connoître un crime,
» disoit-il, dans un Mémoire donné à
» Chavigni, il faut encore pouvoir le
» prouver en justice. Le Roi sçait que
» celui de Messieurs de Cinq-Mars &
» de Bouillon ne peut être plus cer-

» tain, si on le peut vérifier aux Juges
» sans l'intervention de Monsieur le
» Duc d'Orléans ; je crois qu'il faut
» laisser aller ce Prince (a) à Venise,
» s'il est absolument besoin qu'il inter-
» vienne dans cette affaire. Sa Majesté
» peut lui déclarer que, pourvu qu'il
» consente à tout ce qu'il voudra pour
» châtier les méchans qui ont voulu le
» perdre en perdant l'Etat, elle lui peut
» permettre de vivre en particulier dans
» le Royaume, aux conditions qui lui
» seront prescrites ; c'est ce qu'il de-
» mande : mais, avant que de rien ac-
» corder, il faut que lui & quelques-
» uns des siens soient confrontés aux
» criminels le plus noblement qu'il sera
» possible, de maniere que la preuve
» de leur crime soit complette ; cela doit
» être promptement exécuté. Le Duc
» d'Orléans ne peut appréhender cette
» confrontation. Elle passera pour un
» acte de la bonté d'un Prince qui veut
» sauver ceux qui sont en peine avec
» lui. „ Voilà un singulier *acte de bonté*,

(a) Le Duc d'Orléans avoit formé le dessein de se retirer à Venise, en cas qu'il ne pût obtenir le pardon de sa derniere révolte.

de se rendre témoin contre des amis accusés qui ne peuvent être autrement convaincus, & qu'on expose par là à périr sur un échafaud.

Le Cardinal ajoutoit dans son Mémoire : « Monsieur, renonçant à » son Gouvernement d'Auvergne, » à ses Compagnies de Gendarmes » & de Chevaux - Légers, conser- » vant seulement la Compagnie de ses » Gardes, & déclarant qu'il ne pren- » dra jamais ni charge ni emploi, ni » administration dans le Royaume, en » quelque tems & en quelque occasion » que ce puisse être, Sa Majesté lui » peut accorder de vivre en particulier » à Blois avec le train dont il sera con- » venu, sans pouvoir jamais garder » auprès de lui aucune personne désa- » gréable au Roi, & se soumettant à » déchoir de la grace que Sa Majesté » lui veut bien faire, s'il contrevient » en aucune maniere à la moindre de ,, ces conditions. Il n'est pas besoin de ,, faire sçavoir maintenant que le Roi ,, desire tout cela. Il suffira de dire en ,, général au Duc d'Orléans, qu'après ,, avoir convaincu ceux qui l'ont voulu ,, perdre, le Roi lui permettra de vi- ,, vre en France aux conditions que Sa

„ Majesté jugera convenables. Mon-
„ sieur se contentera présentement de
„ cette promesse. Lorsqu'il sera tems
„ de l'exécuter, on la lui expliquera. „

Gaston promit d'en passer par tout ce qu'on voudroit, pourvu qu'on lui épargnât la confusion d'être confronté avec les accusés. Il consentoit à confesser, en présence du Chancelier qui viendroit le trouver à Trevoux ou à Ville-Franche, la vérité de ce qu'il avoit écrit dans sa déclaration envoyée au Roi, & à reconnoître authentiquement le traité fait avec l'Espagne & toutes ses circonstances.

Les plus habiles Magistrats furent consultés pour sçavoir si une pareille reconnoissance seroit équivalente à la confrontation : ils répondirent que la présence du Prince n'étoit pas nécessaire, & que sa déclaration suffisoit. Après cette réponse, il ne fut plus question d'engager le Duc d'Orléans à comparoître devant les accusés, & le Roi donna parole par écrit que son frere auroit la permission de demeurer à Blois. Gaston signa de son côté un acte par lequel il se démettoit de ses charges & de ses emplois, consentant de vivre désormais comme un simple particulier.

Le 3 Août le Chancelier Seguier partit de Fontainebleau pour aller à Lyon préſider au Jugement du procès qui s'y devoit faire au Duc de Bouillon, au Grand Ecuyer & à M. de Thou. Celui-ci n'entra point dans la Conſpiration ; mais il en eut connoiſſance, & n'en avertit point la Cour. Il aima mieux s'expoſer à la mort que de trahir ſon ami Cinq-Mars qui lui avoit découvert tout le myſtere. Quelle différence entre de Thou & Gaſton !

Seguier ſe tranſporta à Ville-Franche en Beaujollois où le Duc d'Orléans s'étoit rendu. Le Prince confirma la déclaration qu'il avoit envoyée au Roi, & ajouta pluſieurs circonſtances qui avoient été omiſes & dont il ſe rappella le ſouvenir. Il jura foi de Prince que la copie qu'il avoit gardée du Traité fait par Fontrailles avec le Roi d'Eſpagne, étoit conforme à l'original, & qu'elle contenoit les mêmes clauſes & conditions. Il mit ſa reconnoiſſance au bas ſignée de ſa propre main, & contreſignée du Secretaire de ſes Commandemens, & conſentit qu'elle demeurât entre les mains du Chancelier. Le Duc de Bouillon, Cinq-Mars & de Thou,

qui étoient renfermés en différentes citadelles, furent transférés à Lyon, pour y être jugés par les Commiſſaires que la Cour avoit nommés.

Cinq-Mars ne voulut rien déclarer dans les commencemens, mais à la fin il parla & convint de ſa faute. " Je ſuis per-„ ſuadé, dit-il à ſes Juges, que cet af-„ faire finira mal pour moi, à moins que „ le Roi n'uſe de clémence à mon égard, „ & que M. le Cardinal ne veuille en „ cette occaſion me donner une nou-„ velle marque de ſa bonté, dont il m'a „ libéralement fait ſentir les effets en „ des conjectures moins importantes „ que celles-ci. Il eſt vrai, Meſſieurs, „ que ſon Alteſſe Royale n'a jamais „ laiſſé perdre aucune occaſion de me „ faire ſolliciter par Fontrailles, de me „ mettre dans ſes intérêts toutes les fois „ qu'il a vu que j'étois mal avec le Roi „ ou avec M. le Cardinal. M. de Bouil-„ lon étant venu en Cour après l'accom-„ modement de Sedan, ils firent un „ projet entr'eux pour l'acheminement „ de la paix. Ils me l'ont communiqué, „ & les moyens dont ils prétendoient „ ſe ſervir par l'entremiſe de Fontrail-„ les. On me montra le Traité; on le

„ dressa avec le Comte Duc d'Olivarès „ au nom du Roi d'Espagne : voilà au „ vrai tout ce qui s'est passé ; il n'en „ faut imputer la faute qu'à nous, du „ moins je n'en sçais pas davantage. „ J'avoue que j'ai failli, & que je n'ai „ autre espérance qu'en la grace du Roi „ & en celle de M. le Cardinal. Je ne „ la mérite pas ; mais sa générosité pa- „ roîtra plus grande s'il l'emploie pour „ une personne qui en est aussi peu „ digne que moi. „

Lorsque M. de Thou parut devant les Juges, le Chancelier, après les demandes ordinaires, lui fit celle-ci ? *Monsieur de Cinq-Mars ne vous a t-il pas découvert la Conspiration ?* " Mes- „ sieurs, répondit l'accusé, je pourrois „ nier absolument que je l'aie jamais „ sçue. Vous ne pouvez me convaincre „ de faux que par la confession de Cinq- „ Mars ; or un accusé ne peut valide- „ ment en accuser un autre. On ne con- „ damne à la mort que sur la déposi- „ tion de deux témoins irréprochables. „ Ma vie & ma mort, ma condamna- „ tion & mon absolution sont dans ma „ bouche. Cependant, Messieurs, j'a- „ voue que j'ai sçu la conspiration ;

„ voici ce qui m'engage à faire cet
„ aveu. Durant trois mois de prison, j'ai
„ envisagé la vie & la mort, & j'ai
„ clairement connu que les jours qui
„ me resteroient à vivre, seroient tristes
„ & ennuyeux ; la mort m'est beaucoup
„ plus avantageuse. Je la regarde com-
„ me la marque la plus certaine de ma
„ prédestination. Je ne veux donc pas
„ perdre cette occasion de faire mon
„ salut. Quoique mon crime soit pu-
„ nissable de mort, il n'est ni noir ni
„ énorme. Je le confesse encore. Mes-
„ sieurs, j'ai sçu la Conspiration, &
„ j'ai fait tout mon possible pour en dé-
„ tourner M. de Cinq-Mars. Il m'a
„ regardé comme un ami fidele ; je
„ n'ai pas voulu le trahir. C'est pourquoi
„ je mérite la mort & je me condamne
„ moi-même. „ Ce discours surprit tel-
lement les Juges, qu'ils avoient peine à
revenir de leur étonnement. Tous au-
roient voulu sauver cet illustre coupa-
ble ; mais il fallut juger selon les Loix.

L'Arrêt de mort fut prononcé & exécuté le 12 Septembre. Il portoit que Cinq-Mars seul seroit appliqué à la Question ordinaire & extraordinaire, pour avoir plus ample revélation de ses

complices. Au mot de *Question*, le Grand Ecuyer dit tout ce que le désespoir peut suggérer en pareille circonstance. Il fut conduit dans l'endroit où l'on devoit le mettre à la torture. En passant par une des chambres où étoient les prisonniers, *mon Dieu*, s'écria-t-il, *où me menez vous ? Ah qu'il sent mauvais ici!* Tandis qu'on préparoit les instrumens, il se mit encore à détester son malheur, puis il demande, *n'y a-t-il point de miséricorde ?* Il envoya prier M. le Chancelier, qu'on ne fit point cet affront & cette infamie à une personne de son rang, puisqu'il avoit déclaré tout ce qu'on pouvoit desirer de lui. Laubardemont, Rapporteur du procès arriva là-dessus pour recevoir la déposition de Cinq-Mars, pendant que celui-ci subiroit la Question. Le Grand Ecuyer s'approcha de lui, & demanda à lui parler en particulier. Le Rapporteur y consentit. Alors tous ceux qui étoient dans la chambre sortirent, de sorte que Cinq-Mars & Laubardemont resterent seuls. Ce dernier alla faire la déclaration du criminel aux Commissaires qui le déchargerent de la Question. Depuis ce tems-là

le Grand Ecuyer ne fit aucune action qui ne fut pleine de résolution & de courage.

De Thou écouta fort tranquillement la lecture de l'Arrêt. Lorsqu'il entendit les mots de *trahison* & *d'infidélité*, il dit, *cela n'est point pour moi.* Un des Juges dont il n'avoit pas sujet de se louer, voulant l'exhorter à la patience & à la résignation, de Thou se détourna avec dédain, & s'approchant de Thomé, Prévôt des Maréchaux à Lyon, il lui parla de la sorte. « Vous » allez perdre un bon ami. Je pouvois » mieux défendre ma vie en chicanant; » mais j'ai considéré que des personnes » haïes comme moi, ne doivent point » espérer de pardon au tems où nous » sommes. Le meilleur marché que je » pouvois obtenir, c'étoit d'être exposé aux tourmens d'une dure Question, & d'être mis ensuite dans une » prison perpétuelle : je me suis ennuyé » tellement dans celle où j'étois enfermé, que la mort me paroît préférable au déplaisir de retomber entre » les mains de mon Exempt. Il s'est » comporté à mon égard de la maniere » la plus barbare. Incapable de suppor-

» ter des traitemens ſi cruels, je ſerois
» peut-être mort, ou dans les tourmens,
» ou dans la priſon, moins préparé pour
» le Ciel que je ne le ſuis. Je ne veux
» pas perdre une ſi belle occaſion. La
» plus grande peine, c'eſt de s'y réſou-
» dre. Cela eſt fait. Ma mort n'eſt
» point une flétriſſure à ma famille.
» Qu'y a-t-il de noir dans mon crime?
» Je vous prie de dire à M. le Cardi-
» nal de Lyon (*a*) que j'ai vécu & que
» je meurs ſon très-humble ſerviteur,
» & que je le prie de demander par-
» don pour moi à M. le Cardinal de
» Richelieu, non pas pour avoir haï ſa
» perſonne; j'en prends Dieu à témoin,
» mais pour avoir haï ſon Gouverne-
» ment. Je ne me ſuis jamais tant ai-
» mé moi-même que j'ai honoré le Roi
» & chéri la conſervation de l'Etat. Ja-
» mais je n'ai été Eſpagnol. Aſſurez
» auſſi M. le Chancelier que je meurs
» ſon très-humble ſerviteur. Je ſuis
» bien fâché de ce qu'étant iſſu d'une
» famille qui a ſi bien & ſi fidelement
» ſervi tant de Rois, j'ai failli en ne

(*a*) Il étoit frere du Cardinal de Richelieu.

» révélant pas un sécret important. „

Il écrivit ensuite deux lettres, l'une au sçavant M. Dupuy, son parent, & l'autre à une Dame dont il ne dit le nom qu'au Pere Mambrun, Jésuite, son Confesseur, après avoir fait promettre à ce Religieux qu'il n'en diroit jamais rien à personne. Toujours maître de lui-même, & conservant toute sa présence d'esprit, de Thou composa une inscription latine qu'on devoit mettre dans la chapelle qu'il fit vœu de fonder en l'Eglise des Cordeliers de Tarascon. Voici cette Inscription en François. *A Jesus-Christ Libérateur, envers lequel François-Auguste de Thou, sur le point d'être délivré de la prison de son corps, s'acquittoit du vœu fait pour obtenir sa liberté.* Son Confesseur l'ayant abordé immédiatement après la lecture de l'Arrêt: « Allons, mon Pere, lui dit de » Thou, en le prenant par la main, al- » lons à la mort & au Ciel, allons à la » véritable gloire. Qu'ai-je fait pour » Dieu en ma vie qui m'ait pu obtenir » la grace qu'il m'accorde en ce jour, » de mourir avec ignominie pour pas- » ser plutôt à la gloire? „

Le Grand Ecuyer lui dit: *ami, ami,*

que je regrete votre mort! *Ah! que nous sommes heureux de mourir de la sorte*, répondit de Thou, en baisant Cinq-Mars! ils se demanderent pardon l'un à l'autre, & s'embrasserent tendrement. Après quelques momens d'entretien, ils se quitterent pour se préparer à la mort.

On les conduisit enfin au supplice dans un méchant carosse de louage. De Thou exhorta continuellement le Grand Ecuyer. " Mon ami, lui dit-il, » voici la séparation de nos corps & » l'union de nos ames; ne vous sou» venez plus que vous avez été » Grand, l'admiration de tous ceux » qui vous voyoient, l'espoir de ceux » qui vous pouvoient approcher, & » jeune avec tous les avantages imagi» nables. Il faut mépriser tout cela » comme périssable & passager. Consi» dérons le Ciel qui est éternel. » Lorsque le carosse fut arrivé au pied de l'échaffaud : *allez, mon ami*, dit de Thou à Cinq-Mars; *allez, l'honneur vous appartient, montrez que vous sçavez mourir.*

Le Grand Ecuyer étant descendu de carosse, vétu d'un habit couleur de noisette, couvert de dentelles d'or,

avec un chapeau retroussé à la Catalanne, des bas blancs bordés de dentelle & un manteau d'écarlatte, monta lui seul sur l'échafaud. Lorsqu'il étoit sur le second ou troisieme échelon, *Monsieur*, lui dit un Garde à cheval, il faut être plus modeste, & en même-tems il enleve le chapeau de dessus la tête de Cinq-Mars. Celui-ci se détourne promptement, arrache son chapeau des mains du Garde, le remet sur sa tête, & acheve de monter l'échelle avec autant de courage que s'il fût allé à l'assaut. Il fait la révérence à toute l'assemblée, ayant la main gauche sur le côté, avec la même grace & la même démarche qu'il avoit dans la chambre du Roi. Il se mit ensuite à genoux, embrassa le billot, pencha la tête dessus & demanda (*a*) à l'Exécuteur : *est-ce ainsi que je dois me mettre? Oui, Monsieur*, répondit le Bourreau. Le Grand Ecuyer se releve, s'entretient quelque tems avec son Confesseur, &

(*a*) Le Bourreau ordinaire étoit malade, on prit pour le remplacer un vieux Crocheteur de la Ville.

lui

lui donne ſon manteau ; puis tirant une boëte, la met entre les mains du Jéſuite, le prie de brûler le portrait qui étoit dedans, & d'employer la valeur de la boëte à des œuvres de charité. L'anneau qu'il portoit à ſon doigt fut deſtiné pareillement à des aumônes. Ne voulant pas que le Bourreau lui coupât les cheveux, ou qu'il le touchât en aucune maniere que lorſqu'il en ſeroit tems, il prit les ciſeaux, ſe coupa lui-même la mouſtache, dit au Jéſuite de la brûler avec le portrait, lui préſenta les ciſeaux, & le pria de lui couper les cheveux. Il ſe tourna enſuite vers le poteau & l'embraſſa fort étroitement. *Suis-je bien*, dit-il alors au Bourreau? *oui Monſieur*, répond celui-ci. *Frappe*, reprend le Grand Ecuyer. Le Bourreau prend ſa hache, & d'un ſeul coup il abat la tête qui fit pluſieurs bonds en tombant.

De Thou vêtu d'un habit de deuil, & ſuivi de deux Jéſuites, monte ſur l'échafaud le chapeau à la main & le manteau ſur le bras. Il voit le billot tout ſanglant, & le corps de Cinq-Mars étendu & couvert d'un drap. Plus humble que le Grand-Ecuyer, il pria le Bourreau de lui couper les cheveux,

lui baisa la main, & l'embrassa en l'appellant son frere. Ayant recommandé à l'Exécuteur de lui bander les yeux, je n'ai point de bandeau, répondit celui-ci. *Je suis homme*, dit alors de Thou en se tournant vers la compagnie. *Je crains la mort; cet objet me trouble*, ajouta-t-il, en montrant le corps de son ami étendu, sur les pieds duquel son chapeau étoit tombé. *Je vous demande par aumône de quoi me bander la vue.* On lui jeta deux mouchoirs, dont l'un tomba dans sa main. *Dieu vous le rende dans le Ciel*, dit-il à ceux qui les lui avoient jetés. Il voulut encore être lié au poteau. Il pria alors les deux Jésuites de ne l'abandonner pas, & appuya sa tête sur le billot. Le Bourreau le frappa d'abord sur le haut de la tête, & donna douze coups avant que de la séparer du corps. Ainsi périrent Henri Ruzé d'Effiat, Seigneur de Cinq-Mars & Grand Ecuyer de France, & François-Auguste de Thou, fils aîné de l'illustre Jacques-Auguste de Thou, Président au Parlement de Paris, & Auteur de l'excellente Histoire universelle que les gens de goût lisent avec admiration. On ne plaignit le sort de Cinq-Mars qu'à cause de son extrême jeunesse. La

conduite qu'il tint à l'égard de Louis XIII. fut toujours pleine d'ingratitude. Il n'aima jamais le Roi qui le combloit de ses bienfaits, & disoit sur le compte de son maître les choses les plus désobligeantes. Il ne se comporta pas mieux envers le Cardinal de Richelieu, à qui le Maréchal d'Effiat & Cinq-Mars lui-même son fils, furent redevables de leur élévation. La mort du Grand Ecuyer & de M. de Thou terminera l'histoire des diverses Conjurations qui furent formées en France. Il est tems de nous transporter dans un autre Royaume où nous verrons des catastrophes bien plus terribles.



CONJURATIONS ET CONSPIRATIONS EN ANGLETERRE.

RIEN de plus beau en ſpéculation que le Gouvernement d'Angleterre. Il ſemble réunir tous les avantages de la Monarchie & de l'Etat Républicain. Le Roi eſt le chef de la Nation ; mais il n'en eſt pas le maître. Tout-puiſſant lorſqu'il ne s'agit que de diſtribuer des graces, il trouve mille oppoſitions quand il lui prend envie d'abuſer de ſon pouvoir. Il ne peut lever d'impôt ni établir de Loix, que du conſentement de cette eſpece de Sénat, qu'on appelle *Parlement*, & qui repréſente le Corps entier de la Nation ; de ſorte que les Anglois, quoiqu'aſſujettis à un Roi, ſe flattent d'être véritablement libres. Mais à quoi aboutit cette forme de Gouvernement qui eſt ſi fort vanté ? Les Souverains, indignés de voir qu'on reſſerre dans des

bornes trop étroites l'autorité royale, cherchent continuellement les moyens de surmonter ces barriéres qu'on oppose à leur ambition. Le peuple excessivement jaloux de ses droits, voyant qu'on veut leur donner quelqu'atteinte, prend aussi-tôt les armes pour la défense d'une liberté qu'on veut lui ravir. Source éternelle de divisions, de révoltes & de guerres civiles !

Pour accorder les intérêts du Souverain avec ceux de ses Sujets, il a fallu répandre des torrents de sang. Celui même des Rois n'a pas été épargné. Rien de plus opposé, à ce qu'il semble, aux droits de l'humanité que le Despotisme des Turcs. Cependant leurs Etats sont pour le moins aussi tranquilles que ceux où le pouvoir arbitraire est en horreur. S'il arrive quelques révoltes à Constantinople, elles sont aussi-tôt calmées. Il ne faut que le tems d'étrangler un Sultan, & d'en mettre un autre à sa place. Alors tout rentre dans l'ordre.

Qu'on ne s'imagine pas que je veux faire ici l'éloge du Despotisme. Je sçais à quel excès peut se porter un Prince qui ne connoît d'autres regles de conduite que sa volonté & ses caprices. Je

prétends seulement prouver que ce n'est pas toujours la forme du Gouvernement qui contribue à faire le bonheur ou le malheur des peuples. Les Sujets d'un Monarque absolu peuvent être fort heureux, & les peuples sont quelquefois fort à plaindre sous un Prince dont le pouvoir est limité. Tout dépend des qualités de celui qui gouverne. Placez sur le Trône des Ottomans, un Titus, un Trajan, un Antonin, un Marc-Aurelle; de quelle félicité ne jouira pas l'esclave Musulman sous leur Domination? Qu'on mette au contraire à la tête du Gouvernement le moins favorable au Despotisme les Tiberes, les Caligulas, les Nérons, les Domitiens; malheur aux Peuples qui seront obligés d'obéir à de pareils monstres.

Je vais plus loin, & je soutiens qu'il n'y a point de Domination plus douce, que celle qui est exercée par un Prince revêtu d'une puissance sans bornes, si ce Prince joint de grandes lumieres à beaucoup d'humanité. Avec les qualités que je suppose, il voit d'un coup d'œil le parti qu'il faut prendre en certaines circonstances délicates, & emploie toute la force de l'autorité,

quand il s'agit d'exécuter un projet qui peut être avantageux à la Patrie. Il n'en est pas de même dans les pays où les peuples partagent l'autorité avec leur Prince. Un Roi dont le pouvoir est borné, ne peut pas forcer ses Sujets à être heureux; mais tout ce que je pourrois dire à cette occasion, sera beaucoup moins persuasif qu'une exposition simple de tous les troubles arrivés dans le Royaume de la Grande-Bretagne. J'entre donc en matiere, & je me transporte tout d'un coup au tems où les Anglois obtinrent cette fameuse Charte qui est le principal fondement de leur liberté.

Les Barons Anglois s'apperçevant du peu d'affection que le peuple avoit pour le Roi Jean Sans-Terre, résolurent de profiter de ces circonstances pour obtenir le rétablissement de leurs privileges. Ils vinrent en corps demander à ce Prince la confirmation de la Charte de Henri I. qui contenoit en substance les libertés dont le Peuple Anglois jouissoit sous la domination des Rois Saxons. Jean ne fut pas peu surpris de cette Requête; mais, comme il comprit qu'un refus de sa part pourroit avoir des suites fâcheuses, il

chercha à gagner du tems, & promit aux Barons qu'il ne tarderoit pas à leur rendre une réponse favorable. Les Seigneurs Anglois voyant dans la suite que le Roi ne se pressoit pas d'effectuer ses promesses, lui déclarerent que, s'il ne se conformoit pas à leurs intentions, ils sçauroient bien l'y contraindre par la saisie de ses Places.

On s'imagine aisément quelle dût être la colere d'un Prince fier & hautain, à qui ses Sujets vouloient prescrire des loix. Les Barons, voyant qu'on n'avoit aucun égard à leurs demandes, résolurent d'en venir à la force ouverte. Ils nommerent aussi-tôt un Général, & se disposerent à marcher contre leur Souverain. En peu de tems ils se rendirent maîtres de la Capitale du Royaume, & assiégerent le Roi qui s'étoit retiré dans la Tour de Londres. Le Monarque se vit alors contraint de céder. Il fit sçavoir aux Barons, qu'il étoit disposé à leur accorder ce qu'ils demandoient; on convint du lieu & du jour où l'on devoit s'assembler pour terminer cette importante affaire. On se rendit de part & d'autre dans l'endroit assigné, & le Roi signa deux Chartes fort avantageuses à la

Nation, & qui depuis ce tems-là ont servi de fondement à la liberté des Anglois.

Jean Sans-Terre ne fut pas longtems sans se repentir d'avoir resserré dans des bornes si étroites la puissance royale. Voulant rompre des engagemens qui lui sembloient préjudiciables, il fit lever dans les pays étrangers un grand nombre de soldats, auxquels il promit pour récompense les biens qui seroient confisqués sur les Barons. Ensuite il se retira dans l'isle de Wight pour attendre les troupes qu'on devoit lui amener. Il se vit bien-tôt à la tête d'un grand nombre d'Aventuriers que l'espoir du gain attira à son service. Il commença alors à agir & à porter la désolation dans son Royaume. Le Pape, qu'il avoit eu soin de mettre dans ses intérêts, excommunia les Barons ; mais ceux-ci ne se laisserent point intimider par ces mêmes foudres qui avoient terrassé leur Souverain. Ils redoutoient bien plus les armes que le Roi employoit contr'eux, & auxquels ils ne pouvoient résister. Dans la triste situation où ils se trouvoient, ils eurent recours à un moyen bien extraordinaire pour se tirer d'embarras, ils s'adresse-

rent au Roi de France, offrirent la Couronne d'Angleterre à son fils, si on vouloit leur donner du secours. Ces offres furent acceptées, & on fit aussitôt de grands préparatifs pour mettre le jeune Louis en état de conquérir un puissant Royaume.

Le Prince François ne tarda pas à s'embarquer, il fit sa descente en Angleterre, & arriva à Londres où les Barons & les Bourgeois lui prêterent serment de fidélité. Ensuite il avança dans le pays, & fit la conquête de plusieurs Provinces. Jean, témoin des progrès de son ennemi, en conçut un si furieux désespoir, qu'il se mit à exercer les plus horribles ravages par tous les lieux où il passoit. Le chagrin que lui causerent toutes les disgraces qu'il ve-
1216 noit d'essuyer, le fit tomber dans une fievre violente qui le conduisit au tombeau.

Henri III. son successeur, trouva presque toute la Noblesse liguée contre lui, & dévouée entiérement aux intérêts d'un Prince étranger qu'elle avoit appellé à son secours, & qui faisoit tous les jours de nouvelles conquêtes. Le jeune Roi d'Angleterre étoit par lui-même dans l'impossibilité de remédier

à tant de maux ; mais il trouva dans le Comte de Pembrook un Sujet fidele, capable de former & d'exécuter les plus grands projets. Ce brave Seigneur fut déclaré Régent du Royaume, & montra autant d'habileté que de zele dans le glorieux emploi qu'on venoit de lui confier. Il commença par notifier aux Barons le couronnement de Henri, & les exhorta à rentrer dans le devoir. Plusieurs se laisserent ébranler par ses sollicitations, & ce qui les déterminoit encore à se ranger sous les drapeaux de leur Maître légitime, c'est qu'ils commençoient à être mécontens du Prince Louis qui n'avoit pas pour eux les égards qu'ils devoient naturellement espérer. Le Pape se déclara aussi en faveur de Henri qui venoit de faire hommage de sa Couronne au Saint Siege.

Les affaires du Roi d'Angleterre prenoient un fort bon train, tandis que celles de Louis se dérangeoient de jour en jour. Il y eut des combats entre les deux armées, & la victoire se déclara pour le parti le plus juste, de sorte que le Prince François se vit obligé de renoncer à son entreprise, & de faire la paix avec l'Angleterre. Henri

n'ayant plus rien à craindre du côté de la France, déclara à ses Sujets qu'il ne prétendoit point faire observer les deux Chartes accordées par son prédécesseur. Il n'en fallut pas davantage pour rendre ce Prince odieux aux Anglois, & ceux-ci chercherent toutes les occasions de mortifier leur Souverain ; mais personne ne le traita plus indignement que le Comte de Leycester, Gouverneur de Guienne. Ce Seigneur fut accusé par les Gascons de s'être mal comporté dans son Gouvernement. Le Comte fut obligé de comparoître devant les Pairs du Royaume, pour répondre aux accusations portées contre lui. Il ne se contenta pas de se justifier ; il vanta encore ses services, & en demanda la récompense avec hauteur. Le Roi indigné d'une pareille audace, lui répondit qu'il ne se croyoit obligé à rien à l'égard d'un traître. *Vous en avez menti*, repartit le Comte, *& si vous n'étiez pas Roi, je vous ferois repentir de ce que vous venez de dire.* Malgré la colere qui dut transporter Henri en se voyant traité de la sorte, il n'osa cependant faire arrêter le Comte de Leycester, & il se contenta d'une légere satisfaction, après quoi

il le renvoya dans son Gouvernement.

Les Seigneurs Anglois, fort mécontens de voir que Henri vouloit établir le pouvoir arbitraire, formerent le projet de remédier aux abus qui s'étoient introduits dans le Royaume. Pour cela ils leverent des troupes & se rendirent à Oxford où le Parlement devoit se tenir pour dresser les articles de la réformation. On choisit vingt-quatre Commissaires, dont douze furent nommés par le Roi, & les douze autres par les Seigneurs Anglois qui mirent Simon de Montfort, Comte de Leycester, à la tête de ce Conseil. Voici en substance ce qui fut réglé. *Que le Roi confirmeroit la grande Charte; que les grands Officiers de la Couronne & les Ministres publics seroient choisis tous les ans par les vingt-quatre; que la Garde de toutes les Places fortes seroit remise à la discrétion des Commissaires qui en nommeroient les Gouverneurs; que le Parlement s'assembleroit au moins une fois tous les trois ans, afin de faire les Statuts qui seroient jugés nécessaires pour le bien du Royaume.*

Comme Henri ne se sentoit pas le plus fort, il se vit contraint de souf-

crire à ces articles, par lesquels on ne lui laissoit que l'ombre de la Royauté ; mais il étoit bien résolu de manquer à ses engagemens lorsqu'il pourroit le faire sans péril. Il ne fut pas long-tems sans s'apperçevoir combien les Statuts d'Oxford avoient avili la Majesté Royaume. Un jour que la Reine passoit en bateau sous le pont de Londres, une troupe de canaille accabla cette Princesse d'injures, & on poussa la brutalité jusqu'à lui jeter des pierres. Une pareille insolence irrita le Roi, & le fortifia dans le dessein qu'il avoit de maintenir les prérogatives de sa Couronne.

La guerre civile ne tarda pas à s'allumer dans le Royaume. Comme les Barons, commandés par Leycester, eurent quelques avantages sur le Roi ; celui-ci proposa un accommodement. Les deux partis convinrent de remettre leurs différens à l'arbitrage du Roi de France. Louis IX. constitué Juge dans une affaire de cette importance, écouta les raisons qu'on apportoit de part & d'autre, & donna gain de cause au Roi d'Angleterre. Les Seigneurs Anglois n'eurent aucun égard à cette décision. La guerre civile recommença

avec plus de fureur que jamais. Henri perdit la bataille de Lewes, & fut fait prisonnier. Le Prince Edouard, après s'être signalé par les plus belles actions, éprouva la même disgrace que son pere. Par la captivité de ces deux Princes, les Barons se trouverent en état de donner la loi à leur Souverain & à tout le Royaume.

Les choses changerent de face lorsque le Comte de Glocester eut embrassé le parti des Royalistes. Ce Seigneur, persuadé que Leycester aspiroit à la Couronne, se déclara ouvertement contre cet ambitieux étranger, & lui enleva le Prince Edouard qui ne se vit pas plutôt en liberté qu'il attaqua ses ennemis, remporta une victoire complette, & eut la consolation de voir étendu sur le champ de bataille le fameux Comte de Leycester (a). On pourroit mettre ce dernier au rang des héros s'il n'eût pas été rebelle.

Après un regne agité de troubles continuels, Henri III. mourut & laissa la Couronne à un fils qui sçut la porter

(a) Le Comte de Leycester étoit fils du Comte de Montfort, vainqueur des Albigeois.

glorieusement. Edouard I. (c'est le nom de ce nouveau Roi) fit le bonheur de l'Angleterre & le malheur de l'Ecosse. Le successeur de ce grand Prince porta le même nom que son pere, & ne lui ressembla que par ce seul endroit. Il donna sa confiance à d'indignes favoris qui causerent toutes sortes de maux dans le Royaume, attirerent sur eux-mêmes les plus affreuses disgraces, & occasionnerent enfin la terrible catastrophe qui termina le regne & la vie de leur maître.

Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel & femme d'Edouard II. fut la premiere à former des complots contre son époux. Cette Princesse, qui vouloit mettre la Couronne sur la tête de son fils, se retira dans le Hainaut où elle leva des troupes, & s'embarqua ensuite à Dordrecht avec environ trois mille hommes. C'étoit peu de monde pour l'exécution d'un si grand projet; mais la Reine comptoit beaucoup sur les mécontens dont l'Angleterre étoit remplie, & qui n'attendoient qu'une occasion favorable pour éclater. Le débarquement se fit à Suffolck, & aussi-tôt l'armée étrangere fut considérablement renforcée par le grand nom-

bre d'Anglois qui vinrent offrir leurs services.

Edouard eut la douleur de se voir abandonné de presque tout le monde. Dans une si fâcheuse extrêmité, il prit le parti de se retirer dans les Provinces Occidentales de son Royaume. Comme il cherchoit à se sauver en Irlande, le vent le rejeta sur la côte, & il fut se cacher dans le pays de Galles. La Reine s'étant emparée de Bristol où commandoit (*a*) Spencer le pere, elle fit pendre sans aucune formalité de Justice ce vieillard âgé de 90 ans. La Ville de Londres ne tarda pas à se déclarer en faveur des rebelles, malgré les oppositions de l'Evêque d'Excester qui eut la tête tranchée pour la récompense du zele qu'il témoignoit à son Souverain.

On découvrit bien-tôt le lieu où s'étoit retiré Edouard. Henri de Lancastre fut chargé d'aller se saisir de la personne de ce Prince. On le conduisit au Château de Monmouth avec tous ceux qui l'avoient suivis dans sa mauvaise

(*a*) Spencer étoit pere du favori d'Edouard II. Celui-ci avoit eu encore un autre favori appellé Gaveston.

fortune, parmi lesquels se trouva le jeune Spencer qui eut bientôt le même sort que son pere. Après l'exécution de ceux qui étoient demeurés fideles à Edouard, la Reine convoqua le Parlement, qui déposa le Roi, & mit le Prince son fils à sa place. Lorsque l'artificieuse Princesse eut appris cette nouvelle, elle fondit en larmes comme si elle n'eut pas été elle-même la cause du malheur de son époux. Pour le jeune Prince, il fit serment de n'accepter la Couronne que du consentement de son pere. Il fallut envoyer à celui-ci des Députés pour le déterminer à faire sa résignation en forme.

Ceux qu'on chargea de cette commission, s'en acquitterent avec beaucoup de dureté. Edouard parut devant eux en habit de deuil & avec l'air d'un homme pénétré de la plus vive douleur. Les réflexions qu'il fit dans ce moment sur les horreurs de sa situation, le frapperent si vivement qu'il tomba en défaillance. Quand il eut repris ses esprits, il remit entre les mains des deux Evêques députés, le Sceptre, la Couronne & toutes les marques de la Royauté. Cette Scene touchante se passa dans le Château de Kenelworth,

où il demeura six à sept mois. Au bout de ce tems la Reine qui craignit que les Anglois, par un motif de compassion, ne lui enlevassent son prisonnier, le fit transférer dans le Château de Barkleq : on confia la garde de ce malheureux Prince à Maltravers & à Gournay, qui commencerent par traiter le Roi de la maniere la plus indigne. Ensuite ces deux Scélérats, pour se conformer aux ordres qu'ils avoient apparemment reçus de la Cour, se déterminerent à faire périr l'infortuné Edouard ; ils lui mirent un coussin sur la tête pour empêcher qu'on ne pût entendre les cris qu'alloit lui arracher l'affreux genre de mort qu'on lui préparoit ; après quoi ils lui brûlerent les intestins avec un fer chaud qu'ils lui passerent au travers du corps par le fondement. Si on reprochoit aux Anglois cet excès de cruauté à l'égard d'un de leurs Souverains, ils pourroient fort bien répondre que ce fut un Prince de France qui ordonna l'exécution d'un semblable forfait.

Quelque tems après la fin tragique d'Edouard II. le Comte de Kent s'étant laissé persuader que ce Prince vivoit encore, prit des mesures pour le

ſauver de priſon. Une pareille démarche fit paſſer le Comte pour rebelle. On lui fit ſon procès, & on le condamna à mort. Il fut conduit ſur l'échafaud où il reſta pluſieurs heures, parce que l'Exécuteur ordinaire avoit diſparu. Un Garde de la Maréchauſſée fit la fonction de Bourreau, & trancha la tête à cet infortuné Prince qui n'avoit que vingt-huit ans & qui étoit oncle du Roi. La Reine Iſabelle ſe contenta d'avoir immolé cette illuſtre victime, puiſqu'on ne fit aucune pourſuite contre quantité d'autres Seigneurs qui étoient entrés dans le complot du Comte de Kent.

Edouard III, Prince belliqueux, ſe fit une grande réputation aux dépens des François ſur qui il remporta pluſieurs victoires éclatantes ; mais, comme il ne s'agit ici que des conſpirations ou des révoltes arrivées en Angleterre, je paſſe tout d'un coup au regne de (*a*) Richard II. Ce jeune Monarque, qui

(*a*) Richard II. étoit petit-fils d'Edouard III, & fils de ce fameux Prince de Galles, ſurnommé le Prince noir, qui gagna ſur les François la bataille de Poitiers, dans laquelle le Roi Jean fut fait priſonnier & conduit en Angleterre.

eût les défauts d'Edouard II. son aïeul, éprouva aussi à peu près la même destinée. A peine fut-il sur le Trône, qu'il trouva des ennemis dans ses propres Sujets. Le peuple d'Angleterre étoit fort irrité contre les Magistrats qui ruinoient les familles par leurs extorsions, & contre la Noblesse qui usoit de ses prérogatives avec la derniere rigueur. Les gens d'Eglise, au lieu de travailler à calmer les esprits, ne cherchoient qu'à les aigrir davantage. Il se trouva même un Prêtre qui prêchoit publiquement, que tous les hommes étant fils d'un pere commun, il devoit régner entr'eux une parfaite égalité.

De pareils discours firent une très-forte impression sur la populace qui ne souffre qu'avec peine cette supériorité que donne par-tout une haute naissance; mais ce qui acheva d'irriter le peuple, fut la maniere dont on s'y prit pour lever l'argent d'une nouvelle imposition qui n'étoit que de douze sols sur chaque personne au dessus de quinze ans. Un des Collecteurs s'étant rendu dans la maison d'un Couvreur de Deptford, nommé Wat-Tyler, demanda à celui-ci la capitation pour une de ses filles. Le pere soutint que sa fille

n'avoit pas l'âge prescrit ; ce que le Collecteur ayant voulu vérifier par une action très-indécente, il fut assommé sur le champ d'un coup de marteau que lui donna Wal-Tyler.

Toute la Populace se déclara en faveur du meurtrier, & aussi-tôt les habitans de Deptford, de Kent & d'Essex prirent les armes ; & ces séditieux, dont le nombre montoit jusqu'à près de cent mille hommes, reconnurent pour leur chef celui qui venoit d'assommer le Collecteur. Wat-Tyler, à la tête de son armée, marche droit à la Capitale, faisant couper la tête à tous les Gentilshommes & gens de Justice qui eurent le malheur de tomber entre ses mains.

Le Roi n'ayant pas voulu entrer en conférence avec les rebelles, ils se rendirent dans Londres où ils exercerent tous les ravages qu'on peut attendre d'une populace en fureur. Quantité de beaux édifices furent réduits en cendre. On n'épargnoit que les bâtimens qui n'appartenoient point à des personnes de distinction ; tout le reste étoit la proie des flammes. Il n'y avoit aussi que le sang le plus vil qu'on prit garde de répandre. Les

séditieux se saisirent de la Tour, où ils ne trouverent que l'Archevêque de Cantorberi & le grand Trésorier auxquels ils firent couper la tête. Ce fut un grand bonheur pour Richard d'être sorti de ce lieu avant que les rebelles s'en fussent rendus maîtres. En de pareilles circonstances, on ne respecte pas toujours le sang des Rois.

La Cour ne sçavoit quel parti prendre pour appaiser une si terrible révolte. Après bien des délibérations, il fut décidé qu'on accorderoit aux peuples les exemptions & les privileges qu'il demandoit. Les habitans d'Essex parurent contens de ce qu'on venoit de leur offrir, & se retirerent chez eux ; mais Wat-Tyler portoit plus loin ses prétentions. Il voulut avoir une conférence avec le Souverain ; ce qui lui fut accordé. On vit alors le Roi entrer en négociation avec un vil artisan, qui ne demandoit rien moins que l'abolition des anciennes loix & la réforme du Gouvernement.

Le chef des séditieux faisoit entendre en même-tems qu'en cas de refus, il portoit à son côté de quoi se faire obéir. Une pareille insolence excita

tellement l'indignation du Maire de Londres, qu'il tua ſur le champ ce ſujet audacieux qui oſoit menacer ſon maître. Les rebelles ſe préparoient déja à venger la mort de leur Général ; lorſque le Roi, par une préſence d'eſprit admirable, s'écria : *qu'allez-vous faire ? Eſt-ce la perte de votre chef qui vous afflige ? Je veux moi-même vous en ſervir.* Auſſi-tôt il ſe met à leur tête, & marche hardiment devant eux. Ils ſuivent le Roi ſans balancer. Un inſtant aprés ils apperçoivent un corps de mille Bourgeois ſous les armes. Les ſéditieux s'imaginent que toute la Ville venoit pour les attaquer. La frayeur s'empare auſſi-tôt de leurs eſprits ; chacun ſonge à prendre la fuite, & dans un inſtant cette multitude ſe trouve diſperſée.

Le calme ne fut pas tout d'un coup rétabli dans le reſte du Royaume. On vit dans le Comté de Suffolck deux Prêtres à la tête de cinquante mille hommes, ſe porter à des excès de cruauté, dont ne ſeroient pas capables des gens nourris dans les horreurs de la guerre. Si l'Egliſe eut lieu de gémir en voyant quelques-uns de ſes Miniſtres

ſe

se repaître de sang & de carnage, elle dût aussi s'applaudir d'avoir élevé dans son sein un brave guerrier qui ne crut pas violer les loix de son état, en prenant les armes pour la défense de sa patrie. Celui dont je parle fut Henri Spencer, Evêque de Norwich, qui assembla une troupe de sujets fideles, attaqua les révoltés, & les tailla en pieces.

Telle fut la fin de la plus terrible sédition qu'il y ait jamais eu en Angleterre. Les suites en auroient été bien plus funestes, si les chefs avoient eu autant d'habilité que d'audace. Quand on eut dompté tous ces rebelles, on fit le procès aux plus coupables, & on s'imagine bien que les Bourreaux ne manquerent pas d'occupation. Jean Staw, ce Prêtre qui, par ses prédications séditieuses, avoit commencé à soulever la populace, avoua, lorsqu'on fut sur le point de le conduire au supplice, que les révoltés avoient formé le dessein de tuer le Roi, d'exterminer la Noblesse & le Clergé, à la réserve des Moines mendians, & de substituer de nouvelles loix à la place des anciennes : projet aussi insensé que barbare.

L'abus du pouvoir souverain occasionne souvent de terribles révo-

lutions. Richard en fit la triste expérience. Ce Prince s'étant mis en possession de violer ouvertement les loix, s'attira la haine de ses Sujets qui prirent enfin les armes pour se délivrer de la Tyrannie. Cette conspiration se forma en Angleterre, tandis que le Roi étoit occupé à réduire l'Irlande qui la premiere avoit donné l'exemple de la révolte. Les Anglois appellerent à leur secours le Duc (*a*) d'Hereford qui venoit d'être exilé & dépouillé injustement de tous ses biens. Il se vit bientôt à la tête de soixante mille hommes avec lesquels il marcha à Londres. Après qu'il se fut assûré de la fidélité des habitans, il se rendit à Bristol où il fit couper la tête à quelques-uns des Ministres qui s'y étoient retirés. Le Duc d'Yorck, que Richard en partant pour l'Irlande avoit chargé de la Régence du Royaume, abandonna le parti du Roi, son neveu, pour se rendre auprès des mécontens; de sorte que presque toute l'Angleterre se déclara contre son Souverain. Richard, ayant long-

(*a*) Le Duc d'Hereford étoit fils du Duc de Lancastre, un des oncles du Roi.

tems délibéré sur ce qu'il avoit à faire en de pareilles circonstances, s'enferma dans le Château de Conwai, & envoya dire aux rebelles qu'il étoit prêt de résigner la Couronne, à condition qu'on lui laisseroit la vie, & qu'on lui accorderoit une pension honnête pour passer tranquillement le reste de ses jours. Avant que de rien décider sur cette affaire, on conduisit le Roi à Londres où il fut enfermé dans la Tour. On assembla le Parlement qui déposa le malheureux Monarque, & disposa de la Couronne en faveur du Duc d'Hereford ou de Lancastre, car il portoit ce dernier nom depuis quelque tems. Le Comte de la Marche, qui selon l'ordre de succession devoit succéder (*a*) à Richard, n'ayant pas la force en main pour se faire rendre justice, prit le parti de se

(*a*) En supposant que la déposition de Richard étoit légitime, la Couronne appartenoit à Edmond Mortimer, Comte de la Marche, descendu de Lionel Comte de Clarence, second fils d'Edouard III. au lieu que Henri de Lancastre étoit fils d'un cadet de Lionel. Il est vrai que Henri étoit le plus proche parent du Roi déposé; mais c'est à la branche, & non pas au degré de parenté qu'on doit avoir égard pour la succession.

retirer dans ses Terres, de peur que sa présence ne fît ombrage au nouveau Roi.

Malgré les précautions que prenoit Henri pour se concilier l'affection de ses Sujets, il se vit sur le point de perdre le Trône & la vie par une conspiration que formerent plusieurs Seigneurs, parmi lesquels se trouvoient les Ducs d'Albermarle & d'Excester, dont le premier étoit cousin-germain du Roi, & le second son beau-frere. La plupart des Conjurés n'avoient reçu que des bienfaits de la part de leur Souverain, ce qui ne les empêcha pas de vouloir l'assassiner. Leur complot fut découvert, de sorte qu'ils se virent contraints de prendre les armes pour soutenir leur démarche. Ils revêtirent d'habits Royaux un Domestique de Richard appellé *Magdalen*, qui ressembloit si parfaitement à son maître qu'on pouvoit aisément s'y tromper. Après avoir fait courir le bruit que le Roi déposé étoit parmi eux, le peuple vint se ranger en foule sous les drapeaux de ce prétendu Monarque. Par ce stratagême, ils se trouverent bien-tôt à la tête d'une armée considérable; mais ils n'oserent livrer bataille à Henri qui montra

beaucoup de fermeté en cette occasion. Les troupes des rebelles furent dispersées, & la plupart de leurs chefs laisserent leur tête sur un échafaud. *Magdalen* finit ses jours à un gibet. Après ces exécutions, on songea à se défaire de l'infortuné Richard dont le peuple venoit de prendre les intérêts avec tant de chaleur. Ce Prince avoit été transféré de la Tour de Londres à Pontfract. Ce fut dans cette derniere prison qu'on lui arracha la vie à l'âge de trente & trois ans. Un Chevalier nommé *Thomas Pierce* l'assomma, à ce qu'on prétend, d'un coup de massue.

L'ordre de succession qui avoit été renversé en faveur de Henri IV. Prince de la Maison de Lancastre, plongea l'Angleterre dans un abîme de malheurs. Nous allons voir ce Royaume déchiré par les guerres civiles, & devenir le Théâtre des scenes les plus sanglantes pendant tout le tems que les deux Maisons d'Yorck & de Lancastre se disputerent la Couronne. Ces funestes divisions commencerent à éclater sous le regne de Henri IV. Prince vertueux, mais foible, qui laissoit toute l'autorité entre les mains de son épouse & du Comte de Suffolck,

favori de la Reine ; tous deux faisoient un assez mauvais usage de leur puissance, & le jeune Roi en fut la victime.

Comme le peuple étoit mécontent, on commença à parler des droits que le Duc (*a*) d'Yorck avoit au Trône d'Angleterre. Ce Prince songea à faire valoir ses prétentions. Il prit plusieurs fois les armes contre son Souverain, & battit l'armée Royale auprès de Northampton. Henri tomba au pouvoir des vainqueurs qui le traitèrent avec beaucoup de respect. Le Duc d'Yorck s'imaginant que la victoire qu'il venoit de remporter, alloit le mettre au comble de ses vœux, se rendit au Parlement & entra dans la Chambre des Seigneurs. Il se tint long-tems debout auprès du Trône, en attendant qu'on le priât de s'y placer ; mais il eut le chagrin de voir qu'on ne songeoit pas à lui faire une pareille invitation. Il prit le parti

(*a*) Ce Prince étoit l'unique héritier de la Maison de la Marche qui descendoit de Lionel, frere aîné de Jean de Lancastre. A la vérité le Comte de la Marche ne descendoit de Lionel que par les femmes. Son droit n'en étoit pas moins incontestable dans un pays où les femmes parviennent à la Couronne.

de ſe retirer, & d'envoyer au Parlement un Mémoire pour juſtifier ſes droits à la Couronne. Cette affaire fut diſcutée avec beaucoup de chaleur, & enfin on décida que Henri continueroit de régner, & que le Duc d'Yorck ſeroit ſon ſucceſſeur. Celui-ci ſe ſoumit à une déciſion qui le privoit peut-être pour long-tems, ou même pour toujours d'un bien dont il pouvoit ſe procurer tout d'un coup la poſſeſſion ; car ayant la force en main, il ne tenoit qu'à lui de ſe faire adjuger la Couronne. Une telle modération eſt bien rare en de pareilles circonſtances.

Le Duc d'Yorck, ſans être Roi, avoit toute l'autorité qui donne la ſuprême puiſſance ; mais il n'en jouit pas long-temps. La Reine (a), qui s'étoit ſauvée avec ſon fils après la bataille de Northampton, ne ſe laiſſa point abatre par ce revers de fortune ; au contraire elle chercha les moyens de délivrer le Roi ſon époux de l'eſpece de captivité

(a) Marguerite d'Anjou, Princeſſe de la Maiſon de France, & fille du Prince René qui portoit le titre de Roi de Sicile.

où on le retenoit. Cette courageuse Princesse rassembla des troupes dans le Nord de l'Angleterre, & vint attaquer dans la plaine de Wakcfield le Duc d'Yorck qui perdit la bataille & la vie. Le Comte de Rutland, son second fils, fut poignardé par le Lord Clifford, qui, ayant trouvé le corps du pere lui coupa la tête, sur laquelle on mit une Couronne de papier.

Le Comte de la Marche, fils aîné du Duc d'Yorck, ayant appris la mort de son pere, n'en fut pas moins ardent à poursuivre des droits qui pouvoient également lui devenir funestes. Il se mit en état de les soutenir aux risques de tout ce qui pouvoit lui arriver. Son entreprise fut suivie des plus heureux succès. Ce Prince sortit du pays de Galles à la tête d'une armée de vingt-trois mille hommes. La Reine Marguerite envoya contre lui le Comte de Pembroock, qui, ayant des forces bien inférieures à celles de son ennemi, fut aisément battu. Le plaisir que cette victoire causa au nouveau Duc d'Yorck, diminua beaucoup, quand il apprit que le Comte de Warvick, son plus zélé partisan, avoit été entiérement défait

par les troupes de la Reine. Elle délivra le Roi, ſon époux, & fit couper la tête à pluſieurs Seigneurs du parti contraire. Le ravage que firent les ſoldats aux environs de Londres, irrita les habitans de cette Capitale contre Marguerite, qui ne tarda pas à éprouver leur reſſentiment; car ils ne voulurent jamais permettre qu'on lui portât des vivres dont ſon armée avoit extrêmement beſoin.

Le Duc d'Yorck perſuadé que ceux qui traitoient de la ſorte ſes ennemis devoient avoir pour lui des ſentimens favorables, s'approcha de Londres où il entra comme en triomphe. Inſtruit par le malheur de ſon pere, il crut avec raiſon que, quand on a fait une fois quelques démarches pour monter ſur le Thrône, il faut exécuter entiérement une ſemblable entrepriſe, ſi on ne veut pas s'expoſer à finir ſes jours ſur un échafaud; il ſe fit donc adjuger la Couronne, d'abord par le peuple & enſuite par les Grands de l'Etat. Après cette élection extraordinaire, il fut proclamé à Londres ſous le nom d'Edouard IV.

Le nouveau Roi d'Angleterre ne devoit pas s'attendre qu'une femme telle

que Marguerite le laiſſeroit tranquille poſſeſſeur du Trône. En effet, cette courageuſe Princeſſe fortifioit tous les jours ſon armée pour rétablir les affaires de ſon époux. Edouard, qui n'ignoroit pas tout ce qu'il avoit à craindre d'une ſi dangereuſe ennemie, ſe préparoit à lui réſiſter. Avant que d'en venir à un combat déciſif, les troupes de Marguerite eurent quelques avantages qui cauſerent beaucoup d'inquiétude au Comte de Warwick. Mais le jeune Roi témoigna en cette occaſion une fermeté qui ſe répandit dans l'ame de tous ſes ſoldats. Il n'en fit pas moins paroître le jour qu'il livra bataille à ſes ennemis entre Santon & Tawnton. On combattit depuis le matin juſqu'au ſoir avec cette fureur qui eſt ſi ordinaire dans les guerres civiles. Enfin, la victoire ſe déclara pour Edouard, qui ſe ſignala plus par ſon courage que par ſon humanité ; car il avoit défendu qu'on fît quartier aux ennemis dont il reſta un nombre prodigieux ſur la place. On aſſure qu'il y eut près de trente-ſept mille hommes de tués, & que les eaux de la riviere de Warf devinrent toutes rouges par la quantité de ſang répandu. Henri & Marguerite ſe-

sauverent à Edimbourg, & leur vainqueur se rendit à Yorck, où il fit ôter de dessus les murailles la tête de son pere pour y placer celle du Comte de Devonshire. Edouard étant ensuite retourné à Londres, se fit couronner avec les cérémonies ordinaires, & le Parlement confirma l'élection de ce Prince.

Marguerite voulut encore tenter les hazards de la guerre en faveur du Roi son époux; mais la fortune ne lui fut pas favorable. L'infortuné Henri voyant ses affaires entiérement désespérées, crut pouvoir trouver un asyle dans la maison de quelques-uns de ses anciens Sujets. C'est ce qui le détermina à venir en Angleterre, où il fut reconnu, arrêté & conduit à la Tour. La Reine ayant appris qu'elle ne pouvoit plus compter sur les secours qu'elle espéroit tirer des François, sortit du Royaume après avoir couru bien des périls, & se retira chez René d'Anjou, son pere, avec le jeune Prince de Galles.

On ne vit qu'exécutions à Londres pendant les premiers jours du regne d'Edouard, & les biens de tous les Seigneurs attachés à la Maison de

Lancastre furent donnés aux partisans du nouveau Roi. Quoique celui-ci affectât dans la suite de se rendre fort populaire, on n'oublia point les terribles exemples de sévérité qui il venoit de donner à tout le Royaume.

Le Comte de Warwick s'étant brouillé avec le Roi, forma une Conjuration pour déthrôner celui à qu'il venoit pour ainsi dire de mettre la Couronne sur la tête. Le Duc de Clarence, frere du Roi, entra dans ce complot. Warwick, à la tête de soixante mille hommes, vint attaquer Edouard, qui, ne se voyant pas en état de résister, prit le parti de sortir du Royaume. Il s'embarqua pour la Hollande, & fut sur le point d'être pris par des Corsaires. Les vainqueurs entrerent triomphans dans Londres, & tirerent de la Tour Henri IV. qu'ils rétablirent sur le Trône. Aussi-tôt le Parlement déclara traître & usurpateur, ce même Edouard qu'il avoit reconnu quelques années auparavant pour son Souverain.

La conduite que venoit de tenir le Duc de Clarence à l'égard du Roi son frere, avoit quelque chose de

fort suprenant. En favorisant la Maison de Lancastre, il agissoit contre ses propres intérêts, puisqu'il se fermoit par ce moyen la route qui pouvoit le conduire au Trône, en cas qu'Edouard fut mort sans postérité. D'ailleurs en rétablissant Henri, n'étoit-ce pas se mettre en la puissance de ceux qui étoient les plus intéressés à la destruction entiere de la Maison d'Yorck? Warwick avoit eu l'adresse d'attirer dans son parti le Duc de Clarence en lui faisant épouser une de ses filles; il donna l'autre en mariage au Prince de Galles, fils de Henri IV. Par ce moyen il contracta des alliances avec deux Maisons, dont l'une ne respiroit que la ruine de l'autre, & il devint le protecteur de la Reine Marguerite, dont il avoit toujours été l'ennemi mortel.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick furent déclarés Gouverneurs du Royaume. On s'imagine bien qn'ils jouissoient de toute l'autorité royale sous un Monarque du caractere de Henri IV. Les graces & les faveurs furent répandues avec profusion sur leurs partisans, tandis que le sang de leurs adversaires couloient sur les échafauds.

Pendant que Warwick gouvernoit despotiquement l'Angleterre, Edouard qui étoit à la Haye, songeoit aux moyens de remonter sur le Trône. Il vint débarquer à *Ravenspur* avec deux mille hommes seulement. La froideur que lui témoignerent les habitans du pays, le détermina à leur déclarer, qu'il ne venoit point pour disputer la Couronne à son rival ; mais pour se mettre en possession de ses biens particuliers qu'on lui avoit ravis injustement. Il s'avança vers Yorck, ne prenant que le titre de Duc, & lorsqu'il fut proche de la Ville, les Magistrats vinrent le prier de prendre une autre route ; mais les portes lui furent ouvertes par le peuple qui étoit charmé de la modération que témoignoit Edouard. Ce Prince partit bien-ôtt pour Londres avec des forces qui commençoient à devenir considérables. Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick leverent en même tems une armée qu'ils partagerent entr'eux ; mais le premier alla joindre son frere, ce qui jeta le Comte dans un furieux embarras. Warwick ne voulut cependant point entendre parler d'accommodement, & résolut de tout risquer plutôt

que de se soumettre à un Prince qui ne pourroit jamais lui accorder un pardon sincere.

Edouard & son frere, au lieu d'attaquer le Comte de Warwick, marcherent tout de suite à Londres, & le peuple moitié par crainte, moitié par affection, sortit en foule pour recevoir ces deux Princes. Ils firent leur entrée dans cette Capitale aux acclamations de tous les habitans. L'infortuné Henri qui n'avoit pu se sauver, fut pris & reconduit à la Tour sept mois après qu'on l'en eut retiré pour jouir du titre de Roi sans avoir la puissance. Cependant Edouard le fit sortir de sa prison, & l'emmena avec lui lorsqu'il livra bataille au Comte de Warwick. Celui-ci & le Marquis de Montaigu, son frere, voyant leur armée en déroute, aimerent mieux périr que de survivre à leur défaite ; ils s'exposerent aux plus grands périls, & trouverent enfin la mort qu'ils cherchoient. Edouard, après sa victoire, retourna à Londres avec le malheureux Henri qu'il fit encore enfermer dans la Tour.

La Reine Marguerite, qui venoit de débarquer en Angleterre avec le Prince de Galles, fut frappée comme d'un coup

de foudre, lorsqu'elle apprit les succès de son ennemi. Cette Princesse qui avoit montré jusqu'alors tant de résolution & de courage, ne put envisager sans frémir les malheurs auxquels son fils alloit être exposé. Les réflexions qu'elle fit à ce sujet la plongerent dans la plus profonde douleur. Tous ses partisans firent leurs efforts pour la consoler, & lui promirent de se sacrifier pour son service. Ils vinrent à bout de faire renaître l'espérance dans son cœur, & aussi-tôt ils travaillerent à lui donner des preuves de leur zele & de leur affection. En peu de tems ils rassemblerent une armée assez considérable, formée des débris de celle du Comte de Warwick; les troupes de la Reine furent taillées en pieces.

Marguerite tomba au pouvoir des vainqueurs qui envoyerent à la Tour cette malheureuse Princesse. Son fils fut traité plus rigoureusement. Malgré sa disgrace, il ne témoigna aucun sentiment de foiblesse, & parla avec beaucoup de fermeté à Edouard qui lui donna un coup de gantelet sur le visage. Dès que le Roi se fut retiré, les Ducs de Clarence & de Glocester & quelques autres Seigneurs se jeterent

comme des furieux sur le jeune Prince, & le tuerent de leurs propres mains. Les principaux partisans de la Maison de Lancastre finirent leurs jours par la main des Bourreaux. A tant de victimes qu'on venoit d'immoler, il fallut en joindre une autre beaucoup plus illustre, dont la politique exigeoit le sacrifice.

Edouard ne se croyoit pas en fureté tandis qu'il laisseroit vivre Henri IV. on se détermina donc à lui ôter la vie, & on chargea de cette horrible commission le Duc de Glocester, qui fut le Bourreau du pere comme il l'avoit été du fils. On ne sçait point au juste par quel genre de supplice on termina les jours d'un Prince qui, par l'innocence de ses mœurs, méritoit un meilleur sort.

Le Comte de Richemont, qui étoit l'unique reste de la Maison de Lancastre, voyant le désastre de sa famile, se retira en Bretagne pour éviter la mort dont il étoit ménacé. Edouard le fit demander plusieurs fois inutilement ; mais le Duc de Bretagne se laissa vaincre enfin par les sollicitations du Roi, & livra le Comte aux Ambassadeurs d'Angleterre. Le Prince Breton n'au-

roit jamais eu une si lâche condescendance pour Edouard, si celui-ci ne lui eût persuadé qu'il ne vouloit faire venir le jeune Richemont à sa Cour que pour lui donner une de ses filles en mariage, & réunir par-là les Maisons d'York & de Lancastre. Une preuve que le Duc agissoit de bonne foi, c'est que dès qu'on lui eut représenté que le Comte couroit risque de la vie, s'il mettoit le pied en Angleterre, il envoya promptement à Saint Malo *Landais* son favori, qui arracha des mains des Ambassadeurs cette malheureuse victime qu'on destinoit à la mort.

Edouard n'ayant pu réussir à éteindre entiérement la Famille des Lancastres, trouva dans sa propre Maison de quoi exercer son humeur sanguinaire. Le Duc de Clarence souffroit impatiemment le peu d'égards qu'on avoit pour lui à la Cour. Ce qui acheva de l'irriter, fut la mort d'un de ses amis qu'on exécuta pour un sujet assez léger. Comme le Duc de Glocester portoit ses vues ambitieuses jusqu'au Trône, & qu'il étoit bien aise de se défaire de ceux qui pourroient un jour mettre obstable à ses desseins, il ne cherchoit qu'à aigrir de plus en plus

eſprit de ſon frere, afin qu'il fît quelques démarches qui puſſent le conduire à ſa perte. Un ſi noir projet ne doit pas ſurprendre de la part de Glocefter, qui s'étoit plus d'une fois ſignalé par les actions les plus barbares. Lorſque la mort du Duc de Clarence fut réſolue, on travailla à lui faire ſon procès.

On l'accuſa devant le Parlement d'avoir traité le Roi ſon frere d'empoiſonneur, de Magicien & de Bâtard. Il eût été bien difficile de prouver tous les crimes qu'on imputoit au Duc de Clarence. A la vérité ce Prince avoit tenu quelques diſcours imprudens qui étoient plutôt un effet de ſa trop grande vivacité que de la malice de ſon cœur. Quoi qu'il en ſoit, comme on vouloit abſolument le perdre, il fut trouvé coupable & condamné à mort. On lui laiſſa le choix de ſon ſupplice. Il demanda à être étouffé dans un tonneau de Malvoiſie, ce qui lui fut accordé; le Roi ſe repentit dans la ſuite de l'avoir fait périr. Quand on venoit lui demander la grace d'un criminel, il s'écrioit : *hélas ! il ne s'eſt trouvé perſonne qui ait intercédé pour mon pauvre frere.*

1483. Edouard IV, après avoir fait couler des torrens de sang en Angleterre, mourut à l'âge de quarante-deux ans, & laissa deux fils, dont l'aîné, qui portoit le même nom que son pere, fut proclamé Roi d'Angleterre ; mais il ne fut pas long-tems possesseur de la Couronne. Le Duc de Glocester qui vouloit régner, établit ses droits aux depens de l'honneur de la Duchesse d'Yorck, sa mére, & soutint qu'Edouard IV. & le Duc de Clarence, ses freres aînés, étoient le fruit d'un criminel amour, & que par conséquent la Couronne ne pouvoit passer à leur postérité. Un droit appuyé sur de pareils fondemens n'auroit pas beaucoup servi au Duc de Glocester, s'il n'eût employé des moyens beaucoup plus efficaces pour exécuter ses ambitieux projets. Il se forma un parti parmi les plus grands Seigneurs du Royaume, & se défit de tous ceux qui pouvoient mettre obstacle à ses desseins, se rendit maître des Princes ses neveux ; & enfin après bien des ruses, des perfidies & des cruautés, il se fit proclamer Roi d'Angleterre sous le nom de (a) Richard III.

(a) Il fut surnommé le Bossu.

Ce Prince ſe ſoutint ſur le Trône par les mêmes moyens qu'il avoit employés pour y parvenir. Il ſacrifia d'abord à ſa ſûreté Edouard V. & ſon frère le Duc d'Yorck. Richard s'éloigna de Londres pendant qu'on les faiſoit périr, afin qu'on ne le ſoupçonnât point d'être l'auteur de leur mort. Les deux Princes furent étouffés dans leur lit par un ſcélérat appellé Jacques Tyrrel. Je ne ſçais comment le nouveau Roi ſe refuſa le plaiſir d'être lui-même le meurtrier de ſes neveux. La crainte ſeule de ſe rendre odieux aux Anglois, l'empêcha ſans doute de ſatisfaire ſes cruels penchans. On voit tout d'un coup quelle devoit être la ſituation des peuples ſous un Roi de ce caractere. Il n'y avoit que la difformité de ſon corps qui égalât la méchanceté de ſon cœur.

De tous ceux qui avoient favoriſé les ambitieux deſſeins de Richard, il n'y en avoit point à qui ce Prince eût plus d'obligations qu'au Duc de Buckingham. Les ſervices de ce Seigneur furent très-bien recompenſés ; mais, comme il ne mettoit point de bornes à ſes prétentions, il eſſuya enfin des refus auxquels il fut extrêmement ſenſible. Dès ce

moment il n'envisagea plus le Roi que comme un ingrat, qu'il chercha à renverser du Trône sur lequel il venoit de le placer. Après avoir conféré avec l'Evêque d'Ely sur les moyens d'exécuter ce projet, ils convinrent tous les deux qu'il falloit offrir la Couronne au Comte de Richemont, & lui faire épouser Elisabeth, fille aînée d'Edouard IV. Le Comte, comme je l'ai déja dit, étoit l'unique reste des Lancastres, & la jeune Princesse depuis la mort de ses freres se trouvoit à la tête de la Maison d'Yorck, de sorte que rien n'étoit plus propre qu'un pareil mariage pour réunir deux familles divisées depuis si longtems.

Quand le Duc & l'Evêque eurent pris leurs mesures, ils firent les préparatifs nécessaires pour l'exécution d'une si importante intreprise. Le Comte de Richemont fut averti de ce qu'on tramoit en sa faveur. Il communiqua ce qu'il venoit d'apprendre au Duc de Bretagne qui lui promit du secours.

Tandis qu'on travailloit à détrôner Richard, ce Prince reçut quelques avis de la Conjuration, & il n'eut pas de peine à deviner qui en étoit l'auteur.

Il ordonna aussi-tôt à Buckingham de se rendre à la Cour, mais le Duc refusa d'obéir, & prit les armes pour soutenir sa rebellion. Le débordement de la Saverne qu'il avoit dessein de passer pour aller joindre ses partisans, causa une telle désolation dans le pays, qu'il ne se trouvoit plus rien pour la subsistance des troupes. Aussi ne tarderent-elles pas à abandonner leur Général qui se cacha d'abord, fut pris ensuite, & décapité sans aucune forme de procès. L'Evêque d'Ely auroit sans doute éprouvé un pareil sort, s'il fût tombé entre les mains de Richard; mais ce Prélat s'étoit retiré en Flandres aussi-tôt qu'il eût formé le plan de la Conjuration. Tous les autres rebelles pourvurent à leur sureté le mieux qui leur fut possible; cependant plusieurs d'entr'eux périrent sur un échafaud. La plupart de ceux qui eurent le bonheur de se dérober au supplice, se retirerent auprès du Comte de Richemont.

Ce Prince ne se laissa point abattre par les revers que venoient d'essuyer ses partisans. Les tentatives qu'il fit pour descendre en Angleterre, n'ayant pas eu aussi un heureux succès, il se retira en Bretagne pour solliciter les

secours qu'on lui avoit promis ; mais il s'y trouva exposé aux plus grands des périls par la perfidie de Pierre Landais, favori du Duc Breton. Cet indigne Ministre qui abusoit de la confiance de son Maître, étoit sur le point de livrer le Comte à ses ennemis, si ce Prince n'eût eté averti du danger qui le menaçoit. Il sortit promptement de Bretagne & se retira en France, suivi de plusieurs Seigneurs Anglois qui s'étoient attachés à sa fortune.

Tandis qu'on travailloit à la ruine du Roi d'Angleterre, il découvrit que les projets de ses ennemis étoient fondés sur le mariage du Comte de Richemont avec la fille aînée d'Edouard IV. Richard pour empêcher une union si préjudiciable à ses intérêts, résolut d'épouser celle qu'on destinoit à son adversaire. La Reine étoit encore vivante lorsqu'il forma ce dessein. Un pareil obstacle ne pouvoit arrêter long-tems un homme du caractere de Richard : son épouse mourut, & à peine eut-elle fermé les yeux, qu'il fit ses propositions à la Princesse Elisabeth ; mais celle-ci refusa constamment de s'unir avec le meurtrier de sa famille.

Le

Le Comte de Richemont instruit de tout ce qui se passoit en Angleterre, résolut de profiter au plutôt des dispositions favorables de la nation pour se placer sur le Trône. Il mit à la voile, & arriva au bout de six jours à Milfort qui est dans la Principauté de Galles. Il s'en falloit bien que le Comte eut des troupes suffisantes pour l'exécution de son dessein ; mais il comptoit sur l'affection que les Anglois avoient pour lui, ou plutôt sur la haine qu'ils avoient conçue contre leur Roi. En effet, on voyoit à chaque instant les soldats de Richard & quelques-uns de ses principaux Officiers, passer dans le camp ennemi. Avant que la désertion affoiblit entiérement son armée, il résolut de livrer bataille ; elle se donna à Bosworth, & le Tyran de l'Angleterre y perdit la vie en combattant comme un Héros. Le Comte de Richemont, après sa victoire, fut proclamé Roi sous le nom de Henri VII. Malgré la haine qu'il portoit à la Maison d'York, il fut contraint d'épouser la Princesse Elisabeth, à laquelle il fit éprouver plus d'une fois l'extrême aversion qu'il avoit pour le sang dont elle étoit sortie.

Comme Henri sçavoit parfaitement que ses droits à la Couronne n'étoient pas incontestables, il redoutoit tous ceux qui pouvoient y avoir quelques prétentions. Ce fut ce qui le détermina à faire enfermer étroitement le jeune Comte de Warwick, fils de ce Duc de Clarence, qu'on avoit fait périr dans un tonneau de Malvoisie. Il se répandit dans le Public que le Comte s'étoit sauvé de la Tour, & qu'un des fils d'Edouard IV. étoit encore vivant. Ces bruits donnerent lieu à un événement fort singulier.

Un Prêtre d'Oxford élevoit dans sa maison un jeune homme nommé Lambert Simnel, dans le dessein de le faire un jour passer pour Richard, Duc d'Yorck, frere d'Edouard V. Simnel avoit tout ce qui étoit nécessaire pour jouer un rôle de cette importance. Beaucoup d'élévation dans le génie, des manieres nobles, un air imposant, donnoient un extérieur de Prince à celui qui n'étoit que le fils d'un Boulanger. Tandis que le Prêtre travailloit à instruire son disciple sur la maniere dont il devoit se comporter, on fit courir le bruit que le Comte de Warwick s'étoit

échappé de sa prison. L'Ecclésiastique abandonna aussi-tôt son premier projet, & profita des circonstances pour faire de Simnel un Comte de Warwick.

Le Prince supposé part pour l'Irlande, se donne pour le fils du Duc de Clarence, est proclamé Roi par le peuple, & se fait couronner à Dublin. Cet imposteur tint ensuite un grand Conseil pour délibérer sur le parti qu'il avoit à prendre. Il fut décidé qu'il iroit en Angleterre pour attaquer Henri. Celui-ci, pour désabuser le peuple, fit paroître le véritable Warwick qu'il fit ensuite renfermer dans la Tour, après quoi il prit des mesures pour empêcher la révolution dont il étoit menacé. Il apprit que Simnel avoit débarqué dans la Province de Lancastre, & que le Comte de (a) Lincoln s'étoit déclaré pour les rebelles. Le Roi se détermina à livrer bataille à ses ennemis qui furent vaincus près d'un Village nommé Stokc. Le Comte de Lincoln fut tué dans le combat; & Simnel, après avoir été Roi

(a) Il étoit neveu de Richard III. qui l'avoit désigné son successeur.

pendant quelque tems, devint Marmiton de celui à qui il vouloit enlever la Couronne. On doit dire à la louange de cet imposteur, qu'il soutint parfaitement le personnage dont on l'avoit chargé. Dans l'ame d'un vil sujet, on trouva les qualités d'un d'un illustre Souverain. Qu'une basse naissance étouffe quelquefois de grands talents !

La Duchesse Douairiere de Bourgogne, qui ne voyoit qu'avec chagrin une autre Maison que la sienne sur le Trône d'Angleterre, ne cessoit de répandre le bruit que Richard Duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV. étoit encore vivant. Cette Princesse s'imagina qu'une scene semblable à celle que Simnel avoit déja donnée au public, pourroit réussir si elle étoit mieux jouée que la premiere fois. L'acteur dont on fit choix se nommoit Perkin Waerbeck, fils d'un Juif converti de la Ville de Tournai. La beauté de ce jeune homme, ses grandes qualités, l'honneur que lui fit Edouard IV. de vouloir bien être son parrein, firent soupçonner que ce Monarque pouvoit avoir quelque part à sa naissance. Quoi qu'il en soit, voyant que Waerbeck

étoit propre à ſes deſſeins, elle le fit venir dans ſon Palais, & prit ſoin de l'inſtruire ſecrettement par rapport au perſonnage qu'il alloit repréſenter. Comme ce jeune homme avoit beaucoup d'eſprit, il ſe mit bientôt en état de jouer le rôle d'un Prince.

On l'envoya d'abord en Portugal, où il demeura un an ſans ſe faire connoître. Il paſſa enſuite en Irlande, & ſe donna pour le Duc d'Yorck. Dans ce tems-là Henri étoit en guerre avec la France. Charles VIII. eſpérant tirer quelqu'avantage de la préſence de ce Prince ſuppoſé, le pria de ſe rendre à Paris où on lui fit toutes ſortes d'honneur; mais dès que le Roi de France ſe vit ſur le point de faire la paix avec l'Angleterre, il ordonna à Perkin de ſortir de ſes Etats. Cet Aventurier ſe retira en Flandres chez la Ducheſſe de Bourgogne, ſe donnant bien garde de faire connoître qu'il l'eut vûe auparavant.

Marguerite, c'eſt le nom de cette Princeſſe, feignit d'abord pour mieux tromper le Public, de regarder Perkin comme un impoſteur; mais enfin elle le reconnut pour ſon neveu. On donna

des Gardes à ce prétendu Prince, qui passa aussi-tôt pour le véritable Duc d'Yorck, non-seulement dans la Flandres, mais dans presque toute l'Europe.

Henri craignant les effets que pouvoit produire l'imposture de Perkin, chercha à tirer le peuple de son erreur, en faisant voir que les fils d'Edouard IV. étoient morts depuis quelques années. Les preuves que le Roi apporta, ne parurent point suffisantes. Waerbeck continua d'être regardé comme Duc d'Yorck; plusieurs Seigneurs formerent une conjuration en sa faveur. Il passa en Ecosse où il fut très-bien reçu par le Roi Jacques, qui lui fit épouser une de ses parentes nommée Catherine Gordon. Bien plus, les Ecossois entreprirent de placer sur le Thrône d'Angleterre le faux Duc d'Yorck. Ils entrerent dans la Province de Northumberland, où leur armée fit de terribles ravages. Waerbeck affectant toute la tendresse qu'un bon Prince a coutume d'avoir pour son peuple, conjura publiquement le Roi Jacques d'épargner les Anglois. Le Monarque feignit de se rendre aux sollicitations de cet ha-

bile impoſteur, & il ſe retira avec un immenſe butin.

Le Roi d'Angleterre s'accommoda quelque tems après avec celui d'Ecoſſe ; mais ce dernier ne voulut jamais ſacrifier, comme on l'exigeoit, le prétendu Duc d'Yorck. Ne pouvant cependant pas lui donner plus longtems un aſyle dans ſes Etats, il le fit conduire en Irlande.

Perkin en ſortit bien-tôt pour aller ſe mettre à la tête des habitans de Cornouaille. Ce fut alors que cet impoſteur prit le titre de Roi d'Angleterre, & le nom de Richard IV. Henri ne tarda pas à marcher contre les rebelles. Leur Chef qui ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour réſiſter à l'armée Royale, ſe rendit au Monaſtere de Bowley, qu'il regardoit comme un aſyle inviolable. Le Roi tint conſeil pour ſçavoir comment il ſe comporteroit à l'égard de Perkin. Il fut décidé qu'on lui accorderoit la vie, à condition qu'il mettroit bas les armes & qu'il feroit la confeſſion de ſon impoſture. Waerbeck ſe crut trop heureux d'obtenir ſa grace à pareil prix. On le conduiſit à Londres, & on lui fit traverſer deux fois à cheval

cette grande Ville, afin de donner aux habitans le plaiſir de voir à leur aiſe un homme qui venoit de jouer un rôle ſi intéreſſant. Il ſoutint avec beaucoup de fermeté les inſultes & les railleries du peuple. On l'enferma enſuite dans la Tour, où il forma le deſſein, de concert avec le Comte de Warwick, de tuer le principal Officier qui les gardoit, & de ſe mettre tous les deux en liberté. Leur complot fut découvert, & le Roi eut par là occaſion de faire périr deux hommes qui lui cauſoient beaucoup d'inquiétude. Perkin Waerbeck termina ſes jours & ſes audacieux projets à une infame potence. Comme Warwick étoit le dernier mâle de la Maiſon d'Yorck, il n'en fallut pas davantage pour le trouver criminel. Il fut décapité, & par ſa mort, les Lancaſtres reſterent en poſſeſſion de la Couronne.

Que des Princes deſtinés à monter ſur le Trône finiſſent leurs jours ſur un échafaud, ce ſont-là des événemens qui ſont aſſez communs dans l'Hiſtoire d'Angleterre. Un ſpectacle plus étonnant va bientôt s'offrir à nos regards. Nous allons voir des têtes couronnées tomber ſous le fer des Bour-

reaux. Henri VIII. fut le premier qui accoutuma les Anglois à ces sortes d'exécutions. Ce voluptueux Monarque conçoit un violent amour pour une de ses Sujettes. Il répudie (*a*) sa femme, épouse sa Maîtresse, abandonne l'ancienne Religion, se dégoute de la nouvelle Reine, la fait accuser d'adultere, & la condamne à un honteux supplice. Telle fut la fin tragique d'Anne de Bollen. Catherine Howard, soupçonnée des mêmes crimes, paya aussi de son sang l'honneur d'avoir porté la Couronne d'Angleterre.

Si Henri VIII. ne se concilia pas l'affection de ses Sujets, il sçut du moins se faire obéir. Jamais Prince ne gouverna plus despotiquement, & il apprit aux Anglois qu'on pouvoit aussi les réduire. Edouard VI. son fils & son successeur, renversa avant que de mourir l'ordre de la succession, en transportant la Couronne sur la tête de Jeanne Gray (*b*). Celle-ci n'accepta qu'avec

(*a*) Catherine d'Arragon.

(*b*) Jeanne Gray étoit la fille aînée du Duc de Suffolck & de Françoise Brandon, fille aînée de la Princesse Marie, sœur de Henri

peine un rang dont elle étoit digne par ſes vertus. Après bien des ſollicitations, elle ſe rendit enfin, & monta ſur le Trône d'où elle fut bientôt renverſée. Cette Princeſſe fut victime de la haine qu'on portoit au Duc de Northumberland ſon beau-pere.

Les Provinces de Norfolck & de Suffolk ſe déclarerent en faveur de Marie (*a*) qui fut couronnée à Norwich, après avoir promis aux habitans qu'elle ne les inquiéteroit pas au ſujet (*b*) de la Religion. Quelques jours après elle fut proclamée dans la Capitale. Jeanne Gray ayant appris ces fâcheuſes nouvelles, ſe démit d'une dignité dont elle n'avoit joui que très-peu de tems. Marie fit ſon entrée dans Londres, & ſe mit en poſſeſſion du Trône ſans

---

VIII. Jeanne Gray épouſa le Lord Guilford Dudley, quatrieme fils du Duc de Northumberland.

(*a*) Marie étoit fille de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon : la Couronne lui appartenoit légitimement.

(*b*) Une grande partie des Anglois s'étoit révoltée contre l'Egliſe Romaine depuis le divorce de Henri VIII. la Princeſſe Marie profeſſoit la Religion Catholique.

être obligée de répandre une seule goutte de sang.

La Reine qui vouloit rétablir l'ancienne Religion, songea à se donner un époux qui pût l'aider dans ce projet. Elle jeta les yeux sur Philippe II. Roi d'Espagne. Dès que le bruit de ce mariage commença à se divulguer, le peuple témoigna son mécontentement par des murmures. Tous les Anglois & sur-tout les Réformés s'imaginoient déja voir le Royaume en proie aux fureurs de l'Inquisition. On en vint bientôt à une révolte ouverte qui eut un malheureux succès. Comme Suffolck avoit eu part à cette conjuration, on crut qu'il cherchoit à remettre Jeanne Gray sur le Trone. Aussi-tôt Marie résolut de sacrifier à sa sûreté cette malheureuse Princesse : on la fit avertir de se préparer à la mort. Cette affreuse nouvelle ne fut pas capable d'ébranler sa constance. Lorsqu'on la conduisit au lieu de supplice, elle vit passer le corps de son époux qu'on venoit de décapiter. Le seul regret qu'elle témoigna avant que de mourir, fut d'avoir accepté une Couronne qui ne lui appartenoit pas. Le Duc de Suffolck

son pere fut exécuté le même jour. Marie pendant tout le cours de son regne ne se signala que par une excessive rigueur contre les ennemis de l'Eglise Romaine.

Elisabeth (*a*) qui lui succéda fit le bonheur de l'Angleterre. Mais, comme ses Sujets étoient alors partagés au sujet de la Religion, cette diversité de sentimens sur une matiere si importante, occasionna des conjurations & des révoltes qui mirent plus d'une foi la vie de la Reine en danger. Je n'entrerai point dans le détail de tous ces noirs complots, & je n'exposerai à la curiosité du Lecteur que les événemens qui m'ont paru les plus dignes de son attention.

Marie Stuart, Reine d'Ecosse, avoit des prétentions assez bien fondées (*b*)

(*a*) Fille d'Anne de Bollen & de Henri VIII.

(*b*) Marie Stuart étoit fille de Jacques V. Roi d'Ecosse & de Marguerite sœur de Henri VIII. En supposant qu'Elisabeth étoit bâtarde, comme le prétendoient les Catholiques, Marie-Stuart se trouvoit légitime héritiere du Trône. Mais les Protestans ne regardoient pas comme invalide le mariage de

sur la Couronne d'Angleterre. Cette Princesse après la mort de François II. son (*a*) premier Epoux, revint dans ses Etats, où elle tint une conduite très-peu réguliere. Les Ecossois mécontens de leur Souveraine, l'obligerent en quelque sorte à quitter le Royaume. Elle se retira en Angleterre, & on ne lui accorda un asyle, qu'à condition qu'elle se justifieroit sur la mort du Lord Darley son second (*b*) mari. Elisabeth après avoir examiné les différens partis qu'elle pouvoit prendre en cette occasion, résolut de tenir captive une Princesse dont elle connoissoit les prétentions

---

Henri VIII. avec Anne de Bollen; par conséquent Elisabeth leur fille ne devoit pas être excluse du Trône. Il est vrai que Henri VIII. avoit nommé pour régner après Elisabeth, Françoise Brandon; mais c'étoit contre toute justice, puisque cette Françoise Brandon étoit fille de la sœur cadette de Henri VIII. & que Marie Stuart étoit fille de la sœur ainée du même Monarque.

(*a*) Roi de France.

(*b*) On accusoit avec assez de fondement Marie Stuart d'avoir fait périr son second mari. Cette Princesse épousa en troisiemes nôces le Comte de Bothwel, qui, selon toutes les apparences, avoit eu beaucoup de part à la mort de Darley.

& les desseins. Mais il falloit un prétexte pour commettre une semblable injustice, sans que tous les Souverains de l'Europe songeassent à y mettre obstacle. Elle mit donc sa rivale dans la nécessité d'entrer en justification. Le Duc de Norfolck qui avoit envie d'épouser Marie Stuart, représenta aux Ecossois combien il étoit humiliant pour eux de faire juger leur Reine par des Commissaires Anglois. Ces représentations auroient pu produire un effet contraire aux desseins d'Elisabeth, si elle n'avoit pas eu l'habileté de rompre les mesures du Duc de Norfolck.

Sur ces entrefaites, on examina les preuves qu'on alléguoit contre Marie Stuart, & quand on eut fini cet examen, la Reine d'Angleterre ne voulut porter aucun jugement, & renvoya la décision de cette importante affaire à un tems plus convenable. Elle intercepta quelques lettres de sa prisonniere, dans lesquelles la Reine d'Ecosse se plaignoit de la rigueur qu'on exerçoit à son égard, & faisoit entendre à ses partisans qu'elle attendoit un puissant secours d'un endroit qu'elle ne vouloit pas faire connoître. Il n'en fallut pas davantage pour donner des inquiétu-

des à Elisabeth, qui fit tranférer sur le champ sa prisonniere (a) au Château de Tutburi.

Il se formoit tous les jours des complots contre la Reine d'Angleterre dans le dessein de rétablir Marie Stuart. Le Duc de Norfolck qui avoit déja tenté inutilement ce projet, fut encore pris les armes à la main. On lui fit son procès, & il fut puni de mort. La tête qu'on venoit d'abattre annonçoit à la Reine d'Ecosse qu'on n'avoit pas dessein de ménager ses partisans. D'ailleurs l'espece d'interrogatoire qu'on fit alors subir à cette Princesse, dut lui faire connoître qu'on n'ignoroit pas ses intrigues, & qu'on pouvoit peut-être se porter dans la suite à quelque parti violent. C'est ce qui arriva effectivement quelques années après la mort du Duc de Norfolck.

Elisabeth ne se croyoit point en sûreté, tandis qu'elle laisseroit vivre la Reine d'Ecosse. Il fallut donc enfin se résoudre à sacrifier une rivale qu'on pouvoit à chaque instant arracher de sa prison pour la placer sur le Trône

(a) Elle fut d'abord enfermée à Carlisse.

d'Angleterre. Il est nécessaire d'entrer dans quelque détail au sujet de la conjuration qui occasionna la mort de Marie Stuart. Quelques Prêtres Anglois du Séminaire de Rheims conseillerent à un de leurs compatriotes, nommé Sauvage, d'assassiner Elisabeth. Celui qu'on vouloit charger de cette affreuse entreprise, étoit un de ces fanatiques qui regardent les plus grands crimes comme des œuvres méritoires, lorsqu'il s'agit des intérêts de la Religion. Sauvage s'engagea par vœu à faire ce qu'on exigeoit de lui. Quelques autres scélérats qu'on fit entrer dans le complot, crurent qu'il ne falloit pas commettre à un seul homme l'exécution d'un pareil dessein. Il se trouva quatre autres assassins, dont voici les noms, *Babington*, *Charnok*, *Abington*, *Maxwel*, qui s'étoient tous fait peindre dans un même tableau.

La Cour ne tarda pas à être informée de ce noir projet; mais, avant que d'arrêter les coupables, on voulut connoître avec quelles personnes ils étoient en relation. On découvrit qu'ils écrivoient à Marie Stuart, & qu'ils en recevoient des réponses. On tira des copies de toutes ces lettres, & quand on

eut vu de quoi il étoit question, on fit saisir les conjurés qui s'accuserent aussitôt les uns les autres, & découvrirent tout le complot. On travailla sur le champ à leur procès, & il y en eut quatorze qui furent condamnés à mort.

Après l'exécution de cette sentence, on se détermina enfin à faire juger la Reine d'Ecosse qu'on regardoit comme l'unique cause de la derniere Conspiration. Elisabeth nomma des Commissaires à qui elle donna plein pouvoir de juger en dernier ressort. Ils se rendirent au nombre de trente-six à *Totheringay* en Northumberland, où Marie Stuart étoit pour lors prisonniere. Ils notifierent à cette Princesse la commission dont on les avoit chargés. La Reine d'Ecosse leur répondit qu'étant Souveraine, elle ne feroit rien qui pût avilir la dignité royale, & qu'en conséquence elle ne répondroit point à des gens qui n'avoient aucun droit de l'interroger. On la menaça alors de la juger par défaut comme une personne absente; alors elle se détermina à comparoître devant les Juges.

On l'accusa d'avoir formé des complots qui tendoient à la ruine de la Reine & du Royaume d'Angleterre,

d'avoir eu connoiſſance de la derniere Conjuration, & d'avoir ſuggéré des moyens pour l'exécuter. Elle nia formellement le premier chef d'accuſation ; & quant au ſecond, elle répondit qu'on ne pouvoit la convaincre ſans montrer des lettres écrites de ſa main. Il n'eſt pas facile de décider ſi cette Princeſſe étoit réellement coupable. Quoi qu'il en ſoit, les Commiſſaires, après pluſieurs ſéances, s'étant raſſemblés à Weſtminſter dans la chambre étoilée, prononcerent contre Marie Stuart une Sentence dont on a jamais pu ſçavoir le contenu. Cette Sentence fut confirmée par le Parlement d'Angleterre qui préſenta une adreſſe à la Reine pour en obtenir l'éxécution.

Eliſabeth demanda du tems pour délibérer ſur une matiere ſi importante. Quelques jours après elle pria le Parlement de trouver le moyen de ſauver la vie à la Reine d'Ecoſſe, ſans qu'il en réſultât cependant aucun danger pour le Royaume d'Angleterre. Les deux Chambres répondirent qu'il n'y avoit d'autre expédient pour aſſurer la tranquillité de l'Etat, que de faire exécuter promptement la Sentence de mort portée contre Marie Stuart. Eliſabeth

parut encore dans un embarras extrême. Elle ne pouvoit se résoudre, disoit-elle à tremper ses mains dans le sang d'une Princesse qui étoit sa plus proche parente, & pour laquelle elle avoit toujours eu la plus vive tendresse. Le Parlement, qui pénétroit dans le cœur de la Reine, ne tarda pas à la satisfaire. En conséquence, on annonça à Marie Stuart que ses Juges l'avoient condamnée à mort. Elle reçut cette terrible nouvelle avec beaucoup de fermeté, & dit qu'elle ne se regardoit pas comme une personne malheureuse, puisqu'elle alloit mourir pour sa Religion. Elle ajouta ensuite qu'elle ne devoit point trouver étrange de se voir privée du jour par les Anglois, qui étoient accoutumés depuis long-tems à répandre le sang des Rois.

La plupart des Souverains de l'Europe solliciterent en vain pour Marie Stuart. La politique exigeoit le sacrifice de cette illustre victime. Les quatre Seigneurs qui avoient été nommés pour assister à l'exécution, vinrent avertir la Reine d'Ecosse de se préparer à la mort. Cette Princesse demanda permission de conférer avec son Aumônier, son Confesseur & Melvil Intendant de

sa Maison. On ne voulut pas lui accorder son Confesseur ordinaire, & on lui donna un Confesseur Anglican. Elle commanda qu'on servît le souper de bonne heure. A la fin du repas, elle but à la santé de ses Domestiques qui lui firent raison à genoux l'un après l'autre, lui demandant pardon s'ils avoient manqué à leur devoir. Au sortir de table, elle lut son testament, & écrivit au-dessous le nom des personnes à qui elle léguoit ses meubles & ses bijoux. Elle se coucha à son ordinaire, dormit quelque tems, se releva ensuite, & se mit en prieres le reste de la nuit.

Le jour fatal étant arrivé, Marie Stuart prit ses plus beaux vêtemens, & se retira dans sa chapelle où elle demeura jusqu'a ce quon vint lui dire de sortir. On n'apperçut en ce moment aucune altération sur son visage. Elle dit adieu à ses Domestiques, & demanda qu'il leur fût permis d'assister à sa mort. Deux Comtes & les Sherifs marchant devant cette Princesse, elle les suivit dans la grande Salle du Château de Thoteringay où l'on avoit fait élever un échafaud qui étoit tapissé de noir, & sur lequel on avoit placé un siege & un coussin. Quelques-unes de ses Dames

d'honneur qui l'accompagnerent, fondoient en larmes, tandis que la Reine témoignoit un courage dont les plus grands hommes ne ſont pas toujours capables en de pareils inſtans. Quand il fallut quitter ſes habits, elle ne permit pas que le Bourreau fit cette fonction, diſant qu'elle n'étoit point accoutumée à ſe faire ſervir par de pareils Gentilshommes. Le Prêtre qui l'aſſiſtoit, voulut lui faire une exhortation; mais la Reine l'interrompit, en lui diſant qu'elle étoit réſolue de mourir dans la Religion Romaine. Elle ôta elle-même ſa robe, ſe mit à genoux ſur un carreau de velours noir, préſenta ſon cou à l'Exécuteur, qui, contre le privilege des Princes, lui fit tenir les mains par ſon Valet, pour frapper avec plus d'aſſurance. Enfin elle reçut le (*a*) coup mortel, & le Bourreau montra la tête aux quatre coins de l'echafaud. Telle fut la tragique deſtinée de la plus belle & non pas de la plus vertueuſe Princeſſe de l'Europe. La perte (*b*) de

(*a*) Sa tête ne fut ſéparée du corps qu'au ſecond coup.

(*b*) Marie Stuart demeura dix-neuf ans en priſon.

ſa liberté, le honteux genre de mort qui termina ſes jours, ſon attachement pour l'ancienne Religion, la fermeté qu'elle fit paroître dans les derniers inſtans de ſa vie, tout cela eſt cauſe qu'on ferme les yeux ſur ſes déſordres, & qu'on ne ſe ſouvient que de ſes malheurs.

Sur la fin du regne d'Eliſabeth, les Irlandois ſe révolterent contre cette Princeſſe. Le Comte de Tyronne qui étoit à la tête des rebelles, ſe voyant appuyé par les Eſpagnols, ſoutint la guerre pendant long-tems contre l'Angleterre. Il fit même des progrès ſi conſidérables, qu'Eliſabeth ſongea à prendre des meſures efficaces pour ne pas perdre le Royaume d'Irlande. On y envoya en qualité de Vice-Roi le fameux Comte d'Eſſex, pour qui la Reine paroiſſoit avoir des ſentimens plus vifs que ceux de l'eſtime. Cependant, dans le tems dont nous parlons, la faveur du Comte commençoit à diminuer. Avant ſon départ, il avoit eu avec Eliſabeth une diſpute dans laquelle il ne ſe comporta pas avec tout le reſpect qui eſt dû aux Souverains. Son inſolence lui attira un ſoufflet de la part de la Reine.

Le Comte d'Essex qui étoit l'homme du monde le plus fier, mit aussi-tôt la main sur la garde de son épée, mais on l'empêcha de la tirer du fourreau. Il sortit aussi-tôt de la Cour, furieux de l'affront qu'il venoit de recevoir. Quelque tems après cette aventure, il fut nommé Vice-Roi d'Irlande, où il se rendit avec une armée de plus de vingt mille hommes. Il ne fit rien de considérable, & donna lieu de croire par sa conduite qu'il avoit de mauvais desseins. La Reine lui écrivit en conséquence une lettre fort dure, à laquelle le Comte fut si sensible, qu'il résolut de partir avec ses troupes pour aller se venger des ennemis qu'il avoit à la Cour. Quelques-uns de ses amis l'empêcherent de se porter à de pareilles extrêmités. Il prit un autre parti, qui fut de quitter l'Irlande sans permission, pour venir se justifier auprès de la Reine. Cette démarche ne produisit pas l'effet qu'il en avoit attendu. Il fut mis aux arrêts chez le Garde du Sceau privé. Ses amis en voulant lui rendre service furent cause de sa perte. Ils tâcherent de faire soulever le peuple en sa faveur; ce qui indisposa tellement

Eliſabeth contre le Comte d'Eſſex, qu'elle mit ce Seigneur entre les mains de la Juſtice. On ne fit cependant point de procédures criminelles, parce que la Reine ne vouloit pas perdre un homme pour qui elle avoit encore beaucoup d'affection.

La diſgrace du Comte abattit entierement ſa fierté : il écrivit des lettres fort ſoumiſes à Eliſabeth, qui, contente de voir ſon ancien favori auſſi humilié qu'elle le deſiroit, fit entendre aux Juges qu'elle ne ſouhaitoit pas qu'ils portaſſent contre ce cher coupable un jugement rigoureux. On le condamna ſeulement à être privé pour quelque tems de ſes principaux emplois. Il parut d'abord très-repentant de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard d'Eliſabeth ; mais il ne perſiſta pas toujours dans les mêmes ſentimens.

Dès qu'il ſe vit en liberté, il chercha à ſe rendre maître de la perſonne de la Reine, & à faire ſoulever l'Ecoſſe, en écrivant au jeune Roi qu'on avoit deſſein de le priver de la Couronne d'Angleterre. On le vit bien-tôt raſſembler une quantité de gens ſuſpects, dont il comptoit bien ſe ſervir dans le beſoin.

besoin. Il fut aussi-tôt mandé à la Cour, où il refusa de se rendre sous différens prétextes. Après avoir délibéré avec ses amis sur le parti qu'il devoit prendre, il se rendit avec sa troupe dans la Cité pour en faire soulever les habitans ; mais il n'eut pas le bonheur de réussir, de sorte qu'il fut contraint de retourner dans sa Maison où il fut bien-tôt investi. On se saisit de sa personne, & on le conduisit à la Tour avec plusieurs complices de sa révolte. Le procès ne traîna pas en longueur, & le Comte fut condamné à mort, comme coupable de haute trahison. Quand il fallut exécuter la Sentence, Elisabeth parut un peu irrésolue. Enfin elle ordonna l'exécution ; & le Comte d'Essex fut décapité. Ainsi finit un homme à qui la trop bonne opinion qu'il avoit de son mérite, l'extrême affection que lui portoit sa Souveraine, firent concevoir de vastes projets qui le conduisirent sur un échafaud.

Jacques, Roi d'Ecosse, & fils de l'infortunée Marie Stuart, succéda à Elisabeth. Ce Prince dès le commencement de son regne fut sur le point de perdre le Trône & la vie par la plus affreuse des conjurations. Quelques-uns

de ses Sujets Catholiques qui avoient toujours cru que Jacques I. rétabliroit la Religion Romaine, voyant qu'ils s'étoient trompés dans leurs espérances, résolurent de faire sauter avec de la poudre la Salle du Parlement, lorsque le Roi s'y trouveroit, & que les deux Chambres seroient assemblées. Les auteurs de cet horrible complot, après s'être engagés par serment à garder le secret, louerent une maison qui n'étoit séparée que par une muraille de la salle où devoit s'assembler le Parlement. Ils se mirent ensuite à travailler pour percer le mur de séparation, & quand cela fut fait, ils firent apporter dans la cave trente-six barrils de poudre qu'ils couvrirent de fagots & de charbon. Comme on sçavoit que le Duc d'Yorck, second fils du Roi, ne se trouveroit pas au Parlement, il fut décidé qu'on lui arracheroit la vie, mais qu'on épargneroit la Princesse sa sœur pour la placer sur le Trône.

Les Conjurés attendoient avec impatience le jour qui devoit éclairer le plus noir des attentats. L'exécution en avoit été différée jusqu'au 5 de Novembre de l'an 1605. Le Roi & tous les Membres du Parlement alloient

devenir les victimes d'une troupe de Fanatiques furieux, ſi le deſir de ſauver la vie à un ſeul homme n'avoit empêché le ſuccès de la conſpiration. Tandis que le Lord Mounteagle ſe retiroit le ſoir chez lui, un de ſes Domeſtiques lui apporta une lettre qu'un homme inconnu venoit de lui laiſſer entre les mains. Cette lettre étoit ſans ſignature, & malgré l'ambiguité des termes, le Roi devina de quoi il étoit queſtion. Auſſi tôt on réſolut de faire une viſite dans tous les lieux voiſins de la Salle du Parlement. On deſcendit dans la cave, où l'on avoit fait tous les préparatifs, & on y trouva un des Conjurés qui étoit muni d'une lanterne ſourde, d'un fuſil pour tirer du feu, & de quelques bouts de mêche. On découvrit pareillement les trente-ſix barrils de poudre.

Celui des Conjurés qu'on venoit d'arrêter dans la cave, refuſa d'abord de nommer ſes complices. Les autres Conſpirateurs, ayant eu quelques avis de ce qui ſe paſſoit, prirent auſſi-tôt la fuite. On les pourſuivit, & il y en eut quelques-uns qui ſe battirent en déſeſpérés, ſe doutant bien qu'il n'y auroit point de grace pour eux. On en tua

quelques-uns, & les autres furent pris. Les prisonniers ayant été conduits à la Tour, on les interrogea, & ils avouerent leur crime : il y en eut huit d'exécutés. On soupçonna les Jésuites d'être les Auteurs de la conspiration des poudres. Leur zele, peut-être un peu trop ardent pour les intérêts de l'Eglise Romaine, donna lieu à des pareils soupçons.

Des révoltes, des guerres civiles, des catastrophes sanglantes : voilà les terribles objets que présente continuellement à nos yeux la Monarchie Angloise ; mais de toutes les Révolutions que j'ai rapportées jusqu'à présent, il n'en est point de plus extraordinaire que celle qui termina le regne de Charles I. Nous allons voir un audacieux Sujet attaquer son Roi, le faire périr par la main d'un Bourreau, s'élever sur les débris du Trône, gouverner l'Angleterre avec un pouvoir absolu, traiter avec les plus puissans Souverains de l'Europe, étonner l'Univers par ses talens & par ses attentats, mourir tranquille au milieu d'un peuple qui le regardoit comme un Tyran, & laisser pour héritage à ses enfans le pouvoir qu'il avoit

usurpé. A ces traits on doit reconnoître Olivier Cromwel, que ses grandes qualités & ses crimes rendent tout à la fois un objet d'admiration & d'horreur. Voyons par quels moyens cet homme extraordinaire parvint à la souveraine puissance sans avoir le titre de Roi.

Olivier Cromwel naquit dans la Ville d'Huntington le (a) 3 d'Avril de l'année 1603. Il étoit fils de Robert Cromwel (b), Gentilhomme d'une humeur tranquille, qui jouissoit

(a) Cromwel naquit le même jour que mourut la Reine Elisabeth.

(b) Thomas Cromwel fut le premier de sa famille qui commença à jouer un rôle en Angleterre. Il étoit simple Bourgeois de la Ville d'Ipswich. Ayant été attiré à la Cour par le Cardinal Wolsei son compatriote, il fut pourvu de divers emplois, amassa beaucoup de bien, & gagna tellement les bonnes graces de Henri VIII. que ce Prince le fit Comte d'Essex, premier Ministre. S'étant rendu odieux aux Anglois, il fut abandonné de son Maître & condamné à être pendu. La Sentence fut exécutée, il ne laissa point d'enfans; mais sa sœur qui avoit épousé un Chevalier nommé Dugdale Williams, eut un fils appellé Richard, qui aima mieux prendre le nom de Cromwel que de conserver le sien.

paisiblement d'une fortune médiocre, & qui ne voulut jamais voir la Cour, parce qu'il en détestoit les intrigues. Que de sang épargné, si le fils eût eu les inclinations du pere! Cromwel ne laissa point entrevoir pendant les premieres années de sa vie ce qu'il seroit un jour; au contraire il montra dans son enfance les plus heureuses dispositions à la vertu, & ne donna jamais à ses Maîtres aucun sujet de se plaindre de lui. Il fit avec succès ses premiers études dans la maison paternelle, & acheva de cultiver son esprit dans l'Université de Cambridge. Il se rendit aussi très-habile dans tous les exercices propres à un jeune Cavalier, quoiqu'il songeât alors à se faire Ecclésiastique.

Jacques I. ayant entendu parler très-avantageusement du jeune Crom-

---

Ce Richard eut deux fils, Henri & Robert, qui prirent aussi tous les deux le nom de Cromwel. Henri mourut sans se marier; Robert eut plusieurs enfans. Son troisieme fils qui portoit comme son pere, le nom de Robert, se maria, & eut trois garçons & cinq filles: le troisieme des garçons fut le fameux Olivier Cromwel qui fit trancher la tête à son Roi.

wel, voulut le voir, & fut si charmé d'un compliment qu'il lui fit en latin, que ce Monarque donna ordre à son Trésorier du Cabinet de faire présent à Cromwel d'une médaille d'or & de deux cents guinées. Un jeune homme naturellement ambitieux ne pouvoit manquer de concevoir les plus flatteuses espérances, après avoir été traité si favorablement par son Roi. Mais tous ces beaux projets de fortune furent bien-tôt détruits. Jacques I. mourut ; & Charles, son successeur, reçut assez froidement Cromwel, lorsque celui-ci lui fut présenté. Un pareil accueil jeta les premieres semences de haine contre la personne du Roi, dans le cœur d'un jeune homme qui étoit accoutumé à se voir comblé d'éloges.

Ce fut un grand chagrin pour Cromwel, d'être obligé de retourner dans son pays, privé de l'espérance de pouvoir y travailler à son avancement. Son ambition augmentoit de jour en jour ; & comme s'il n'eût pas été porté de lui-même à tenter toutes sortes de moyens pour faire fortune, ses amis lui représentoit continuellement qu'il étoit honteux pour la Nation,

qu'un Gentilhomme si digne de figurer dans l'Etat Ecclésiastique ou dans la profession des armes, demeurât sans emploi, tandis que mille gens sans mérite jouissoient de toutes les faveurs de la Cour. Quels effets ne devoient pas produire de pareils discours sur un cœur excessivement ambitieux !

Cromwel continuoit de donner une partie de son tems à l'étude, fréquentoit les meilleures compagnies, & en imposoit à tout le monde par un extérieur modeste. Il aimoit beaucoup à s'entretenir sur des matieres de Religion, & embarrassoit quelquefois les Ecclésiastiques, dont les lumieres ne sont pas toujours supérieures à celles des personnes qu'ils ont la commission d'instruire. Après s'être rendu redoutable dans les disputes Théologiques, Cromwel entreprit de se signaler dans le métier de la guerre.

Louis XIII. assiégeoit la Rochelle, où les François de la Religion prétendue réformée se défendoient contre leur Souverain. Les Anglois résolurent de secourir la Place, & le Duc de Buckingham fut chargé de cette expédition.

Plusieurs Gentilshommes s'offrirent à servir en qualité de Volontaires, & Cromwel fut de ce nombre. Il étoit connu de l'Amiral qui le fit monter sur son vaisseau, & lui donna quelque (a) emploi dans le débarquement de la flotte à l'Isle de Rhé, où les Anglois remporterent un avantage considérable, Cromwel combattit avec beaucoup de valeur ; il ne fit pas moins paroître de courage à la bataille qui fut livrée aux Anglois dans la même Isle, par le Maréchal de Schomberg & par Thoyras, qui battirent l'armée Angloise, & l'obligerent de repasser la mer. Cromwel fut attaqué d'une maladie assez dangereuse, occasionnée par les fatigues du voyage, de sorte qu'il n'eut point envie de se rembarquer, lorsque le Duc de Buckingham partit avec une nouvelle flotte pour aller au secours des Rochellois.

Après que nous eumes fait la paix avec l'Angleterre, Cromwel vint en

---

(a) Cromwel fut chargé d'aider le Secretaire du Duc de Buckingham. C'étoit ce dernier qui, quelques années auparavant, avoit présenté Cromwel au Roi Jacques I,

France, & fut présenté au Cardinal de Richelieu, qui dit en le voyant : « *Son* » *air me plaît beaucoup, & si sa physio-* » *nomie ne me trompe, ce sera un jour un* » *grand homme.* » Cromwel profita de son séjour à Paris pour se perfectionner en toutes sortes de belles connoissances. La France avoit alors quelques hommes célebres en différens genres de Littérature ; mais les Arts & les Sciences n'étoient point encore parvenus à ce haut point de perfection, où ils furent portés sous le regne de Louis XIV.

Cromwel aspiroit à être Evêque, & prenoit la route qui devoit naturellement le conduire à la Prélature. Il montroit une piété exemplaire ; fréquentoit les Eglises des Réformés, & assistoit régulierement aux Prédications ; mais on eut bientôt occasion de s'appercevoir que sa vertu n'étoit qu'hypocrisie. Pendant son séjour dans notre Capitale, il entretint un commerce de galanterie avec une jeune Demoiselle qu'il mit dans le cas de devenir bientôt mere. Cromwel se trouva fort embarassé, craignant que cette aventure venant à éclater, ne lui fermât l'entrée aux honneurs Ecclésiastiques.

Il ne voulut pas reſter plus long-tems dans une Ville où il venoit d'expoſer ſa fortune ; c'eſt pourquoi il forma le deſſein de faire un tour par la France, de voyager en Suiſſe, en Allemagne, en Hollande, & de retourner enſuite en Angleterre. Il ne ſe ſoucioit point de voir l'Italie qu'il avoit coutume d'appeller *une boëte dorée remplie de venin.* Lorſqu'il étoit ſur le point de quitter Paris pour continuer ſes voyages, il reçut une lettre qui lui apprenoit que ſa mere étoit attaquée d'une maladie dangereuſe. Il prit auſſi-tôt la réſolution de retourner promptement chez lui, & ſe rendit à Huntington, où il trouva ſa mere en convaleſcence.

Juſqu'alors Cromwel avoit toujours témoigné beaucoup de répugnance pour le mariage. Sa mere qui n'avoit que lui de fils, voulut le mettre en état de perpétuer ſa famille. Elle lui propoſa pour épouſe une fille de condition très-bien faite, mais peu riche. Cromwel répondit en homme ſage : « Ma mere, la beauté & la naiſſance de » cette Demoiſelle ſatisferont mes ſens » & ma vanité, mais n'apporteront » aucun avantage à ma maiſon. Un

» homme & une femme pauvres ne
» peuvent que se rendre misérables. Il
» faut avant toutes choses faire quelque
» fortune ; car c'est une grande impru-
» dence de se marier sur l'espérance de
» s'avancer dans la suite. Pour moi, je
» n'ai garde de commettre une pareille
» faute. » Cependant la mere de Cromwel à forces d'instances, détermina son fils à épouser la Demoiselle (a) Brenton qui avoit beaucoup de mérite & peu de bien. Ce mariage fut accompagné d'un amour réciproque, & il en vint plusieurs enfans, qui furent assez mal partagés du côté de l'esprit, excepté une fille qui n'étoit pas moins spirituelle que sa mere. Quelques mois après son mariage, Cromwel devint plus pensif & plus sérieux qu'à l'ordinaire. Il commença à rouler dans sa tête différens projets de fortune, sans sçavoir auquel se déterminer. Mille obstacles se présentoient à son imagination, il lui paroissoit également difficile de s'avancer, soit dans la profession des armes, soit dans l'Etat écclésiastique. Après bien des délibéra-

(a) Elle étoit fille d'un Chevalier Baronet.

tions, il réſolut de tenter fortune à la guerre. Comme l'Angleterre étoit alors en paix, il ne pouvoit s'employer qu'au ſervice des Etrangers. Il forma donc le deſſein d'eſſayer ſon courage ſous les Enſeignes de Guſtave Adolphe, Roi de Suede, qui étoit entré en Allemagne les armes à la main, & qui avoit remporté les plus éclatantes victoires. Cromwel vint à Londres pour faire les préparatifs de ſon voyage. Il trouva le moyen de s'introduire auprès de Jean Williams, Evêque de Lincoln, qui parvint depuis à l'Archevêché d'Yorck. Ce Prélat, qui étoit très-puiſſant à la Cour, fit un très-bon accueil à Cromwel, le traita comme ſon parent (a), & promit de lui rendre ſervice. En effet quelques jours après il le préſenta au Roi qui lui fit préſent d'une riche médaille, & lui donna deux lettres de recommandation, l'une pour le Roi de Suede, & l'autre pour le Prince d'Orange.

Crom el qui avoit deſſein de viſiter toute la Hollande, avant que de partir pour l'Allemagne, ſe rendit à la Haye,

---

(a) Nous avons vu que le véritable nom de famille de Cromwel étoit Williams,

où le Prince d'Orange le reçut d'une maniere très-obligeante. On prétend néanmoins que le Prince après avoir lu la lettre que le Roi d'Angleterre lui avoit écrite en faveur de Cromwel, se tourna vers ses Courtisans, & leur dit: « Le Roi » me recommande un homme dont l'air » ne me revient point. Il a toute la mine » d'avoir l'esprit enclin aux brouilleries » & aux dissensions; cependant j'aurai » égard à la recommandation de Sa » Majesté. » Huit jours après l'arrivée de Cromwel à la Haye, on apprit que Gustave Adolphe avoit été tué de deux coups de pistolet en commbattant contre les Impériaux dans les campagnes de Lutzen. Cet événement donna lieu de croire à Cromwel, que la providence ne le destinoit pas aux emplois militaires, mais à l'Etat Ecclésiastique. Dans cette idée, il alla à Leyde pour s'entretenir avec les plus habiles Professeurs de cette Ville. Il les étonna par son érudition, de sorte que tous les Savans disoient que l'épée étoit fort bien au côté de ce Gentilhomme, mais que la Bible lui siéroit encore mieux entre les mains. Cependant comme on sçavoit les raisons qui avoient engagé Cromwel à quitter pour quelque tems

l'Angleterre, il étoit fâché de ne retourner en son pays que comme Théologien, après être parti dans l'équipage de soldat.

Tandis que Cromwel étoit à Rotterdam, un neveu du Duc de Weimar, qui commandoit l'armée Suédoise en Allemagne, offrit de lui faire avoir un emploi honorable auprès de son oncle, s'il vouloit aller servir sous lui; mais Cromwel, qui ne voulut pas rester long-tems hors d'Angleterre, ne jugea pas à propos d'accepter le parti qu'on lui proposoit. D'ailleurs il craignoit que les armes Suédoises n'eussent plus le même succès après la mort du Roi Gustave. Il refusa encore des offres avantageuses qui lui furent faites par le Duc de Lunebourg, Allié des Suédois. Enfin il se détermina à servir, en qualité de Volontaire, sous Frederic Henri Prince d'Orange, qui le recommanda au Colonel Puisenvador. Cromwel se trouva à l'ouverture du siege de Rhinberg, & à quelques autres expéditions qui lui fournirent les moyens de signaler sa valeur. Le Comte de Berg qui étoit au service des Hollandois, après s'être revolté contre les Espagnols, tâcha de l'attirer dans son

Régiment, & lui offrit une place d'Enseigne. Quelques Anglois exhorterent Cromwel à accepter cet emploi. *Je ne puis*, leur répondit-il, *me déterminer à servir sous une rebelle.*

Cromwel s'étant embarqué pour retourner en Angleterre, essuya une furieuse tempête. Lorsqu'il fut arrivé à Londres, il dit à plusieurs personnes, « que selon les voies ordinaires de la » Nature il devoit périr; mais qu'assu» rément le Ciel l'avoit voulu réserver » pour quelque grande œuvre, & ce » fut là effectivement ce qu'il crut » toujours ou ce qu'il fit semblant de » croire. » Cromwel ne resta à Londres que peu de jours. Il partit pour Huntington, vendit une (*a*) Brasserie, dont il tiroit son plus grand revenu, loua sa maison & un fonds de terre qu'il avoit assez près de la Ville; & après avoir

(*a*) La mere de Cromwel avoit acheté une Brasserie qu'elle faisoit valoir, & qui lui rapportoit beaucoup. Voilà pourquoi quelques Historiens ont écrit qu'il étoit fils d'un Brasseur; mais jamais la mere de Cromwel ne brassa de la biere : elle avoit remis sa brasserie à des gens qui lui en rendoient compte.

ainsi ramassé quelque argent, il retourna à Londres avec le dessein de s'avancer dans l'Etat Ecclésiastique, par la protection de Williams, qui venoit de passer de l'Evêché de Lincoln à l'Archevêché d'Yorck. Cromwel employoit toute son adresse à seconder la bonne volonté de son Protecteur. Il ne manquoit pas une seule fois d'assister aux prieres qui se faisoient le matin & le soir dans la Chapelle du Roi. Au sortir delà, il distribuoit quelques légeres aumônes, & recommandoit aux pauvres, d'un ton assez haut pour être entendu, d'avoir soin de prier Dieu pour Sa Majesté : il espéroit par cette apparence de dévotion, se frayer une route aux premieres dignités de l'Eglise ; mais l'Archevêque de Cantorberi qui étoit tout-puissant à la Cour, renversa bien-tôt toutes ces belles espérances. Ce Prélat avoit de perpétuels différends avec celui d'Yorck pour les intérêts de leurs sieges ; car ils prétendoient tous deux à la Primatie d'Angleterre, & il étoit impossible qu'une pareille prétention ne causât de la jalousie entre eux. L'Archevêque de Cantorberi, ayant intérêt d'empêcher que celui d'Yorck ne multipliât le nom-

de ses créatures, vint à bout de faire chasser Cromwel, sous prétexte qu'il avoit embrassé le parti des Puritains, Secte odieuse à la Cour d'Angleterre.

Il est facile de juger quel fut l'accablement de Cromwel, lorsqu'il vit les projets de son ambition entiérement détruits. Son dépit lui fit concevoir les desseins les plus outrés. Tout ce qu'un vif ressentiment est capable d'inspirer à un homme aussi fier aussi violent qu'il l'étoit, lui passa par l'esprit, & il se proposa de se venger de l'Archevêque de Cantorberi & de toute la Cour. Ces premiers mouvemens de haine & de vengeance furent comme les semences de tous les troubles & de toutes les divisions qu'il causa dans la suite. En effet, se voyant contraint de mener une vie retirée, il s'enfonça tout de nouveau dans l'étude. Les ouvrages auxquels il s'attacha davantage, furent ceux de Georges Buchanan Ecossois, & de Thomas Hinsborne Anglois, parce que ces deux Auteurs ont écrit avec le plus d'emportement contre l'autorité des Rois, & ont entrepris de justifier les révoltes des peuples contre leurs Souverains. La lecture de ces ouvrages ne servit pas peu à nourrir & à fortifier

les ſentimens qu'il avoit déja dans le cœur. Plein des pernicieuſes maximes qu'il avoit puiſées dans les écrits de ces Auteurs ſéditieux , & animé de ſa propre paſſion, il voulut écrire auſſi lui-même contre le Gouvernement de l'Angleterre, où tout commençoit déjà à être bien brouillé pour les raiſons que je vais dire.

Charles I. voulant maintenir la tranquillité dans ſes Etats, réſolut d'accorder les Anglois & les Ecoſſois au ſujet de la Religion. Pour y réuſſir, il fit en qualité de Chef de (*a*) l'Egliſe quelques réglemens dont il ordonna l'obſervation à ſes Sujets des deux Royaumes; mais les Puritains (*b*) dont le parti étoit très-puiſſant en Ecoſſe, ne voulurent point ſe ſoumettre à ces réglemens, ſous prétexte que le Roi ſongeoit à rétablir le Papiſme & les ſuperſtitions Romaines. Charles I. tenta toutes ſortes de moyens pour engager les Ecoſſois à ſe conformer au deſſein qu'il avoit d'établir l'uniformité de Religion dans ſes différens

---

(*a*) On ſçait que le Roi d'Angleterre eſt le chef de la Religion dans ſes Etats.

(*b*) Ils faiſoient profeſſion de ſuivre le pur Evangile, & ne vouloient point reconnoître la Hiérarchie Eccléſiaſtique.

Royaumes ; mais les Prélats d'Ecosse ne voulurent pas d'abord se prêter à des vues si raisonnables, par la crainte qu'ils eurent qu'on les crut dépendans des Evêques d'Angleterre. Cependant quand on leur eut fait entendre que le projet des Puritains étoit de commencer par abolir les cérémonies de l'Eglise, & d'anéantir ensuite l'Episcopat, alors ils ouvrirent les yeux, & résolurent de recevoir la Lithurgie Anglicane. On tint à ce sujet une conférence dans l'Eglise de Glascou, & on commença par prouver que l'Episcopat étoit d'institution divine. Tous les Puritains qui se trouverent présens, vinrent à bout de rompre la conférence par leurs cris & par leurs menaces. Pour agir selon leurs principes, ils dégraderent tous les Prélats d'Ecosse. Ils pubrierent un livre contre la Cour & contre l'Archevêque de Cantorberi, qu'ils regardoient comme le principal auteur du (*a*) Réglement dont j'ai par-

(*a*) Voici ce que contenoit ce Réglement. 1°. Que tout le monde recevroit la communion à genoux. 2°. Que les Ministres, & en leur absence, les Sages-femmes baptiseroient dans les maisons particulieres, quand les en-

lé ; & pour qu'on ne pût douter de leur révolte, ils firent entr'eux une Ligue qu'ils appellerent *le Covenant*, par laquelle ils ſe promettoient une aſſiſtance mutuelle & une fidélité inviolable, & ceux qui la ſignerent, prirent le nom *de Confédérés*. Ils s'engagerent à deux choſes qu'ils jurerent d'obſerver religieuſement. La premiere étoit de ne plus reconnoître les Evêques, & de retrancher du culte divin toutes les cérémonies Anglicanes & Romaines ſans exception ; & la ſeconde, de ne lire ni garder aucun livre de la Lithurgie que l'Archevêque de Cantorberi avoit faite, & de tenir pour exécrable tout ce qui y étoit contenu.

Charles I. ayant appris ce qui ſe paſſoit, réſolut de punir l'inſolence des Ecoſſois ; mais venant à réfléchir ſur les maux qu'entraîne une guerre civile, il jugea à propos d'employer encore une fois la douceur pour ramener les

---

fans ſeroient en danger de mort. 3°. Que les Evêques impoſeroient les mains aux enfans qui ſeroient en âge de raiſon. 4°. Que les Paſteurs porteroient l'Euchariſtie aux malades. 5°. Que l'on célébreroit en Ecoſſe toutes les Fêtes que l'Egliſe Anglicane ſolemniſoit.

rebelles à leur devoir. Il fit de nouvelles propositions, & offrit de supprimer la Lithurgie & les articles qui avoient si fort révolté les Puritains : mais tout cela fut inutile, car les Confédérés vouloient qu'avant toutes choses on abolît l'Episcopat ; mais le Roi bien loin d'y consentir déclara hautement, *que prétendre lui ôter les Evêques, c'étoit vouloir lui couper le bras droit.* Il fallut se déterminer à porter la guerre en Ecosse. Le Roi fut obligé de faire des emprunts considérables, & les Evêques d'Angleterre, en faveur desquels Charles alloit combattre, firent les derniers efforts pour lui fournir l'argent dont il avoit besoin. Il n'y eut que les habitans de Londres qui ne voulurent point entrer dans cette contribution, disant qu'elle étoit inusitée, superflue, dangereuse, & qu'elle ne se pouvoit faire sans les ordres du Parlement. Ils afficherent même des placards où cette guerre étoit nommée *le Tournoi des Evêques*, & on appelloit le Roi, *le Chevalier de l'Archevêque de Cantorberi ;* mais tous ces Ecrits insolens n'empêcherent pas Charles I. de poursuivre son projet. Il eut bien-tôt deux armées prêtes à partir. Celle de mer, composée de neuf mille

hommes, prit le chemin d'Ecoſſe, ſous la conduite du Duc d'Hamilton. L'armée de terre, qui etoit à peu près auſſi nombreuſe, & que le Roi vouloit commander en perſonne, eut ſon rendez-vous à Yorck, & le Comte d'Arondel en fut le Lieutenant Général. Pendant ce tems-là le Marquis de Huntley & le Comte de Niſdeley, qui étoient preſque les ſeuls Seigneurs Ecoſſois qui fuſſent demeurés fideles au Roi, levoient des troupes dans leur pays pour le ſervice de ſa Majeſté ; de ſorte que tout ſe diſpoſoit à une guerre des plus ſanglantes, car les Ecoſſois faiſoient auſſi de leur côté de grands préparatifs. Ils choiſirent pour Généraliſſime de leur armée, Alexandre Leſſey, & partagerent leurs principales Frontieres en trois Gouvernemens, dont la défenſe fut confiée aux Marquis d'Argile & de Montroſe, & au Colonel Monte.

Cependant le Roi s'avança juſqu'à Barwick à la tête de ſes troupes : les Ecoſſois camperent aux portes de la Ville de Duns, de ſorte que les deux armées n'étoient ſéparées que par une petite riviere. Tout annonçoit une bataille, & aucun des partis ne ſe preſſoit de la livrer. Charles craignoit de s'en-

gager dans un combat qui pouvoit lui faire perdre un de ses Royaumes, & les Ecossois commençoient à envisager avec horreur les suites funestes de leur rebellion. Au lieu de combattre, on parla d'accommodement. Charles eut une conférence avec quelques Seigneurs Ecossois. Il les assura que, sans les affaires importantes qui demandoient sa présence à Londres, il seroit allé lui-même tenir le Parlement en Ecosse, mais qu'il étoit prêt de nommer le Comte de Trankair pour faire cette fonction en qualité de Grand Commissaire, avec la permission d'accorder aux Ecossois tout ce qu'ils pourroient desirer, à condition qu'ils mettroient bas les armes dans quinze jours, & qu'ils renonceroient par un acte public à leur confédération. Les rebelles consentirent à l'Assemblée du Parlement; mais ils demanderent quelque tems pour délibérer sur la proposition qu'on leur faisoit de mettre bas les armes.

Le Roi se hâta de retourner à Londres, pour appaiser une sédition qu'avoient excitée les apprentifs & les garçons de boutique. Ces mutins, qui étoient furieux contre l'Archevêque de Cantorberi, l'assiégerent dans son Palais;

Palais; (*a*) mais le Prélat qui avoit eu soin de se pourvoir de quelques pieces d'artillerie, se mit à couvert de leurs insultes. N'ayant pû réussir de ce côté-là, ils coururent tous armés à l'Hôtel de l'Abbé Rosseti, Nonce du Pape auprès de la Reine. Après avoir pillé sa maison, ils tuerent plusieurs de ses Domestiques, & ne l'auroient pas épargné lui-même, s'il fut tombé entre leurs mains. Ils en vouloient au Nonce & à l'Archevêque, parce qu'ils croyoient que ces deux Prélats étoient d'intelligence pour rétablir la Religion Romaine dans la Grande-Bretagne. Le plus emporté des mutins ayant été pris, fut condamné à être écartelé; on exécuta l'Arrêt: mais il fallut prendre des précautions pour empêcher qu'on n'enlevât le criminel.

Charles eut de nouveaux chagrins à essuyer. Le Comte de Lawdun Ecossois, avoit été mis en prison par ordre du Roi, pour avoir écrit au nom des Confédérés une lettre, dans laquelle

(*a*) Le Palais de Lambeth qui est sur le bord de la Tamise, vis-à-vis de Wite-Hall.

ils faisoient une description pathétique des maux qu'ils se plaignoient de soufrir. Ils supplioient ensuite Louis XIII. à qui la lettre étoit adressée, de les sécourir promptement, & de leur accorder la protection dont les Rois de France avoient toujours honorés les Ecossois. Cet écrit étant tombé par hazard entre les mains de Charles, il l'envoya au Parlement, & demanda qu'on lui fit justice des personnes qui en étoient les auteurs. Mais malgré les mouvemens qu'il se donna pour faire condamner Lawdun, & déclarer les Ecossois coupables de haute trahison, le Parlement ne laissa pas de mettre le Comte en liberté, & de déclarer tous ses compatriotes innocens du crime dont on les accusoit. Aussi-tôt après ce jugement, les deux Chambres écrivirent une longue lettre au Parlement d'Ecosse qui étoit alors assemblé à Edimbourg. On excitoit les Confédérés à la révolte & à la guerre, en leur mandant « qu'il » y avoit un dessein formé contre » la liberté des deux Nations, & » que si ce dessein venoit à réussir, » ils seroient tous plus malheureux » que des esclaves ; mais qu'en se

» joignant les uns aux autres pour la
» cause commune, il leur seroit facile
» de détruire la tyrannie. » Le Comte
de Lawdun fut choisi pour être porteur de cette lettre séditieuse qui ne manqua pas de produire son effet; car dès ce moment il se forma entre les Parlemens d'Ecosse & d'Angleterre, une union très-préjudiciable à l'autorité Royale.

Charles ayant été instruit de tout ce qui se passoit, en conçut le plus vif ressentiment. Pour se venger, il fit brûler par la main du Bourreau une Requête que lui avoient adressée les Ecossois, pour le prier qu'il leur fut permis de ne pas désarmer. Ensuite on arrêta par son ordre, comme perturbateurs du repos public, deux Députés d'Ecosse qui étoient venus à Londres, sous prétexte de justifier en présence du Roi, la conduite de leur Nation, & qui négocioient sécrettement avec le Parlement d'Angleterre; ils furent mis à Newgate, où l'on ne renferme que les gens de la plus vile populace.

Il est aisé d'imaginer la maniere dont les deux Chambres prirent cette action. Elles prétendirent que le Roi avoit violé les loix de l'union des deux

Royaumes dont le Parlement d'Angleterre étoit garant. Les délibérations qu'on fit à ce sujet, tendoient toutes à la violence. Les uns étoient d'avis qu'on usât de représailles sur quelques Officiers du Conseil du Roi, & qu'on les envoyât prisonniers à la Tour ; mais on se contenta d'aller tirer par force les Députés de leur prison ; ce qui fut exécuté sur le champ avec de grandes acclamations de la part du peuple.

Les Ecossois outrés de l'insulte qu'on avoit fait à leurs Députés, perdirent le peu de considération qu'ils avoient pour la personne du Roi : ils firent passer en Angleterre une armée de dix-huit mille hommes sous la conduite de Lesley, & répandirent dans la Ville de Londres plusieurs copies d'un Manifeste, où ils exposoient les motifs qui les obligeoient à prendre les armes. Voici les raisons qu'ils allégoient pour justifier leur démarche. ils prétendoient qu'on avoit arrêté leurs vaisseaux dans tous les ports d'Angleterre & d'Irlande ; qu'il se faisoit des préparatifs dans ces deux Royaumes, pour leur déclarer la guerre ; que la garnison du Châ-

tèau d'Edimbourg faiſoit des ſorties ſur la Ville & ſur les habitans, & que le Gouverneur diſoit avoir ordre d'en uſer ainſi ; qu'ayant envoyé à la Cour des Députés pour faire de très-humbles remontrances ſur toutes ces choſes, on avoit violé le droit des gens à leur égard ; enfin ils proteſtoient devant Dieu qui voyoit leurs cœurs, qu'ils n'avoient point d'autres intentions en entrant dans le Royaume que de ſe joindre au très-Auguſte Parlement d'Angleterre, afin de défendre la Religion, le Prince & le Gouvernement, contre ceux qui abuſoient du ſacré nom de Roi, pour accomplir leurs pernicieux deſſeins.

Il n'étoit pas facile de remédier aux maux qui alloient fondre ſur l'Angleterre, tant les eſprits paroiſſoient diſpoſés à la révolte. Ce Royaume ſe trouvoit alors diviſé en quatre partis. Le premier étoit celui du Roi, & ceux qui le ſuivoient furent appellés *les Malignans*, d'un mot, qui, en vieux langage Normand ſignifie les mal intentionnés. Le ſecond étoit celui du Parlement, & ceux qui s'y attacherent, furent nommés *Parlementaires*. Le troi-

ſieme étoit celui des *Puritains*, ainſi nommés, parce qu'ils faiſoient profeſſion de ſuivre la ſainte Ecriture à la lettre & *toute pure*, tant pour la Foi, que pour les mœurs, aſpirant, diſoient-ils, à une perfection plus grande que celle des autres Réformés. Enfin le quatrieme parti étoit compoſé de ceux qui ſe nommerent eux-mêmes *Indépendans*. Ils vouloient tenir le milieu, ſoit en matiere de Réligion, ſoit dans les différends qui troubloient l'Etat. Ce dernier parti étoit le plus nombreux ; car on y voyoit tous ceux qui étoient pourſuivis par leurs Créanciers, ou qui cherchoient à faire fortune, toutes les perſonnes qui avoient l'eſprit Républicain, & qui ne pouvoient ſouffrir la ſplendeur des Grands ; ces génies inquiets & turbulens, qui ſe dégoutent d'une vie toujours égale, & qui ſe plaiſent aux Révolutions ; en un mot, tous ceux qui eſperent trouver leur avantage dans la confuſion des affaires & dans le bouleverſement des Etats.

Ce fut dans ce dernier parti que s'engagea Olivier Cromwel qui s'exerçoit au fond de ſa retraite à jouer un jour avec ſuccès le rôle de rebelle. Il

composa & fit paroître un livre intitulé *la Samarie Angloise*. Cet ouvrage n'étoit autre chose qu'une application perpétuelle qu'il faisoit au Roi & à toute sa Cour, de ce que l'Ancien Testament dit du regne d'Achab. Il eut soin d'y mettre tout ce qui a jamais été inventé de plus odieux contre l'autorité des Rois. Les troubles qui agitoient alors le Royaume, donnerent à cet ouvrage une célébrité qu'il n'auroit jamais eûe dans des tems plus tranquilles. Cromwel non content d'avoir irrité le parti des Royalistes, voulut encore les animer tous les uns contre les autres, afin d'exciter des brouilleries auxquelles il fut impossible de remédier. Dans cette vue, il fit un second livre, comme pour répondre au premier, qu'il intitula *le Prothée Puritain*. Il y traitoit d'une maniere très-injurieuse les deux Chambres du Parlement, & les Sectes opposées à la Royauté & à l'Episcopat. C'est ainsi qu'il écrivoit contre sa propre Secte, afin de mieux allumer le feu de la rébellion. Il ne manqua pas de répandre dans le Public, que cet ouvrage avoit été composé par les partisans du Roi, afin d'agir contre

ce Prince les Puritains & les Parlementaires. Cet indigne artifice ne réussit que trop bien.

L'armée d'Ecosse marchoit toujours, & arriva sur les bords de la riviere de Tyne qu'elle résolut de passer. Le Vicomte de Stafford, Vice-Roi d'Irlande, qui commandoit les troupes du Roi, ne put s'opposer au passage des Ecossois. Ceux-ci battirent les Royalistes, & se rendirent maîtres des Villes de Newcastle & de Durham, dont ils changerent les garnisons. Charles ayant appris ces fâcheuses nouvelles, se rendit au Parlement, & répréfenta aux deux Chambres l'obligation où elles étoient de sécourir promptement le Royaume. L'Orateur des Communes répondit au Roi qu'il le prioit de considérer quelle étoit la véritable source des troubles dont l'Etat étoit agité, & de reconnoître que tous ces malheurs ne seroient point arrivés, si, selon les loix fondamentales du Royaume, il n'eût pris conseil que de son fidèle Parlement. Il déclara que toute l'Assemblée étoit dans la disposition de servir son Souverain, & d'obliger les Ecossois à s'en retourner chez eux; mais il ajouta que

cette affaire pouvant aller loin entre les deux Nations, il paroissoit nécessaire pour l'union des trois (*a*) Royaumes, que le Roi révoquât la clause du terme auquel le Parlement devoit finir, & qu'il donnât aux deux Chambres le pouvoir de demeurer assemblées autant de tems qu'elles le trouveroient à propos, pour dissiper peu à peu tous les nuages, & ôter aux factieux le prétexte de se plaindre, que le Parlement n'eut pas assez duré pour seconder les bonnes intentions du Roi. La conclusion de cet artificieux discours, fut qu'encore que les matieres dont il s'agissoit alors, fussent assez désagréables pour ôter aux Députés l'envie de s'y appliquer long-tems, néanmoins le zèle qu'ils avoient tous pour le repos de la Patrie, seroit le principal motif qui leur feroit abréger leurs séances & hâter leurs délibérations; ensorte que cette liberté que le Parlement demandoit, de demeurer assemblé aussi long-tems que les Députés le jugeroient à propos, ne seroit pas tant un Privilege qui aug-

(*a*) D'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

menteroit leur puiſſance, qu'une précaution qui aſſureroit davantage les intérêts de l'Etat.

Charles qui déſiroit ardemment de voir les Ecoſſois hors de l'Angleterre, eut la foibleſſe de conſentir à la continuation illimittée du Parlement. On en paſſa ſur le champ un acte authentique, auquel le Roi ſouſcrivit. Il ſigna ainſi l'Arrêt de ſa mort; car ce Parlement perpétuel forma contre l'autorité Royale mille entrepriſes audacieuſes, qui ſe terminerent par la plus terrible cataſtrophe. Il eſt vrai que le Parlement, ſuivant ſa promeſſe, engagea les Ecoſſois à s'en retourner chez eux; mais le Roi ne fut pas plutôt délivré des ennemis du dehors, qu'il vit ceux du dedans ſe ſoulever par les mêmes motifs & avec les mêmes deſſeins.

Les Anglois voyant que Charles paroiſſoit fortement attaché au parti des Evêques, réſolurent d'abolir l'Epiſcopat, ils commencerent par inſulter en toute occaſion les Prélats les plus reſpectables. Ceux-ci ſe trouvant tous les jours expoſés à la fureur de la plus vile populace, furent contraints de demeurer chez eux pour leur ſûreté; mais la

Chambre basse qui étoit presque toute composée de Presbiteriens, exagéra tellement le refus que faisoient les Prélats de revenir prendre leurs places au Parlement, qu'on les enferma tous (a) dans la Tour de Londres. Charles de son côté veut faire arrêter cinq Députés de la Chambre basse qu'il accusoit de cabaler contre l'Etat. Voyant qu'on refuse de les lui livrer, il se rend au Parlement pour les enlever de force ; ne les y ayant pas trouvés, il envoye saisir leurs papiers, sur lesquels on les condamne à mort, comme ennemis du Gouvernement & perturbateurs du repos public.

Cette démarche hardie fut comme le signal de la guerre civile. La Chambre des Communes ne manqua pas de crier qu'on violoit ses priviléges, & le peuple venoit en foule aux portes de Wite-hall pour demander la paix au Roi, comme si ce Prince étoit l'auteur de tous les troubles. Charles, pour se délivrer des clameurs d'une populace

---

(a) L'Archevêque d'Yorck & dix autres Evêques.

insolente, fit placer des Gardes en dehors du Palais. Quelques séditieux s'étant un jour opiniâtrés à suivre le carrosse du Roi, on ne put si bien faire en les repoussant, qu'il n'y en eut quelques-uns de blessés. Il n'en fallut pas d'avantage pour exciter les esprits à la révolte. On entend aussitôt crier aux armes. La Ville se cantonne; chaque quartier place des corps de Gardes & des sentinelles au coin des rues; les passants qui osent crier, *Vive le Roi*, courent risque de la vie, & tout annonce la guerre entre le Souverain & ses Sujets.

Charles ayant représenté au Parlement les dangers où ces tumultes populaires exposoient sa personne, demanda un Régiment de deux mille hommes pour sa garde; mais les deux Chambres refuserent d'y consentir, à moins qu'on ne transportat dans la Tour de Londres toutes les munitions qui étoient dans les magasins de la Ville de Hull. Le Roi qui sentit bien qu'on vouloit le mettre hors d'état de faire prendre les armes à ses partisans en cas de besoin, n'eut garde d'accepter cette condition. Alors la division

éclata toute entiere entre le Roi & le Parlement. Jusques-là Charles ne s'étoit armé que de menaces, & le peuple de remontrances. Les deux partis commencerent à se fortifier & à agir l'un contre l'autre. Pour attaquer Charles par l'endroit sensible, le Parlement fit arrêter & conduire à la Tour de Londres Guillaume Lawd Archevéque de Cantorberi, & Mylord Stafford, Vice-Roi d'Irlande. Le plus grand crime de ces deux Seigneurs étoit d'être fortement attaché à leur Souverain : cette fidélité couta la vie au malheureux Stafford. Il fut accusé *d'avoir exercé un pouvoir arbitraire en Irlande, d'y avoir fait des levées extraordinaires d'argent, d'avoir voulu porter le Roi à se servir des Irlandois pour abattre le parti des Puritains en Ecosse*, & pour ces crimes vrais ou supposés, on le condamna à perdre la tête sur un échafaud.

Selon les Loix d'Angleterre & les priviléges des Pairs, on ne pouvoit exécuter cet Arrêt que le Roi ne l'eut signé. Charles refusa de souscrire à cette condamnation ; il déclara néanmoins qu'il vouloit bien par condescendance pour la Chambre haute, priver le Vice-Roi de toutes ses charges, &

l'eloigner pour jamais de la Cour. Mais les Communes demandoient sa mort avec une opiniâtreté infléxible, & on publioit que tous ceux qui oseroient s'y opposer, seroient regardés comme complices du coupable. Charles demanda quelques jours pour se déterminer. Il éprouva toutes les peines que souffre une ame génereuse, lorsqu'elle se voit contrainte de sacrifier un innocent. Quelques membres du Conseil, & entr'autres l'Evêque de Londres, voulurent persuader au Roi qu'il étoit de la prudence d'abandonner un particulier pour le bien public. *Vous ne les connoissez-pas*, répondit le Prince au Prélat : *la foiblesse que vous me conseillez ne servira qu'à les rendre plus insolens, & croyez-vous qu'après leur avoir abandonné la tête qu'ils demandent, la votre & la mienne soient en sureté.* Pendant ces contestations, on vint apporter au Roi un billet, par lequel le malheureux Stafford supplioit son Maître, avec les termes les plus pressants, de permettre qu'il fut victime de la Patrie. *Vous voyez*, dit alors le Roi, *qu'il est plus genereux que nous. Eh! bien il faut céder à la fureur du peuple ; mais, Grand Dieu qui nous*

jugerez tous, continua-t-il avec un grand soupir, *vous êtes témoin que je suis innocent de cette injuste mort.* Charles fit encore des tentatives pour sauver un homme qui lui étoit cher : toutes ses démarches furent inutiles. Il fallut livrer le Vice-Roi à la fureur de ses ennemis. Stafford eut la tête tranchée ; mais son sang n'appaisa pas les troubles de l'Angleterre.

Charles ne put jamais se pardonner la foiblesse qu'il témoigna en cette occasion ; il la regarda toujours comme la plus grande tache de sa vie. Toutes les fois qu'il lui arrivoit quelque fâcheux accident, il avoit coutume de dire que c'étoit une punition de la lâcheté avec laquelle il avoit consenti à la perte d'un de ses plus fidéles Sujets. Lorsque ce malheureux Prince fut conduit lui-même sur l'échafaud, il se rappella la mort du Vice-Roi, & attribua l'horrible attentat qu'on alloit commettre contre la Majesté Royale, à la lâche condescendance qu'il avoit eue pour son Parlement. Il faut convenir pour l'honneur de Charles I. que ce ne fut qu'avec une répugnance infinie, qu'il consentit à la perte du Vice-Roi d'Irlande. Cependant s'il eut montré plus de fermeté en

cette occaſion, il auroit peut-être ſauvé ſon favori, & ſe feroit garanti lui-même des malheurs qu'il éprouva dans la ſuite. Au reſte, ce ne ſont ici que des conjectures ; car on ne peut ſçavoir au juſte quel parti auroit pu prendre le Parlement, s'il eut trouvé de la réſiſtance de la part du Prince. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que plus le Roi accordoit aux factieux, & plus ils exigeoient de lui. Il ſembloit qu'ils avoient dès-lors entrepris d'anéantir l'autorité Royale, ou de lui ôter du moins ſes plus eſſentielles prérogatives.

Ce n'étoit pas aſſez que l'Ecoſſe & l'Angleterre ſe fuſſent révoltées contre leur Roi. Il falloit encore que l'Irlande lui causât de nouveaux chagrins ; de ſorte que le feu de la rébellion étoit allumé dans les trois Royaumes. Voici ce qui donna lieu à un de ces terribles événemens que le Fanatiſme a coutume d'occaſionner. Les Catholiques Irlandois ſe voyant tous les jours perſécutés depuis l'établiſſement de la Religion Proteſtante, perdirent enfin patience, & réſolurent de ſe venger des maux qu'on leur faiſoit ſouffrir. Ayant obtenu du Roi la permiſſion de s'aſſembler à Kilkeni dans la Province de Linſter,

sous prétexte d'y régler quelques affaires qui concernoient leur Religion, ils commencerent à délibérer sur les moyens qu'ils devoient prendre pour se soustraire à la tyrannie des Anglois. Un Avocat nommé Pecton, leur insinua que les Siciliens voulant se délivrer de la servitude des François, avoient pris le parti de les massacrer sans en épargner un seul. Il fut donc résolu qu'on feroit le même traitement aux Anglois, & on ne tarda pas à exécuter cet horrible projet. Ils tinrent leur délibération fort sécrette, & se promirent tous les uns aux autres, de ne pas manquer à leurs engagemens. Au jour marqué ils tomberent sur les Anglois, & en firent un carnage épouvantable. Si on en veut croire un des (*a*) Historiens qui nous a donné la vie de Cromwel, il périt en cette occasion plus de cent trente mille hommes. C'est sans doute une exagération : mais ce qu'il y a de certain, c'est que les Catholiques animés d'un faux zéle, se porterent aux plus affreux excès ; ils forcerent les Châteaux, brulerent les Villages, & mirent tout à feu & à sang. Ceux des Anglois qu'on

(*a*) Gregorio Leti.

ne paſſa pas au fil de l'épée, furent pendus à des arbres, ou précipités dans les lacs & dans les fleuves.

Charles ayant appris ces triſtes nouvelles, réſolut de faire le voyage d'Irlande pour châtier les ſéditieux. Il demanda des troupes au Parlement qui refuſa d'en accorder, craignant que le Roi ne les employât à ſon retour contre les Parlementaires. Ce Prince fit alors une proclamation, par laquelle il invitoit tous ſes fidéles Sujets, & principalement la Nobleſſe du Royaume, à prendre les armes, & à ſe rendre auprès de lui à York, où étoit le rendez-vous de ſes troupes. Le Parlement, pour empêcher l'effet de cette proclamation, déclara que tous ceux qui obéiroient au commandement du Roi, ſeroient pourſuivis comme perturbateurs du repos public, & ordonna par le même Acte, aux Gouverneurs des Places & des Provinces, de faire des courſes ſur eux comme ſur les ennemis de l'Etat. Cela n'empêcha pas un grand nombre de Gentilshommes, & même pluſieurs membres du Parlement, de venir joindre le Roi ; de ſorte que ce Prince ſe vit bien-tôt à la tête d'une armée de vingt mille hommes.

Charles s'avança vers la Ville de Hull, qui étoit l'Arsenal le mieux fourni du Royaume pour se pourvoir de toutes les munitions nécessaires; mais le Chevalier Hotam qui commandoit dans la Place, en fit fermer les portes & refusa l'entrée au Roi. Cette démarche audacieuse fut approuvée du Parlement. Charles fit venir de l'artillerie de Hollande, & se disposa à assiéger la Ville de Hull. Les Parlementaires mirent aussi une armée sur pied, & nommerent pour Lieutenans Généraux, les Comtes de Bedford & de Pembroock. Ils donnerent la charge d'Amiral au Comte d'Essex de Warwick, & le Comte d'Essex fut élu Généralissime.

Ce fut alors que Cromwel entreprit de faire fortune par la voie des armes. Il se jetta dans la Ville de Hull, & exhorta les habitans à faire une vigoureuse résistance. Cet homme singulier qui n'avoit qu'une médiocre connoissance du métier de la guerre, fit en cette occasion tout ce qu'on auroit pu attendre des Capitaines les plus expérimentés, & on peut dire que ce fut lui qui empêcha la Place de tomber au pouvoir du Roi. En effet, Charles après avoir perdu beaucoup de monde, fut

contraint de lever le siége & de se retirer dans la Ville d'Yorck. Tandis que les deux partis étoient sous les armes, les Parlementaires firent des propositions qui ne pouvoient pas être acceptées, à moins que Charles n'eut voulu se borner au simple titre de Roi, sans en faire les fonctions. On demandoit que les Officiers de la Couronne, les Conseillers d'Etat & les Gouverneurs des Places fussent choisis par le Parlement, qui nommeroit aussi les Gouverneurs des enfans des Rois; que les mariages des Princes & Princesses de la Maison Royale, ne pussent se conclure sans le consentement des deux Chambres ; que les loix contre les Papistes, fussent exécutées sans délai & sans exception ; que les Seigneurs Catholiques Romains fussent exclus de la Chambre des Pairs, & qu'on leur ôtât leurs enfans pour les élever dans la Religion Protestante ; que le Roi supprimât la nouvelle Lithurgie ; qu'il fit une étroite alliance avec les Etats Généraux des Provinces-unies & avec les Princes de la Religion Protestante, contre le Pape & tous ceux de sa communion. Le Roi renvoya les Députés sans leur donner sa réponse par écrit,

comme ils la demandoient ; mais il leur déclara qu'il étoit déterminé à repandre jusqu'à la derniere goutte de son sang pour la conservation de ses droits.

Presque tous les revenus du Roi furent arrêtés ; de sorte qu'il ne lui restoit plus de fonds pour soutenir la guerre. La Reine prit la résolution de passer en Hollande pour y engager ses pierreries & toutes celles de la Couronne ; mais le Roi reçut un secours inespéré qui le mit en état d'entretenir ses troupes. L'Université de Cambridge témoigna l'attachement qu'elle avoit pour son Souverain, en lui envoyant une partie des richesses qu'elle tenoit de la libéralité des Rois. Charles alla aussitôt assiéger la Ville de Glocester ; mais il fut contraint d'abandonner cette entreprise pour aller au-devant du Comte d'Essex qui venoit au secours de la Place. Lorsque les deux partis se disposoient au combat, le Comte d'Harcourt arriva à Londres en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de France, ayant ordre du Roi son Maître & de la Régente, de faire tous ses efforts pour accommoder le Roi d'Angleterre avec le Parlement. Plusieurs Gentilshommes qui avoient accompagné l'Ambassadeur

à Londres, pafferent dans le Camp du Monarque Anglois, qui les combla de civilités & de careffes. Sur ces entrefaites, un parti des troupes du Roi ayant attaqué l'arriere-garde des Parlementaires, le combat devint fanglant: les François confultant moins la prudence que leur courage, fe mirent au nombre des combattans, & firent des prodiges de valeur. Il en couta la vie au Marquis de la Vieuville qui fut tué (*a*) brutalement par le Colonel Kinfon. Les Parlementaires ne voulurent plus traiter avec le Comte d'Harcourt, fous prétexte qu'il étoit venu à Londres, moins pour y négocier, que pour fournir du fecours à leurs ennemis.

Après le départ de l'Ambaffadeur François, les deux armées en vinrent aux mains proche de Newberye. On combattit de part & d'autre avec fureur: huit mille hommes refterent fur la place, & le nombre des morts fut à

(*a*) Le Marquis de la Vieuville s'opiniâtra à pourfuivre le Colonel Kinfon qu'il avoit bleffé: mais il fut pris lui-même. Kinfon furieux de fa bleffure, ayant aperçu le Marquis qu'on emmenoit prifonnier, lui paffa fon épée au travers du corps.

peu près égal des deux côtés. Le Comte d'Essex entra dans Londres, & persuada aux habitans de cette grande Ville, qu'il venoit de remporter une victoire complette ; mais les deux Chambres qui connoissoient le véritable état des affaires, ne s'applaudissoient pas intérieurement. Le Comte d'Essex, a qui on attribuoit le peu de succès qu'avoit eu l'armée des Parlementaires, fut contraint de donner sa démission, & on nomma à sa place le Comte de Manchester. Pendant ce temsp-là, Cromwel eut ordre d'aller punir les Universités de Cambridge & d'Oxford qui avoient témoigné beaucoup de zèle pour le Roi, & il ne s'acquita que trop bien (a) d'une si odieuse commission.

(a) Cromwel logea ses troupes dans tous les Colléges de l'Université de Cambridge, & il fit servir les Salles & les Chapelles d'écuries. On rompit par son ordre le nez & les oreilles des Statues du Roi & des Saints, pour les rendre ridicules. Les soldats firent des cravates avec les surplis, & des housses de cheval avec les ornemens d'Eglise. On donna les étrivieres aux Professeurs, & quelques-uns furent assommés à coup de bâton. Toute la Bibliothéque de l'Université d'Oxford,

L'expédition de Cromwel contre les deux Universités du Royaume, lui valut une récompense aussi considérable que s'il eut remporté quelque victoire éclatante. On le fit Lieutenant-Général des troupes parlementaires, & il ne tarda pas à faire connoître qu'il étoit capable d'en bien remplir les fonctions. Charles avoit eu jusqu'alors de l'avantage sur ses ennemis ; mais il sembloit que le moment fatal de sa décadence eut été attaché à celui de l'élévation de Cromwel. en effet, celui-ci ne fut pas plutôt à la tête des troupes, que la fortune commença à abandonner le parti du Roi, & à favoriser celui du Parlement.

Charles sachant que l'opinion qu'on avoit de son inclination pour le Papisme, lui faisoit fort grand tort dans l'esprit de ses Sujets, résolut d'en éloigner le soupçon autant qu'il lui seroit possible. Dans ce dessein il fit une dé-

---

composée de plus de quarante mille volumes qui avoient été assemblées en plusieurs siécles de divers endroits du monde, fut brûlée en un seul matin. Les soldats, en brûlant tous ces livres, crioient comme des insensés, que c'étoit le Papisme qu'ils anéantissoient.

claration,

claration, par laquelle il ordonnoit à tous les Papistes de se retirer de son armée. Cette démarche ne servit qu'à affoiblir son parti, en lui faisant perdre un grand nombre d'excellens soldats. Il acheva encore d'irriter les Parlementaires, en ordonnant à son Conseil de faire le procès au Comte de Manchester. Ce Général du parti rebelle fut jugé coupable de haute trahison, & comme tel, condamné au dernier supplice; mais il étoit plus facile de porter un semblable Arrêt, que de le mettre à exécution. Les deux Chambres regarderent la condamnation de ce Seigneur comme un outrage qui retomboit sur tout le Parlement, parce que Manchester étoit le Généralissime de leurs troupes. Tous les moyens qu'employoit Charles pour appaiser ou pour intimider les rebelles, ne manquoient jamais de tourner à son désavantage.

Les choses étoient dans cet état, lorsque le Duc de Lenox, qui étoit un des hommes les plus intelligens d'Angleterre, se proposa de rétablir une parfaite union entre le Roi & le Parlement. Il ménagea une Conférence où les deux partis envoyerent leurs

Députés ; on agita dans cette assemblée l'affaire qui regardoit l'Episcopat, & on fit à ce sujet un Réglement qui fut accepté des deux partis, quoique très-préjudiciable à l'autorité Episcopale. Ensuite les Députés du Parlement demanderent que les deux Chambres disposassent désormais des principales charges de la Milice, du gouvernement des Places & de la Tour de Londres ; ce qui étoit l'unique moyen, disoient-ils, de conserver l'Etat & la Religion : mais cette demande parut si injuste aux Députés du Roi, qu'ils la rejeterent aussi-tôt sans daigner seulement l'examiner. Cette conférence dans laquelle Cromwel se signala par son esprit & par un grand extérieur de piété & de Religion, aboutit à rendre les deux partis irréconciliables. Charles indigné des propositions qu'on avoit eu l'audace de lui faire, se persuada que le Parlement cherchoit à le détrôner ; c'est pourquoi il résolut d'employer la force des armes pour maintenir son pouvoir. Il déclara donc aux deux Chambres qu'il étoit déterminé à défendre les droits qu'on lui disputoit, & à faire sentir aux Anglois, qu'il étoit leur Souverain.

Les Parlementaires voulant qu'on regardât le Roi comme l'unique auteur des divisions sanglantes qui alloient déchirer le Royaume, firent paroître plusieurs protestations, dans lesquelles ils accusoient ce Prince de troubler la paix de l'Angleterre, & se plaignoient d'être réduits à défendre par la force les privileges de la nation Angloise. Ce fut alors qu'ils accorderent à Cromwel une des places vacantes de la Chambre basse, & qui lui fournirent par-là un nouveau moyen d'assouvir son ambition & sa vengeance. Il eut le barbare plaisir de satisfaire cette derniere passion par la mort de l'Archevêque de Cantorberi. Ce Prélat fut condamné à perdre la tête sur un échafaud, sous prétexte qu'il avoit voulu changer la Religion & le Gouvernement de l'Angleterre, & qu'il étoit cause de tous les malheurs qui depuis dix ans affligeoient le Royaume. Le véritable crime de l'Archevêque fut d'avoir mis obstacle à la fortune de Cromwel, lorsque celui-ci aspiroit aux dignités Ecclésiastiques. Après l'exécution du Primat de l'Angleterre, il fut décidé par le Parlement, 1°. que, lorsqu'il mourroit un Evêque ou quelqu'autre

Bénéficier, on n'en mettroit point d'autre en ſa place. 2°. Qu'on établiroit le Gouvernement Preſbitérien dans toutes les Egliſes. 3°. Que les revenus des Bénéfices vacans ſeroient unis au Domaine des Provinces où ils ſe trouveroient ſitués, pour être employés aux beſoins du Royaume. Ce fut ainſi que Cromwel, qui commençoit déjà à faire agir ſelon ſes vues les deux Chambres du Parlement, vint à bout d'abolir l'Epiſcopat auquel on l'avoit empêché de parvenir.

Charles ayant appris la mort de l'Archevêque de Cantorberi; & ne pouvant plus contenir ſon juſte reſſentiment; marcha contre les Parlementaires, & les joignit proche la Ville d'Edgehil dans le Comté de Warwick. On en vint bien-tôt aux mains, & le combat fut ſanglant. Six mille hommes demeurérent ſur la place, & le nombre des morts fut à-peu-près égal de deux côtés; mais le Roi reſta maître du champ de bataille. La victoire qu'il venoit de remporter, jeta l'épouvante dans pluſieurs Villes, & les força à ſe ſoumettre. Charles avança vers Londres avec ſon armée victorieuſe. Il pouvoit

aller sans obstacle jusqu'à Westminster pour dissiper le Parlement & se rendre maître de sa Capitale. Mais la bonté de ce Prince le fit agir contre ses propres intérêts. Les deux Chambres lui envoyerent des Députés qui lui représenterent d'une façon si pathétique les maux que l'approche de ses troupes alloit causer dans Londres, & qui l'assurerent avec tant de protestations du desir qu'avoit le Parlement de contenter son Roi, que ce Prince touché de compassion & trompé par leurs promesses, se retira à Windsor, où les deux Chambres députerent au plutôt vers lui, selon la parole qu'elles en avoient donnée, pour lui proposer un nouveau projet d'accommodement.

Il ne fut pas possible de rien conclure, parce que les deux partis ne vouloient rien relâcher de leurs prétentions réciproques ; ainsi il fallut continuer la guerre. Les rebelles, à la persuasion de Cromwel, allerent assiéger la Ville d'Yorck, où le Roi tenoit ordinairement sa Cour. Charles se mit en état de secourir la place, & s'en approcha à la tête de son armée grossie de trois mille hommes que Montrose lui avoit

amenés d'Ecosse. Les rebelles abandonnerent alors le projet d'assiéger Yorck, & résolurent d'attaquer les Royalistes. On ne fut pas long-tems sans engager le combat. Les deux armées qui étoient composées chacune de vingt mille hommes, se trouvant en présence, commencerent la bataille, qui fut aussi terrible qu'on le devoit attendre de la haine réciproque des deux partis. Cromwel ayant été blessé au bras droit, se retira secrettement pour faire bander sa plaie, & laissa le soin des troupes au Major Lamberth. Les Officiers & les Soldats s'étant apperçus de sa retraite, & n'en sçachant pas la cause, commencerent à reculer avec un peu de désordre. Les Royalistes profiterent de ce mouvement, & se jeterent sur les ennemis avec tant de fureur, qu'ils les enfoncerent de toutes parts.

Cromwel étant averti de ce qui se passoit, n'attend pas qu'on ait mis le premier appareil à sa blessure. Il monte à cheval, & rencontrant le Comte de Manchester qui fuyoit avec les autres, il le prend par le bras, en lui disant : *Vous vous méprenez*,

Milord ; les ennemis ne ſont pas où vous allez : il faut venir de ce côté ci pour les trouver. Ce Général piqué d'honneur par ce reproche, tourna bride & rejoignit ſes troupes. Cromwel employa avec ſuccès le reſte de la nuit à raſſembler les fuyards, de ſorte qu'à la pointe du jour, il revint au camp avec tous les Officiers & Soldats que la frayeur avoit diſperſés. Il harangua enſuite les troupes, & leur repréſenta qu'il s'agiſſoit de faire triompher la Religion & la liberté, ou de perdre l'une & l'autre. Il leur inſpira tant de confiance par ſon diſcours, qu'ils ne ſoupiroient plus qu'après le combat. Ce qui acheva d'animer leur courage, fut l'arrivée d'un renfort que Cromwel avoit fait eſpérer, quoiqu'il n'eût aucun lieu d'en attendre ; mais par l'effet d'un bonheur ſingulier, il arriva que trois mille hommes qui étoient du parti des Royaliſtes, & pour leſquels on n'avoit pas eu aſſez de ménagemens, paſſerent dans le camp des rebelles, & juſtifierent la prédiction de Cromwel. Un ſecours ſi ineſpéré paſſa dans l'eſprit des ſoldats pour quelque choſe de ſurnaturel, & leur inſpira une confiance incroyable. Cromwel les voyant prêts à tout

entreprendre, engagea ceux de son parti à donner une seconde bataille. Après un combat sanglant qui dura trois heures, l'armée de Charles fut entiérement défaite. Ce malheureux Prince se retira dans la Ville d'Oxford, qui ne laissa pas de lui ouvrir ses portes, malgré les mauvais traitemens qu'elle avoit déjà essuyés de la part des Parlementaires, pour avoir donné retraite au Roi.

Le Prince (*a*) Robert ayant tâché inutilement de disputer à Cromwel les restes de la victoire, alla avec le débris de ses troupes du côté de la Ville d'Yorck, qui se rendit dès le lendemain aux Parlementaires. Le Roi voyant qu'il n'avoit plus aucune Ville en Angleterre où il pût faire tranquillement son séjour, prit des mesures pour se retirer en Ecosse; parce que Montrose, qui jugeoit des autres par lui-même, l'assura qu'il

(*a*) Le Prince Robert étoit fils de Frederic V. Electeur Palatin : celui-ci avoit épousé la Princesse Elisabeth, fille de Jacques I. & sœur de Charles; le Prince Robert employa plus d'une fois son courage en faveur du Roi son oncle.

y seroit plus en sûreté qu'en Angleterre. Charles envoya devant lui ce Seigneur Ecossois, afin qu'il lui préparât une retraite, & qu'il disposât ses compatriotes à lui accorder un asyle.

Le Parlement ayant eu connoissance du voyage de Montrose, donna une déclaration par laquelle ce zélé Royaliste étoit traité de *perturbateur du repos public, d'ennemi de la confédération des deux Royaumes, & comme tel livré au premier qui le voudroit tuer*, avec promesse de dix mille écus à quiconque apporteroit sa tête. Ce fut Cromwel qui suggéra cette cruelle Déclaration. Il nourrissoit une haine mortelle contre Montrose, qui l'avoit blessé & mis hors de combat à la bataille d'Yorck. Le brave Seigneur Ecossois eut le bonheur d'éviter tous les assassins qu'on mit à sa poursuite : mais, après son départ, le Roi se vit presque tout d'un coup abandonné des Seigneurs qui avoient suivi jusqu'alors son parti ; de sorte que ce Prince se trouva dans la plus triste situation.

Quoique les Parlementaires fussent triomphans, on ne laissa pas de mur-

murer à Londres contr'eux, au sujet du grand nombre de soldats qu'ils avoient perdus à la bataille d'Yorck ; car il étoit demeuré sur la place huit mille hommes de leurs troupes. Un Député de la Chambre ne put s'empêcher de dire à cette occasion que, *s'ils remportoient encore une victoire semblable, ils étoient perdus pour jamais.* Ce propos s'étant répandu ; la populace & la Chambre des Communes firent éclater hautement leurs murmures, se plaignant que les chefs de l'armée ne ménageoient point assez la vie des hommes, non plus que les sommes immenses qu'on employoit à lever des soldats. Cromwel qui voyoit bien que ces reproches tomboient sur le Comte de Manchester, les appuyoit de son mieux, afin de perdre ce Général à la place duquel il vouloit s'élever. En effet, il employa toutes sortes d'artifices pour engager Manchester à se démettre de son emploi, & il y réussit. Comme il n'avoit pas encore assez de service pour demander le commandement des troupes, il le fit donner à Fairfax qu'il espéroit gouverner à son gré.

Le nouveau Général avoit appris le

métier de la guerre sous le fameux Gustave, Roi de Suede, qui rendit publiquement témoignage de sa valeur. La réputation qu'il s'étoit acquise en Allemagne, détermina les deux Chambres à lui donner de l'emploi dans leur armée, & à lui en confier ensuite le commandement. La premiere expédition de Thomas Fairfax ne fut pas heureuse. Il voulut assiéger Oxford où le Roi s'étoit enfermé; mais on lui tailla en pieces une partie de ses troupes, & on le contraignit de s'enfuir honteusement. Ce malheureux succès ne servit pas peu à rehausser la gloire de Cromwel, par la comparaison qu'on faisoit du Général avec son Lieutenant. En effet, celui-ci parcouroit le Royaume avec une rapidité étonnante, & toutes ses entreprises étoient suivies de la victoire. La plupart des Villes lui ouvroient leurs portes. Malheur à celles qui vouloient se défendre : la résistance leur attiroit les plus terribles châtimens.

Cromwel, sous un extérieur de piété, cachoit des foiblesses qui ne sont pas incompatibles avec la probité & l'honneur; mais qu'on ne pardonne pas

à un homme qui affecte de pratiquer la plus rigide morale. Il aimoit depuis long-tems la femme du Major Lamberth ; & pour jouir tranquillement de sa maîtresse, il avoit donné au mari le commandement des troupes sur la frontiere d'Ecosse. Malgré toutes les précautions qu'il prit pour tenir cette intrigue secrette, il eut le chagrin de la voir éclater. La Dame devint grosse, & ne chercha point à cacher son état. Lamberth étant accouru à cette nouvelle, voulut faire du bruit ; mais il fut obligé de reconnoître comme étant à lui (*a*) un enfant à la naissance duquel il n'avoit nullement contribué. Cromwel avoit un rival dans la personne de Comte de Hollandt, Seigneur aimable, à qui ses agrémens & sa politesse donnoient une grande supériorité sur un homme tel que Cromwel qui, jusques dans sa tendresse, avoit je ne sçais quoi de rude & de farouche.

(*a*) Selon les Loix d'Angleterre, quand une femme devient grosse en l'absence de son mari, quoiqu'il soit absent depuis plusieurs années, si pendant tout ce tems-là il n'est point sorti du Royaume, il faut qu'il se reconnoisse pour pere de l'enfant.

La paſſion du Comte l'avoit attaché pendant quelque tems au parti des Parlementaires; mais à la fin il paſſa au ſervice de ſon Roi, & entretint un commerce de lettres avec la femme de Lamberth, qui ne manquoit pas de l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſoit parmi les ennemis de Sa Majeſté. Le premier avis que cette Dame donna à ſon amant, regardoit le ſiege de Colcheſter, dont la commiſſion fut donnée à Fairfax. Cette Place n'étoit pas trop bien fortifiée; mais le Roi ayant ſçu le deſſein des ennemis, fit travailler aux fortifications avec tánt de diligence qu'elle fut en état de ſe défendre, lorſque l'armée des Parlementaires s'en approcha.

Les aſſiégés firent une belle réſiſtance, & ils auroient contraint les ennemis de renoncer à leur entrepriſe, ſi Hamilton qui venoit au ſecours de la Place avec ſix mille Ecoſſois, n'eût pas été battu par Cromwel dans le Comté de Lancaſtre, proche le bourg de Preſton. Auſſi-tôt que la nouvelle de cette défaite fut arrivée à Colcheſter, les habitans preſſés par la famine forcerent le Gouverneur à capituler. Cromwel, pour ſatisfaire

l'humeur vindicative d'Ireton, son gendre, fit passer par les armes (*a*) deux Seigneurs Anglois, malgré les oppositions de Fairfax. Celui-ci vit bien dès lors que, sous le nom de Généralissime, il n'avoit plus que l'ombre de l'autorité.

En effet Cromwel le chagrinoit en toute occasion pour le dégoûter du commandement. Ce rusé politique voyant que les affaires se brouilloient de plus en plus, & jugeant que la guerre devoit durer long-tems, commença à regarder l'armée comme un corps qui s'empareroit bien-tôt de toute la puissance, & il résolut de faire tout son possible pour mettre dans ses intérêts les Officiers & les Soldats dont il avoit gagné l'estime. Le moyen qu'il crut le plus sûr pour réussir dans ce dessein, fut de mettre la division entre l'armée & le Parlement. Il n'y réussit que trop bien, & il eut encore l'adresse de s'attirer les applaudis-

(*a*) L'un de ces Seigneurs s'appelloit le Baron de Luka, qui avoit donné un soufflet à Ireton, parce qu'il l'avoit entendu parler mal du Roi; l'autre étoit le Colonel l'Ille, qui avoit été le concurrent d'Ireton dans tous les emplois que celui-ci avoit brigués.

semens des deux Chambres, dans le tems même qu'il portoit un coup mortel à leur autorité par l'établissement d'un nouveau Tribunal militaire, dont les Juges, sous le nom *d'agitateurs*, décidoient les affaires que le Parlement seul prétendoit avoir droit de terminer.

Cromwel avoit ignoré jusqu'alors les liaisons de la femme du Major Lamberth avec le Comte de Hollandt. Il fut enfin instruit que cette Dame le sacrifioit à un rival, & qu'elle lui découvroit toutes les affaires dont on lui faisoit confidence. Sa vanité en souffrit beaucoup; mais comme il étoit plus tourmenté par l'ambition que par l'amour, il se consola bien-tôt dans l'espérance que la trahison qu'on venoit de lui dévoiler, pourroit contribuer à son aggrandissement & à sa fortune. Dès ce moment il résolut de ne plus faire que des fausses confidences à son infidelle maîtresse, dans le dessein de tromper le Roi & de lui tendre des pieges à chaque instant. Il écrivit donc à la femme de Lamberth qu'il alloit commander un corps d'armée sur les frontieres d'Ecosse, & que Fairfax demeureroit en Angleterre. Charles fut

auſſi-tôt inſtruit du prétendu projet de Cromwel, & celui-ci prit la route de Barwich pour ſoutenir la feinte de ſon voyage. Le Roi trompé par cette ruſe, fit plusieurs détachemens de ſes troupes, afin de renforcer les Places que Fairfax pouvoit aſſiéger, de ſorte que l'armée Royale ſe trouva par-là conſidérablement affoiblie : alors Cromwel fait une contre-marche, & vient fondre ſur le Roi avec une rapidité incroyable. Charles ne ſe ſauva de Naesby, où étoit ſon camp, que par l'adreſſe d'un de ſes Valets de chambre qui mit le feu dans l'appartement qu'occupoit le Roi. Le déſordre que cauſa l'incendie, donna le tems à ce malheureux Prince de s'échapper par la porte du jardin, où le Comte de Hollandt l'attendoit avec des chevaux qui le menerent ce jour-là même à Oxford. Les troupes du Roi furent entiérement défaites, & il ſe vit alors abandonné de tous ceux qui juſqu'alors lui avoient témoigné le plus d'attachement ; parce qu'il ſe trouvoit hors d'état de pouvoir déſormais récompenſer leurs ſervices. Ce fut ainſi que Cromwel fit ſervir une intrigue amoureuſe & la perfidie d'une maîtreſſe, à la ruine du parti

contre lequel il employa plus d'une fois l'artifice & la force avec un égal ſuccès.

Charles ayant été averti qu'on vouloit l'aſſiéger dans Oxford, & ſentant bien qu'il ne pourroit pas s'y défendre long-tems, réſolut d'en ſortir & de chercher ailleurs un aſyle. Il ne trouva point d'autre reſſource que de ſe jeter entre les bras des Ecoſſois qu'il croyoit les plus traitables de ſes ennemis. Ce malheureux Prince envoya dont ſecretement un Gentilhomme nommé Abuſinham en faire la propoſition au Général Leſley, qui aſſura l'Envoyé de Charles, que le Roi trouveroit en Ecoſſe non-ſeulement toute ſorte de ſureté, mais encore tous les honneurs poſſibles. Sur cette aſſurance, Charles ſortit d'Oxford couvert d'un bonnet à l'Angloiſe qui lui cachoit le viſage, & portant une valiſe en croupe, comme s'il eût été Domeſtique d'Abuſinham qu'il ſuivoit, il arriva ſans péril en cet équipage au quartier des Ecoſſois.

Cependant la Ville d'Oxford fut aſſiégée & contrainte de ſe rendre aux Parlementaires. Ceux-ci irrités de l'affront que le Roi venoit de faire à la Nation Angloiſe, par la confiance avec laquelle il s'étoit mis entre les mains

des Ecoſſois, réſolurent de s'en venger, & de faire paſſer ſa retraite hors du Royaume pour une abdication de la Couronne. Les deux Chambres firent donc publier que le Roi témoignoit aſſez qu'il renonçoit entiérement au Trône par les circonſtances de ſa fuite; puiſqu'au lieu d'emporter avec lui les ſceaux des Juſtices Royales, ou au moins de les mettre en lieu de fureté, comme il auroit fait, s'il avoit eu deſſein de revenir, il les avoit abandonnés avec mépris au pillage dans une Ville aſſiégée, & étoit allé enſuite ſe réfugier en Ecoſſe.

A la publication de cette nouvelle, le peuple de Londres entra en fureur, & courut auſſi-tôt dans les lieux publics où il y avoit quelques ſtatues de ce Prince, & les abattit, en faiſant mille imprécations contre lui & tous ſes partiſans. On s'imagine bien que le Parlement favoriſoit ſes inſolences populaires. La Chambre baſſe qui avoit réſolu d'ôter abſolument la Couronne à Charles I. fit de fortes inſtances auprès des Seigneurs, afin que l'acte de dégradation, dont elle avoit dreſſé le plan, fut publié dans tout le Royaume. On ne tarda pas à voir paroître une

Proclamation de la part des deux Chambres, par laquelle elles déclaroient Charles I. déchu de tous les droits qu'il pouvoit avoir au Trône d'Angleterre ; & ordonnoient que ſon nom fut effacé de tous les monumens publics, & peu de jours après elles paſſerent un décret pour l'entiere abolition de la Royauté. Il reſtoit encore une ſtatue du Roi dans l'édifice qu'on appelle (a) *la Bourſe*. Le Parlement nomma des Députés pour la faire abattre, & après qu'elle eut été renverſée, on mit à la place une inſcription latine, dont voici la traduction. *Charles, le dernier des Rois, & le premier Tyran, ſortit de l'Angleterre l'an du ſalut* 1646, *& le* 1. *de la liberté de toute la Nation.*

Malgré tous les honneurs qu'on rendoit à Charles en Ecoſſe, ce Prince s'apperçut bien qu'il étoit priſonnier. On le força d'écrire à Montroſe, & de lui ordonner de rendre aux Confédérés toutes les Places dont il s'étoit emparé. Ce brave Seigneur, qui avoit vendu tous ſes biens, & employé tout

(a) C'eſt l'endroit où s'aſſemblent les Marchands.

ſon crédit pour lever une armée, gagna quatre batailles contre les rebelles d'Ecoſſe, s'empara de plusieurs Villes, & reçut au nom du Roi le ſerment de fidélité des principaux Seigneurs du Royaume. On s'imagine bien quelle dut être ſa douleur lorſqu'il eut ordre de congédier ſes troupes, & de reſtituer les Places qu'il avoit priſes. Cependant il obéit, bien perſuadé que ſon obéiſſance ſeroit funeſte au Roi & à tous ceux qui avoient pris les armes en faveur de ce Prince. Après avoir exécuté ce qu'on lui ordonnoit; il ſortit d'Ecoſſe, aborda en Norvege, traverſa le Dannemarck, paſſa en France, & de là en Allemagne au ſervice de l'Empereur Ferdinand qui l'envoya en Hongrie, où il battit les Turcs en pluſieurs rencontres, & ſoutint la haute réputation qu'il s'étoit acquiſe par ſon courage & par ſa fidélité.

Montroſe ne fut pas plutôt ſorti de l'Angleterre, que le Parlement d'Ecoſſe ordonna à Léſley de remettre la perſonne du Roi entre les mains des Anglois, & de revenir avec ſes troupes. On ne put deviner les raiſons qui avoient déterminé les Ecoſſois de ſe deſſaiſir d'un priſonnier de cette

importance ; & voici celles qu'ils publierent presque aussi - tôt : la premiere, que le Roi avoit refusé de signer leur *Convenant*, quoiqu'ils l'en eussent prié avec des instances très-respectueuses, & qu'ainsi ils ne pouvoient pas espérer d'union avec lui : la seconde, que ce Prince ayant pris des mesures pour s'échapper, ils ne vouloient pas le garder par force, & qu'ils l'avoient rendu aux Anglois, après avoir exigé de ceux-ci qu'ils le traiteroient en Souverain ; la troisieme enfin, que le Roi de France & la Reine Régente sa mere, les avoient priés instamment de le laisser retourner en Angleterre. Il est bien vrai que Louis XIV. avoit envoyé au Président de Belliévre, son Ambassadeur à Londres, une lettre pour le Parlement d'Ecosse en faveur de Charles ; mais le dessein du Monarque François étoit qu'on remît Charles en liberté, & non pas qu'on le livrât aux Anglois de qui il n'avoit rien que de funeste à attendre. Quelque chose que puissent dire les Ecossois pour leur justification, on leur reprochera toujours d'avoir vendu leur Roi à ses ennemis ; car il est certain qu'ils exigerent & reçurent deux millions pour avoir livré Charles aux

Anglois. Aussi ce Prince disoit en parlant du changement arrivé dans sa fortune ou plutôt dans sa servitude; *qu'il aimoit encore mieux être avec ceux qui l'avoient cherement acheté, qu'avec ceux qui l'avoient lâchement vendu.*

Charles ayant été ramené en Angleterre. Le Parlement & l'armée qui commençoient à faire deux partis, se disputerent le droit de pouvoir disposer de la personne du Roi. Cromwel de son autorité, le fit conduire & enfermer dans le Château de Holmby sans s'embarrasser du mécontentement que témoigna Fairfax d'une pareille conduite. Le Parlement ayant ordonné qu'on fît venir Charles à Londres pour traiter de plus près avec ce Prince, Cromwel représenta aux Officiers & aux soldats, que s'ils laissoient partir le Roi, il s'accommoderoit infailliblement avec les deux Chambres; que l'armée devenant alors inutile, ils demeureroient tous sans emploi, & seroient traités par le Parlement avec le dernier mépris, lorsqu'on n'auroit plus besoin de leurs services. Ce discours produisit tout l'effet dont Cromwel s'étoit flatté. Les Officiers & les Soldats résolurent donc de ne mener

le Roi qu'a Numarket qui est à dix-huit lieues de Londres, & de retenir toujours ce Prince avec eux, afin que les deux Chambres ne pussent faire d'accommodement sans la participation de l'armée; de sorte que quand Fairfax, pour obéir aux ordres du Parlement, voulut emmener le Roi à Londres, il ne trouva personne qui lui voulût obéir. Ce Général voyant que Cromwel usurpoit toute l'autorité, se démit de son emploi, en prétextant quelques incommodités qui l'empêchoient de remplir ses fonctions.

L'armée n'eut pas plutôt appris la démission de Fairfax, qu'elle éleva Cromwel en sa place, & cet homme qui avoit feint tant de respect pour les deux Chambres, lorsqu'il avoit besoin d'elles, accepta le commandement général, sans daigner seulement les consulter, parce qu'il ne croyoit plus que leur appui fût nécessaire à sa fortune. Le Parlement indigné d'une telle audace, prit cependant le parti de dissimuler, parce qu'il ne pouvoit faire autrement, & envoya à Cromwel les Patentes de Généralissime, en le comblant des plus grands éloges. Il fut question alors de faire revenir le Roi à

Londres ; mais, comme ce n'étoit pas le dessein de Cromwel, il se contenta de le mener au Château (a) de Hamtoncour, où il fut traité avec toutes sortes d'égards. Les attentions qu'on eut pour ce Prince dans sa nouvelle prison, donnerent lieu au Parlement de soupçonner que Cromwel vouloit faire son accommodement particulier avec le Roi. On citoit même les articles du Traité qui devoit se conclure entre eux. Ces bruits, vrais ou faux, penserent renverser la fortune de Cromwel. Car le Parlement & l'armée qui n'avoient point eu de part à cette négociation, ne pouvoient la regarder que comme une perfidie digne du plus sévere châtiment.

Cromwel sentant le danger où il se trouvoit, paroît hardiment devant les deux Chambres, & vient à bout de se justifier. Pendant qu'il éblouissoit les deux Chambres par ses discours artificieux, il donnoit secretement des ordres pour laisser échapper le Roi de sa prison, afin d'avoir le moyen de continuer la guerre, & de maintenir son

(a) Maison Royale située sur la Tamise, à cinq lieues de Londres.

autorité qui avoit été anéantie par la paix.

Charles voyant qu'on le gardoit avec assez de négligence, profita de l'occasion, & se sauva dans l'Isle de Wigth. Les émissaires de Cromwel conseillerent au Roi d'écrire à ses plus zélés partisans, & de les engager à lever des troupes pour son service. Tout cela fut exécuté. Peu de tems après, le Duc de Buckingam, le Comte de Hollandt & celui de Péterbourough parurent avec un corps de huit mille hommes, tous résolus à se sacrifier pour leur Souverain. Cromwel par un trait de politique bien digne de lui, voulut faire sentir qu'il étoit l'unique ressource de son parti dans les affaires désespérées. Pour cet effet, il envoya contre Charles un corps de troupes égal en nombre à celui des Royalistes, & mit à leur tête deux hommes qui avoient la réputation d'être vaillans, mais qui étoient incapables de commander. Ce qu'il avoit prévu, arriva ; l'armée des Parlementaires fut taillée en piéces, & la victoire que venoit de remporter le Roi, sembloit annoncer pour la suite de plus grands succès ; car plusieurs

Anglois qui lui étoient secrétement attachés, & qui n'attendoient qu'un événement favorable, vinrent se ranger sous ses drapeaux dès qu'ils le virent triomphant.

C'étoit là justement le point où Cromwel attendoit que ses affaires fussent parvenues pour soutenir le superbe titre *de protecteur de la liberté & de la Religion* : en effet le Parlement qui n'avoit plus d'espérance que dans la capacité & dans la valeur de ce Général, lui écrivit en termes fort respectueux, pour le prier de marcher en personne contre les Royalistes. Aussi-tôt Cromwel monte à cheval, part pour aller attaquer ses ennemis, les joint auprès de la petite Ville de St. Neds, leur livre bataille, fait des prodiges de valeur, & remporte une victoire complette. L'armée du Roi perdit plus de trois mille hommes, & il n'en resta que cinq cent sur la place du côté des Parlementaires. Le Comte de Hollandt fut fait prisonnier, les autres Généraux avoient pris la fuite On trouva dans la cassette du Duc de Buckingham, plusieurs Mémoires & billets écrits de la main du Roi, que le Parlement donna à exami-

ner aussi - bien qu'une lettre que le Comte de Hollandt avoit dans sa poche lorsqu'il fut pris. Les Commissaires qu'on chargea de l'examen de ces papiers, en dresserent un procès verbal, qui portoit entr'autres choses; *que Charles Stuart ordonnoit à Buckingham de s'adresser à l'Archiduc Leopold en Flandres & au Duc de Longueville en Normandie, & de leur demander des troupes qu'il joindroit à celles qu'il avoit déjà; que ledit Charles Stuart avertissoit Buckingham que quand il auroit ces troupes il se donnât bien garde de les mettre ensemble, de peur que l'antipathie naturelle des Espagnols & des François, ne causât entre les uns & les autres quelques brouilleries qui les empêchât de faire leur devoir. Que dans la lettre au Comte de Hollandt, à qui Charles parloit avec une entiere confiance, il lui disoit qu'il ne connoissoit dans toute l'armée que le Major Huntington qui fut honnête homme, & qu'il ne voyoit plus aucune apparence de paix, parce que les deux Députés des deux Chambres ne valoient pas mieux que ceux qui commandoient leurs troupes.*

Il y avoit encore dans cette lettre quelques noms concertés & quelques chiffres que les Commissaires explique-

rent ſelon leur paſſion. Leur concluſion étoit *qu'ils jugeoient Charles Stuart indigne de porter la Couronne, ayant voulu faire entrer des troupes étrangeres dans le Royaume pour opprimer les Anglois, & qu'il ne falloit plus attendre de reconciliation ſincere avec lui, puiſqu'il avoit des ſentimens ſi injurieux pour toutes les perſonnes qui compoſoient l'auguſte Parlement & la fidelle armée.*

Ce fut là une des principales piéces du procès criminel que les rebelles méditoient dès-lors contre le Roi, car ils n'avoient eu deſſein d'abord que de lui ôter la Couronne; mais quand ils eurent découvert qu'il avoit du mépris pour leurs perſonnes, ils mirent tout en uſage pour le faire périr. Cromwel envoya deux Compagnies de ſoldats pour prendre Charles dans l'Iſle de Wight. On amena ce Prince au Château de Hurſt où il demeura huit jours, & fut conduit de là dans celui de Cariſbrock; mais on l'en fit encore ſortir, lorſqu'on s'apperçut qu'il cherchoit à ſe (a) ſauver. On le transféra à Wind-

(a) On lui avoit fourni de l'eau forte dont il ſe ſervit ſi bien, qu'un des barreau de ſes fenêtres étoit déjà tout rongé.

for où toute l'armée se rendit en même-tems.

Le Parlement qui commençoit à entrevoir les ambitieux projets de Cromwel, & qui craignoit encore plus sa domination que celle de Charles ; voyant ce Prince si près de Londres, pensa encore une fois à traiter avec lui, afin d'établir une paix solide en Angleterre ; car il ne faut pas s'imaginer que le peuple Anglois eut jamais songé à tremper ses mains dans le sang du Roi. Toutes les démarches des deux Chambres ne tendoient qu'à diminuer la puissance Royale. Voici les nouvelles propositions qui furent faites a Charles I. Je ne parle que de celles qui (a) regardoient le Gouvernement de l'Etat I. Que le Roi revoqueroit toutes les Déclarations qu'il avoit faites contre le Parlement : II. Que toutes les Milices de mer & de terre, demeureroient pendant vingt ans en la puissance des deux Chambres ; après quoi le Roi, ni ses successeurs n'en pourroient disposer sans le consentement des Pairs & des communes. III. Que le Parlement auroit la

(a) Il y en avoit plusieurs qui avoient rapport à la Religion.

nomination de tous les Officiers de la Couronne durant le même nombre d'années. IV. Que tout ce qui avoit été expédié ſous le ſceau du Roi, ſeroit nul, & que l'ón ne ſe ſerviroit jamais que de celui dont les deux Chambres ſe ſervoient alors. Tous ces articles furent reçus ſans aucune difficulté ; mais ce qui prouve la bonté du Roi, & combien il étoit digne d'être fidèlement ſervi, c'eſt qu'il ne voulut jamais livrer trente-huit de ſes plus zélés ſerviteurs, dont les Parlementaires demandoient la mort, Il conſentit ſeulement qu'il y en auroit ſept condamnés au banniſſement. Voilà ce que Charles crut devoir accorder pour obtenir la paix ; moyenant quoi les deux Chambres promettoient que le Roi ſeroit reçu à Weſtminſter & à Witehal avec les honneurs accoutumés ; que tout ſon Domaine lui ſeroit rendu, & qu'on publieroit une amniſtie générale par tout le Royaume.

Ce traité ne put être ſi ſécret, que Cromwel n'en eut connoiſſance. Lorſqu'il en ſçut les articles, il entra dans une telle fureur, qu'il voulut envoyer ſur le champ ſon armée à Londres pour diſſiper les deux Chambres, & ſe rendre par ce coup de vigueur le ſeul ar-

bitre de la paix & de la guerre ; mais Ireton son gendre l'en détourna, en lui représentant que pour venir à bout de ses desseins, il avoit encore beaucoup de choses à faire, qu'il ne pourroit exécuter sans l'assistance du Parlement. Outre cela il lui fit sentir qu'en se portant à une pareille violence, il seroit regardé comme un Tyran, & s'attireroit infailliblement la haine de toute l'Angleterre. Cette remontrance fit impression sur l'esprit de Cromwel. Il se détermina donc à laisser encore subsister pour quelque tems les deux Chambres, bien résolu toutefois de faire tomber le poids de sa vengeance sur les Députés des communes, & d'humilier tout le Parlement par quelque action d'éclat. Pour cet effet il assembla le Conseil de guerre, & lut tous les articles stipulés entre le Roi & les deux Chambres. » Ce même Tribunal, ajouta-t-il, qui » a dégradé le Roi l'année derniere, » veut aujourd'hui le reconnoître pour » Souverain. Et qu'elle raison peut-il » apporter d'un si prompt change- » ment ? De quel droit le Parlement » veut-il usurper sur toutes les Milices, » une autorité absolue qui n'appar- » tient qu'à l'armée ? Quand on voit

» d'ailleurs les deux Chambres donner
» aux superstitieux l'espérance du réta-
» blissement de l'Episcopat ; ne doit-
» on pas conclure qu'elles sont coupa-
» bles d'inconstance dans leurs Con-
» seils, d'ingratitude envers l'armée,
» & d'apostasie à l'égard des Régle-
» mens qu'elles avoient faits pour la
» Religion.

Ce discours fit beaucoup d'impression sur les esprits. Tous les Officiers prierent Cromwel de vouloir défendre l'honneur & les droits de l'armée, la gloire & l'avantage du Royaume, déclarant qu'ils étoient tous prêts à exposer leur propre vie pour soutenir leur Général dans cette glorieuse entreprise. En même tems ils écrivirent au Parlement pour lui représenter que le Roi, dont les deux Chambres venoient de prendre la défense, étoit la seule cause de tous les malheurs qui désoloient tout le Royaume ; qu'on ne devoit point se fier à ce Prince pour ce qui regardoit le Gouvernement, & que le seul moyen de mettre la Religion & l'Etat en sureté, étoit de ne plus rétablir le Roi, & de lui faire promptement son procès. Cromwel joignit à cette lettre une espèce de Requête en

forme de remontrance, par laquelle il demandoit, I. qu'on établît une Chambre de Justice pour procéder contre le Roi & contre tous ceux qui excitoient des troubles dans l'Etat. II. Que le Prince de Galles (a) & le Duc d'Yorck se présentassent dans six mois à Westminster, faute de quoi ils fussent déclarés traitre & incapable de posséder aucune dignité dans le Royaume. III. Que tout le revenu de la Couronne fut appliqué aux nécessités publiques. IV. Qu'il y eut désormais une Chambre perpétuelle de Députés, élus par le peuple pour gouverner l'Etat, conjointement avec le Roi. V. Que le Souverain fut élu par cette Chambre à la pluralité des voix. VI. Qu'aucun ne fut élévé sur le Thrône, qu'il n'eut auparavant reconnu la souveraine autorité du peuple au-dessus de lui; de sorte que suivant ce projet, Cromwel prétendoit tout ensemble rendre la Couronne d'Angleterre élective, & renverser toutes les loix sur lesqu'elles étoit fondée l'institution du Parlement; aussi les deux Chambres reçurent cette

(a) Ces deux Princes s'étoient sauvés en France, ainsi que la Reine leur mere.

remontrance avec un extrême mépris, & ordonnerent qu'elle feroit jetée au feu. Il falloit être aussi audacieux que l'étoit Cromwel, pour insulter ainsi tout à la fois les deux Puissances Souveraines de l'Etat. Il ne tarda pas à se venger du mépris qu'on venoit de lui témoigner en cette occasion, car dès qu'il eut appris de quelle maniere on avoit reçu sa remontrance, il commanda à toute l'armée de prendre la route de Londres, & arriva bientôt aux portes de cette Capitale, emmenant avec lui son illustre prisonnier, je veux dire le Roi Charles.

La Ville de Londres se trouva comme assiégée par les troupes que Cromwel logea dans les Fauxbourgs & dans les Villages circonvoisins Le Parlement s'étant essemblé le landemain comme à l'ordinaire, le Colonel Harisson se rendit à la tête de douze cens hommes au Palais de Westminster, d'où ayant chassé les Bourgeois qui y faisoient la garde, il les remplaça par ses soldats, & les rangea en double haye jusqu'à la salle où étoient les Députés des deux Chambres. Alors deux Officiers après avoir repoussé rudement les Huissiers qui gardoient l'entrée de

la Salle, se présenterent à la barre, où sans faire les révérences ordinaires, ils lurent la commission que leur avoit donné l'armée pour arrêter prisonniers quarante & un Députés des Communes qu'ils appellerent par leurs noms.

Les Membres du Parlement eurent beau s'écrier qu'on outrageoit toute la Nation Angloise, ils furent contraints, de peur qu'on ne leur fit violence, de livrer ceux qu'on demandoit, en leur promettant qu'on ne tarderoit pas à les tirer d'affaire. On ne put cependant obtenir leur liberté, qu'à condition qu'ils retourneroient dans leurs Provinces, & qu'ils ne paroîtroient de dix ans à Londres. Ce traitement injurieux fut cause que les autres Députés abandonnerent les deux Chambres : de six cens personnes qui composoient le Parlement, il n'en resta que cent soixante qui se disposoient aussi à partir ; mais Cromwel qui en avoit besoin pour l'exécution de ses projets, les obligea de rester & de continuer leurs séances sous le nom de *Communes*. Parmi ce petit nombre de Députés qui représentoit le Parlement, il y en avoit une bonne partie qui étoit entiérement dévouée à Cromwel. Ce fut ce qui le

détermina enfin à exécuter l'entrepriſe qu'il avoit formée contre la perſonne du Roi. Il ordonna donc aux Députés qu'il avoit retenus, d'établir une Cour de Juſtice, pour terminer, diſoit-il, toutes les diviſions qui déchiroient l'Angleterre. L'armée & le prétendu Parlement convinrent enſemble de nommer des Commiſſaires qui devoient compoſer ce Tribunal. Fairfax qui s'étoit montré un des plus mortels ennemis du Roi, eut aſſez d'honneur pour refuſer d'être un des Juges, ou plutôt un des Bourreaux de ſon Souverain.

Cromwel eut grand ſoin de ne faire entrer que ſes créatures dans la Chambre odieuſe qu'il venoit d'établir. Il fit nommer pour Préſident un certain Bradshaw, Régent dans les écoles de droit, & lui donna pour aſſeſſeurs Jones & Doriſlaws qui n'étoient que de ſimples Praticiens. Si-tôt que le nombre des quatre-vingt Commiſſaires qui devoient compoſer le nouveau Tribunal fut rempli, Cromwel qui ſçavoit faire ſervir la Religion à ſes deſſeins, ordonna un jour de jeûne, & des prieres publiques; après quoi on publia dans toutes les Places de Londres, *que la Souveraine Cour de Juſtice alloit être*

ouverte dans la grande Salle de Westminster, où tous ceux qui auroient quelque plainte à faire contre Charles Stuart, ci-devant Roi d'Angleterre, pourroient se faire entendre avec une entiere liberté. Les Ministres de différentes Eglises de Londres monterent alors en chaire, & firent entendre à leurs Auditeurs, *que le tems étoit venu auquel l'œuvre du Seigneur alloit s'accomplir.* Ils ajoutoient *que Dieu avoit établi Cromwel pour être en même tems l'Ange tutélaire des Anglois, & l'Ange exterminateur de leurs ennemis. Si le Ciel*, continuoient-ils, *lui a fait remporter tant de victoires, & a délivré sa personne de tant de périls; c'est que la Divinité vouloit s'en servir comme d'un puissant instrument pour assurer la liberté & la Religion d'Angleterre.*

Le Roi parut enfin devant l'odieux Tribunal qui s'étoit arrogé le droit de le juger. Bradshaw s'adressant au Prince, lui parla en ces termes. *Charles Stuart, les Communes du Royaume sensiblement touchées du malheureux état où elles vous voyent réduit, accusé comme vous l'êtes, d'avoir plongé l'Angleterre dans un abyme de malheur, ont établi cette souveraine Cour de Justice pour vous faire entendre les crimes dont on vous charge,*

& pour en decider enſuite comme elle la jugera à propos.

A peine le Préſident eut-il ceſſé de parler, qu'un des Spectateurs eut le courage de dire ; « quelle maniere de » juger eſt celle-ci, & qu'en peut-on » attendre, ſi ce n'eſt que notre » Nation devienne l'opprobre de toutes » les autres. On ſe contente d'appeller » le Roi du ſimple nom de *Charles* » *Stuart* ; & qui eſt-ce qui a donc ôté » à ce Prince un Royaume que la natu- » re lui a donné, & que le ferment » des Peuples lui a confirmé ? Quelle » étrange façon d'agir ! avant que d'a- » voir fait le procès au Roi, avant que » de le reconnoître pour criminel, & » ſans ſçavoir quelle ſera l'iſſue des » accuſations intentées contre ſa per- » ſonne ; on commence par lui ôter » ſon Royaume, & même le titre de » Roi ; eſt-ce là ſe comporter ſelon les » régles de la Juſtice ? » On n'oſa pas arrêter celui qui avoit parlé avec tant de hardieſſe, mais il eut bien de la peine à ſe ſauver des mains du peuple.

Le Procureur Général de la Commiſſion s'étant tourné vers le Préſident, lui dit ; *j'accuſe Charles Stuart ici préſent, de la part de tout le peuple d'Angleterre,*

de trahison & de plusieurs autres crimes, dont je demande qu'on lise les dépositions. La populace s'écria aussi-tôt *Justice, Justice* Le Roi voulut ensuite parler, mais le Président lui ordonna de se taire, & d'écouter les accusations dont il étoit chargé.

Ces accusations portoient, I. que le Roi avoit voulu rendre sa puissance arbitraire contre le serment qu'il avoit fait à son sacre, de gouverner selon les Loix du Royaume. II. Qu'il avoit eu dessein de rétablir le Papisme, & de détruire la Religion de l'Eglise Anglicane. III. Qu'il avoit donné des commissions pour faire massacrer les Protestans en Irlande. IV. Qu'il étoit coupable de tout le sang qui avoit été répandu en Angleterre depuis dix ans. Tels étoient les crimes dont on accusoit Charles I. & le Procureur Général concluoit que ce Prince étoit un Tyran, un meurtrier, un ennemi déclaré de la Patrie, & demandoit qu'il fut jugé selon les Loix,

Le Roi ayant obtenu la permission de parler, se contenta d'alléguer l'incompétence du Tribunal devant lequel on le forçoit de comparoître. Bradshaw ayant eu l'imprudence de dire à ce

Prince; *la Chambre à laquelle je préside, est établie par le peuple d'Angleterre qui vous a élu Roi.* A ces mots, le Roi s'étant mis un peu à sourrire, traita Bradshaw d'ignorant, & lui répondit de la sorte. « Un Président devroit au » moins sçavoir qu'une Couronne héré- » ditaire depuis mille ans, ne peut » point être appellée élective. Au reste, » c'est contre toute sorte de droit, que » je me vois aujourd'hui cité devant » vous. Quelle puissance avez-vous sur » moi? à moins que ce ne soit celle que » les voleurs ont sur ceux qui tombent » entre leurs mains. » Cette comparaison fit monter le rouge sur le visage des Juges, & il s'excita parmi eux un grand murmure. Le Président se leva, & ayant pris les avis, il renvoya le Roi, en lui disant, *songez à rendre votre derniere réponse à la prochaine séance, & vous autres*, repliqua le Roi, *souvenez-vous que vous êtes mes Sujets*, & *que je suis votre Souverain.*

Charles parut encore trois fois devant la Cour de Justice, dont il ne vouloit point reconnoître l'autorité. A la fin il eut la foiblesse de vouloir prouver son innocence, comme auroit pu faire un simple particulier devant des

Juges légitimes ; mais tout ce qu'il put dire pour sa justification, fut inutile. Sa mort étoit resolue, & on lui en prononça l'Arrêt par lequel on déclaroit *que Chales Stuart ayant eté accusé de Tyrannie, de trahison, de meurtres & de malversation dans le Gouvernement de l'Etat, étoit condamné à souffrir la mort par la séparation qui seroit faite de sa tête d'avec son corps*. Tandis qu'on lisoit cet Arrêt, Cromwel s'essuya, continuellement les yeux avec son mouchoir, comme s'il eut été pénétré de la plus vive douleur. Quelques Dames, & entr'autres la femme de Fairfax, firent les plus sanglants reproches aux Commissaires, à l'occasion du Jugement qu'ils venoient de porter ; mais la populace qui étoit animée par les émissaires de Cromwel, crioit avec fureur contre le Roi, *qu'il meure le Tyran, qu'il meure le Papiste*. Charles montra beaucoup de fermeté & de courage jusqu'au dernier moment de sa vie. Il fut décapité le 30 Janvier 1649. L'Angleterre est le seul Royaume de l'Europe qui puisse se vanter d'avoir donné l'exemple d'un Roi, condamné à mort par ses propres Sujets, & exécuté par la main du Bourreau.

Après la mort de Charles I. la Monarchie fut changée en République. Cromwel à la tête d'un nouveau Gouvernement, surpassa en autorité les plus puissans Rois d'Angleterre; il prit surtout plaisir à humilier la Noblesse, qu'il soupçonnoit toujours de quelque attachement pour le parti du Roi, & il alloit chercher dans la lie du peuple, ceux qu'il vouloit élever aux prémieres charges de l'Etat. Comme le peuple étoit extrêmement prévenu en faveur de Cromwel, on lui passoit les injustices les plus criantes, chacun étant persuadé qu'un homme de ce caractere, ne pouvoit agir que selon les regles d'une sage politique.

Les principaux partisans du feu Roi, furent autant de victimes que le Barbare Cromwel immola à sa fureur. Le Duc de Hamilton, le Comte de Hollandt & le Baron Capel, qui étoient prisonniers à la Tour, furent condamnés comme coupables de haute trahison, à être décapités, & ces trois Seigneurs laisserent leur tête sur un échafaud. Le Marquis de Montrose qui s'étoit, comme nous avons dit, retiré en Allemagne, ayant appris la mort tragique de son Roi, vint trouver en Hollande le

fils & le successeur légitime du malheureux Charles I. lui offre ses services, rassemble un corps de quatorze à quinze mille hommes, fait une descente en Ecosse, attaque les ennemis, est vaincu, pris, jugé & condamné. L'Arrêt portoit *qu'il seroit pendu & étranglé, après quoi on lui couperoit la tête pour la mettre sur le donjon du Palais d'Edimbourg, & qu'on couperoit son corps en quatre parties, qui seroient attachées aux portes des quatre principales Villes d'Ecosse.* On vit un Pair du Royaume, un des plus illustres Capitaines de son siécle, un sujet fidele qui s'étoit sacrifié pour son Roi, conduit au gibet en caleçon, dans une charette, & la corde au cou. Ce spéctacle arracha bien des larmes. Cromwel voyant que tout le monde paroissoit sensible à la mort de cet illustre Ecossois, feignit d'être touché comme les autres, & fit rendre de grands honneurs au cadavre de ce même homme qu'il venoit de faire périr par un supplice infâme.

Rien ne prouve mieux le haut dégré de puissance où Cromwel étoit parvenu; que la maniere insolente avec laquelle il traita le Parlement. Il sçut que quelques-uns des Membres de cette

Assemblée avoient mis en délibération, si on lui oteroit la qualité de Génélalissime, pour le reduire à celle de simple Général. Aussi-tôt qu'on lui eut donné avis de cette délibération, il partit sécrettement (a) d'Ecosse, arriva à Londres, se rendit au Parlement, obligea les Députés de se retirer, & après qu'ils furent tous sortis, il ferma la salle, mit la clef dans sa poche, & fit poser cet écriteau sur la porte, *Maison à louer* Ce fut ainsi que Cromwel vint à bout de dissiper avec une poignée de soldats, & à la vue d'un million d'habitans, ce fameux Parlement d'Angleterre, cette auguste compagnie qui représente le corps entier de la Nation, & qui partage ave c ses Rois l'autorité suprême.

Cromwel pour se maintenir dans son usurpation eut des guerres (b) à soutenir, mais il les termina avantageusement, & ses succès acheverent de cimenter sa puissance. Un nouveau Par-

---

(a) Où il venoit d'avoir de grands avantage sur les Ecossois auxquels il fit la guerre, parce qu'ils s'étoient déclarés en faveur de Charles II.

(b) Contre la Hollande & l'Ecosse.

lément qu'il avoit assemblé lui conféra le titre *de Protecteur de la Republique d'Angleterre*, & la cérémonie de son installation fut des plus brillantes & des plus pompeuses. Il fit son entrée dans Londres comme un Souverain nouvellement placé sur le Trône. On prétend que pendant la marche, une fille de condition (*a*) âgée de vingt-cinq ans, entreprit de faire périr le Protecteur, pour venger la mort de son Amant, que Cromwel avoit tué de sa propre main à la bataille de Saint Neds. Cette Demoiselle ayant formé un pareil dessein, songea pendant trois ans aux moyens de l'exécuter. Elle s'exerçoit plusieurs fois le jour à tirer un pistolet chargé à balles contre un portrait de Cromwel, afin de s'apprendre à frapper juste, & pour s'accoutumer à ne point s'effrayer à la vue de l'original. Il ne s'agissoit plus que de trouver une occasion favorable; elle se présenta dans la cérémonie dont je viens de parler. La jeune Angloise, sans avoir com-

(*a*) Cette Demoiselle s'appelloit Grinwil, elle étoit la Maîtresse du frere du Duc de Buckingham.

muniqué son projet à personne, se mit avec plusieurs Dames à un balcon d'où on pouvoit voir fort commodément & de bien près toute la marche. Lorsque Cromwel vint à passer, cette courageuse fille prend son pistolet, le bande, & tire sur le Protecteur. Un mouvement de frayeur que fit alors une Dame qui étoit proche de la Demoiselle, détourna le coup (*a*) & sauva la vie à Cromwel. Au bruit du pistolet, le Protecteur s'arrête, regarde & voit plusieurs femmes à genoux, qui toutes crioient miséricorde, excepté une seule qui dit d'une voix haute & assurée ; » c'est moi, Tyran, qui ai fait le coup, » & je serois inconsolable, de n'avoir » pu faire périr un monstre tel que toi, » si je n'espérois qu'avant la fin du » jour, quelqu'autre sera assez heureux » pour exécuter le dessein que je viens » de manquer.. » Cromwel écouta ces paroles avec un air de mépris, & se contenta d'envoyer dans cette maison un de ses Officiers, à qui les parents de la jeune Demoiselle protesterent qu'elle

(*a*) Ce coup blessa le cheval d'un des fils du Protecteur qui étoit à côté de son pere.

avoit l'esprit troublé depuis quelque tems. L'Officier touché des marques visibles de leur douleur, laissa cette fille entre leurs mains, à condition qu'ils l'enfermeroient, & l'on n'a pu sçavoir depuis ce qu'elle étoit devenue.

Cromwel continua sa marche aussi froidement que s'il ne lui fut rien arrivé. Quelque tems après son installation, il obligea le Parlement de se séparer, sous prétexte que la République n'avoit point alors d'affaires. Il demeura ainsi seul maître du Gouvernement, & il ne resta plus aucune autorité capable de balancer la sienne. Sa mere étant venu à mourir, il fit enterrer son corps à Westminster, qui est le (*a*) lieu de la sépulture des Rois d'Angleterre. L'ambition de Cromwel étoit satisfaite, & il n'en étoit pas plus heureux. Il sentoit que sa vie étoit continuellement en danger ; c'est ce qui lui fit prendre des précautions qui devoient empoisonner tous ses plaisirs. Il commença dès lors à vivre dans cette servitude

(*a*) Il avoit déja fait enterrer au même endroit Ireton son gendre, & Bradshaw, ce Président de la Cour de Justice, qui avoit condamné Charles I. à mort.

fatiguante où ſont réduits les Tyrans. Obligé de porter des armes de défenſe ſous ſes vêtemens, il ne laiſſoit approcher de lui que ceux qui avoient un intérêt viſible à ſa conſervation, comme ſes enfans, ſon beau frere, ſes gendres & quelques autres perſonnes dont la fortune étoit attachée à la ſienne : les Ambaſſadeurs même des Puiſſances étrangeres, ne pouvoient ſe préſenter à ſon audiance ſans être déſarmés. Dans la crainte d'être aſſaſſiné pendant la nuit, il fit faire un grand nombre de Chambres dans l'appartement du Palais de Wite-hal qui regarde la Tamiſe. Chaque chambre avoit une trape par laquelle on pouvoit deſcendre à une petite porte qui donnoit ſur la riviere. C'étoit-là que Cromwel ſe retiroit tous les ſoirs. Il ne menoit perſonne avec lui pour le déshabiller, & ne couchoit jamais deux fois de ſuite dans la même chambre.

Enfin cet homme qui faiſoit trembler toute l'Angleterre, ceſſa d'être redoutable, & délivra ſa Patrie d'un monſtre odieux. Il fut attaqué ſi violemment de la gravelle, qu'il ne pouvoit plus monter à cheval ſans reſſentir des douleurs inſupportables. Autant qu'il

qu'il lui fut possible, il cacha sa maladie; mais le mal augmentant toujours, son Médecin lui déclara qu'il n'en pouvoit pas réchaper, & lui conseilla de penser à sa conscience. Cromwel le remercia de l'avis salutaire qu'il lui donnoit, & pria tous ceux qui étoient dans sa chambre de se retirer, & de le laisser quelque tems s'entretenir avec son Dieu. Sa prétendue méditation étant achévée, il fit rentrer tout le monde, & dit d'un air tranquille & content : « Ne » craignez rien pour moi, car Dieu » vient de me révéler fort clairement » que je ne mourrai point de cette » maladie, & qu'il m'accorde encore » plusieurs années pour accomplir les » grandes choses auxquelles il me » réserve, tout indigne que j'en suis.

Lorsque le Médecin se trouva seul avec le malade, il lui témoigna qu'il étoit étrangement surpris de son procédé, puisque n'ayant pas encore vingt-quatre heures à vivre, il osoit dire avec tant d'assurance qu'il seroit bien-tôt rétabli. *Vous êtes un bon homme*, repartit sur le champ Cromwel : *ne voyez vous pas que je ne risque rien par ma prédiction; car si je meurs, au moins le bruit de ma guérison qui va se répandre, retien-*

dra les ennemis que je puis avoir, & donnera le tems à ma famille de se mettre en sureté; & si je réchappe, car vous n'êtes point infaillible, me voila reconnu de tous les Anglois pour un homme envoyé de Dieu, & je ferai d'eux tout ce que je voudrai.

Cependant comme il vouloit faire paroître jusqu'à la fin son zele pour le bien public, il employa les derniers momens de sa vie à régler les affaires de la République. Il fit venir en sa chambre le Conseil d'Etat avec les principaux Officiers de l'armée, & les exhorta à choisir après sa mort, un Protecteur qui fût capable de maintenir l'union des trois Royaume, la pureté de la Religion, & la splendeur de la République. Fléetwood le pria au nom de tous les Officiers qui étoient présens, de nommer lui-même son successeur; mais Cromwel qui ne vouloit point causer de jalousie entre tous ceux qui pouvoient prétendre au *Protectorat*, se contenta de dire que l'Angleterre ne manquoit pas de grands hommes. Il ajoûta cependant qu'il laissoit des fils, des gendres, & des beaux-freres capables de gouverner la République; mais que dans une affaire de cette importan-

ce, ils ne devoient avoir aucune considération pour lui, & qu'il leur conseilloit de se mettre en prieres; pour obtenir du ciel la grace de faire un bon choix. En finissant ces paroles, il leur présenta la main, & leur dit le dernier adieu, & expira tranquillement quelques heures. après.

Ainsi mourut Olivier Cromwel, qui fut tout à la fois, sçavant Théologien, brave Soldat, habile Général, profond Politique, grand homme d'Etat, mauvais Citoyen, cruel Régicide & odieux usurpateur; lorsqu'il termina sa carriere, il étoit âgé de cinquante-huit ans, dont il en avoit passé cinq au Gouvernement de l'Angleterre avec le titre de Protecteur. On lui rendit après sa mort les même honneurs qu'aux Rois d'Angleterre, & on confia à son fils Richard le Gouvernement de la République: mais le peu de capacité du nouveau Protecteur, donna lieu au rétablissement de la Monarchie.

Le Général (*a*) Monk voyant les

(*a*) Georges Monck étoit un simple Gentilhomme du Comté de Midlesex; il commandoit l'armée que Cromwel laissa en Ecos-

diviſions qui déſoloient l'Angleterre, réſolut de terminer enfin tous ces troubles, & de rétablir les choſes dans leur état naturel. Il prit bien garde de faire connoître ſes deſſeins, & ſe comporta avec beaucoup de prudence. Pour faciliter l'exécution de ſon entrepriſe, il caſſa, ſous différens prétextes, les Officiers qui lui parurent les plus ſuſpects, & leur en ſubſtitua d'autres ſur leſquels il pouvoit compter. On aſſembla enſuite un nouveau Parlement composé, ſelon l'ancien uſage, de deux Chambres, l'une des Seigneurs, &

ſe, & paſſa en Angleterre avec ſes troupes, après la Mort du Protecteur. Charles II. le fit Baron de MONCK, enſuite Comte de Torrington, & quelque tems après Duc d'Albermale. Il embraſſa la profeſſion des armes dès ſa premiere jeuneſſe, & fit pluſieurs campagnes au ſervice des Hollandois contre les Eſpagnols. Etant de retour en ſa patrie, il ne ſongeoit plus qu'à jouir dans ſa maiſon d'une petite rente de deux cens cinquante guinées. Mais quand la guerre civile fut allumée, il ſuivit d'abord le partit de Charles I. & paſſa enſuites dans l'armée des rebelles. Ce fut un bonheur pour la Maiſon de Stuart que Monck eût manqué à la fidélité qu'il devoit à ſon Roi. Il n'auroit pas eu ſous ſes ordres une armée qui le mit en état de rétablir Charles II.

l'autre des Communes. Dans la premiere, tous les Membres étoient dévoués à Charles II. & dans la seconde il se trouva aussi un grand nombre de Députés Royalistes. Deux jours après l'ouverture de ce Parlement, on vint présenter à Monck de la part du Roi, une Commission de Général de troupes de la Grande Bretagne. Charles envoya aussi une Déclaration qui fut lue en plein Parlement, & dans laquelle ce Prince témoignoit le desir qu'il avoit de remédier aux maux qui affligeoient l'Angleterre depuis si longtems. Il promettoit un pardon général à tous les coupables, qui dans quarante jours déclareroient par quelqu'acte public qu'il vouloient accepter cette faveur. On ne refusoit le pardon qu'à ceux que le Parlement en jugeroit indignes. Charles accordoit aussi la liberté de conscience à tous ses Sujets, & s'engagoit à satisfaire ses troupes sur les arrérages qui leur étoient dûs.

Après la lecture de cette Déclaration, la Chambre haute *vota* que selon l'ancienne constitution du Royaume, l'Angleterre seroit gouvernée comme auparavant par un Roi & par un Parlement composé de deux Chambres. Les

Communes se conformerent aux intentions des Seigneurs, & par cet accord Charles II. se vit rétabli sur le Trône sans aucune condition. Le Parlement fit ôter alors des Registres tous les actes qui étoient contraires à la Royauté, & les Communes résolurent de faire au Roi un présent considérable aussi bien qu'aux deux Princes ces freres. Après que Charles eut été ploclamé dans Londres, on lui envoya des Députés pour l'assurer de l'obéissance de la Nation. Il reçut ces Députés à la Haye, & partit de la Hollande pour se rendre à Londres, où il entra au milieu des acclamations de tous ses Sujets.

Dès que Charles II. fut placé sur le Trône, il songea à venger la mort de son pere. Il publia une proclamation par laquelle il ordonnoit à tous les Juges qui avoient condamné le feu Roi, de se rendre prisonniers dans l'espace de quinze jours, sans quoi ils seroient exclus de l'acte du pardon. Il y eut dix-neuf de ces Juges qui se mirent en prison : d'autres sortirent du Royaume, & on en prit quelques-uns lorsqu'ils charcherent à prendre la fuite. De quatre-vingt personnes qui avoient eu part à la condamnation du dernier Roi,

il n'y en eut que dix d'exécutés. Ils furent pendus & éventrés tout vifs, comme coupables du crime de haute trahison au premier chef. Ceux qu'on ne condamna pas à mort, furent punis par le banissement ou par la prison, ou par la perte de leurs biens. On exhuma les corps d'Olivier Crômwel; d'Ireton & de quelques autres Régicides. On traîna sur la claye leurs cadavres pourris jusqu'au gibet de Tyburn, où il resterent pendus l'espace d'une journée, & on les enterra en suite sous la potence. Quant à la famille de Cromwel, sa veuve sortit de la Grande-Bretagne, & se retira secretement à Hambourg avec ce qu'elle put emporter de plus précieux. Richard & Henri ses deux fils, dont le premier étoit parvenu, comme nous l'avons dit, au *Protectorat*, s'ensevelirent eux-mêmes dans une obscurité volontaire; une partie de leurs parens disparut, & les autres voyant que le nom de Cromwel, les faisoit regarder comme le reste odieux de la tyrannie, reprirent leur ancien nom de Williams, de sorte qu'il ne resta en Angleterre aucun vestige de la race, de cet homme extraordinaire qui avoit joué un si grand rôle pendant sa vie.

Charles II. au commencement de ſon regne fut adoré de ſes Sujets ; mais dans la ſuite on forma pluſieurs complots contre ce Prince : Je vais parler d'abord de la *Conjuration Papiſte* qui paſſa pour réelle dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes, & que d'autres ont traitée de chimere. Il s'agiſſoit 1°. de tuer le Roi, 2°. de renverſer le Gouvernement, 3°. de détruire la Religion Proteſtante. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'on accuſoit le Roi & le Duc d'Yorck ſon frere, d'être auteurs d'un pareil projet. Sans le premier article, la choſe ne ſeroit pas contre la vraiſemblance ; mais peut-on ſuppoſer qu'un Prince ſoit le chef d'une conſpiration qui doit le priver de la vie ? On répond à cela, que le Roi n'avoit connoiſſance que des deux derniers articles, & que les autres Conſpirateurs pour mieux réuſſir dans les projet qu'ils avoient formé par rapport au Gouvernement & à la Religion, devoient commencer par aſſaſſiner le Roi & mettre à ſa place le Duc d'Yorck, comme un Prince qu'il regardoient très-propres à favoriſer leurs deſſeins.

Celui qui le premier découvrit cette conſpiration, ou qui inventa cette

calomnie, fut un certain *Titus Oates*, qui se fit, dit-on, Catholique, afin de pouvoir épier toutes les démarches de ceux qui professoient la Religion Romaine, & d'être ensuite leur Délateur en cas qu'ils vinssent à former quelques complots. Comme il n'étoit pas fort opulent, on lui conseilla de tenter ce moyen de faire fortune. Ce fut dans le Séminaire Anglois de Saint Omer qu'il fit ces découvertes. Il les communiqua aussi-tôt à un Ministre de Londres, appellé *Esrael-Tongue* : celui-ci dressa aussi-tôt un Mémoire contenant ce qu'il venoit d'apprendre, & il présenta cet Ecrit au Roi qui n'y fit pas beaucoup d'attention. *Tongue* & *Oates* résolurent d'en instruire le Parlement. Sur la déposition de ces deux Délateurs, on arrêta plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouverent quelques Jésuites & d'autres Prêtres Romains.

Dès que cette nouvelle commença à transpirer, la consternation se répandit bientôt dans la Ville de Londres, & on ne douta pas un istant que les Catholiques n'eussent formé les plus noirs projets. Le Parlement donna toute son attention à cette affaire qui lui parut de la dernier importance. On

examina *Titus-Oates* pendant plusieurs heures, & après cet examen, on lui demanda selon la coutume, s'il n'avoit plus rien à ajouter. Il répondit que non cependant dans la suite, il ajoûta bien des choses à sa déposition. Les Communes déciderent alors qu'il y avoit *une horrible & infernale Conspiration des Papistes pour assassiner le Roi, renverser le Gouvernement & de détruire la Religion Protestante.* La Chambre Haute fut de même avis que celle des Communes, & on fit arrêter sur le champ vingt-six des Conspirateurs, parmi lesquels il se trouva cinq Seigneurs Catholiques.

Sur ces entrefaites, un certain *Bedloe* vint révéler plusieurs choses au sujet de la conspiration. Il déclara qu'il étoit né Protestant; mais qu'il avoit embrassé la Religion Romaine à la persuasion des Jésuites qu'il chargea furieusement dans sa déposition. Mais quel fond pouvoit-on faire sur le témoignage d'un homme que la plûpart des Historiens traitent comme un parfait scélérat? Tout ce qui venoit de dire le Capitaine *Bedloe*, occasionna une Proclamation, par laquelle le Roi promettoit une récompense, & le Parlement passa un Bill qui déclaroit les Catholiques

incapables d'avoir séance dans aucune des deux Chambres.

On procéda contre les Conspirateurs. Plusieurs furent condamnés à mort ; mais tout persisterent jusqu'à la fin à soutenir qu'ils étoient innocens. Les Ecrivans Catholiques & Protestans ont beaucoup exercé leur plume sur cette matiere ; les premiers, pour prouver la réalité de la conspiration, les second, pour en démontrer la fausseté. Cette affaire n'a jamais été bien éclaircie. Je prendrai bien garde de me déclarer pour ou contre les sentimens qui partagent les Historiens. Il me suffira de dire que le méchant caractere des Délateurs, l'animosité du Parlement contre les Papistes, la fermeté avec laquelle le accusés niérent juqu'au dernir soupir les crimes dont on les accusoit, bien d'autres circonstances que les bornes de cette histoire m'empéchent de détailler : tout cela forme un préjugé considérable en faveur de ceux qui regardent cette conjuration comme une chimere.

La Conjuration Protestante dont on parla quelque tems après, n'étoit peut-être pas plus réelle. Il s'agissoit de s'assurer des Gardes du Roi, d'assiéger

Charles & son frere dans Wittehal, de se rendre maître de la personne de ces deux Princes, & de les assassiner lorsqu'ils reviendroient de Newmarket. Il en fut de cette conspiration comme de la précédente; c'est-à-dire, que les témoins soutinrent constamment que ceux qu'ils accusoient étoient coupables, & que les accusés ne voulurent jamais convenir du crime qu'on leur imputoit, Il se trouva parmi les Conspirateurs des gens d'une grande distinction, entr'autres le Duc de (*a*) Montmouth, le Lord Russel, & le Colonel Sydney. Les deux derniers laisserent leur tête sur un échafaud. De tous ceux qui furent mis à mort pour cette conspiration réelle ou chimérique. Le Lord Russel fut celui qu'on regretta davantage. Ce Seigneur étoit généralement estimé, & comme il avoit été autrefois un des plus ardens Promoteurs du Bill (*b*) d'exclusion, on crut que la Cour n'avoit agi que par un motif de

(*a*) Le Duc de Montmouth étoit fils naturel de Charles II.

(*b*) Bill pour exclure du Trône le Duc d'Yorck frere du Roi & l'héritier présomptif de la Couronne.

vengeance. Le Duc de Montmouth obtint sa grace, mais on eut pas pour lui la même indulgence sous le regne suivant.

Charles II. Prince indolent, spirituel & voluptueux, mourut en 1685. Comme il n'avoit point d'enfans légitimes, le Duc d'Yorck son frere monta sur le Trône. Le regne de ce Monarque va encore nous fournir de singuliers événemens. Nous allons voir des peuples s'opposer au rétablissement d'une Religion qu'il avoient professée pendant plusieurs siecles, lever l'etendart de la révolte contre leur Souverain, appeller à leur secours un Prince étranger, lui mettre la Couronne sur la tête, en priver pour toujours le légitime possesseur, renverser l'orde de la succession établie par les Loix, & condamner à un exil éternel les fils de leurs anciens Maîtres.

Le Duc d'Yorck ayant été proclamé Roi sous le nom de Jacques II. déclara au commencement de son regne qu'il vouloit gourverner selon les Loix du Royaume, & qu'il se feroit un devoir de défendre & de soutenir la Religion Anglicane. Si Jacques eût persisté dans ces sentimens, il se seroit

épargné bien des diſgraces ; mais dès que ce Prince crut que ſon autorité étoit ſolidement affermie ; il forma tout à la fois deux entrepriſes, dont une ſeule étoit plus que ſuffiſante pour le rendre odieux aux Anglois. Il voulut ſe rendre abſolut dans ſes Etats & rétablir la Religion Catholique. Les voies des douceur ne furent pas les moyens qu'il employa pour faire réuſſir ſes projets.

Après la révolte & l'exécution du (*a*) Duc de Montmouth, le Roi fit une recherche exacte des autres rebelles.

(*a*) Le Duc de Montmouth, fils natulel de Charles II. revint des Pays Bas où il avoit été banni, & débarqua au port de Lime dans la Province de Dorſet le 11 de Juin 1685, à la tête de deux mille hommes, il publia qu'il n'avoit pris les armes que pour maintenir la Religion Proteſtante ; mais en même-tems il ſe fit déclarer Roi. Il livra une bataille, la perdit, fut pris, condamné à mort & décapité. C'étoit un des plus beaux hommes d'Angleterre ; mais on n'auroit pû lui appliquer ce paſſage latin. *O lepidum caput, ſi cerebrum haberet.* Il fut fort regretté, ſur-tout des Dames Angloiſes. Le Duc de Montmouth avoit obtenu un Régiment en France où il ſervit quelque tems.

Le Chancelier *Jeffreys* & le Major Général Kirck qui furent chargé de cette commission, se porterent à des excès de barbarie dont le récit fait horreur. Jamais on n'avoit donné tant d'occupation aux Bourreaux, & le cruel *Jeffreys* se vantoit publiquement d'avoir fait pendre plus de gens lui seul, que tous les Juges d'Angleterre ensemble depuis Guillaume le Conquérant.

La consternation fut bientôt répandue parmi les peuples, & il ne se seroit pas trouvé alors un seul Anglois assez hardi pour se soulever contre un Roi qui sçavoit se venger d'une maniere si terribles. Les circonstances parurent favorables à Jacques II. & il résolut de travailler au rétablissement de la Religion Romaine. On commença par l'Irlande. Le Duc d'Ormond qui y commandoit en qualité de Vice-Roi, fut rappellé, & on envoya à sa place deux Lords justices qui étoient plus propres que lui à faire réussir les projets de la Cour. On établit un Conseil Privé, dont la plûpart des Membres étoient Catholiques ; & comme on craignoit quelque révolte de la part des Protestans, on trouva des prétextes pour les désarmer. Le Roi qui ne vouloit avoir que des

troupes sur lesquelles il pût compter ; donna le pouvoir au Colonel Richard Talbot, de casser tous les Officiers & Soldats qu'il jugeroit à propos. Ce Colonel étoit un Catholique des plus ardens, qui se conforma avec plaisir aux intentions de son maître. Talbot, pour récompense de ses services, fut fait Comte de Tyrconel & Lieutenant Général de l'armée d'Irlande.

L'Angleterre entretient peu de troupes en tems de paix. Il en résulte deux grands avantages pour les habitans de ce Royaume. Premiérement, ils sont exempts de subvenir à la dépense qu'entraîne nécessairement une armée nombreuse. En second lieu, ils n'ont point à craindre qu'on emploie la force pour leur ravir une liberté dont ils sont extrêmement jaloux. Dans un pays où le Souverain a toujours un grand nombre de Soldats à sa disposition, il est facile de contraindre les peuples à subir le joug qu'on veut leur imposer.

Jacques II. sentant bien qu'il ne pourroit réussir dans ses projets sans le secours d'une armée qui fût presque toute composée d'Officiers & de Soldats Catholiques tâcha de déterminer ses Sujets à lui fournir les moyens de

rétablit une Religion que la plûpart avoient en horreur Ce fut dans ce dessein que le Roi demanda au Parlement qu'on entretînt un bon corps de troupes, afin d'empêcher à l'avenir les révoltes qui n'étoient que trop fréquentes dans le Royaume. Jacques déclara en même-tems, qu'ayant toujours été bien servi par les Catholiques, il souhaitoit qu'on n'eût aucun égard à l'acte du *Test*, qui excluoit de tout emploi les partisans de la Religion Romaine.

Le Parlement fut extrêmement surpris d'une pareille demande, & il y eut de grands débats dans les deux Chambres, pour sçavoir si on devoit remecier le Roi de sa harangue. Le Marquis d'Halifax dit à ce sujet : « Pourquoi » ne pas faire des remercîmens à Sa » Majesté, puisqu'elle nous a parlé » avec franchise, & nous a fait con» noître sans détour où elle vouloit » aller. » Après bien des délibérations, il fut décidé qu'on accorderoit un secours d'argent au Roi *pour rendre la milice plus utile*. Quoiqu'il ne fût pas question de troupes réglées, on mettoit Jacques II. en état d'en avoir. L'article des soldats Catholiques souffrit plus de difficultés : pour ne pas mécontenter

tout-à-fait un Souverain qui avoit sçu se faire craindre, les Communes prirent la résolution de dresser un Bill qui rendroit capables de servir un certain nombre d'Officiers *Papistes* que le Roi jugeroit à propos de nommer. Tous ces ménagemens ne contenterent point Jacques II. Ce Prince voyant qu'on ne vouloit pas lui accorder sans restriction tout ce qu'il demandoit, prit le parti de proroger le Parlement.

Depuis long-tems l'exercice public de la Religion Romaine, étoit défendu en Angleterre sous des peines très-rigoureuses; mais Jacques fit décider par quelques Juges que les Souverains avoient droit de dispenser des Loix. Après cette décision, il fut permis aux Jésuites d'ériger des Séminaires & des Colléges. On vit aussi quatre Evêques Catholiques sacrés dans la Chapelle du Roi; les Religieux parurent avec les habits de leur ordre; on fit venir un grand nombre de Missionnaires étrangers. Le Clergé Anglican eut défense de prêcher la controverse : on établit pour juger les affaires Ecclésiastiques, une nouvelle Cour composée de quelques Prélats & de plusieurs Laïques parmi lesquels Jeffreys tenoit le pre-

mier rang. Outre cela le Roi avoit formé assez près de Londres un camp de quinze mille hommes où l'on disoit la Messe tous les jours. Les Anglois virent bien qu'on vouloit faire triompher la Religion Romaine : c'est ce qui détermina un Ministre appellé *Johnson*, à composer un écrit dans lequel il exhorta les Officiers & les Soldats à ne pas favoriser les desseins d'un Roi, qui ne cherchoit qu'à établir le Papisme & à détruire les Loix fondamentales du Royaume. L'Auteur de cet audacieux libelle fut dégradé, mis trois fois au Pilory, fouetté depuis Newgate jusqu'à Tyburn, & condamné à payer une amande de cinq cens marcs d'argent.

Jacques II. travailloit à faire des Prosélytes parmi les Courtisans, & tous ceux qui refusoit d'embrasser la Religion Catholique, étoient bientôt dépouillés de leurs charges & de leurs emplois. Quelques-uns ouvrirent les yeux à la lumiere, & abjurerent de bonne foi leurs erreurs ; mais un argument contre lequel le plus grand nombre des Seigneurs Anglois ne peut pas tenir, fut la crainte de perdre les bonnes graces du Roi. Si Jacques II. dans

toutes ses démarches ne fit pas voir beaucoup de prudence, ce Prince montra du moins un grand zele pour sa Religion. Les motifs qui le firent agir, étoient fort louables ; mais on auroit souhaité plus de sagesse dans le choix des moyens qu'il falloit employer. Il prit le contre-pied de bien d'autres Souverains qui ne balancent pas un instant, lorsqu'il s'agit de sacrifier la Religion à la Politique.

Le Roi d'Angleterre voulant faire connoître ses desseins d'une maniere encore plus éclatante, envoya le Comte de Castelmaine à Rome pour réconcilier la Grande-Bretagne avec l'Eglise Romaine. On s'imagine peut-être que l'Ambassadeurs Anglois fut reçut avec une joie infinie par le Souverain Pontife. Il en arriva tout autrement. Innocent XI. qui occupoit alors le Saint Siege, sçchant que les affaires de la Religion Catholique n'étoient pas fort avancées en Angleterre, ne jugea pas à propos d'entamer une négociation dont il ne pouvoit pas encore se promettre un heureux succès. On accorda à la vérité plusieurs audiences au Comte de Castelmaine ; mais toutes les fois qu'il vouloit parler, une toux incom-

mode dont le Pape se trouvoit alors surpris., interrompoit la harangue de l'Ambassadeur. Celui-ci sentant que sa présence n'étoit par fort agréable, prit le partit de se retirer, & on ne fit aucuns efforts pour le retenir. On lui conseilla seulement de voyager le matin à la fraîcheur, & de se reposer pendant la chaleur du jour. Tel fut le succès d'une Ambassade, qui, au lieu de contribuer à la conversion de l'Anglettere, comme Jacques II. s'en étoit flatté, ne servit qu'à avancer la ruine de cet imprudent Monarque.

Qu'on ne m'accuse pas de témérité, si je blâme aujourd'hui la conduite d'un Prince, à qui les plus sages Catholiques de son tems représentoient sans cesse que la trop grande vivacité de son zele ne pouvoit qu'être préjudiciable à la Religion Romaine & à celui qui vouloit la rétablir. Jacques II. qui étoit d'un caractere altier & impérieux, n'eut aucun égard à des représentations si raisonnables, & il aima mieux suivre des conseils violents dont il fut la victime.

Les Anglois témoignerent d'abord leur mécontentement par des écrits satyriques, dans lesquels on tournoit

en ridicule toutes les peines que se donnoit le Roi pour l'avancement de sa Religion : ces sortes de libelles n'empêcherent pas Jacques II. de poursuivre ses desseins. Il travailloit sur-tout à gagner le Parlement, & à lui faire sentir la nécessité d'abolir les loix pénales portées autrefois contres les Catholiques. Quelques Membres de cette auguste Assemblée, promirent de se conformer aux intentions de la Cour, mais le plus grand nombre fut inflexible. C'est ce qui détermina le Roi à casser le Parlement, afin d'en convoquer un autre qui lui fût plus favorable.

Le Pape comme nous l'avons dit, avoit fait à Rome un assez froid accueil au Comte de Castelmaine ; on en usa autrement en Angleterre à l'égard *de Ferdinand Dada*, que le Souverain Pontife envoya à Londres pour y résider en qualité de Nonce ordinaire. Le Prélat Italien fut reçu dans la Capitale du Royaume, avec des cérémonies bien capables de révolter une nation qui frémissoit au seul nom d'Eglise Romaine.

Dans le tems même que Jacques II. donnoit des preuves si éclatantes de

son zele pour la Religion Catholique, il recevoit très-favorablement tous les Protestans François qui venoient se réfugier dans ses Etats. Il vouloit sans doute prouver par cette conduite qu'il n'avoit aucun dessein de persécuter ceux de ses sujets qui persisteroient dans la Religion Anglicane. Le Roi suivit en cette occasion les regles d'une assez judicieuse politique ; mais il s'en écarta furieusement lorsqu'il admit dans le Conseil le Pere *Peters*. Celui-ci étoit Jésuite & Confesseur du Roi. Jamais il n'y eut d'homme plus vain & plus présomptueux. Il s'imaginoit avoir des talens supérieurs pour le Gouvernement. Son crédit excessif excita la jalousie des autres Ministres, & lui attira la haine des Anglois; mais il s'embarrassoit peu d'être détesté de toute la nation, pourvû qu'il eut la confiance de son maître. *Peters* avoit une Cour plus nombreuse que celle du Roi. On voyoit à son lever une foule de Seigneurs, qui rampoient devant un homme pour lequel ils n'avoient que des sentimens d'aversion. On trouve en Angleterre d'aussi bas courtisans que parmi les autres peuples de l'Europe. L'arrogance du P. *Peters* augmentoit tous les jours

avec son crédit. Il étoit devenu d'une fierté insurportable depuis qu'il sçavoit qu'on avoit demandé pour lui un chapeau de Cardinal; mais le Pape qui fut instruit par son Nonce de la conduite de ce Religieux, ne voulut jamais le décorer de la Pourpre Romaine, & il refusa même des (*a*) dispenses pour un Evêché auquel le Roi venoit de nommer cet ambitieux Jésuite.

Depuis trois ans que Jacques II. étoit sur le Trône, il avoit fort avancé les affaires de la Rélgion Catholique; mais il n'étoit pas facile de terminer entiérement cette grande entreprise, tandis que le Parlement ne seconderoit par les intentions du Roi. Celui-ci fit donc tous ses efforts afin que le choix des Députés ne tombât que sur des personnes dévouées aux intérêts de la Cour. Tous les manéges qui furent employés en cette occasion, devinrent inutiles, & le Roi se vit contraint d'avoir recours à d'autres expédiens. Il leva de nouvelles troupes, donna des ordres pour l'augmentation

(*a*) Les Jésuites renoncent par vœu à toutes dignités Ecclésiastiques : ils ne peuvent les obtenir qu'avec une dispense du Pape.

de

de ſa flotte, diſtribuat les emplois à des Officiers Catholiques, écrivit aux Etats Généraux de lui renvoyer quelques Régimens Anglois & Ecoſſois qui étoient actuellement au ſervice de la République, & publia enfin une Déclaration pour établir la liberté de conſcience.

Ce dernier article lui tenoit fort à cœur, par l'envie qu'il avoit d'abolir l'acte du *Teſt*, qui étoit ſi contraire aux Catholiques. Quelques Prélats Anglicans, à la tête deſquels ſe trouvoit l'Archevêque de Cantorbery, réſolurent de ne point faire la lecture de cette Déclaration, quoique cela leur eut été expreſſément ordonné, & ils préſenterent même à ce ſujet une Requête dont le Roi fut très-mécontent. Il y eut de ſimples Miniſtres qui montrerent beaucoup de fermeté. L'un d'eux ne voulant pas déſobéir, & ſentant de la répugnance à faire ce qu'on lui commandois, dit à ſes Paroiſſiens : *mes chers freres, j'ai un ordre exprès de lire la Déclaration du Roi pour la liberté de conſcience : mais je ne crois pas qu'il y ait un ordre pour vous d'en écouter la lecture.*

Les Evêques qui avoient préſenté la Requête, furent cités devant le Con-

ſeil. On les envoya à la Tour, ſous prétexte qu'ils avoient fait un libelle ſéditieux contre le Roi & le Gouvernement. Cette démarche de Jacques II. fut regardée comme une injuſtice criante, & on donnoit à ce Prince les noms les plus odieux, tandis qu'on combloit d'Eloges les Evêques qui venoient d'être emprisonnés. Ces Prélats après avoir été enfermés pendant quelque tems dans la Tour, comparurent devant la Cour du Roi, dont ils n'avoient pas voulu reconnoître la Juriſdiction. La grande Salle de Weſtminſter où devoit ſe juger cette importante affaire, fut remplie d'une infinité de perſonnes de toutes les conditions. Il y avoit des Avocats pour le Roi & pour les Evêques. On plaida de part & d'autre avec beaucoup de chaleur. Les Juges après avoir entendu les deux parties, déclarerent les Evêques *non coupables*, & les renvoyerent abſous. Un pareil Jugement fit autant de plaiſir au peuple, qu'il cauſa de chagrin au Roi. Celui-ci vit bien qu'il falloit employer la force pour l'exécution de ſes projets; mais avant que de ſe ſervir d'un moyen ſi violent, il voulut éprouver l'obéiſſance des troupes, dans ce deſſein le Roi ſe rendit au

camp de Honslow pour connoître les dispositions présentes de l'armée. Un Major adressant la parole aux Officiers & aux soldats, leur dit de la part du Roi : *Ceux d'entre vous qui ne voudront pas contribuer à la révocation du Test & des loix pénales, n'ont qu'à poser leurs armes par terre.* Quelle surprise pour le Roi de ne voir presque personne se déclarer pour lui! *Relevez vos armes*, dit ce Prince outré de dépit, *je ne vous ferai pas une autre fois l'honneur de vous consulter.* Jacques II. ne trouva pas les Officiers de la flotte mieux disposés à le servir.

La situation de ce Monarque étoit pour lors fort embarrassante. Il ne pouvoit plus reculer après toutes les démarches qu'il venoit de faire ; d'un autre côte, il se voyoit dépourvu des moyens les plus nécessaires pour l'exécution de son entreprise. Quel parti prendre en des circonstances si difficiles ? Jacques II. ne se laissa point effrayer à la vue des obstacles. Il connoissoit parfaitement le génie des Anglois qui ont en horreur tout ce qui sent la tyrannie. Il sçavoit que son pere avoit passé du Trône sur l'échafaud, pour avoir voulu étendre trop loin son pouvoir. Toutes ces considérations ne

furent pas capables d'arrêter un Prince qui avoit résolu de tout risquer pour soutenir les intérêts de la Religion Romaine. En effet le Roi montra dans sa conduite un dessein si marqué d'anéantir le parti des Protestans, que ceux-ci songerent enfin à prendre des mesures pour sauver leur Religion du péril qui la menaçoit. Dès ce moment on vit les Sectes les plus opposées se réunir ensemble Les *Wiggs* même & les *Torys* suspendirent leur animosité réciproque, pour la tourner contre un Prince qu'ils regardoient comme un Tyran.

De pareilles dispositions annonçoient une révolution prochaine, aussi ne tarda-t-elle pas à arriver. Il ne s'agissoit plus que de chercher des moyens pour la faire réussir; on n'en trouva point de plus sûr que de s'adresser au Prince d'Orange, qui en qualité de Stathouder & de gendre du Roi, devoit naturellement prendre cette affaire à cœur; car premierement il y avoit entre Jacques II. & Louis XIV. une très-grande union qui pouvoit devenir très-préjudiciable à la Hollande. En second lieu, le Prince d'Orange pouvoit assurer à son épouse la succession au Trône d'Angleterre, & passer lui-même du

Stathoudérat à la Couronne. Ces motifs, sur-tout ce dernier, étoient bien capables de déterminer un gendre ambitieux à se déclarer contre son beau-pere : aussi Guillaume de Nassau ne fit aucune difficulté de se mettre à la tête d'une troupe de Sujets rebelles qui vouloient détrôner leur Souverain. On ne manque jamais de prétextes honnêtes pour justifier tout ce que de pareilles entreprises peuvent avoir d'odieux. Il ne s'agissoit, disoit-on, que de secourir un peuple opprimé, & de sauver la Religion & le Gouvernement d'Angleterre. On se donnoit bien garde de laisser entrevoir qu'on songeoit à usurper une Couronne sur laquelle on n'avoit aucun droit légitime. Il est cependant bien vraisemblable que Guillaume de Nassau avoit formé dès-lors le dessein de se mettre à la place de Jacques II. Est-il des Princes qui veuillent se sacrifier pour les intérêts d'une nation étrangere ? Quoiqu'il en soit, le Prince d'Orange accepta les propositions qui lui furent faites de la part de quelques Seigneurs Anglois.

La Hollande entra dans les vues du Stathouder, & on fit dès ce moment les préparatifs nécessaires pour l'exécu-

tion d'une entreprise si importante. Il falloit conduire cette affaire avec beaucoup de secret; mais comment lever des troupes & equiper une flotte, sans donner des soupçons à celui contre lequel toutes ces choses étoient destinées? D'heureuses circonstances servirent à couvrir les desseins de Guillaume de Nassau. Il y avoit alors un différend entre le Prince de Baviere & le Cardinal de Furstemberg, au sujet de l'Election d'un Archevêque de Cologne. Les brouilleries que cette affaire occasionna, fournit aux Etats Généraux un prétexte d'assembler une armée près de Nimegue. Outre cela l'apparence d'une guerre prochaine avec la France mettoit la Hollande dans le cas de préparer une flotte considérable.

Tandis qu'on travailloit a renverser du Trône le Roi d'Angleterre, ce Monarque vivoit dans une parfaite sécurité, & n'apperçevoit pas l'orage qui étoit prêt à fondre sur lui. Son rival au contraire, se comportoit avec une prudence qui lui auroit fait beaucoup d'honneur, si elle eut été employée pour une meilleure cause. Malgré les précautions que prenoit le Prince d'Orange afin qu'on ne découvrit pas ses

deſſeins, le Comte d'Avaux notre Ambaſſadeur en Hollande, forma des ſoupçons dont il fit part au Roi ſon Maître. Louis XIV. avertit auſſi-tôt Jacques II. de ſe tenir ſur ſes gardes ; mais le Monarque Anglois ne voulut jamais croire des choſes qui n'étoient que trop véritables, & il s'imagina que c'étoient des piéges qu'on lui tendoit pour lui empêcher de pourſuivre ſes projets. Cependant comme il recevoit tous les jours des avis au ſujet de l'armemens qui ſe faiſoit en Hollande, il ſe détermina enfin à prendre des précautions ; mais il ne voulut pas accepter une armée de trente mille hommes que lui offrit Louis XIV. On ne pénétre pas aiſément les raiſons qui engagerent Jacques II. à refuſer un ſecours qui lui étoit ſi néceſſaire. Il ne croyoit peut-être pas d'abord que le danger fut ſi preſſant ; mais il eut bien-tôt lieu de s'apperçevoir que l'affaire étoit des plus ſérieuſes. Le départ du Prince d'Orange n'étoit plus un myſtère, & on ſçavoit que pluſieurs Seigneurs Anglois avoient deſſein d'ambraſſer ſon parti. Le Roi d'Angleterre alloit être obligé de ſe défendre, & contre des étrangers, & contre ſes propres Sujetss Ceux-ci

n'étoient pas les moins à craindre : *on* chercha donc à gagner leur affection ; mais il n'étoit plus tems, & tous les moyens qu'on employa, furent inutiles. Il fallut prendre d'autres meſures. Le nombre des troupes fut augmenté. On donna des commiſſions pour lever de nouveaux Régimens d'Infanterie & de Cavalerie ; toutes les milices eûrent ordre de ſe tenir prêtes à marcher au premier commandement, & le Comte de Feversham fut nommé Général de l'armée Angloiſe. Jacques II. publia enſuite une proclamation qui étoit à peu près conçue en ces termes.

» Nous avons eu des avis très-cer-» tains qu'une armée nombreuſe doit » bientôt partir de la Hollande dans le » deſſein d'envahir nos Royaumes. » Quoiqu'on publie par-tout que c'eſt » pour défendre la liberté & la Reli-» gion de nos peuples, il eſt néanmoins » évident qu'on ne fait tous ces grands » préparatifs, que pour s'emparer de » notre Couronne, & pour aſſujettir » les Anglois à une puiſſance étrangere. » Quelques-uns de nos Sujets animés » par un eſprit de révolte, ne s'occu-» pent qu'à former de noirs complots & » à troubler la paix dont ce Royaume

» jouit depuis plusieurs années. Insen-
» sibles à nos bienfaits, ils se déclarent
» contre nous, & cherchent à plonger
» leur patrie dans un abyme de mal-
» heurs, espérant que les calamités
» publiques pourront leur procurer
» les plus grands avantages. Malgré
» l'orage qui gronde sur notre tête,
» nous n'avons point voulu recourir à
» des secours étrangers, aimant mieux
» nous reposer sur la valeur des véri-
» tables Anglois. Comme nous avons
» souvent hazardé notre vie pour l'hon-
» neur de la Nation, nous sommes
» encore très-déterminés aujourd'hui à
» mourir, s'il le faut, en combattant
» contre nos ennemis. C'est pourquoi
» nous conjurons nos Sujets de se défai-
» re de toutes sortes d'animosités,
» & de s'unir pour la défense de leur
» Roi & de leur Patrie. C'est le moyen
» le plus sur de déconcerter les projets
» de nos ennemis, qui ne fondent que
» sur nos divisions le succès de leur
» injuste entreprise. Quoique leur com-
» plot ait été formé avec tout le secret
» possible, nous n'avons pas laissé de
» prendre toutes les mesures nécessai-
» res pour en arrêter les suites funestes,
» & nous ne doutons pas qu'avec l'as-

» sistance du Ciel, nous ne venions à
» bout de faire repentir nos ennemis
» de leurs téméraires projets. C'est
» pourquoi nous avons dessein, ainsi
» que nous l'avons déclaré depuis quel-
» que tems, de faire assembler notre
» Parlement au mois de Novembre pro-
» chain. Nous nous proposons entre
» autres choses, de calmer l'esprit de
» nos peuples sur ce qui regarde la
» Religion; mais pour qu'on ne puisse
» s'opposer à nos louables desseins,
» nous ordonnons expressément par ces
» présentes à tous nos bons Sujets de
» se préparer à défendre leur pays, tant
» sur terre que sur mer. Nous com-
» mandons pareillement à tous les Gou-
» verneurs & Lieutenans Généraux des
» Provinces, de faire tous leurs efforts
» pour repousser & détruire ces Etran-
» gers qui viennent avec tant d'assu-
» rance dans le dessein de conquérir &
» d'envahir nos Royaumes. Ainsi nous
» défendons à tous & chacun de nos
» Sujets, de quelque qualité, rang &
» condition qu'ils puissent être, de
» donner aucune sorte d'aide, d'assis-
» tance ou de secours à nos ennemis, ni
» d'entretenir aucuue correspondance
» avec eux ou avec leurs complices, sous

» peine d'être traités comme criminels
» de haute trahison. » *Donné dans notre Palais de Witehal le 28 Septembre 1688.*

Pendant toutes ces agitations, on baptisa solemnellement le Prince de Galles qui alloit bientôt se voir exclus d'un Trône dont il étoit l'héritier présomptif. Cet (*a*) enfant ne pouvoit pas encore pressentir ses malheurs. Il a eu le tems dans la suite de pleurer sa disgrace, ou plutôt il se console aujourd'hui de la perte d'une couronne dont il n'auroit gueres pu être tranquille possesseur qu'aux dépens de sa Religion. Un trait d'imprudence qu'on a bien de la peine à pardonner au Roi d'Angleterre dans les circonstances où il se trouvoit pour lors, c'est d'avoir donné pour parrein à son fils, le Pape, qui fut représenté par le Nonce Ferdinand Dada. Il n'en falloit pas d'avantage pour exciter l'indignation d'un peuple qui abhorre les Pontifes Romains.

Le Prince d'Orange, avant que de partir pour son expédition, publia un

---

(*a*) C'est celui qui réside actuellement à Rome sous le nom de Chevalier de St. Georges, & qui est pere du Prince Edouard & du Cardinal d'Yorck.

Maniſeſte dans lequel il expoſoit les raiſons qui les déterminoient à paſſer en Angleterre. On rapportoit d'abord tous les griefs des Anglois contre leur Souverain. En ſecond lieu, on faiſoit ſentir l'impoſſibilité de remédier aux abus qui s'étoient introduits dans l'Etat, à moins que d'employer la force contre l'Auteur de tous ces déſordres. Dans le troiſiéme article, le Prince déclaroit quel étoit le but de ſon entrepriſe. Il vouloit, diſoit-il, faire convoquer un Parlement libre & légitime pour régler les affaires du Gouvernement & de la Religion. Il proteſtoit en même-tems qu'il n'avoit aucun deſſein de ſubjuguer l'Angleterre, & qu'il renverroit les troupes étrangeres, auſſi-tôt que le bon ordre & la tranquillité ſeroient rétablis dans le Royaume.

Les Hollandois chercherent auſſi à ſe juſtifier dans le Public au ſujet des ſecours qu'ils venoient de donner au Prince d'Orange. Ils prétendoient avoir lieu de craindre que le Roi d'Angleterre ne ſe joignît au Roi de France pour détruire la Religion Proteſtante & la République de Hollande. Comme le Prince d'Orange aſſuroit dans ſon Maniſeſte *qu'il avoit été invité & ſollicité par*

un grand nombre de Seigneurs spirituels & temporels, le Roi d'Angleterre fit venir aussi-tôt l'Archevêque de Cantorbery avec trois ou quatre autres Evêques, & leur demanda s'il falloit ajouter foi au Manifeste. Les Prélats se contenterent de protester qu'ils étoient toujours fidéles à leur Souverain ; mais le Roi peu content d'une réponse si vague, ordonna aux Evêques de signer un écrit par lequel ils désaprouvoient l'invasion du Prince d'Orange. Ils refuserent d'obéir, sous prétexte que leur état les empêchoit de se mêler d'une affaire qui alloit se terminer par une guerre sanglante.

Jacques II. sentit bien qu'il trouveroit un grand nombre d'ennemis parmi ses Sujets. Pour tâcher de ramener les Anglois a leur devoir, il fit imprimer & publier le manifeste du Prince d'Orange, avec des additions qui tendoient à justifier sa conduite, & à rendre odieuse celle de son rival. Le Prince de son côté adressa à l'armée & à la flotte du Roi, deux lettres, dans lesquelles il exhortoit les Officiers, les Soldats & les Matelots à ne pas servir d'instrument aux injustes entreprises de leur Souverain. Il leur représentoit qu'ils ne

devoient pas se piquer d'être fidèles ; lorsqu'il s'agissoit de sauver la patrie & la Religion : ces lettres enleverent au Roi plusieurs de ses partisans.

Guillaume de Nassau employoit toutes sortes de moyens pour attirer dans son parti les personnes les plus considérables du Royaume. Il entreprit de gagner le Prince (a) Georges de Dannemarck qui étoit gendre du Roi. Pour y réussir, il commança par décrier le Gouvernement, & fit ensuite entendre au Prince & à la Princesse de Dannemarck, que son entreprise leur étoit extrêmement avantageuse. « Comme » je n'ai point d'enfans, leur disoit-il, » la succession au Trône vous regar» de ; mais en laissant régner Jacques » II. vous serez exclus pour toujours » de la Couronne, puisqu'elle passera » sur la tête du prétendu (b) Prince de Galles. » Tel fut l'artifice dont se servit Guillaume de Nassau pour corrom-

(a) Il étoit fils de Frederic III. Roi de Dannemarck & de Sophie-Amelie de Lunebourg. Le Prince de Dannemarck avoit épousé la Princesse Anne qui étoit fille de Jacques II. & qui fut dans la suite Reine d'Angleterre.

(b) Les Protestans firent courir le bruit que le Prince de Galles étoit un enfant supposé.

pre la fidélité du Prince Georges de Dannemarck.

Le Roi d'Angleterre ne sçachant pas en quel endroit de ses Etats débarqueroient les troupes Hollandoises, prit toujours la précaution de faire construire un Fort à l'embouchure de la Tamise pour empêcher de ce côté-là la descente des ennemis. Il distribua ensuite des commissions pour vingt-cinq ou trente mille hommes; de sorte qu'avec les vieilles troupes qui étoient sur pied, on pouvoit compter jusqu'à quarante mille combattans. Jamais on ne vit d'armée plus leste ni mieux équipée. Plusieurs Milords & un grand nombre de Gentilshommes servoient en qualité de Volontaires. Le Roi avoit outre cela une belle flotte capable de faire de grandes choses, si le Commandant & les principaux Officiers n'eussent pas été des traîtres.

Le Prince d'Orange voyant qu'il étoit inférieur en forces, & que pour réussir dans son entreprise, il falloit remporter deux victoires, l'une sur mer, & l'autre sur terre; tâcha de procurer à ses partisans les moyens de lui être utiles. Sçachant qu'on distribuoit des commissions, il engagea ceux de

son parti à briguer les principaux emplois de l'armée; ce qui ne fut pas difficile, parce qu'on pouvoit tout obtenir à force d'argent. Par ce moyen l'armée de Jacques II. se trouva remplie de gens qui avoient dessein d'abandonner le Roi & de se déclarer même contre lui, lorsque le Prince d'Orange paroîtroit en Angleterre; c'est ce qui arriva effectivement.

Depuis que le Royaume étoit menacé d'une invasion, le Roi montoit presque tous les jours à cheval, & faisoit exactement la revue de ses troupes. Quoiqu'il sçut que son attachement à l'Eglise Romaine, l'exposoit aux plus grands périls, il fit construire une Chapelle au milieu de son camp, où il entendoit la Messe avec beaucoup de dévotion, en présence de son armée qui étoit presque toute Protestante. Rien n'étoit capable de ralentir son zèle pour la Religion, & il se disposoit à en soutenir les intérêts aux dépens de sa Couronne. Mylord d'Harmouth qui commandoit la flotte Royale, avoit ordre de chercher les Hollandois pour les combattre. L'armée de terre étoit campée dans la plaine de Salisburi, toute prête à se rendre dans le lieu où les

ennemis voudroient faire leur descente. Le Roi avoit fait planter au haut de son Palais de Witehal une grande perche, au bout de laquelle étoit une girouette pour observer les vents, & pour connoître le moment du départ des Hollandois. On ne tarda pas à apprendre qu'ils étoient en mer. Mylord d'Harmouth, homme de basse naissance, que Sa Majesté Britannique avoit comblé de bienfaits, & qui venoit d'être élévé à la dignité d'Amiral, fit voir par sa conduite qu'il n'étoit rien moins que fidèle à son Maître, Il alla mouiller à deux lieue de l'embouchure de la Tamise.

Un Vaisseau marchand qui passoit; rapporta que seize navires Hollandois étoient à l'encre en pleine mer, que le reste de leur armée navale étoit près de la Brille, & que leurs vaisseaux avoient beaucoup souffert par une tempête qui étoit survenue dans le tems que le Prince d'Orange sortoit des ports de Hollande. Leur flotte n'étoit composée que de quarante-quatre navires de guerre, dont la plûpart ne portoient que trente-six pieces de canon, & ils avoient très-peu de Matelots. C'étoit une belle occasion d'attaquer

les Hollandois ; mais d'Harmouth ne jugea pas à propos d'en profiter. Il faisoit tenir presque tous les jours le Conseil de guerre, plutôt pour connoître les dispositions des Officiers, que pour se disposer à combattre.

Il y avoit sur la flotte Angloise un François, appellé le Marquis de Quersan, de la Province de Bretagne. C'étoit un fort bon Officier qui auroit pu rendre de grands services, si on avoit voulu suivre ses conseils. On le consulta pour sçavoir quel parti on devoit prendre, & on le pria de donner son avis par écrit. Il n'en fit aucune difficulté ; & voici de quelle maniere il proposa son sentiment. « Il me semble, » Messieurs, que pour empêcher la » descente des Hollandois, il faut quitter le lieux où nous sommes & aller » à la Brille, où la flotte ennemie est à » l'encre, & croiser le plus près de » terre qu'il sera possible ; car si nous » restons dans la Tamise, nous ne » pourrons empêcher le Prince d'Orange de faire mettre ses troupes à terre » ou en Ecosse, ou au Nord de l'Angleterre : d'ailleurs il lui sera facile de » venir nous combatre, & tandis que » nous serons occupés à nous défendre,

» ceux de ses bâtimens qui sont chargés
» de troupes, avanceront toujours, &
» la descente se fera sans aucune diffi-
» culté ; au lieu qu'en croisant de la
» maniere que je viens de dire, nous
» inquiéterons nos ennemis, & nous les
» empêcherons d'approcher des côtes
» d'Angleterre. Si nous nous trouvons
» sous le vent de la flotte Hollandoise,
» il faudra éviter le combat, parce que
» nous aurions du désavantage, & nos
» brûlots deviendroient inutiles : mais
» en cas que nous ayons le vent sur
» les ennemis, il sera alors à propos de
» combattre, sur-tout si la mer est agi-
» tée ; car pour lors la batterie basse des
» vaisseaux Hollandois ne pourroit leur
» servir, ce qui seroit extrêmement
» avantageux pour nous. Il me paroît
» nécessaire aussi d'attaquer les seize
» vaisseaux qui sont séparés du reste de
» la flotte, & d'y attacher nos brûlots
» qui peuvent aisément les détruire ;
» après cette expédition, il faudra
» fondre sur le gros de la flotte & tâcher
» d'y mettre le feu. Si les ennemis
» veulent éviter ce péril, ils se jette-
» ront dans un plus grand ; car étant
» obligés de couper leurs cables, ils se
» fracasseront en s'approchant les uns

» des autres, ou iront échouer sur les
» côtes. Supposé qu'on ne veuille pas
» commencer les actes d'hostilité, &
» qu'on se contente d'examiner la ma-
» nœuvre des Hollandois, en ce cas il
» faut mouiller aux Dunes, & observer
» les ennemis de fort près, ou bien se
» mettre en quelque rade d'où on puisse
» sortir avec toutes sortes de vents ;
» afin de s'opposer à la descente des
» Hollandois, & de leur livrer le com-
» bat. » Je laisse aux Officiers de marine à décider si les conseils du Gentilhomme (*a*) Breton étoient bons à suivre ; tout ce que je sçais, c'est qu'on n'y eut aucun égard.

Le Marquis de Querian s'aperçevant que l'Amiral & tous les Officiers de la flotte Angloise trahissoient le Roi, trouva le moyen d'avertir Sa Majesté Britannique de tout ce qui se passoit. En conséquence de cet avis, Jacques II. donna ordre à d'Harmouth de combattre les Hollandois à quelque prix que ce fut ; mais le perfide Amiral se con-

(*a*) Le Marquis de Querian fut retenu quelque tems après prisonnier sur la flotte Angloise : il se sauva déguisé en Matelot, & se retira en Bretagne.

tenta de tenir un Conseil de guerre, qui empêcha qu'on ne mit à exécution les ordres du Roi. Il feignoit toujours d'être fort attaché à son Maître; mais quand il eut amené les choses au point qu'il souhaitoit, il leva le masque & livra la flotte Angloise au Prince d'Orange. Celui-ci après avoir essuyé une rude tempête, qui l'obligea de rentrer dans les ports de Hollande, se remit en mer, & arriva dans la rade de Torbai, où le débarquement se fit avec autant de tranquillité que de diligence. Ce fut le 5 de Novembre de l'année 1688, que le Prince d'Orange arriva en Angleterre; il marcha vers Excester par un tems fort pluvieux, & par des chemins très-incommodes.

Le premier hommage qu'il reçut à son arrivée, fut de la part d'une vieille femme qui vint lui présenter trois grosses pommes dans une corbeille de jonc. Un Anglois qui se trouvoit alors à côté du Prince, lui dit: *Monseigneur, ces trois pommes sont une représentation des trois Royaumes d'Angletere, d'Ecosse & d'Irlande, qu'on viendra offrir dans quelques jours à votre Altesse.*

Dès que Jacques II. eut appris la descente du Prince d'Orange, il fit

assembler promptement son armée dans la plaine de Salisburi, & envoya un renfort à Portsmouth sous le commandement du Duc de Barwick. Si le Roi, qui sçavoit depuis quelques mois ce qui devoit arriver, eut pris la précaution de faire camper seulement vingt mille hommes au milieu de son Royaume, pour être en état de marcher tout de suite contre ses ennemis, il est certain qu'il auroit furieusement embarrassé le Prince d'Orange; car celui-ci qui avoit toujours compté que le peuple se souleveroit en sa faveur, n'avoit amené qu'un nombre de troupes assez médiocre. Il auroit été facile de vaincre une armée aussi foible avant qu'elle eut été fortifiée par le concours des Anglois: mais l'imprudent Monarque donna le tems au Prince d'Orange d'augmenter considérablement son parti; de sorte que Guillaume de Nassau se vit bien-tôt en état de poursuivre son entreprise avec succès.

Le Marquis (*a*) des Porcelets avoit fait sentir combien il étoit important de tomber tout-à-coup sur les ennemis:

(*a*) C'étoit un Gentilhomme François.

mais les Généraux Anglois ne furent pas de ce sentiment. Il suffisoit qu'un François donnât un conseil pour qu'il ne fut pas suivi. L'Ambassadeur d'Espagne ne put s'empêcher de dire au Résident de Hollande ; *si on avoit voulu croire un Gentilhomme François, vous étiez tous perdus.* En effet les troupes du Prince d'Orange, ne consistoient que dans quelques Huguenots réfugiés & dans un vieux Régiment Suédois. Le reste étoit composé de Soldats Hollandois qui étoient en assez mauvais état, lorsqu'ils descendirent en Angleterre.

Les deux armées n'étoient pas éloignées l'une de l'autre. Il y avoit tout au plus douze à treize mille hommes dans celle du Prince d'Orange ; mais elle augmentoit tous les jours considérablement par la désertion des Anglois qui abandonnoient leur Roi pour prendre le parti d'un Usurpateur. Jacques II. outré de dépit & animé de colere, passa un jour à travers son armée, & dit : *ceux qui ne voudront pas combattre, pourront se retirer.* Alors tous les Soldats & sur-tout les Irlandois protestent qu'ils sont prêts à répandre jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour le service du Souverain.

Le Roi étoit obligé de se trouver, tantôt à l'armée, & tantôt à Londres. S'il quittoit son camp, les troupes désertoient; & lorsqu'il sortoit de la Ville, la sédition recommençoit. Il n'y avoit presque plus dans son armée que les Irlandois & les Volontaires sur lesquels il put compter.

Quelques Anglois qui étoient demeurés fideles, se retirerent comme les autres, quand ils virent que le parti du Roi s'affoiblissoit de plus en plus. Il ne se passoit aucun jour qu'il ne désertât des compagnies entieres, & l'infortuné Monarque se voyoit tous les jours abandonné par les personnes sur qui il avoit compté d'avantage. Le Lord Cornburi, qui avoit l'honneur d'être (*a*) beau-frere du Roi, passa dans le camp ennemi avec trois ou quatre Régimens. La conduite de ce Seigneur annonçoit à Jacques II. ce qu'il devoit attendre des personnes qui lui étoient

(*a*) Jacques II. n'étant encore que Duc d'Yorck, avoit épousé en premieres nôces, une fille du Comte de Clarendon. Celui-ci étoit pere du Lord Cornburi. Jacques II. s'étoit remarié depuis à une Princesse de Portugal qui fut mere du Prince de Galles.

les plus cheres. Quelques-uns des principaux Officiers s'adressant au Comte de Feversham leur Général, lui déclarerent qu'ils ne pouvoient pas en conscience porter les armes contre le Prince d'Orange, qu'il n'étoit venu en Angleterre que pour assurer la Religion Protestante & la liberté de la Nation par le moyen d'un Parlement libre. Cette déclaration qui fut rapportée au Roi, lui fit comprendre qu'on ne pourroit tirer aucun service d'une armée qui étoit en de pareilles dispositions. Le chagrin que cette affaire lui causa, fut encore augmenté par la désertion du Lord Churcil qui étoit un de ses favoris. Voici la lettre que ce Seigneur écrivit au Roi.

SIRE,

« On soupçonne rarement la fidélité » de ceux qui agissent contre leurs propres intérêts. Si j'ai été fidele à V. » M. dans les tems les plus fâcheux, » mes foibles services ont été récompensés au-delà de mes espérances; & » il n'est point de Gouvernement dans » le monde sous lequel j'eusse été comblé d'un si grand nombre de bienfaits.

» Comment accorder la demarche que
» je viens de faire avec les sentimens de
» reconnoissance que je conserve au
» fond de mon cœur ? Il a fallu des
» motifs bien fort pour me déterminer
» à prendre un parti qui étoit si peu
» conforme à mes inclinations & si con-
» traire à mes véritables intérêts. Les
» mouvemens insurmontables de ma
» conscience, & l'obligation indispen-
» sable de soutenir ma religion, m'em-
» pêchent aujourd'hui de vous donner
» des preuves du zele avec lequel je
» vous servirois en toute autre circons-
» tance ; mais si je ne puis concourir à
» l'exécution des desseins qui vous ont
» été suggérés par des gens peu jaloux
» de votre bonheur & de votre gloire,
» je n'en suis pas moins disposé à faire,
» s'il le faut, le sacrifier de mes biens
» & de ma vie, pour défendre votre
» personne Royale & vos justes droits.

On raconte que ce Milord avoit eu dessein de livrer son Maître au Prince d'Orange. Jacques II. ayant résolu de quitter la plaine de Salisburi, & de chercher un poste avantageux, Churcil offrit d'accompagner Sa Majesté Britannique, & de lui indiquer un lieu commode pour camper. Le perfide Milord

avoit fait mettre les ennemis en embuscade pour se saisir de la personne du Roi. Celui-ci par bonheur fut pris tout-à-coup d'un seignement de nez qui l'empêcha de poursuivre sa route, & qui l'obligea de retourner dans sa tente. Les ennemis du Roi firent alors courir le bruit qu'il étoit dangereusement malade. Cette fausse nouvelle ne contribua pas peu à faire perdre courage à quelques-uns des Royalistes.

Depuis la désertion du Lord Churcil, Jacques II. ne sçavoit plus à qui se confier. Tous ceux qui approchoient de sa personne lui paroissoient autant d'ennemis qui l'abandonneroient à la premiere occasion. Comme il n'osoit plus demeurer à l'armée, il partit pour Londres avec une précipitation qui faisoit assez connoître ses inquiétudes. En s'en retournant il apprit que le Prince de Dannemarck son gendre venoit de se retirer auprès du Prince d'Orange. Cette fâcheuse nouvelle fut suivie de plusieurs autres, qui ne causerent pas moins de déplaisir au Roi. On lui vint annoncer que Plymouth & Brystol étoient au pouvoir des ennemis. Les Villes d'Yorck & de Barwick, & quelques autres places, se déclarerent aussi

contre le Roi. Tant de pertes consécutives furent extrêmement sensibles à ce malheureux Prince ; mais ils ne ressentit point de plus vive douleur, que quand il se vit abandonné par la Princesse de Dannemarck sa fille. Celle-ci en partant de Londres, écrivit à la (*a*) Reine la lettre suivante.

MADAME,

» Jamais situation ne fut plus cruelle
» que la mienne. Partagée entre un
» pere & un époux, & je me vois rédui-
» te à suivre l'un pour conserver l'autre.
» Je me dérobe à la colere du Roi,
» parce que je ne me sens pas en état
» de la supporter, & je n'aurai le bon-
» heur de reparoître en la présence de
» mon pere, que quand j'aurai appris
» la nouvelle d'une heureuse réconci-
» liation. Le Prince mon époux n'a
» quitté le Roi que dans le dessein
» d'employer tous les moyens possibles

(*a*) La Princesse de Dannemarck n'étoit pas fille de la Reine d'Angleterre alors régnante, mais de la premiere femme de Jacques II.

» pour la conſervation de Sa Majeſté ;
» & j'eſpere que vous me ferez la juſtice
» de croire, qu'en ſuivant mon époux,
» je ne ſuis pas capable de me pro-
» poſer d'autre fin que celle qu'il ſe
» propoſe lui-même. Je vois la défec-
» tion générale de toute la Nobleſſe,
» qui proteſte qu'elle n'a pour but, que
» de délivrer la Religion du danger
» éminent où l'ont précipitée les conſeils
» violens des Prêtres de l'Egliſe Romai-
» ne. Ces hommes inquiets & turbulens,
» qui ne conſultent que leurs propres
» intérêts, n'ont pas craint d'expoſer
» le Roi aux plus grands périls. Je ſuis
» perſuadée que le Prince d'Orange ne
» deſire que la conſervation de Sa
» Majeſté, & j'eſpere que tout s'ac-
» commodera ſans une plus grande
» effuſion de ſang, par la convocation
» d'un Parlement tel que le deſire la
» Nation. Dieu veuille mettre fin à ces
» troubles, accorder au Roi un régne
» plus tranquille, & à moi la grace de
» vous rejoindre en paix & en toute
» ſûreté Juſqu'à ce moment heureux
» après lequel je ſoupire, je vous ſup-
» plie de conſerver les ſentimens avan-
» tageux que vous avez toujours eus de
» moi. L'affliction que m'a cauſée la

» départ de mon époux, m'a mise hors » d'état de vous aller voir, & de vous » donner, autrement que par une lettre, » des assurances de mon profond res- » pect pour le Roi & pour vous. » Quand le Roi eut appris la fuite de la Princesse de Dannemarck, il s'écria, en soupirant : *Anne m'a bien trompé, je ne m'y serois jamais attendu.*

Il arriva à Londres deux Officiers François, natif de la Ville de Toulon en Provence, Ingénieurs de profession, gens hardis & resolus, qui vinrent exprès pour offrir leur services au Roi. Ils promirent de mettre en désordre le camp du Prince d'Orange, par le moyen de certains feux d'artifice dont ils étoient les inventeurs. On les envoya au P. Peters pour faire devant lui l'épreuve de leur secret ; mais ce Jésuite qui n'aimoit pas la Nation Françoise, laissa ces deux Ingénieurs dépenser tout leur argent à faire des expérience, & les congédia sans leur rien donner. Ils furent outrés d'un pareil traitement, qu'ils résolurent de se rendre au camp des Hollandois : mais le Résident de Venise les retint pour le service de sa République, qui étoit alors en guerre contre les Turcs.

Peters voyant que les affaires du Roi étoient désespérées, jugea à propos de sortir d'Angleterre. S'il fut tombé entre les mains des rebelles, on lui auroit fait un mauvais parti. Cependant on peut dire que le Prince d'Orange lui avoit de grandes obligations, puisqu'il ne parvint à la Couronne, qu'en conséquence des mauvais conseils que Peters avoit donnés à son maître. Ferdinand Dada sortit aussi du Royaume, & depuis lui on n'a plus vû aucun Nonce en Angleterre.

Jacques II. se voyant abandonné de tout le monde, eut alors recours à ses plus cruels ennemis, je veux dire aux Seigneurs Protestants. Il les consulta sur le parti qu'il avoit à prendre. On commença d'abord par lui faire des reproches assez vifs sur la maniere dont il s'étoit conduit depuis qu'il étoit sur le Trône. Après lui avoir fait essuyer cette mortification, on lui conseilla, 1°. de convoquer un Parlement sans se mêler en aucune maniere des Elections. 2°. d'accorder un pardon absolu à tous ceux qui s'étoient déclarés pour Guillaume de Nassau. 3°. d'envoyer quelques Seigneurs au Prince d'Orange, pour traiter avec lui d'un accommode-

ment. 4°. de dépouiller les Catholiques de toutes sortes d'emplois, afin de faire comprendre au peuple qu'on vouloit ménager les intérêts de la Religion Protestante. Ce dernier article déplaisoit fort au Roi, qui remit la décision de cette affaire au prochain Parlement. Il ne différa pas à suivre les autres conseils qu'on venoit de lui donner, & il nomma sur le champ des Commissaires qui se rendirent auprès du Prince d'Orange pour travailler à un accommodement entre les deux parties. Voici les propositions qui furent faites par le Prince aux Commissaires du Roi.

1°. Tous les Papistes & autres non qualifiés par les Loix, seront désarmés & dépouillés de leurs emplois.

2°. Toutes les proclamations publiées contre le Prince d'Orange, & qui attaquent sa conduite directement ou indirectement, seront révoquées; & on relâchera de prison tous ceux qu'on y aura mis pour s'être déclarés en faveur du Prince.

3°. Pour la sûreté de la Ville de Londres, on confiera au Lord-Maire la garde de la Tour.

4°. Si Sa Majesté trouve à propos

de ſe tenir à Londres pendant la ſéance du Parlement, le Prince pourra y demeurer auſſi avec un pareil nombre de Gardes; & ſi Sa Majeſté veut ſe tenir à quelque diſtance de la Capitale, le Prince pourra ſe tenir auſſi à une égale diſtance. Les armées ſe tiendront à trente milles du Parlement; & on ne fera venir aucune nouvelles forces dans le Royaume.

5°. Le Fort de Tilburi ſera livré aux Magiſtrats de Londres pour la ſûreté du Commerce de la Ville.

6°. Juſqu'à la ſéance du Parlement, une partie du revenu public ſera aſſignée au Prince d'Orange pour l'entretien de ſon armée.

7°. Pour prévenir la deſcente des François ou des autres troupes étrangeres, la Fortereſſe de Portſmouth ſera miſe entre les mains, dont le Roi & le Prince conviendront.

Quand on vient à conſidérer l'état brillant où ſe trouvoient pour lors les affaire du Prince d'Orange en Angleterre, on ne peut diſconvenir que les propoſitions faites au Roi, ne fuſſent très-modérées. Mais ne doit-il pas paroître étrange qu'un Prince s'aviſe de donner la Loi dans un Pays où il n'a

aucun droit de commander ? On me dira sans doute que le Prince d'Orange ne s'étoit rendu qu'aux sollicitations du peuple Anglois qui vouloit s'opposer aux desseins que le Roi avoit formés contre la Religion Protestante & contre les libertés de la Nation. Depuis quand un Etranger a-t-il le droit d'employer la force pour réformer les abus qui se sont introduits dans les Etats de ses voisins ? Si effectivement Guillaume de Nassau ne fût venu en Angleterre que pour délivrer les Anglois de la tyrannie, on pourroit excuser sa démarche en faveur du motif: mais l'ambition seule étoit le principe de ce beau zele qu'on témoignoit pour le soulagement d'un peuple opprimé ; sans l'espérance de posséder une Couronne, le Prince d'Orange eût été insensible aux soupirs de la Nation qui le choisit pour son libérateur.

Jacques assembla un grand Conseil pour délibérer sur les propositions qu'on venoit de lui faire. Ce malheureux Monarque qui ne sçavoit encore à quoi se déterminer, dit au Comte de Betford, pere du Lord Russel, qui avoit été décapité sous le dernier regne. *Mylord, vous êtes un très-bon homme &*

qui avez un grand crédit ; vous pouvez présentement me rendre des services essentiels : Sire, répondit le Comte, *je suis vieux, & par conséquent peu en état de servir Votre Majesté ; mais*, ajouta-t-il, en soupirant, *j'avois autrefois un fils de qui vous pourriez tout attendre, s'il vivoit encore.* Ces paroles durent couvrir de confusion le Roi, à la vengeance duquel le Lord Russel avoit été autrefois sacrifié.

Quoiqu'il dût paroître bien dur à un Prince tel que Jacques II. de recevoir la loi de ses Sujets, & de voir prescrire des bornes à l'autorité Royale, il sembloit néanmoins disposé à entrer en accommodement avec le Prince d'Orange, & à se soumettre aux conditions qu'on voudroit lui imposer. En sacrifiant quelques-unes de ses prérogatives, il pouvoit conserver les droits essentiels de sa Couronne ; il écouta de pernicieux conseils, & il en fut la victime.

« Sire, quel parti allez-vous pren-
» dre, lui dirent ses plus chers con-
» fidens ? Abandonnerez-vous un
» ouvrage que vous aviez si glorieuse-
» ment commencé ? En quel péril va
» se trouver la Religion Catholique,

» si vous cessez d'en être le défenseur ;
» Vos ennemis, il est vrai, triomphent
» aujourd'hui, & veulent vous impo-
» ser des loix ; mais la triste situation
» où vous vous trouvez réduit, ne doit
» pas ralenti l'ardeur de votre zelo.
» Il viendra un tems plus heureux où
» vous serez en état de vous faire
» obéir. Maintenant il faut céder à
» l'orage, & mettre votre auguste
» personne à couvert des dangers qui la
» menacent. Un Roi généreux & puis-
» sant vous offre un asyle dans ses Etats,
» & vous fournira les secours nécessai-
» res, pour revenir ici faire valoir vos
» droits légitimes, & pour rétablir la
» Religion, dont on vous force au-
» jourd'hui d'abandonner les intérêts.
» Voudriez-vous, en acceptant les hon-
» teuses conditions qu'on va vous pres-
» crire, n'être plus qu'un phantôme de
» Roi, & devenir l'esclave de ceux à
» qui vous devez commander ? De si
» bas sentimens n'entreront jamais dans
» l'ame d'un Monarque tel que vous,
» & vous aimeriez mieux périr avec
» gloire, que de régner avec infamie. »

La Reine, pour qui Jacques II avoit une extrême tendresse, tint à peu près de semblables discours à son

époux ; de sorte que le Monarque se détermina enfin à quitter son Royaume & à se retirer en France J'avoue qu'en considérant les choses dans un certain point de vûe, le Roi d'Angleterre avoit tort de sortir de ses Etats, puisque par cette démarche, il sembloit céder la place à son rival, & mettoit les Anglois dans une espece d'obligation de se choisir un nouveau Maître. Mais d'un autre côté, Jacques connoissoit le génie de sa Nation, & la fin tragique de son pere devoit naturellement le faire trembler : car si le peuple Anglois s'étoit déjà attribué le droit de juger ses Souverains, ne pouvoit-il pas se faire qu'on instruisît le procès de Jacques II. & qu'on portât contre lui une sentence de mort ? On l'accusoit de violer les Loix, d'opprimer son peuple ; & de gouverner d'une maniere tyrannique : ne fut-ce pas sur une pareille accusation, qu'on condamna Charles I. à perdre la vie sur un échafaud ? Ce qu'on avoit fait au pere, pouvoit bien se renouveller à l'égard du fils. Celui-ci n'étoit donc pas tout-à-fait inexcusable, comme le prétendent quelques Historiens, d'avoir abandonné son Royaume où il pouvoit

craindre pour sa vie, ou tout au moins pour sa liberté.

Jacques voulut que la Reine & le Princes de Galles s'embarquassent quelques jours avant lui. Le Comte de Lauzun qui etoit pour lors à Londres, fut chargé de le conduire en France. Quand il fallut partir, la Reine se jetta aux genoux du Roi, & lui dit tendrement : « Sire, est-il donc possible que je me » sépare de vous, & que je vous laisse » exposé aux périls dont vous voulez » me garantir ? Permettez-moi de » rester avec vous & de partager vos » disgraces. » Le Roi lui répondit que cela n'étoit pas possible, & qu'il y avoit un extrême danger pour elle à différer son départ. Sur le champ on évailla la nourrice du Prince de Galles qui portat l'enfant dans la Chambre de la Reine. Jacques, après avoir embrassé & le fils & la mere, dit au Comte de Lauzun, *je vous recommande ce précieux dépôt*. Il ne put retenir ses larmes en prononçant ces paroles. La Reine qui fondoit en pleurs, se sépara enfin de son époux, & sortit du Palais par un escalier derobé. Elle se rendit à pied avec très-peu de suite chez un Bourgeois, où elle trouva un carosse

qui les mena hors de la Ville. A deux lieues de Londres, un Gentilhomme François nommé St. Victor, & deux autres Cavaliers, vinrent joindre le carosse, & l'escorterent jusqu'auprès de Gravelines. La Reine, le Prince de Galles, & toutes les personnes de leur suite, monterent sur un yach qui les attendoit. Lorsqu'ils furent à l'embouchure de la Tamise, ils trouverent une escadre de la flotte Hollandoise, au milieu de laquelle ils passerent sans qu'on visitât leur vaisseau. Après avoir évité ce péril, ils en essuyerent un autre plus considérable. Les vents devinrent tout-à-coup contraires, de sorte qu'il fallut jetter l'ancre, & s'exposer par conséquent à être bientôt découverts, parce que la nouvelle de leur fuite étoit déjà répandue dans Londres. Par bonheur les vents vinrent à changer, & sur le champ on mit à la voile.

Le départ de la Reine causa une extrême surprise. Les rebelles firent courir le bruit que cette Princesse avoit été prise avec tous les gens de sa suite par un vaisseau Hollandois. Mais on ne fut pas long-tems sans apprendre que la Reine étoit heureusement arrivée à

Calais. Cette nouvelle délivra Jacques II. des mortelles inquiétudes qu'il avoit éprouvées depuis le départ de la Reine.

Comme on sçavoit à Versailles que le Roi d'Angleterre n'attendoit qu'une occasion favorable pour se sauver de son Royaume, on garnit les côtes de France d'un grand nombre de vaisseaux pour faciliter l'évasion de ce Prince. Le Duc de Charost, Gouverneur de Calais, étoit allé recevoir la Reine, à laquelle on rendit toutes sortes d'honneurs. Dès que Louis XIV. eut appris l'arrivée de cette Princesse, il fit aussitôt partir ses carosses avec le fils du Marquis de Beringham pour la conduire à Versailles. La Reine d'Angleterre qui attendoit son époux, pria Louis XIV. de permettre qu'elle restât quelques jours à Boulogne. Pendant le séjour qu'elle fit en cette Ville, elle écrivit au Roi la lettre suivante.

Une Reine fugitive, & baignée dans ses larmes, n'a pas balancé un instant à s'exposer aux périls de la mer, pour venir chercher de la consolation & un asyle chez le plus grand & le plus généreux Roi du monde. Ma mauvaise fortune me procurera l'avantage de voir un Monarque que tout l'Univers admire. Je ne puis mieux

vous marquer l'estime singuliere que m'ont inspiré vos vertus Royales, qu'en confiant à V. M. le Prince de Galles mon fils, qui est tout ce que j'ai de plus cher au monde. Il est encore trop jeune pour partager avec moi la réconnoissance qui est due à une protection telle que la vôtre; mais cette reconnoissance est toute entiere dans mon cœur. Le chagrin qui m'accable ne m'empêchera pas d'être sensible au plaisir de vivre à l'abri des lauriers d'un Prince qui surpasse tout ce qu'il y a jamais eu de plus grand & de plus relevé sur la terre.

Jacques qui se disposoit à rejoindre son épouse, ne tarda pas à mettre ce projet en exécution. Le jour destiné pour le départ étant venu, ce Prince sortit de son Palais de Vittehal à quatre heures du matin (*a*), accompagné du Chevallier *Edouard Halles*, de Monsieur *Sheldon*, & de son Valet de chambre qui étoit François, & qui se nommoit Abadie. Le Roi d'Angleterre se rendit sur la côte, tout proche de Feversham, & s'embaqua sur un petit vaisseau pour se faire transporter sur la

(*a*) Le 11 Décembre 1688.

frégate qui devoit le conduire en France. Avant que de partir, il écrivit au Général de son armée, & lui commanda de congédier les troupes. Il brûla ensuite les ordres qu'il avoit préparés pour l'élection des Membres du Parlement, & jetta le grand sceau dans la Tamise.

Aussi-tôt qu'on eut appris la fuite du Roi, les Anglois se trouverent dans un grand embarras, au sujet du parti qu'ils devoient prendre dans une conjoncture si extraordinaire. Plusieurs Seigneurs s'assemblerent dans la Maison de Ville; & après avoir délibéré ensemble, ils résolurent d'adhérer au Prince d'Orange, & de lui faire part de leur résolution. Sur ces entrefaites, le peuple commença à donner des preuves de la haine qu'il portoit à la Religion Catholique. Quelques Chapelles qui avoient été bâties dans Londres & dans les Fauxbourgs, furent entiérement renversées, & on fit de feux de joie avec les matériaux. Tandis que la populace se signaloit par des semblables excès, le Chancelier *Jeffreys* qui cherchoit à se sauver fut reconnu, arrêté & prêt à être mis en pieces. Il obtint d'être conduit à la Tour, où il eut le bonheur de

terminer une vie qu'on auroit voulu lui voir arracher par la main d'un Bourreau.

Le petit vaisseau qui devoit transporter le Roi à bord de la frégate, n'avoit pû mettre à la voile à cause du mauvais tems. Quelques Matelots qui se trouverent sur la Côte, se doutant que ceux qu'ils avoient vûs s'embarquer, étoient des gens qui vouloient se sauver du Royaume, entrerent dans la barque, & s'adressant au Roi qu'ils ne reconnoissoient pas, commencerent à l'accabler d'injures; puis ils le fouillerent, & lui prirent quatre cens guinées, des cachets d'or, & quelques joyaux d'un grand prix. Pendant cette expédition, le Connétable du lieu arriva, reconnut le Roi, se jetta à ses pieds, le pria d'excuser l'insolence de cette canaille, & lui fit rendre tout ce qu'on lui avoit enlevé. Jacques se contenta de reprendre tous les cachets & les bijoux, laissant les guinées à ceux qui s'en étoient saisis. Cette libéralité du Roi ne l'empêcha pas d'être conduit avec une espece de violence dans une Hôtellerie de Feversham, ou le Gouverneur de la Province vint le trouver, & lui persuada de retourner à Londres.

On apprit bientôt que le Roi n'étoit point parti, & qu'on alloit le revoir dans sa Capitale ; cette nouvelle causa beaucoup de chagrin au Prince d'Orange, qui auroit voulu que son beau-pere eût été bien éloigné : car la présence du Roi mettoit un terrible obstacle aux desseins que Guillaume de Nassau avoit formés sur la Couronne d'Angleterre. D'un autre côté, les Seigneurs qui avoient résolu d'adhérer au Prince d'Orange, se trouverent dans un furieux embarras, à cause de la démarche qu'ils venoient de faire. Ils prirent le parti d'envoyer des Députés au Roi, pour le prier de retourner à son Palais de Wittehal, & ils envoyerent en même tems avertir le Prince d'Orange de tout ce qui se passoit.

Jacques se rendit à Londres, où il fut reçu avec des acclamations capables de lui persuader qu'il étoit extrêmement cher à ses peuples. Dans cette idée, il fit publier un ordre du Conseil, pour qu'on recherchât certains séditieux qui avoient renversé diverses maisons & commis plusieurs excès dignes d'un châtiment exemplaire. Il vouloit parler des Chapelles abattues par la populace : quelle imprudence en pareilles conjonctures !

Avant que Jacques II. arrivât à Londres, il avoit fait inviter le Prince d'Orange à se rendre au Palais de St. James, avec tel nombre de Gardes qu'il jugeroit à propos, afin qu'ils puissent conférer ensemble sur les moyens de rétablir la tranquillité dans le Royaume. Le Comte de Feversham, qui fut chargé de cette commission, ne reçut aucune réponse; & au sortir de l'Audience, on l'arrêta par ordre du Prince d'Orange. Celui-ci assembla son Conseil pour sçavoir ce qu'il avoit à faire dans les circonstances présentes. Il fut décidé que son Altesse se rendroit à Londres, & qu'on prieroit Sa Majesté de se retirer à sa Maison de *Ham*, qui appartenoit à la Duchesse de Lauderdale. C'est ainsi qu'on chassoit de son Palais l'infortuné Monarque, pour y recevoir le Prince qui devoit bientôt en être le possesseur. Pour obliger le Roi à céder la place à son rival; on détacha un Régiment de Dragons qui marcha pendant la nuit, afin d'investir le Palais. Les Sentinelles qui étoient aux portes, croyant que ces Soldats étoient de leurs camarades qui venoient pour les relever, les laisserent approcher & prendre chacun leur poste; de

sorte que le Roi étoit dans son lit, se trouva prisonnier sans le sçavoir. Vers les quatre heures du matin, deux Officiers Hollandois frapperent rudement à la porte de la chambre ou reposoit le Roi, & demanderent à lui parler. On les introduisit auprès de ce Prince, auquel ils dirent d'un ton fort brusque: *Nous avons ordre de vous avertir qu'il faut sortir de Londres avant midi. Il y a un batteau tout prêt. On ne vous permet d'emmener avec vous que quatre personnes.*

A l'heure prescrite, on déclara au Roi qu'il étoit tems de partir. Ce Prince sortit de son Palais, & resta long-tems debout sur le bord de la Tamise, pour voir ranger les Soldats six à six dans les petits batteaux qui devoient escorter le sien. Il s'embarqua enfin, & on le conduisit à (a) Rochester. Le Prince d'Orange se rendit aussi-tôt à Londres, & fut loger à St. James, où il reçut les complimens de la Noblesse & du Lord-

(a) Jacques demanda qu'on le conduisît à Rochester plutôt qu'à la Maison de Ham, qui lui fut d'abord destinée, & on lui accorda cette légere faveur.

Maire. Tous les principaux Officiers de la Couronne qui ne reconnoissoient plus alors de Souverain, rompirent leurs baguettes, comme ne se croyant plus en droit d'exercer leur emplois. La populace de Londres témoigna autant de joie à l'arrivée du Prince, qu'elle en avoit montré, lorsque le Roi reparut dans sa Capitale. A ces traits on doit reconnoître le génie du peuple.

Le Royaume se trouvoit alors dans une espece d'Anarchie, qu'il étoit tems de faire finir à cause des désordres qui ne manquent jamais d'arriver en de pareilles circonstances. D'ailleurs le Prince d'Orange étoit pressé d'obtenir la récompense qu'il attendoit de ses services. Il fit donc assembler les Seigneurs qui étoient pour lors à Londres, & leur adressa ce discours.

MYLORDS,

« Je vous ai priés de vous trouver » ici pour consulter avec vous sur les » moyens d'assembler un Parlement » libre, qui puisse conserver la Religion » Protestante, & rétablir les droits & » les libertés du Royaume. »

Le Prince se retira après avoir pro-

noncé ce peu de paroles ; les Seigneurs délibérerent entr'eux, signerent une *Association* qui étoit conçue en ces termes.

Nous soussignés, qui nous sommes joints au Prince d'Orange pour la défense de la Religion Protestante & pour la conservation de l'ancien Gouvernement, des Loix & des Libertés d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; nous nous engageons envers Dieu, envers son Altesse, & les uns envers les autres, à nous tenir fermement attachés à cette cause, & à ne nous en departir jamais, jusqu'à ce que par le moyen d'un Parlement libre, notre Religion, nos Loix & nos Libertés soient assurées d'une telle maniere, que nous ne soyons plus en etat de tomber sous le joug du Papisme & de l'esclavage. Et d'autant que nous sommes engagés dans cette cause, sous la protection du Prince d'Orange, dont la personne est exposée aux attentats des Papistes & autres gens sanguinaires; nous permettons en cas qu'on fasse quelque attentat contre lui, d'en poursuivre les auteurs & leurs adhérans, avec toute la rigueur d'une juste vengeance, jusqu'à ce qu'ils soient detruits. De plus, nous permettons que l'execution même d'un tel attentat que Dieu veuille détourner, ne

ne nous sera pas désister de notre entreprise, & qu'au contraire nous la poursuivrons constamment pour en punir les auteurs selon leur mérite.

Cette association avoit déjà été signée par un grand nombre de Seigneurs Anglois qui crurent devoir renouveller leurs engagemens. Il n'y eut que les Evêques, qui, effrayés à la vue du mot de VENGEANCE, refuserent de donner leur signature. Pour satisfaire la délicatesse de leurs consciences, on se servit du terme de PUNITION, qui ne révolta pas si fort les Prélats Anglicans.

Le Prince d'Orange, qui, malgré son embition, n'étoit pas capable de prendre un parti violent contre son beau-pere, laissoit à celui-ci toutes les facilités du monde pour prendre la fuite. Jacques II. de son côté jugea à propos de profiter de la liberté qu'on lui laissoit & de se retirer en France. La nuit du 23 Décembre il s'embarqua sur une petite frégate qui le conduisit au port d'*Ambleteuse*, d'où il se rendit à Saint Germain-en-Laye, qui fut pendant tout le reste de sa vie, le lieu ordinaire de sa résidence. En partant de Rochester, le Roi laissa sur sa table un 1688.
écrit, dont voici le contenu.

„ On ne dois pas être surpris si je me „ retire une seconde fois. J'aurois pu me „ flatter qu'on auroit plus d'égard pour „ moi, après avoir écrit au Prince d'O-

„ targe par le Comte de Feversham, & „ après les instructions dont j'avois chargé „ ce Mylord. Mais à quoi pouvois-je m'at- „ tendre après l'affront que m'a fait le „ Prince en arrêtant ce Seigneur contre „ le droit des gens? Après avoir envoyé „ les Gardes au milieu de la nuit *pour* „ prendre possession de Wittehal sans m'en „ donner le moindre avertissement, après „ m'avoir envoyé à une heure & minuit, „ une espèce d'ordre de sortir de mon „ Palais le lendemain avant midi, après „ tout cela, dis-je, comment pouvois-je „ me croire en sureté, étant au pouvoir „ d'un homme, qui, non-seulement en a „ usé avec moi de cette maniere, mais „ qui de plus a envahi mes Royaumes, „ sans que je lui en eusse donné aucun „ juste sujet; qui par son Manifeste, a „ répandu contre moi la plus grande „ calomnie que la malice elle-même puis- „ se inventer dans l'article qui regarde „ (a) mon fils? J'en appelle à tous ceux „ qui me connoissent & au Prince d'Oran- „ ge lui-même. Croyent-ils que je sois „ capable d'une pareille supercherie, & „ que j'aye assez peu de sens pour m'être „ laissé tromper dans une affaire de cette „ nature? Que pouvois-je attendre d'un „ homme qui a employé tant d'artifices

(a) On répandit en Angleterre que le Prince de Galles étoit un enfant supposé. C'est une calomnie qui ne mérite pas de réfutation.

„ pour me rendre odieux tant à mon peu-
„ ple, qu'au reſte du monde? On a vû
„ quels ont été les effets de ſes calomnies
„ par la défection générale de mon
„ armée, & de la meilleure partie de
„ mes Sujets.

„ Je ſuis né libre, & je déſire de con-
„ tinuer à vivre en liberté. J'ai ſouvent
„ expoſé ma vie pour l'honneur & pour
„ l'avantage de l'Angleterre. Je ſuis enco-
„ dans les mêmes diſpoſitions. J'eſpere
„ auſſi que les incommodités de la vieil-
„ leſſe ne m'empêcheront pas de délivrer
„ les Anglois de l'eſclavage, où, ſelon
„ toutes les apparences, ils ſont prêts de
„ tomber. Mais je ne crois pas qu'il ſoit
„ prudent de me laiſſer enfermer, & de
„ me mettre parconſéquent hors d'état
„ d'exécuter mes deſſeins. C'eſt par cette
„ raiſon que je me retire, mais de telle
„ maniere que je ſerai toujours à portée
„ de venir au ſecours de mon peuple,
„ lorſque ſes yeux ſe feront ouverts, &
„ qu'il verra comme il a été ſéduit par
„ des prétextes ſpécieux de Religion &
„ de liberté. J'eſpere que Dieu, par ſa
„ bonte infinie, touchera les cœurs de
„ mes Sujets; qu'il leur fera comprendre
„ dans quel malheureux état ils ſe trou-
„ vent, & leur donnera la moderation
„ néceſſaire afin qu'on puiſſe aſſembler
„ un Parlement, conformément aux Loix,
„ où, entr'autres choſes, on conviendra

„ d'accorder la liberté de conscience à
„ tous les *Non-conformistes*. J'espere
„ aussi que dans ce même Parlement,
„ on aura de tels égards pour ceux de
„ ma Religion, qu'ils pourront vivre pai-
„ siblement & tranquillement, comme
„ Anglois & comme Chrétiens, *sans être*
„ obligé de se transplanter ailleurs; ce
„ qui ne peut être que très-fâcheux à des
„ gens qui aiment leur pays. Je demande
„ à toutes les personnes raisonnables, s'il
„ y a rien qui puisse mieux rendre cette
„ Nation florissante que la liberté de con-
„ science? C'est ce que quelques-uns de
„ nos voisins craignent le plus. Je pour-
„ rois ajouter beaucoup d'autres considé-
„ rations pour confirmer ce que je viens
„ de dire; mais ce n'est pas ici un tems
„ propre pour m'etendre sur une pareille
„ matiere. „

L'écrit du Roi ne demeura pas sans réponse; mais Guillaume de Nassau comptoit moins sur la plume de ses partisans, que sur l'épée de ses soldats. Il ne fut cependant point obligé d'avoir recours à la violence, & il attendit tranquillement qu'on vint lui offrir la Couronne. Avant que de donner un successeur à Jacques II. les Seigneurs du Royaume prirent l'administration du Gouvernement, & quelques jours après ils prierent le Prince de vouloir bien se charger d'un si pénible fardeau. Guillaume aimoit trop les An-

glois pour leur refuser une pareille grace. Il étoit question d'abord de convoquer un Parlement. Cela souffroit quelques difficultés. car le Parlement est composé de la Chambre des Seigneurs, de la Chambre des Communes & du Roi qui est à la tête de ces deux Chambres; or il n'y avoit point pour lors de Roi en Angleterre. Quel parti prendre pour sortir d'embarras ? On se ressouvint qu'avant le rétablissement de Charles II. on avoit donné le nom de *Convention* à une espèce de Parlement, qui n'étoit composé que de la Noblesse & des Communes. On résolut de faire la même chose; & le Prince fut prié d'assembler une *Convention*. On travailla aussi-tôt dans les Provinces à l'élection des Députés; & quand ils eurent été choisis, ils ouvrirent leurs séances le 22 de Janvier 1689. Voici la lettre que le Prince d'Orange écrivit aux deux Chambres.

MYLORDS & MESSIEURS,

J'ai fait tout ce qui a été en mon pou-
„ voir pour procurer à ce Royaume la
„ paix & la tranquillité; c'est à vous pré-
„ sentement à assurer votre Religion,
„ vos Loix & vos Libertés sur des fonde-
„ mens solides & durables. Je ne doute
„ pas que par le moyen de cette Assem-
„ blée, qui représente toute la Nation,
„ on ne parvienne aux fins que j'ai pro-

„ posées dans mon Manifeste. Puisqu'il a „ plû au Seigneur d'accompagner mes „ bonnes intentions d'un si heureux suc- „ cès ; j'ai une entiere confiance en lui, & „ j'espere qu'il accomplira son ouvrage, „ en vous donnant un esprit de paix & „ d'union qui influe dans vos *conseils*, „ afin que rien ne soit capable d'empê- „ cher l'heureux établissement que vous „ désirez.

„ La situation fâcheuse ou se trouvent „ les Protestans en Irlande, demande un „ trés-prompt secours. Un long délai „ dans vos délibérations, pourroit être „ nuisible & aux affaires du Royaume, „ & à celles du dehors. Les Etats *Géné-* „ raux à qui vous êtes redevables du bon- „ heur dont vous commencez à jouir, „ seroient les premiers à souffrir de votre „ manque de promptitude. Cette Répu- „ blique à qui un ennemi puissant vient „ de déclarer la guerre, a besoin de ses „ troupes qui sont à votre service, & se „ flatte que vous lui accorderez des preu- „ ves de votre affection & de votre recon- „ noissance.

Nous venons de voir dans cette lettre que le Prince d'Orange demandoit qu'on envoyât un prompt secours aux Protestans Irlandois. Talbot, Comte de Tyrconnel, zélé Catholique, s'il en fut jamais, & Gouverneur d'Irlande, soutenoit toujours dans ce Royaume les inté-

rêts du Roi son Maître, & traitoit assez durement tous ceux qui ne professoient pas la Religion Romaine. Guillaume écrivit à Tyrconnel pour lui ordonner de se soumettre à tout ce qui seroit réglé en Angleterre, mais le Comte qui avoit à sa disposition une bonne armée presque toute composée de Soldats & d'Officiers Catholiques, ne jugea pas à propos d'obéir à un Prince dont il ne reconnoissoit pas l'autorité; & on eut dans la suite bien de la peine à réduire ce Gouverneur qui n'avoit pas moins de courage que de zèle pour sa Religion.

Les peuples d'Ecosse paroissoient plus disposés à entrer dans les vues du Prince d'Orange; car dès qu'ils eurent appris la fuite du Roi, la populace se souleva, & pilla les maisons de plusieurs Catholiques. Quelques Seigneurs du pays se rendirent en Angleterre pour être témoins de ce qui s'y passeroit, & pour prendre les mesures qui paroîtroient les plus prudentes. Lorsqu'ils s'apperçurent que les affaires du Roi étoient entiérement désespérées, ils présenterent une adresse au Prince d'Orange pour le prier de prendre l'administration du Gouvernement d'Ecosse, & de convoquer les Etats du Royaume. Guillaume fut charmé d'avoir les suffrages d'une Nation chez qui il comptoit peut-être trouver plus d'attachement à la famille des *Stuarts*.

Un Roi qui vient d'éprouver de grandes diſgraces pour une cauſe glorieuſe, ne manque jamais d'exciter la compaſſion dans tous les cœurs. Ce fut auſſi le ſentiment que Jacques II. inſpira d'abord à tous les François. Ces peuples qui ſont naturellement généreux, plaignoient le ſort d'un Prince, qu'un zèle trop ardent pour la Religion Catholique, avoit reduit à chercher un aſyle dans un pays étranger, & ne demandoient pas mieux que d'expoſer leurs vies, pour remettre ſur la tête de ce Monarque, les trois Couronnes dont il venoit de faire le ſacrifice. Jacques II. ne ſçut pas entretenir des diſpoſitions ſi favorables, & on ceſſa bien-tôt d'être ſenſible à ſes malheurs, quand on vit qu'il les oublioit lui-même. Cependant on réſolut de faire quelques tentatives en ſa faveur. La France qui avoit pour lors une rude guerre à ſoutenir, ne put accorder que des ſecours aſſez médiocres au Roi d'Angleterre qui s'embarqua pour l'Irlande, & arriva heureuſement dans ce Royaume. Tyrconnel toujours fidéle à ſon Maître, le conduiſit à Dublin, où Jacques donna avec beaucoup d'appareil une audience ſolemnelle au Comte d'Avaux, Ambaſſadeur de France. Enſuite le Roi voulut faire agir ſon armée, qui lui ſervit à prendre quelques Places peu importanres. Après ces expéditions, l'imprudent Monatque travailra à ſa-

propre ruine, en faisant sentir aux Protestans la haine qu'il leur portoit; bien loin de chercher à les menager, comme il convenoit en de pareilles circonstances, on les traita avec une rigueur bien capable de leur rendre odieux le Gouvernement Catholique. Un des Seigneurs de la suite de Jacques II. ne put s'empêcher de dire à un Irlandois, *que le Roi ne pourroit jamais se fier aux Protestans, qu'il aimeroit mille fois mieux renoncer à la Couronne que de la leur devoir; qu'il ne l'attendoit que des Catholiques & de la France, & qu'aussi bien c'étoit par cette voix seule qu'il pouvoit rentrer libre & sans conditions dans son Royaume, & y faire respecter les prérogatives Royales.*

Tandis que Jacques II. maltraitoit les Protestans, il leur faisoit les plus Magnifiques promesses. Voici comme ce Prince s'exprimoit dans une Déclaration qu'il fit alors.

„ Depuis notre arrivée dans notre Ro-
„ yaume d'Irlande, nous avons travaillé
„ de tout notre pouvoir à mettre en repos
„ les consciences de nos Sujets Protestans;
„ car nous avons autant à cœur la défense
„ de leur Religion, de leurs Priviléges
„ & de leurs Libertés, que le recouvre-
„ ment de nos propres droits. C'est pour-
„ quoi nous avons élevé par préférence
„ ceux d'entr'eux, qui nous ont donné

„ des preuves suffisantes de leur affection
„ & de leur fidélité, aux emplois les
„ plus importans & les plus honorables
„ auprès de notre personne & dans notre
„ armée. Nos oreilles ont toujours été
„ ouvertes à leurs plaintes quand elles
„ étoient raisonnables. Nous avons par-
„ donné à plusieurs centaines d'entr'eux
„ qui avoient pris les armes contre nous.
„ Quand aux Principaux d'entre les cou-
„ pables, ils sont gardés dans des prisons
„ commodes, ainsi qu'ils l'avouent eux-
„ mêmes Nous avons pris soin que nos
„ Sujets de l'Eglise Anglicane n'ayent
„ point été troublés dans l'exercice de leur
„ Religion ni dans la possession de leurs
„ Bénéfices & de leurs droits. Pour les
„ *Non-Conformistes*, nous les avons fait
„ jouir de la liberté de conscience, sans
„ permettre qu'on les inquiétat à cet
„ égard. Et comme nous avons toujours
„ eu grand soin de la prospérité de notre
„ peuple, nous avons recommandé à
„ notre Parlement, comme la premiere
„ chose qui devoit être nécessairement
„ traitée & expédiée, d'établir toutes les
„ sûretés imaginables, tant pour les affai-
„ res spirituelles, que pour les temporel-
„ les, afin que nous puissions voir finir
„ les troubles qui ont désolés nos Etats.
„ Nous espérons que par un procédé si
„ plein de douceur, nos Sujets d'Angle-
„ terre pourront juger de ce qu'ils doi-

„ vent attendre de nous. Nous leurs pro-
„ mettons de n'employer jamais d'autres
„ moyens que ceux qui, par le Parlement
„ seront jugés propres à bien établir
„ notre sûreté & notre félicité commune.
„ Nous assurons de plus tous nos Sujets,
„ de quelque qualité & condition qu'ils
„ puissent être, quelques grands que
„ soient les crimes qu'ils ont commis,
„ que, si dans le temps de vingt jours,
„ après que nous serons arrivés en per-
„ sonne dans notre Royaume d'Angleter-
„ re, ils rentrent dans l'obéissance qu'ils
„ nous doivent, nous leur accorderons
„ le pardon de leurs fautes passées „

Jacques II. employa un autre style dans la proclamation qu'il envoya en Ecosse. " Nous enjoignons, disoit-il, à
„ tous nos fidéles Sujets, de prendre les
„ armes contre la *Convention*, de courre
„ sus aux Membres de cette Assemblée,
„ de les attaquer & détruire, de même
„ que ceux qui les assisteront, & de leur
„ faire souffrir le châtiment qu'ils méri-
„ tent, en s'emparant de leurs biens &
„ possessions, afin que le tout soit emplo-
„ yé à nos besoins & à notre service. &c. „

Cette proclamation n'empêcha pas les Etats d'Ecosse de dresser un Acte qui étoit conçu en ces termes.

„ D'autant que Jacques II. faisant pro-
„ fession ouverte du Papisme, s'est attri-
„ bué l'autorité Royale & a agi comme

„ Roi, ſans avoir prêté le ſerment preſ-
„ crit par les Loix, ſelon leſquelles tout
„ Roi eſt obligé à ſon avénement à la
„ Couronne, de jurer qu'il défendra la
„ Religion Proteſtante, & qu'il gouver-
„ nera ſon peuple conformément à nos
„ eſtimables Loix; qu'à l'inſtigation de
„ quelques méchants Conſeillers, il a
„ envahi la conſtitution fondamentale
„ de ce Royaume, & changé la puiſſan-
„ ce Monarchique bornée par les Loix,
„ en une puiſſance arbitraire & deſpoti-
„ que; que dans une proclamation publi-
„ que, il s'eſt arrogé le pouvoir Souve-
„ rain de caſſer & annuller les Loix, & a
„ tâché d'annéantir celles qui aſſurent la
„ Religion Proteſtante; & que pour la
„ détruire, auſſi-bien que pour abolir
„ les Loix & les Libertés de ce Royau-
„ me, il a exercé un pouvoir ſans bor-
„ nes; à ces cauſes les Etats du Royaume
„ d'Ecoſſe, déclarent que le Roi Jacques
„ II. eſt déchu de la Couronne par *for-
„ faiture*, & que le Trône eſt devenu
„ vacant.

Enſuite il fut décidé qu'on offriroit la Couronne à Guillaume & à Marie, & qu'on leur feroit jurer l'obſervation des articles ſuivants.

„ On ne peut, ſans l'autorité du Par-
„ lement, impoſer des Loix aux Cours
„ de Juſtice, au nom du Roi, ni ſuſ-
„ pendre les Avocats qui ne veulent

,, point plaider devant les Tribunaux ,, qui se seroient soumis à de pareilles ,, Loix. ,,

,, Il n'y a point de haute trahison à ,, refuser de dire ce qu'on pense sur le ,, fait des gens accusés de Trahison, non ,, plus qu'à vouloir aider une personne ,, condamnée. ,,

,, Il est contre les Loix de forcer les ,, Sujets à déposer contre eux-mêmes ,, dans des fautes capitales, quand même ,, on en auroit adouci la punition.

,, Les Loix défendent d'employer la ,, torture, quand on a point de preuves ,, contre le prévenu, ou lorsqu'il s'agit ,, de crimes ordinaires.

,, On ne doit pas condamner à l'amen- ,, de les maris dont les femmes sont hors ,, de la Communion de l'Eglise.

,, L'Episcopat est onereux à la Na- ,, tion, & ne peut qu'y causer des ,, troubles, parce que des Ministres ,, égaux en autorité, y ayant établi la ,, réformation, le peuple en général est ,, porté pour le Gouvernement Presbité- ,, rien. C'est pourquoi il seroit à propos ,, d'abolir en Ecosse toute supériorité ,, entre les Pasteurs.

,, Les Sujets ont droit de protester ,, devant le Roi & le Parlement pour ,, empêcher qu'on ne viole les Loix.

,, C'est un droit des mêmes Sujets, ,, de présenter des adresses au Roi; &

„ toutes pourſuites & procédures faites „ à cauſe de ces adreſſes contre les per- „ ſonnes qui les ont préſentés, ſont illé- „ gitimes.

„ Pour conſerver les Loix & pour „ remédier aux abus qui pourroient s'in- „ troduire dans l'Etat, il eſt néceſſaire „ de convoquer de fréquens Parlemens, „ avec une entiere liberté pour ceux qui „ les compoſent, de dire leur opinion & „ de la ſoûtenir. „

Guillaume III. fut proclamé à Edimbourg, auſſi-tôt qu'on eut dreſſé l'acte dont je viens de faire mention. Les Etats d'Ecoſſe envoyerent enſuite des Députés à ce Prince pour lui offrir la Couronne; & comme dans le ſerment qu'on vouloit lui faire prêter, il ſe trouvoit un article par lequel le Roi devoit s'engager à *exterminer* les Hérétiques, Guillaume répondit, „ qu'il étoit Proteſtant, & que „ comme tel, il ne pouvoit promettre „ que de maintenir la Religion Réfor- „ mée : que d'ailleurs il ne ſçavoit point „ préciſément ce qu'on entendoit par „ Hérétique, ni quelle étendue on don- „ noit à ce terme. Il ſe contenta de dire qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on perſécutât perſonne pour cauſe de Religion, & qu'il n'entreprendroit de convertir qui que ce ſoit, que par la voie de la perſuaſion, conformément aux maximes de l'Evangile. Ce langage étoit-il conforme

à la conduite que Guillaume III. venoit de tenir à l'égard de son beau-pere ?

Le Roi de France fit partir une Flotte commandée par le Comte de Château-Regnault pour transporter des troupes en Irlande, où les affaires des Jacobites n'étoient pas encore désesperées. L'Amiral Anglois voulut empêcher l'exécution de cette entreprise. Il attaqua notre Flotte ; nous eumes l'avantage, & on fit le débarquement. Malgré les secours que Jacques II. venoit de recevoir, ce Prince ne put se rendre maître de Londondery, Place importante dont le siége duroit depuis long-temps. Ses autres expéditions n'eurent pas un succès plus heureux. D'ailleurs les maladies se mirent dans son armée, & lui enleverent un grand nombre de soldats. Toutes ces pertes auroient pû ruiner entiérement le parti du Roi Jacques, si Louis XIV. ne lui eût encore envoyé près de huit mille hommes sous la conduite du Duc de Lauzun. Ce fut alors que Guillaume III. résolut de passer en Irlande pour réduire tout-à-fait ce Royaume sous son obéissance. Il déclara son dessein dans le Parlement, & tint ce discours aux deux Chambres assemblées.

„ J'ai résolu de ne rien omettre de
„ tout ce qui pourra dépendre de mes
„ soins, pour contribuer à la paix & à
„ la prospérité de cette Nation ; & com-
„ me je trouve que ma présence est abso-

„ lument nécessaire en Irlande, je suis
„ dans la résolution d'y passer dès qu'il
„ me sera possible. J'ai besoin de votre
„ assistance pour continuer cette guerre
„ avec autant de promptitude que de
„ vigueur. J'espere que vous contribue-
„ rez volontiers à une entreprise dont le
„ succès doit assurer votre repos & votre
„ tranquillité, &c.

Guillaume ne tarda pas à se mettre en marche, & il arriva en Irlande avec une armée de quarante mille hommes. Jacques II. vint à la rencontre de ses ennemis: (a) il fallut en venir aux mains. L'action fut vive. L'Infanterie Irlandoise plia la premiere, & prit la fuite. Les Anglois & les Suisses tinrent fermes, & quand ils ne furent plus en état de résister, ils firent une honorable retraite. Jacques II. ne montra point avant le combat cette noble assurance, qui annonce souvent la victoire. Comme il sembloit prévoir son malheur, il avoit fait préparer des vaisseaux afin de pourvoir à sa sûreté. La précaution ne fut pas inutile, car il se vit encore obligé de passer en France. Pour Guillaume qui ne réussissoit presque jamais dans ses expéditions guerrieres, il dut être bien sensible au gain d'une

(a) On appella cette bataille, *la bataille de la Boyne*, du nom d'une petite Riviere, auprès de laquelle les deux armées combattirent.

bataille qui lui assuroit la possession tranquille de trois Royaumes. Car Jacques II. depuis cette malheureuse journée perdit toute espérance de rétablir jamais ses affaires. Tyrconnel, Lauzun, & tous les Officiers & soldats François repasserent la mer, & ne laisserent en Irlande que le Duc de Barwick avec les débris de l'armée Irlandoise. La victoire que venoient de remporter les Anglois, leur coûta le fameux Duc de Schomberg, Maréchal de France, qui avoit servi avec distinction dans presque toutes les Cours de l'Europe; il fut tué en combattant pour les intérêts de la Religion Protestante à laquelle il étoit fort attaché.

Jacques II. avoit toujours en Angleterre un assez grand nombre de partisans qui regardoient Guillaume comme un usurpateur. Quelques-uns de ces Jacobites, tant Catholiques que Protestans, formerent le dessein de rétablir leur ancien Maître, & d'assassiner celui qui étoit alors sur le Trône. Ce complot ne fut découvert que six ans après qu'il eut été formé, & lorsqu'on étoit prêt à le mettre à exécution. On arrêta les coupables, & on instruisit aussi-tôt leur procès. Parmi les Conjurés, il se trouva des gens de toutes conditions, qui avoient pris ce parti par des vûes bien différentes; les uns dans l'espérance de remédier au dérangement de leur fortune,

d'autres par le chagrin de ſe voir exclus de certaines places auquelles ils ſe croyoient en droit de prétendre. Les moins criminels étoient ceux qui n'aſpiroient qu'à remettre Jacques II. ſur le Trône dont on l'avoit chaſſé.

La plûpart des Conjurés qui furent mis à mort, ne témoignerent aucun repentir, & parurent contens de perdre la vie, pour avoir voulu ſoutenir les intérêts de leur Roi légitime. Le péril auquel Guillaume III. venoit d'être expoſé, donna lieu à une aſſociation, dont l'acte fut dreſſé en ces termes.

,, Comme il y a eu dans ce Royaume ,, une horrible & déteſtable conſpiration ,, tramée & conduite par les Papiſtes & ,, par d'autres méchants Citoyens, pour ,, aſſaſſiner la Royale perſonne de Sa ,, Majeſté, & cela dans le deſſein de ,, faciliter à la France l'invaſion de l'An- ,, gleterre pour y détruire la Réligion, ,, la Liberté & les Loix; nous ſouſſignés, ,, déclarons & proteſtons ſincerement & ,, de bon cœur, que Guillaume eſt légi- ,, time Roi, & Roi (*a*) *de droit*. Nous ,, permettons & nous nous obligeons de ,, nous ſecourir & de nous aſſiſter les ,, uns & les autres, pour concourir ,, autant qu'il nous ſera poſſible & unir

(*a*) On a vu plus haut la fameuſe diſtinction de Roi *de droit*, & de Roi *de fait*.

„ nos efforts, afin de défendre la sacrée „ personne de Sa Majesté, & de la main- „ tenir contre Jacques, ci-devant Roi, „ & contre ses adhérans. Et en cas que „ Sa Majesté vienne à mourir d'une „ mort violente & prématurée, ce qu'à „ Dieu ne plaise, nous nous engageons „ d'une franche volonté, & d'un consen- „ tement unanime, à nous unir & à „ nous aider mutuellement pour venger „ sa mort sur ses ennemis, & pour main- „ tenir la succession à la Couronne „ d'Angleterre, selon l'ordre qui a été „ établi dans le commencement de ce „ nouveau regne.

Jacques II. qui passoit tranquillement ses jours à St. Germain-en-Laye, se flattoit encore que les François feroient quelques efforts en sa faveur. Mais cette Nation qui soutenoit depuis long-temps une guerre fort onéreuse, n'étoit pas d'humeur à se sacrifier pour un Prince qui n'avoit pû jusqu'alors tirer aucun avantage de tous les secours qu'on lui avoit déja fournis. Il se tint à Riswick des conférences qui rendirent la paix à l'Europe. Louis XIV. s'engagea par son Traité avec l'Angleterre, à ne troubler ni inquieter en aucune maniere le Roi de la Grande-Bretagne, dans la possession des Royaumes dont il jouissoit actuellement. Dès que Jacques II. eut appris ce qui venoit de se passer au Congrès de

Riswick, il fit une protestation conçue en ces termes.

„ Nous protestons solemnellement & „ en la meilleure forme qui se peut, „ contre tout ce qui pourra être traité „ avec l'Usurpateur de nos Royaumes, „ comme étant nul de tout droit, & „ par le défaut d'autorité légitime. Nous „ protestons de même contre tous actes „ qui peuvent autoriser directement ou „ indirectement l'usurpation du Prince „ d'Orange. Enfin nous protestons que „ les défauts de formalités ne pourront „ porter aucun préjudice à nous ni à „ nos héritiers, & que tous nos droits „ & actions demeureront en leur entier.

Louis XIV. tâcha par toutes sortes de bons traitemens, d'adoucir la disgrace du malheureux Prince, dont il s'étoit vû contraint d'abandonner les intérêts. Cela n'empêcha pas les Jacobites de murmurer hautement contre le Roi de France, qu'ils accusoient d'avoir trahi sa conscience & son honneur. Vouloient-ils donc que Louis XIV. sacrifiât les biens & le sang de ses Sujets pour le retablissement d'un Monarque, à qui les François ne devoient rien que des sentimens de compassion? Guillaume auroit souhaité que son beau-pere demeurât ailleurs qu'en France; mais toutes les propositions qu'on fit à ce sujet furent inutiles. Les Anglois se

virent contraints de laiſſer Jacques II. finir ſes jours dans un pays où il avoit toujours été traité avec des égards capables de lui faire oublier ſes malheurs. Depuis quelque temps, la ſanté de ce Prince étoit fort chancelante. Il fit un voyage aux eaux de Bourbon ſans recevoir de ſoulagement. A ſon retour, il s'apperçut bien qu'il lui reſtoit peu de temps à vivre. Dès qu'il ſe vit en danger de mourir, il eut ſoin de ſe faire adminiſtrer les Sacremens de l'Egliſe, & déclara qu'il pardonnoit à Guillaume III. & à l'Empereur Léopold, toutes les injures qu'on lui avoit faites. Après avoir donné ſa bénédiction à ſes enfans, il recommanda au Prince de Galles de ne pas ſacrifier ſa Religion au déſir de poſſéder un jour la Couronne, de n'oublier jamais le reſpect qu'il devoit à la Reine ſa mere, & de conſerver une éternelle reconnoiſſance à Louis XIV. Dans les derniers inſtans de ſa vie, il donna encore des preuves de ſon attachement à l'Egliſe Romaine; car il exhorta les Proteſtans de ſa Cour à abjurer leur erreurs, & pria le Nonce du Pape d'aſſurer Sa Sainteté, qu'il mouroit Confeſſeur de la Foi Catholique.

Enfin la mort vint terminer les jours d'un Monarque à qui ſon zèle pour la Religion coûta la perte de trois Royau-

mes. Ce Prince ne jouit pas long-temps de l'autorité Souveraine, & il passa les douze dernieres années de sa vie chez une Nation étrangere, qui le dédommagea en quelque maniere des chagrins qu'il eut à essuyer de la part de ses Sujets. Malgré tout ce qu'ont pû d*ire les* Protestans pour flétrir la mémoire de Jacques II. il faut convenir que ce Monarque avoit des qualités qui forment un grand Roi. Il auroit pû se faire une réputation glorieuse dans ces Etats Monarchiques, où les Sujets se font gloire d'obéir aux ordres de leur Souverain; mais dans un Royaume comme celui d'Angleterre, où les Peuples veillent attentivement à la conservation de leurs Libertés & de leurs Priviléges, Jacques II. fut regardé comme un oppresseur & un Tyran.

Fin du quatrieme Volume.

TABLE
DES
CONJURATIONS

Qui sont contenues dans ce quatrieme Volume.





